



HAL
open science

Le vieillissement de la population, un renouveau pour les bourgs ruraux français ? Dynamiques socio-économiques et action publique

Anton Paumelle

► **To cite this version:**

Anton Paumelle. Le vieillissement de la population, un renouveau pour les bourgs ruraux français ? Dynamiques socio-économiques et action publique. Géographie. Ecole des hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS), 2024. Français. NNT : 2024EHES0085 . tel-04905011

HAL Id: tel-04905011

<https://hal.science/tel-04905011v1>

Submitted on 21 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Anton PAUMELLE

**Le vieillissement de la population, un renouveau
pour les bourgs ruraux français ?**

Dynamiques socio-économiques et action publique

Thèse dirigée par : Nicolas Verdier et Anne Bretagnolle

Date de soutenance : le 14 octobre 2024

Composition du jury :

- **Olivier Bouba-Olga**, Professeur à l'Université de Poitiers, Chef de service études et prospective à la région Nouvelle-Aquitaine – *Rapporteur*
- **Anne Bretagnolle**, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – *Directrice de thèse*
- **Yoann Doignon**, Chargé de recherche au CNRS – *Examineur*
- **Hélène Mainet**, Professeure à l'Université Clermont Auvergne – *Rapporteuse*
- **Marie-Vic Ozouf-Marignier**, Directrice d'études à l'EHESS – *Examinatrice*
- **Magali Talandier**, Professeure à l'Université Grenoble-Alpes – *Examinatrice*
- **Nicolas Verdier**, Directeur de recherche au CNRS et Directeur d'études à l'EHESS – *Directeur de thèse*

*À ma famille, pour sa lumière et
son courage.*

REMERCIEMENTS

Cette thèse doit beaucoup à des discussions et à des rencontres. Entreprises de longue date ou succinctes, elles m'ont très largement inspiré et aidé. Je suis donc ravi d'introduire ce travail par des remerciements sincères.

Je remercie, tout d'abord et avant tout, ma directrice et mon directeur de thèse, Anne Bretagnolle et Nicolas Verdier. Je vous suis profondément reconnaissant de m'avoir suivi durant ces années de doctorat. Anne, merci pour votre disponibilité et pour votre accompagnement. Merci pour votre rigueur scientifique précieuse. J'ai été heureux de pouvoir travailler avec vous. Nicolas, je vous remercie pour votre présence depuis ma première année de master. Vous m'avez fait découvrir et apprécier la recherche en sciences sociales, cela n'a pas de prix. J'ai en souvenir des discussions qui m'ont particulièrement marquées et me guident encore. Cette thèse doit beaucoup à votre générosité, à votre exigence et à votre aide.

J'adresse également de chaleureux remerciements à Christophe Quéva et à Pierre Pistre, membres de mon comité de thèse. J'ai eu la chance de pouvoir bénéficier de vos retours de manière régulière. De nombreuses directions suivies au sein de ce travail découlent de nos échanges. Je remercie, au même titre, Beatriz Fernandez et Fabrice Boudjabaa, membres de mon comité de suivi.

Je remercie sincèrement les membres du jury, Olivier Bouba-Olga, Yoann Doignon, Hélène Mainet, Marie-Vic Ozouf-Marignier, Magali Talandier, d'avoir accepté de lire et discuter mon travail de recherche. J'en suis honoré.

Ce manuscrit de thèse a bénéficié de relectures attentives, en complément de celles de ma directrice et de mon directeur de thèse, qui l'ont largement enrichi. Merci encore à Hugo Cupri, Thibaud Bages, Clarence Hatton, Antoine Gosnet, Beatriz Fernandez, Ivan Glita, Julie Chouraqui, Thomas Rosenthal, Joséphine Lécuyer, Achille Warnant, Anne-Cécile Ott, Luna Arbassette et Adèle Guillard. Je me sens privilégié d'avoir pu bénéficier de vos lectures. Merci d'y avoir consacré du temps et de m'avoir fait cette amitié.

Cette thèse n'aurait, par ailleurs, pas pu exister sans la disponibilité des élu.es et acteurs locaux rencontrés lors de mes terrains ariègrois, lotois et sarthois. Merci à elles et à eux. Il en va de même pour certains lieux de travail. J'ai une pensée notamment pour la gentillesse et l'accueil des bibliothécaires de Forney. Merci en particulier à Robert.

Au cours des cinq années de mon doctorat, j'ai eu le privilège d'être intégré au sein de trois projets de recherche collectifs. Chacun d'eux a été déterminant pour mon travail et m'a permis de tisser de jolis liens. Merci, tout d'abord, à Christophe de m'avoir introduit au sein du projet PAVIM. Je garde de riches souvenirs de nos séminaires et séjours de recherche avec Matthieu, Serge, Sophie, Céline, Laurent, Yoan, Sarah, Elie, Benoit, Julie (F), Julie (C), Achille, Mickaël, Angèle, Laura, Solène et Norma. Merci ensuite à Nicolas, Mauricio et Enrique de m'avoir accueilli au sein du projet ECOS-Chile. Le séjour de recherche chilien restera une expérience d'une incroyable richesse. Enfin, merci à Beatriz de m'avoir fait rencontrer Maxx et Rachel et de m'avoir permis d'être accueilli à Kingston. C'est un plaisir de travailler ensemble, j'ai hâte de continuer.

Ces dernières années m'ont par ailleurs conduit à une découverte importante, celle du métier d'enseignant à l'université. Du premier cours de TD au centre Tolbiac de Paris 1 à ceux de bâtiment Lefebvre à Nanterre, plus de quatre ans et des centaines d'heures de cours se sont écoulées. Si je peux dire aujourd'hui que j'aime enseigner, c'est en grande partie grâce à celles et ceux qui m'ont formé petit à petit par leurs conseils, qui m'ont aidé à construire mes cours et m'ont permis d'enseigner à leurs côtés. À Paris 1, je pense notamment à Antonine, Hadrien, Christophe, Anne, Anne-Cécile, Mégane, Gilles et Isabelle. À l'EHESS, merci à Nicolas et Caroline. Enfin, à Nanterre, merci en particulier à Alexis, Nolan, Élise et Milan.

L'expérience du doctorat a été à mille égards, une aventure collective. Je suis reconnaissant d'avoir été si entouré. Tout d'abord, merci à l'ensemble des membres de l'UMR Géographie-cités. Il y a régné pour moi une atmosphère stimulante et bienveillante. Plus précisément, merci, tout d'abord, à Beatriz pour ta confiance et pour ton soutien. Merci également aux organisateur.rices des séminaires EHGO et PARIS auxquels j'ai pu participer. Enfin, merci aux nombreux doctorant.es, jeunes docteur.es et ingénieurs avec qui j'ai passé mes journées. J'ai toujours eu plaisir à me rendre au laboratoire grâce à vous. Il y a celles et ceux qui m'ont accueilli en début de thèse. Merci à Julie, Robin, Paul, Thibault, Matthieu, Marie, Anne-Cécile, Milan et Cécile de m'avoir fait comprendre ce monde. J'ai en tête des journées studieuses et des soirées joyeuses. Il y a celles et ceux avec qui j'ai passé de beaux moments d'amitié, sans qui les choses auraient eu moins de sens. Elles et ils sont nombreux. Je pense aux membres précieux du bureau : Antoine, Anne-Cécile, Mathilde, Thibaud et Sonia. Je pense aux amis électrons libres : Achille, Etienne et Ivan. Je pense, enfin, aux fidèles compagnons de route

du campus condorcet. J'ai été chanceux de faire ma thèse en même temps que vous. Sans être exhaustif, merci à Thomas, Corten, Marion, Joséphine, Natacha, Aline, Hugo, Oriane, Heloïse, Alizée, Hugues, Léo, Clément, Mégane, Camille, Kevin, Fanny, Marine, Anati, Trystan, Benoit, Cinzia, Noémie, Jean, Nicolas, Inès, Prudence, Giovanni, Clarence, Samuel, Paul, Léa, Léna et à tous les autres.

En dehors du laboratoire Géographie-cités, je souhaite également remercier sincèrement l'équipe Mosaïque du LAVUE pour son très bel accueil tout au long de mon année d'ATER. Merci beaucoup aux doctorant.es et titulaires d'avoir facilité mon intégration. Je pouvais difficilement espérer mieux. Cela a été un véritable plaisir de vous découvrir. Merci notamment à Nolan, Marie-Anne, Elise, Fanny, Morgane, Marie, Heloïse, Marine, Louise, Aïda, Arthur, Manon, Alexis, Laura, Frédéric et Charles-Henri.

Je n'oublie pas le Révic. Je suis heureux de cette aventure autour du vieillissement et des espaces ruraux avec vous, Hélène, Lorette, Coralie (et Joséphine).

Enfin, un remerciement spécial à Anne-Cécile, pour avoir été une source constante d'inspiration, à Antoine, pour ces années de complicité côte à côte, à Achille pour ta belle énergie, à Nolan et à Etienne pour vos regards sur les SHS, à Thomas, Corten, Marion et Mathilde pour les rires et le soutien, à Thibaud pour son humour et sa délicatesse et à Joséphine pour notre lien rural.

Les derniers mots reviennent à ma famille et mes ami.es. Sans vous citer toutes et tous, je tiens à vous remercier pour votre présence. Elle m'a rempli durant ces années de thèse. Hâte de vous voir davantage. En deux mots, tout de même. Merci aux amis du lycée, du quartier, de la Branche, du master et aux autres. Merci Pelletier pour nos rêves communs. Merci Marion pour notre lien indefectible. Merci Luna pour ton soutien sans faille et pour ces cinq grandes années au 86. Merci à mes parents et à mon frère, pour leurs regards rassurants, leur enthousiasme malgré tout, et leur incarnation. Enfin, merci Adèle pour ta patience et pour ta joie. Tu rayannes. Ce travail te doit énormément. Merci pour tout.

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Remerciements..... | 3 |
| Sommaire | 7 |
| Introduction générale | 9 |
| Chapitre 1. Construction d'un objet d'étude : le bourg rural | 21 |
| Chapitre 2. Pour une étude des effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales | 73 |
| Chapitre 3. Le vieillissement inédit des bourgs ruraux en France, un signe d'attractivité résidentielle..... | 113 |
| Chapitre 4. Les effets du vieillissement sur le profil socio-économique des bourgs ruraux..... | 161 |
| Chapitre 5. Lutter contre : des stratégies locales en décalage. Le cas de l'action publique dans trois départements | 213 |
| Conclusion générale | 263 |
| Bibliographie | 275 |
| Annexe | 303 |
| Glossaire | 307 |
| Tables | 309 |

INTRODUCTION GENERALE

À l'échelle mondiale, 19 des 20 pays présentant la plus forte proportion de personnes âgées sont aujourd'hui européens. Seul le Japon fait exception. Si la part de personnes de 65 ans et plus représente 9,1 % de la population mondiale, elle est passée de 15,8 % à près de 20,6 % en moins de vingt ans au sein de l'Union européenne (UE27, 2001-2020) (Eurostat, 2024¹). Le « vieux continent » est ainsi, de loin, celui qui recense la population la plus âgée au monde. Au cœur de celui-ci, la France suit le même mouvement et s'inscrit dans la moyenne européenne (20,4 % de 65 ans et plus en 2020). Cette tendance est vouée à s'accroître significativement. En 2050, la proportion de personnes âgées devrait atteindre près de 28,5 % dans la population française, selon les estimations des Nations Unies (ONU, 2022²). Par ailleurs, l'âge médian est d'ores et déjà passé de 33 ans en 1991 à 40 ans en 2020 en France (INSEE, 2024³), modifiant fortement la structure par âge de la population.

Le vieillissement de la population qui, selon certains journalistes, devrait « *bouleverser nos sociétés* » (Le Monde, 2019⁴) et constitue le « *grand défi de notre temps*⁵ » (Les Echos, 2019), est vecteur d'enjeux majeurs. Si le financement du système des retraites ou le coût de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie sont au cœur des préoccupations, le vieillissement bouscule également très largement les dynamiques territoriales. Au-delà des enjeux qu'il pose à l'échelle de la société française, ce phénomène démographique est en effet à l'origine de recompositions d'ampleur qui interrogent le devenir de nombreux territoires.

¹ Informations disponibles en ligne (consultées en mai 2024) :

<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00028/default/table?lang=fr>

² United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2022). Données disponibles en ligne : <https://population.un.org/wpp/> (consulté en février 2024).

³ Informations disponibles en ligne (consultées en mai 2024) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381476>

⁴ Charrel Marie, « Comment le vieillissement de la population va bouleverser nos sociétés », *Le Monde*, 18 novembre 2019.

⁵ Philippe Crevel, « Le vieillissement de la population, grand défi de notre temps », *Les Echos*, 6 mars 2019.

À l'échelle locale, la baisse du solde naturel et l'augmentation de l'âge moyen de la population remet en cause, tout d'abord, l'idée d'un horizon ininterrompu de croissance pour une grande partie des territoires (Avdeev *et al.*, 2011). Au Japon, en Allemagne de l'est et en France, le vieillissement de la population accompagne ainsi la décroissance démographique que connaissent certaines villes et régions (Wolff *et al.*, 2013 ; Bretagnolle *et al.*, 2019 ; Fernandez et Hartt, 2022). Il joue même fréquemment un rôle direct dans celle-ci par le poids qu'il fait progressivement peser sur le solde naturel (Grossmann *et al.*, 2013 ; Cauchi-Duval, 2021). Le vieillissement peut toutefois être, à l'inverse, synonyme de repeuplement comme dans certaines campagnes attractives (Pistre, 2016a) et petites agglomérations en déclin (Steinführer, et Grossmann, 2021). Au-delà de l'aspect démographique, ce phénomène transforme également les territoires sur les plans socio-économique et fonctionnel (Hochstenbach, 2019). Par exemple, certains voient leurs emplois se réorienter fortement vers les services destinés aux habitants (Sabau *et al.*, 2010), tandis que pour d'autres l'augmentation de la proportion de personnes âgées s'accompagne de dynamiques de paupérisation ou de gentrification (Hochstenbach, 2019 ; Smith *et al.*, 2019).

À différentes échelles, le vieillissement de la population constitue dès lors un défi de premier plan non seulement pour les politiques sociales, en partie déjà engagées, mais aussi pour l'action publique territoriale. Quelles que soient la catégorie de territoire et la nature du vieillissement à l'œuvre, les enjeux qui en résultent en termes d'aménagement et d'urbanisme sont très importants (Lord *et al.*, 2017). La capacité des territoires à répondre aux besoins d'une population hétérogène de personnes âgées de plus en plus nombreuse apparaît comme un défi majeur (Hartt *et al.*, 2021). Toutefois, la question du vieillissement de la population des territoires est longtemps demeurée discrète au sein de l'action publique. La catégorie « personnes âgées » est majoritairement envisagée sous l'angle médico-social par les pouvoirs publics, qui l'associent souvent exclusivement à la perte d'autonomie (Ennuyer, 2020).

Depuis quelques années, certains discours sur la prise en compte du vieillissement dans les politiques territoriales, à l'image des rapports Broussy (2013, 2021), semblent, cependant, se faire progressivement entendre (Philipona, 2019). Une territorialisation des politiques vieillesse tend à se mettre en œuvre (Argoud, 2017). Parmi les communes les plus concernées par ce mouvement, les bourgs situés dans une commune rurale, que nous désignerons dans cette thèse par l'expression de « bourgs ruraux », occupent une place de choix. Plus précisément, ils sont au cœur du récent programme national « Petites villes de demain » qui accompagne près de 1 600 bourgs et petites villes et au sein duquel les enjeux relatifs au vieillissement sont

affichés comme une priorité. Depuis juillet 2021, une démarche dédiée au « bien vieillir » qui vise à améliorer la prise en compte des enjeux relatifs au vieillissement dans les politiques territoriales y est par exemple déployée. Les bourgs ruraux ne font pas l'objet de cette attention spécifique par hasard. Le vieillissement de la population et ses enjeux ne concernent pas l'ensemble des territoires de manière équivalente. Historiquement associés au vieillissement, les territoires qui recensent la plus forte part de personnes âgées demeurent aujourd'hui les territoires ruraux et littoraux (Blanchet, 2013 ; de Lapasse et Pilon, 2017). Parmi eux, les bourgs ruraux se détachent significativement. Depuis les années 1990, ils se caractérisent par un vieillissement sans précédent de leur population et comptent, selon le recensement de la population de 2018, en moyenne près de 29,9 % d'habitants de « 65 ans et plus » dans leur population. Ils se distinguent ainsi nettement des petites villes (25,0 %), des villages ruraux (25,7 %) et surtout de la moyenne nationale (de 19,9 % en 2018). Le constat est similaire lorsque l'on s'intéresse au poids des 75 ans et plus au sein de la population.

Les bourgs ruraux apparaissent ainsi, de loin, comme les communes les plus concernées par les enjeux découlant du vieillissement de la population en France. Ce phénomène, peu connu, pose dès lors de nombreuses questions autour des recompositions à l'œuvre. On peut par exemple se demander : dans quelle mesure le vieillissement influence-t-il leurs dynamiques socio-économiques ? Modifie-t-il la structure sociale et spatiale de ces territoires ? Comment l'action publique appréhende-t-elle ce phénomène ? Ces interrogations interviennent, en outre, alors que les bourgs ruraux font face à des évolutions majeures.

En France, les bourgs constituent un échelon important du maillage territorial des espaces ruraux. Ces petits centres jouent historiquement un rôle de desserte locale en biens et en services élémentaires dans les campagnes. Jusqu'au milieu du XXe siècle, la présence d'une petite bourgeoisie ainsi que de nombreux services, commerces et équipements élémentaires offrait à ces communes un solide rayonnement sur les villages environnants et une forte centralité locale (Jousseume et Talandier, 2016). Le contexte macro-économique et politique a toutefois changé et une grande partie des bourgs ruraux font aujourd'hui face à une fragilisation avancée (Hilal *et al.*, 2020). Les structures sociales rurales ont été bouleversées (Renard, 2012) et le système urbain dans lequel les bourgs ruraux ont prospéré s'est en partie transformé. Depuis plusieurs décennies, la métropolisation a tendance à renforcer la hiérarchie urbaine au détriment des petites agglomérations (Cunningham-Sabot et Fol, 2009), qui souffrent dans le même temps de la restructuration des services publics (Baudet-Michel *et al.*, 2019). Bien qu'une partie importante des bourgs se situe dans des territoires attractifs sur le

plan résidentiel (Pistre, 2016a), à une échelle intra-communale, de très nombreux centres-bourgs sont touchés par une dégradation importante de leur offre commerciale et résidentielle (Powe et Hart, 2008 ; Brouard-Sala, 2021).

Face aux difficultés structurelles que les bourgs ruraux rencontrent, certains auteurs soulignent leurs fragilités et vont jusqu'à interroger leur capacité à continuer à jouer leur rôle historique de desserte en biens et en services dans les espaces ruraux (Van Leeuwen, 2008). Pour Philippe Estèbe (2018) par exemple, ils pourraient relever d'un « *ordre territorial* » devenu « *obsolète* » dans une société caractérisée notamment par une forte mobilité quotidienne et résidentielle. Le vieillissement sans précédent de la population des bourgs ruraux s'inscrit ainsi dans un contexte de réflexion autour de l'avenir de cette catégorie de communes. Dans cette perspective, les interrogations que ce phénomène démographique soulève apparaissent particulièrement prégnantes.

Le bas de la hiérarchie urbaine a longtemps souffert d'un désintérêt de la part des études urbaines (Wagner et Growe, 2021). Pendant de nombreuses années, l'attention des géographes s'est largement portée sur les métropoles et les grandes villes. Cependant, depuis une dizaine d'années, les bourgs ruraux, et surtout les petites villes, connaissent un regain d'intérêt au sein de la littérature académique (Santamaria et Roux, 2024) et ce, notamment, au prisme de leurs fragilités. Ils sont, par exemple, analysés sous l'angle de la décroissance urbaine (Bailleul *et al.*, 2019 ; Grossmann et Malach, 2021), de la périphérisation (Wirth, 2016 ; Roth, 2016), de la dévitalisation des centres-villes (Baudet-Michel *et al.*, 2019), du déclin urbain (Béal *et al.*, 2021) ou encore, plus récemment, en tant que *left-behind places* (Pike *et al.*, 2023). On notera que certains auteurs, notamment ruralistes, mettent aussi en valeur les dynamiques positives que connaissent certaines petites villes (Chaze, 2017 ; Baudelle *et al.*, 2019 ; Royoux et Rieutort, 2023). Parallèlement, ces dernières années ont vu se développer des discussions foisonnantes en géographie autour des dynamiques socio-économiques des espaces ruraux (Pistre, 2016b ; Tommasi *et al.*, 2017 ; Fromentin, 2021 ; Talandier, 2023). Des débats toujours renouvelés demeurent, à ce titre, autour du caractère favorable ou défavorable de ces dynamiques à l'échelle nationale (Bouvard et Bouba-Olga, 2023 ; Pistre, 2023). Enfin, avec le développement de programmes nationaux en direction des bourgs et des petites villes, des discussions en géographie et aménagement ont émergé ces dernières années sur l'action publique territoriale menée dans ces territoires, longtemps peu travaillés (Dehne *et al.*, 2023 ; Quéva *et al.*, 2023 ; Vivant *et al.*, 2023).

Au sein de cet ensemble de travaux conséquents, lorsque que le vieillissement de la population des bourgs ruraux ou des petites villes est mentionné, il est très majoritairement considéré comme un indicateur de la fragilité de ces territoires. Le vieillissement est, ainsi, fréquemment associé à la perte de population ou à des indicateurs socio-économiques comme la paupérisation ou le taux de chômage pour caractériser des situations de vulnérabilités territoriales (MacKinnon *et al.*, 2022 ; Pike *et al.*, 2023). Il apparaît même dans certains travaux comme l'un des indicateurs de la décroissance urbaine (Wolff *et al.*, 2013 ; Gourdon *et al.*, 2019) ou comme l'une des caractéristiques majeures de la marginalisation de certains territoires (Pike *et al.*, 2023). Le constat est le même au sein d'une grande partie des diagnostics réalisés par l'action publique. La surreprésentation de personnes âgées est très majoritairement associée à un symptôme de dévitalisation de la commune. Elle demeure globalement perçue comme un problème à résoudre (Ennuyer, 2020), comme une faiblesse pour ces territoires.

Pourtant, depuis une quinzaine d'années, une série de travaux académiques tend à considérer les personnes âgées comme une potentielle ressource sociale et économique pour les territoires ruraux. Du point de vue économique, ils s'inscrivent notamment dans la lignée de ceux sur l'économie résidentielle de Laurent Davezies (2008) et montrent le potentiel impact du revenu des retraités sur l'emploi des territoires présentant des aménités (Talandier, 2008). Les retraités, qui ont un niveau de vie légèrement supérieur à la population totale en France, peuvent en effet participer à développer des emplois, notamment dans les commerces ou services à la population (Vollet *et al.*, 2013). À ce titre, certains auteurs voient le vieillissement, non pas comme un fardeau mais comme une opportunité de développement territorial notamment pour certains territoires en difficultés (Nefs *et al.*, 2013 ; Steinführer et Grossmann, 2021).

Quelle lecture doit-on alors faire du vieillissement de la population au sein des bourgs ruraux français ? En réalité, si le vieillissement de la population est souvent mentionné dans les travaux sur les petites villes, bourgs et espaces ruraux, il fait dans l'ensemble l'objet de peu d'analyses, notamment à l'échelle nationale. Il demeure bien souvent une donnée de cadrage, dont les facteurs explicatifs et les effets ne sont pas interrogés. Plus largement, au-delà des bourgs ruraux, et malgré l'ampleur du vieillissement en cours en France, les impacts territoriaux de ce phénomène sont peu traités dans la sphère académique. Le vieillissement de la population est donc un objet de recherche sous-étudié en géographie et en études urbaines (Hartt *et al.*, 2021), notamment au regard des autres transitions en cours (écologique, numérique ou néolibérale) (Buhnik, 2019).

Questionnements de recherche

L'ambition de cette thèse est d'analyser les déterminants et les effets du vieillissement de la population sur les dynamiques territoriales des bourgs ruraux. **Alors qu'ils font face à une série de difficultés structurelles, dans quelle mesure le vieillissement peut-il participer d'un renouveau des bourgs ruraux ?** Trois axes sous-tendent ce questionnement principal.

Le premier axe porte sur la définition des bourgs ruraux. Comment peut-on distinguer aujourd'hui ces communes des villages et des petites villes dans les différents contextes ruraux français ? Quel est le rôle de ces communes dans les espaces ruraux contemporains ? S'agit-il d'une catégorie spatiale toujours pertinente pour les sciences sociales lorsqu'elles travaillent sur les espaces ruraux ?

Le deuxième axe interroge le processus de vieillissement au sein des bourgs ruraux à l'échelle nationale. Quels sont les facteurs explicatifs du vieillissement inédit de la population que connaissent les bourg ruraux en France ? Quels sont ses effets sur les dynamiques de ces territoires ? Dans quelle mesure le vieillissement constitue-t-il un symptôme supplémentaire des difficultés que traversent ces communes ou au contraire un facteur de regain démographique et socio-économique ? On se questionnera également sur la diversité du vieillissement de la population des bourgs ruraux et sur sa spatialisation. Dans quelle mesure, peut-on distinguer des types de vieillissement de ces communes en France ? Observe-t-on des logiques régionales de ce phénomène ?

Enfin, le dernier axe vise à interroger l'appréhension du vieillissement de la population des bourgs ruraux par l'action publique. Dans quelle mesure ce phénomène démographique est-il intégré dans les stratégies locales de « revitalisation » à l'œuvre dans ces territoires ? Est-il le résultat de politiques locales spécifiques d'attractivité ou apparaît-il comme un phénomène subi par les acteurs locaux ? Observe-t-on des politiques locales d'adaptation au vieillissement de la population ? Quelle est l'influence des politiques nationales et départementales sur ce phénomène ?

Pour répondre à ces différents axes de questionnement, nous inscrivons notre travail à la croisée de deux sphères de discussions. D'une part, nous accompagnons une série de travaux émergents dans la littérature anglosaxonne qui participe au renouvellement de la *geographical*

gerontology (Skinner *et al.*, 2018). Ces publications portent spécifiquement sur les effets du vieillissement de la population sur les dynamiques territoriales (Hochstenbach, 2019 ; Sabater et Finney, 2023). Elles tentent de renseigner les recompositions sur les plans démographique, social, économique et fonctionnel de territoires en proie à ce phénomène démographique. Alors que la plupart des travaux traitent les dynamiques urbaines et rurales par le prisme du genre ou des catégories sociales, par exemple, promeuvent de les envisager également sous l'angle de l'âge (Finlay et Finn, 2020). L'ensemble de ces travaux laissent cependant de côté les petites villes et les bourgs ruraux et se concentrent, pour l'heure, notamment sur les grandes villes. D'autre part, nous nous intégrons également au sein du renouvellement des travaux, mentionnés plus tôt, sur les dynamiques socio-économiques qu'observent les petites villes d'un côté, et les espaces ruraux de l'autre. Ainsi, alors que ces deux champs de discussion ont peu été croisés, nous nous inspirons notamment du premier pour discuter le second.

Articuler les échelles et les méthodes

Pour mener à bien notre questionnement, aussi bien dans sa construction que dans sa mise en œuvre, nous déployons une démarche multiscale et des méthodes mixtes. Deux principaux volets méthodologiques structurent ce travail.

Nous nous appuyons, tout d'abord, sur la statistique publique et sur des bases de données rendues disponibles par l'INSEE à partir des recensements de la population à l'échelle nationale. Nous travaillons sur des données à l'échelon de l'individu et à l'échelon communal. Les bases de données sont rassemblées de manière successive au grès de la progression de notre questionnement. L'une des fortes originalités de notre travail tient à la construction de critères de définition fonctionnels pour identifier les bourgs ruraux en France, à partir notamment du traitement de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE. Cette démarche méthodologique nous permet de rendre compte des dynamiques de ces communes, particulièrement peu étudiées, dans leur diversité et surtout à l'échelle nationale. Nous y appliquons des méthodes statistiques classiques d'analyses univariées, bivariées et multivariées en mobilisant une variété d'indicateurs (âge, PCS, logement, lieu de résidence antérieur, etc.) Les analyses univariées et bivariées permettent notamment de prendre la mesure des phénomènes observés et de les spatialiser, tandis que les approches multivariées (analyses en

composantes principales, classifications ascendantes hiérarchiques), plus ciblées, ont pour vocation d'offrir une lecture synthétique, présentant un aperçu général tout en mettant en lumière d'importantes structurations régionales du vieillissement, elles aussi, peu documentées. Enfin, une partie importante de nos analyses du vieillissement de la population découle, plus précisément, du traitement de la base de données MIGCOM, fichier détail du recensement de la population. Il s'agit, là encore, d'une des originalités de ce travail. Cette approche nous permet d'entrevoir avec précision le rôle déterminant des migrations résidentielles dans le phénomène étudié.

Le deuxième volet méthodologique est mené à partir d'entretiens semi-directifs et d'observations conduites à différents échelons de l'action publique : national, départemental, intercommunal et communal. Plusieurs séjours de terrain ont notamment été réalisés au sein de trois départements (l'Ariège, le Lot et la Sarthe). Le département est l'un des maillages clefs pour interroger les politiques en direction des personnes âgées compte tenu de ses compétences (création et gestion d'hébergement à destination des personnes âgées, politique de prévention et de maintien des personnes âgées à domicile, etc.). Pour chacun d'entre eux, nous nous sommes intéressés en particulier à un bourg rural et à son intercommunalité pour questionner l'action publique locale (Tarascon-sur-Ariège en Ariège, Vayrac dans le Lot et Loué dans la Sarthe). Au total, 49 entretiens avec 58 enquêtés ont été conduits. La majorité d'entre eux ont été réalisés lors du printemps 2022 (en février dans le Lot, en avril en Ariège et en mai dans la Sarthe). Comme le résume le tableau ci-dessous (Tableau 1), les entretiens concernent une diversité d'acteurs à différents échelons (élus locaux, acteurs associatifs, agents de collectivité, etc.)⁶.

⁶ En dehors de nos études de cas principales, notre travail bénéficie d'expériences de terrain plus exploratoires qui ont joué un rôle particulièrement important dans la problématisation et dans l'analyse des résultats. Nos recherches sont ainsi enrichies d'un peu plus d'une trentaine d'entretiens semi-directifs menés notamment auprès d'élus locaux à Goderville (Seine-Maritime) en 2018, à Brou (Eure-et-Loir) en 2020 et dans le cadre de terrains collectifs à Thiers et Ambert (Puy-de-Dôme) en 2021 et à Angoulême et Ruffec (Charente) en 2022.

Tableau 1 : Récapitulatif du profil des enquêtés

| Echelon de l'action publique | Vayrac - Lot | Tarascon-sur-Ariège - Ariège | Loué- Sarthe | Autre |
|--|--------------|------------------------------|--------------|-------|
| Communal (maires, adjoints, conseillers d'opposition, anciens élus, directeurs d'EHPAD, présidents d'association, aides à domicile, agents immobiliers, etc.) | 11 | 10 | 6 | |
| Intercommunal (élus et agents territoriaux d'EPCI, de PÉTR, de syndicats mixtes du SCOT, etc.) | 6 | 6 | 4 | |
| Départemental (élus, agents territoriaux au sein de la direction générale des services, du service dédié à l'autonomie, etc.) | 3 | 6 | 3 | |
| National (agents territoriaux au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)) | | | | 3 |
| Total | 58 | | | |

Auteur : Paumelle, 2024.

Le choix d'une approche multiscalaire et d'une méthodologie mixte constitue une clef de voute de notre travail. Il tient, tout d'abord, à sa forte vertu heuristique. Comme le résumait Roger Brunet *et al.*, dans leur dictionnaire « *Il se passe beaucoup de choses quand on change d'échelle* » (1992, p. 175). Nous considérons ainsi l'approche multiscalaire comme un outil méthodologique pour faire avancer notre questionnement et notre enquête en faisant varier les ordres de grandeur (Orain, 2004). Le passage de l'échelle locale à l'échelle nationale a par exemple été un fort vecteur de problématisation et de re-problématisation dans ce travail. L'aspect heuristique du changement d'échelle tient ainsi aux séries d'allers-retours qui interrogent comment une échelle permet de mieux comprendre l'autre (Verdier et Chalonge, 2018) et aide à penser. Il en va de même pour le passage d'une méthode à une autre. Nous avons dès lors laissé place à des va-et-vient et des tâtonnements qui peu à peu nous ont permis d'avancer (Hochedez *et al.*, 2024).

Notre approche méthodologique joue également un rôle central dans notre capacité à répondre à notre questionnement grâce à sa forte complémentarité. Tout d'abord, les enquêtes qualitatives menées à l'échelle locale permettent d'enrichir nos analyses quantitatives. Elles offrent notamment la possibilité de relever des informations par de l'observation ou des entretiens semi-directifs qui ne sont pas disponibles au sein des différentes bases de données traitées. Le passage de la description statistique aux hypothèses explicatives des phénomènes étudiés, notamment à l'échelle nationale, est également consolidé voire, dans certains cas, rendu possible par les enquêtes menées à l'échelle locale. Comme l'indiquait Bernard Lepetit à propos de la micro-histoire (1993), l'échelle locale et l'approche qualitative amènent « *sur le devant de la scène, auparavant toute occupée par l'activité interprétative du chercheur, les capacités et les efforts de déchiffrement du monde des acteurs* ». L'étude d'un terrain circonscrit nous offre ainsi la possibilité d'obtenir des éléments d'interprétation des phénomènes observés grâce aux acteurs locaux, en nous glissant dans des interstices inaccessibles aux études agrégées.

Ensuite, la mise en place d'une approche quantitative permet de fortement renforcer certaines de nos analyses qualitatives réalisées à l'échelle locale. Au même titre que Hochedez *et al.* (2024), nous avons rapidement envisagé les limites « *qu'il y aurait à mener des enquêtes qualitatives locales sans cadrage statistique* ». L'approche quantitative à l'échelle nationale nous permet de contextualiser nos études de cas pour savoir si ce que nous observons témoigne d'une tendance nationale, régionale ou locale. Elle nous offre la possibilité d'éviter au maximum la surinterprétation d'observations localisées. De plus, nous nous appliquons à réaliser systématiquement des comparaisons. Nous suivons, à ce titre, quelque peu la démarche proposée par Gilles Pinson (2019) des « monographies comparées ». Réaliser des études de cas approfondies permet de faire émerger des similitudes et différences entre les cas et offre l'opportunité de tenter de les expliquer (Chouraqui, 2023). De plus, nous mettons systématiquement les résultats obtenus localement au regard de la littérature académique existante (renseignant d'autres études de cas conduites sur des contextes différents).

Enfin, l'un des apports majeurs de cette approche méthodologique tient au choix des trois départements, intercommunalités et communes étudiées spécifiquement. Nous les avons, en effet, sélectionnés à partir d'une série de traitements statistiques réalisés à l'échelle nationale. Plus précisément, nous avons tout d'abord identifié les départements d'étude. L'objectif était de travailler sur des territoires particulièrement concernés par les enjeux relatifs à la forte présence de personnes âgées. Les trois départements sont ainsi marqués par une forte présence d'habitants de plus de 65 ans dans les bourgs ruraux (36 % dans le Lot, 31 % dans la Sarthe et

31 % en moyenne en Ariège). Ils se distinguent également des autres départements par la catégorie sociale des populations de retraités au sein de ces bourgs ruraux. Il s'agit là d'un deuxième critère. Nous souhaitons étudier des contextes sociaux et économiques différents pour appréhender une diversité de cas de figure. Le Lot se détache ainsi par la surreprésentation, au sein de la population des bourgs, de retraités appartenant aux catégories sociales supérieures (29 % d'anciens cadres et professions intellectuelles supérieures), l'Ariège par la surreprésentation d'anciens retraités appartenant aux classes populaires (70 % anciens ouvriers et employés) et enfin la Sarthe par une population de retraités diversifiée avec une forte proportion d'anciens agriculteurs (28 % d'anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise et agriculteurs dont 55 % d'anciens agriculteurs). Les trois départements sélectionnés nous ont permis, dans un second temps, de choisir trois bourgs ruraux et leurs intercommunalités inscrits dans des contextes sociaux différents et en proie à un vieillissement particulièrement avancé de leur population. Ces territoires d'étude ont été choisis pour leur proximité au profil moyen des bourgs de leur département, pour leur appartenance au programme Petites villes de demain et enfin au regard d'une typologie du vieillissement des bourgs ruraux que nous avons construite durant notre travail. Dès lors, les observations qui ont été réalisées sur nos terrains sont en partie situées par rapport à l'échelle nationale.

Structure de la thèse

La thèse est construite en cinq chapitres.

Le premier visera à définir notre objet d'étude. Alors que les petites villes connaissent un regain d'intérêt dans la littérature académique, le bourg reste un objet plutôt à la marge des études aussi bien urbaines que rurales. Cette catégorie de communes souffre notamment d'un « flou sémantique » (Jousseume, 1998) qui tend à l'invisibiliser dans les travaux. La première étape de ce travail proposera donc d'en interroger les contours contemporains. À partir d'un large passage en revue des discussions et travaux autour de cette question, l'objectif sera de présenter des critères de définition renouvelés afin de pouvoir identifier les bourgs ruraux avec précision en France métropolitaine.

Le deuxième chapitre nous permettra de revenir sur les éléments de mesure, de définition et sur les tendances démographiques du vieillissement en France afin d'en souligner

les enjeux territoriaux présents et à venir. Il nous offrira l'opportunité de discuter de leur prise en compte ou non par l'action publique et la littérature académique francophone et anglosaxonne. Ce chapitre justifiera notre approche des dynamiques territoriales des bourgs ruraux à travers le prisme du vieillissement démographique.

Après avoir délimité notre objet d'étude et notre approche, le troisième chapitre ambitionnera d'analyser le processus de vieillissement des bourgs ruraux à l'échelle nationale. Alors que ces communes sont peu travaillées, nous reviendrons en détail sur les principales dynamiques socio-économiques qu'elles connaissent pour, ensuite, proposer une analyse des facteurs explicatifs du vieillissement de leur population. Cette analyse sera notamment réalisée à partir d'une étude des migrations résidentielles en direction de ces communes depuis les années 1990. Elle permettra de remettre en question certaines représentations dominantes autour de ce phénomène.

Dans le quatrième chapitre, nous complexifierons notre analyse du vieillissement des bourgs ruraux en nous intéressant à sa diversité et à sa spatialisation. Nous mettrons notamment en évidence l'existence de différents types de vieillissement aux effets socio-économiques variés sur ces communes. Les recompositions sociales et économiques qui résultent de ce phénomène dans les bourgs ruraux seront mises en lumière. Notre travail dessinera, par ailleurs, d'importantes logiques régionales du phénomène, peu renseignées.

Enfin, le cinquième chapitre interrogera l'appréhension du vieillissement de la population par l'action publique. Il mettra, tout d'abord, les stratégies locales menées dans les bourgs ruraux au regard des résultats mis en évidence dans les chapitres précédents. Il questionnera, de plus, les discours et politiques nationaux et départementaux orchestrés en direction de ces communes et relatifs au vieillissement de leur population. Pour finir, il opérera une comparaison avec des politiques conduites dans des contextes étrangers pour ouvrir des perspectives d'autres modèles (au Japon et en Allemagne notamment).

**CHAPITRE 1. CONSTRUCTION D'UN OBJET
D'ETUDE : LE BOURG RURAL**

Introduction

« *La France périphérique, en revanche, celle des bourgs, n'apparaît pas comme une priorité* ».
François Ruffin, député, *Libération*, le 14 avril 2022.

« *Les banlieues qui s'enflamment ont beaucoup plus en commun avec les bourgs et les villages abandonnés que ce que l'on s'imagine* ».
Thomas Piketty, économiste, *Le Monde*, le 8 juillet 2023.

Ce premier chapitre a pour vocation de définir notre objet d'étude. Ancré historiquement dans l'organisation territoriale française, le bourg joue un rôle spécifique de desserte en biens et en services élémentaires dans les espaces ruraux (Jousseau, Talandier, 2016a). Cette catégorie de communes est présente dans le quotidien de nombreux Français. On le retrouve, à ce titre, dans le vocabulaire de responsables politiques nationaux qui, à l'image du député François Ruffin, peuvent en faire un marqueur symbolique des territoires ruraux marginalisés. Il apparaît également comme une catégorie d'analyse des sciences sociales. Les propos récents de l'économiste Thomas Piketty dans le quotidien *Le Monde* en témoignent. Le bourg est, enfin, une catégorie de l'action publique. Le programme national expérimental « Revitalisons nos centres-bourgs » lancé en 2015 par le CGET (Commissariat général à l'Égalité des territoires) en est l'une des illustrations.

Malgré la présence du bourg dans certains discours politiques et surtout en tant que catégorie des sciences sociales et de l'action publique, sa définition demeure floue et sujette à discussion. Julia Cagé et Piketty dans leur ouvrage (2023), *Une histoire du conflit politique*, qualifient par exemple de « bourgs » les communes de 2 000 à 100 000 habitants, provoquant les réserves de certains auteurs (Gilli, 2023). Si le bourg est évoqué dans les travaux académiques, il n'en demeure pas moins que les études qui lui sont spécifiquement dédiées sont particulièrement rares. Il en découle une difficulté à saisir précisément les contours de cet objet (Mainet, 2008).

L'objectif de ce premier chapitre est de jeter un éclairage neuf à une notion au contenu flou et extensif en présentant une définition renouvelée des bourgs, et des bourgs ruraux, à partir d'une série de critères majoritairement fonctionnels. Nous aborderons, tout d'abord, les différents éléments qui contribuent au flou entourant la définition du bourg. Nous discuterons, ensuite, les approches méthodologiques existantes pour caractériser le bas de la hiérarchie urbaine afin, dans un troisième temps, de présenter notre proposition méthodologique. Enfin, nous consacrerons les dernières pages de ce chapitre à la description de certains traits caractéristiques des communes considérées comme des bourgs selon notre approche.

1.1. Les contours flous d'une catégorie située entre ville et village

Avant de se pencher sur la notion de bourg, il apparaît important de préciser que celle-ci revête notamment deux acceptions. Dans une partie de l'ouest et du centre de la France, et en particulier dans les régions d'habitat dispersé, le bourg peut désigner le chef-lieu de commune dans lequel l'école, la mairie et l'église sont implantées en opposition aux hameaux et aux fermes⁷. À l'instar d'une grande partie de la littérature académique, ce ne sera pas le cas dans ce travail. Le bourg désigne, dans ce manuscrit, une catégorie de communes au même titre que le village et la petite ville.

1.1.1. Une catégorie difficile à circonscrire

En 2015, lors du séminaire de lancement du programme national expérimental « Revitalisons nos centres-bourgs », la commissaire générale à l'égalité des territoires, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, insiste : « *les bourgs-centres constituent un échelon structurant du maillage territorial à l'interface entre les citoyens et l'État, et de différentes articulations* »⁸. Le bourg, en tant que catégorie à part entière, apparaît au centre de documents cadres d'un programme national pour la première fois. Il n'a jusqu'alors jamais fait l'objet d'une politique nationale. Sur le site internet dédié, les territoires visés par l'action publique sont clairement affichés : les « bourgs des bassins de vie ruraux » et les « bourgs dans les troisièmes couronnes périurbaines »⁹. Le profil des communes sélectionnées par le programme apparaît varié. La méthode de sélection des communes lauréates l'explique. Les services déconcentrés de l'État ont dû identifier plus de 300 communes de moins de 10 000 habitants et les encourager à envoyer un projet pour obtenir des aides de l'État.

Quelques années plus tard, en octobre 2020, le programme national « Petites villes de demain » succède à l'expérimentation « Revitalisons nos centres-bourgs ». La catégorie mise en avant par l'intitulé du programme est, cette fois-ci, la petite ville. Le bourg se fait plus discret

⁷ Dans ces régions, les agglomérations jouant un rôle de centralité locale sont plutôt qualifiées de « bourgs-centres ».

⁸ Actes du séminaire de lancement du programme Revitalisation des Centres bourgs, 3 septembre 2015, p. 2.

⁹ Lien du site : <https://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/la-demarche-r8.html>

dans les documents relatifs au programme. Il demeure toutefois dans les discours. Lors d'un entretien accordé à *France Bleu* en 2021, Joël Giraud, alors secrétaire d'État en charge de la ruralité, indique par exemple que le programme Petites villes de demain vise à « *la mise en place d'une ingénierie pour des bourgs-centres qui ont vraiment une fonction de centralité et qui ont pour autant des difficultés* »¹⁰. L'intitulé du programme a changé mais les objectifs et les catégories de communes visées sont proches. On retrouve, une nouvelle fois, une diversité de profils parmi les communes lauréates du programme. Challans (Vendée), commune de plus de 20 000 habitants est une « Petite ville de demain » au même titre qu'Illoud (Haute-Marne) et ses 214 habitants. Les préfets qui ont piloté la sélection des communes cibles et réceptionné les candidatures dans chacun des départements ont bénéficié d'une importante latitude. Ils avaient pour unique contrainte, un critère d'ordre démographique : choisir des communes de moins de 20 000 habitants.

Le changement de vocabulaire employé dans les documents cadres des deux programmes (de bourg à petite ville) semble traduire la modification du seuil démographique utilisé dans les critères de sélection (de 10 000 à 20 000 habitants). Il témoigne également de la fréquente utilisation dans les discours du bourg en synonymie avec la petite ville. On retrouve ici le flou qui entoure la notion de bourg. La distinction entre village, bourg et petite ville n'est pas tranchée par l'action publique nationale. Ce flou peut avoir des avantages. Il permet de rendre éligible aux différents programmes un grand nombre de communes et de laisser une certaine liberté de décision aux préfets. Il a aussi des inconvénients. Le manque de cohérence au sein de l'ensemble des communes lauréates peut interroger l'efficacité d'une politique nationale face à la diversité des communes retenues. C'est peut-être l'une des raisons qui a poussé l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires)¹¹, en charge du programme Petites villes de demain, à éclaircir les contours des catégories qu'elle employait en faisant appel en 2021 à la sphère académique. Une étude a ainsi été commandée au CESAER (INRAE) pour identifier « les centralités » du territoire français et leurs dynamiques. Les résultats de cette étude, sur lesquels nous reviendrons précisément plus tard dans ce chapitre, semblent finalement avoir été peu influents sur les choix des communes concernées. La démarche de clarification engagée par l'ANCT peut toutefois témoigner d'une gêne dans l'usage de ces catégories.

¹⁰ Interview réalisée sur France Bleu le 29 avril 2021. Lien de l'enregistrement : <https://www.francebleu.fr/infos/politique/lacaune-et-15-autres-communes-du-tarn-deviennent-petites-villes-de-demain-en-reponse-aux-gilets-1619717248>

¹¹ L'ANCT a succédé au CGET en 2020. Il s'agit d'un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires. L'ANCT est le résultat de la fusion du CGET et d'autres organismes.

La difficulté à distinguer le bourg de la petite ville mais aussi du village n'est pas propre à l'action publique. La littérature académique en géographie, malgré son utilisation récurrente de ces catégories, fait face aux mêmes impasses. Une partie des définitions produites en son sein en témoigne. Le *Dictionnaire de géographie* dirigé par Pascal Baud, Serge Bourgeat et Catherine Bas résume l'embarras que représente cet exercice : « *Les villes les plus réduites forment les bourgs, bien que le terme désigne également de gros villages, montrant une fois de plus la difficile définition du fait urbain* » (Baud *et al.*, 2013, p. 578). L'imprécision autour de la notion de bourg peut provoquer une gêne pour les auteurs. Selon Hélène Mainet, cette situation peut par exemple conduire à l'élaboration de stratégies de contournement : « *une parade souvent employée est de traiter conjointement petites villes et bourgs-centres* » (Mainet, 2008, p. 14). La difficulté à saisir les contours de la notion de bourg tend ainsi à l'invisibiliser ou à l'agréger à des catégories plus larges (villages ou petites villes par exemple). L'utilisation par certains chercheurs de dénominations comme « pôles secondaires » (Bonnin-Oliveira *et al.*, 2014) ou « petites centralités » (Boutet *et al.*, 2019) semble également pouvoir en découler. Déjà en 1998, Valérie Jousseume dans son travail de doctorat sur les bourgs de Loire-Atlantique, dressait le constat qu'un « *flou sémantique* » entourait la notion de bourg. D'après elle :

« Les terminologies varient d'un auteur à l'autre. Personne ne semble s'accorder sur des définitions précises, que ce soit en termes démographiques, sociologiques, économiques, territoriaux ou fonctionnels » (Jousseume, 1998, p. 126).

Plus de 25 ans plus tard, son analyse tient encore.

1.1.2. Des communes peu investies par l'action publique nationale

Si l'action publique nationale peut avoir un usage vague de la notion de bourg, c'est tout d'abord parce que pendant longtemps, elle s'y est peu intéressée. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, rares sont en effet les politiques nationales qui ont approché de près ou de loin cette catégorie. Elles sont encore moins nombreuses à l'avoir mobilisée.

Il faut remonter en 1960 pour trouver la trace d'une première attention de l'action publique nationale en direction des centralités rurales. Une loi d'orientation agricole préconise alors un découpage du territoire « *autour des villages-centres devant permettre, à terme, la parité d'équipements entre la ville et la campagne* » (Clerc et Decombe, 1979, p. 134). Il s'agit

des premiers principes de l'aménagement rural (Vélard, 1996). Des débats existent autour de la définition des villages-centres. Ils aboutissent, selon Robert Randier¹², à considérer que « *le village-centre ne doit guère réunir plus de 5 000 habitants, chaque secteur rural dont le village-centre sera la cellule de vie coïncidant généralement avec le canton normal des années 1880* » (Randier, 1963). Les caractéristiques décrites ressemblent à celles historiquement attribuées aux bourgs ruraux. Toutefois, la notion n'est pas retenue par l'action publique. De plus, ces discussions sont restées confidentielles. Une quinzaine d'années plus tard, le scénario semble se répéter avec l'instauration des « contrats de pays » en 1975. Il s'agit alors de la première politique d'aménagement d'ampleur en direction des espaces ruraux. Selon Emmanuelle Bonerandi, les pays sont « *organisés la plupart du temps autour d'une petite ville ou alors d'un gros bourg, chef-lieu de canton* » (2005). Cependant, dans les discours le bourg n'est, là encore, que peu présent et peu discuté. Finalement, il faut attendre les années 1990 pour qu'un temps de discussion soit ouvert par l'action publique autour de la catégorie bourg. Il se tient dans un contexte de réflexion autour du maillage territorial. Différentes lois portent sur les intercommunalités (loi de 1992) et les pays (lois 1995 et 1997). L'action publique nationale se questionne alors sur la capacité des bourgs à jouer le rôle de point d'ancrage dans les espaces ruraux et fait appel pour cela à des universitaires. Ce moment est toutefois de courte durée et clôt pour deux décennies l'intérêt de l'action publique nationale pour cette catégorie de communes.

Avant les deux programmes nationaux apparus dans les années 2010 et évoqués plus tôt, les bourgs apparaissent très à la marge des politiques nationales. La petite ville semble, de plus, avoir progressivement été considérée comme l'échelon pertinent d'action pour œuvrer à une meilleure égalité territoriale dans les espaces ruraux. Après la loi de 1995 par exemple, les communes-centres des pays ont une population située le plus souvent entre 5 000 et 15 000 habitants et une zone d'influence géographique qui s'étend majoritairement sur plusieurs cantons (Boutet *et al.*, 2019). Ils s'organisent ainsi majoritairement autour de petites villes. Par ailleurs, notamment à partir des années 1990, le peu d'attention portée aux bourgs et petites villes contraste fortement avec celle consacrée aux grandes villes. En effet, comme le rappelle Jérémie Brun dans sa thèse (2018, p. 36), durant cette période les fonds publics « *étaient, en premier lieu, concentrés sur le phénomène de métropolisation, et donc sur les métropoles, avec des élus en recherche d'intensification de la concentration économique et démographique* ».

¹² Alors directeur des Etudes de l'Institut des Hautes Etudes de Droit rural et d'Economie Agricole.

L'une des raisons du flou qui entoure l'usage récent de la notion de bourg par l'action publique tient ainsi à sa relative absence historique dans les politiques nationales. Avant les années 2010, le bourg n'apparaît pas comme une catégorie utile pour l'action publique nationale. Il est ainsi peu travaillé et peu défini.

1.1.3. Un objet d'étude à la marge de la géographie urbaine

Au même titre que pour l'action publique, les bourgs ont été peu travaillés en géographie urbaine. Ce constat explique également une partie de la gêne rencontrée par les chercheurs lorsqu'il s'agit de les définir ou de les évoquer.

Dans les années 1960, alors que la loi d'orientation agricole est promulguée, les bourgs et les petites villes font l'objet d'études avant tout monographiques. Il s'agit alors essentiellement selon Jean-Charles Edouard (2012, p. 28) « *d'analyser les principales composantes démographiques et fonctionnelles* » des communes concernées. On notera, cependant, que les bourgs trouvent une petite place dans certains travaux pionniers de géographie régionale et urbaine. Les deux thèses de Michel Rochefort (1960) et de Raymond Dugrand (1963) analysent par exemple leur rôle au sein de la structure urbaine des régions qu'ils étudient. Pour Rochefort, les bourgs occupent un rôle de centre local et constituent la base du réseau urbain régional. Dugrand les qualifie, de son côté, de « centres relais » des villes plus importantes et de centres « sous-régionaux » qui desservent des villages environnants. Il distingue, par ailleurs, différents types de bourgs : les villes-bourgs, bourgs industriels, bourgs ruraux et bourgs de villégiature.

Durant les années 1970, la géographie urbaine amorce un tournant avec l'institutionnalisation progressive de l'analyse spatiale en France. Le groupe Dupont est fondé en 1971 (Douguédroit, 2018), *L'Espace géographique* en 1972 et une commission de travail intitulée « Géographie théorique et quantitative » est créée au sein du Comité national français de la géographie. Dans le même temps, Philippe Pinchemel fait traduire les ouvrages fondateurs de Brian Berry (Berry, 1971) et Peter Haggett (Haggett, 1973) et une génération se forme peu à peu à l'analyse théorique et aux méthodes quantitatives (Pumain et Robic, 2002 ; Clerc *et al.*, 2012). Malgré des oppositions (George, 1972), cette *Nouvelle géographie* (Claval, 1981) s'importe en France et fait peu à peu disparaître les bourgs et les petites villes des travaux de géographie urbaine. En effet, si les chercheurs associés à la géographie quantitative permettent des avancées essentielles sur les déterminants de la croissance urbaine et l'évolution des réseaux

urbains, ils se focalisent principalement sur le haut de la hiérarchie urbaine. À titre d'exemple, Thérèse Saint-Julien et Denise Pumain mènent en 1976 un travail de recensement des différentes approches de classification des villes françaises mais se limitent à celles de plus de 20 000 habitants (Pumain et Saint-Julien, 1976). Plus tard, Bernard Lepetit et Paul Bairoch ne descendront pas en dessous de 10 000 habitants dans leurs ouvrages de référence sur l'urbanisation en France (Lepetit, 1988) et dans le monde (Bairoch *et al.*, 1988). Ce n'est qu'avec la thèse de France Guérin-Pace, publiée en 1993, que l'ensemble des communes urbaines est pris en compte depuis 1831 (Guérin-Pace, 1993).

Comme nous l'avons vu plus haut, l'attention des géographes s'est, en outre, largement portée sur les métropoles. L'étude du processus de métropolisation et de ses effets a fortement occupé l'espace académique. Parmi les travaux existants, certains estiment que les métropoles sont des territoires particulièrement propices à l'innovation et à la croissance (Authier *et al.*, 2017). Sous l'influence de diverses publications mettant en évidence les « effets d'agglomération » (Krugman, 1991), ces auteurs ont prôné la concentration des investissements dans les territoires fortement agglomérés pour maximiser les gains de productivité et de croissance (Davezies et Pech, 2014 ; Askenazy et Martin, 2015). Comme le soulignent Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti (2019), un « récit métropolitain » s'est progressivement installé. Plus largement, de très nombreux travaux se sont également penchés sur les métropoles pour y étudier les processus de financiarisation, de gentrification ou encore de concentration des richesses et des lieux de pouvoirs (Sassen, 1991 ; Veltz, 1996 ; Bourdeau-Lepage et Huriot, 2005). À l'écart de ces dynamiques et de ces préoccupations, les bourgs ont dès lors été peu travaillés.

Plus récemment, un changement de regard semble s'opérer en direction du bas de la hiérarchie urbaine. Celui-ci tient en partie à l'émergence de travaux sur la décroissance urbaine à la fin des années 2000 et au début des années 2010 (Cunningham et Fol, 2009). Si les premières publications traitent plutôt des grandes villes comme Détroit ou Saint-Etienne, les villes petites et moyennes attirent progressivement le regard des chercheurs (Bailleul *et al.*, 2019 ; Grossmann et Malach, 2021). Depuis peu, on recense ainsi une série de travaux et événements scientifiques portant sur ces catégories de villes et ce, aussi bien en France qu'en Europe (Servillo *et al.*, 2014 ; Gourdon *et al.*, 2019). Parmi eux, de nombreuses thèses récemment soutenues ou en préparation participent, semble-t-il, à faire bouger les lignes (Guéraud, 2018 ; Gourdon, 2021 ; Mondain, 2021 ; Warnant, 2023 ; Glita, 2023 ; Chouraqui,

2023). Malgré ce regain d'intérêt pour le bas de la hiérarchie urbaine, le bourg n'est, pour autant, pas encore réinvesti et reste assigné à une position d'angle-mort.

1.1.4. Les ruralistes et le moment du Réseau-Bourgs

Du côté de la géographie rurale, les bourgs n'ont pas non plus suscité un grand intérêt en tant qu'objet d'étude. Situés à l'intersection de la géographie urbaine et de la géographie rurale, ils semblent ainsi souffrir de logiques institutionnelles et prendre place dans un relatif angle mort académique. Ils connaissent, cependant, chez certains ruralistes un moment d'attention dans les années 1990, sur lequel nous allons revenir. Celui-ci, bien que de courte durée, nous offre de premiers éléments de discussion sur les critères de définition du bourg.

Comme indiqué plus tôt, dans les années 1990, les pouvoirs publics s'intéressent aux bourgs dans le cadre de deux lois successives. La première, promulguée en 1992, institue les intercommunalités. Des communautés de communes vont dès lors voir le jour, organisées autour de bourgs et petites villes. La seconde, en 1995, instaure, pour résumer, les bassins de vie qui deviendront des pays. Dans ce contexte de redéfinition territoriale, des géographes ruralistes sont consultés. Associé au Ministère de l'agriculture et des forêts, un groupe de recherche intitulé « Réseau-bourgs » se constitue autour de Bernard Kayser, Jean-Paul Laborie et Jean Renard et rend un rapport en 1993 (Kayser *et al.*, 1993). L'objectif est d'évaluer le rôle des bourgs dans l'organisation territoriale des campagnes et l'évolution de leur centralité. Dans le même temps, sous la direction de Renard et associées aux travaux du Réseau-Bourgs, deux thèses sont réalisées sur cette thématique. Jousseume étudie les bourgs en Loire Atlantique et Bruno Oger en Vendée (Jousseume, 1996 ; Oger, 1996). L'ensemble de ces travaux débouchent en 1995 sur un colloque à Nantes consacré aux bourgs et aux petites villes. En introduction des actes du colloque, Renard rédige un article de définition du bourg qui fait référence. Il constitue une synthèse des travaux menés durant ces quelques années de réflexion. L'auteur y précise tout d'abord, qu'« *il existe bien un objet géographique bourg rural dont les aspects et les fonctions sont différents de la commune rurale banale et de la petite ville* » (Renard, 1997, p. 13). Sa définition est la suivante :

« Juste au-dessus des communes rurales [le bourg] dispose d'un appareil commercial et des équipements et services dont le nombre et la qualité dépassent les besoins de la population » (Renard, 1997, p. 13).

Pour les identifier, l'auteur propose deux critères : une fourchette démographique comprise entre 1000 et 4500 habitants agglomérés et un indice d'équipement produit par l'INSEE. Fruits des discussions au sein du réseau, ces éléments offrent une base de réflexion.

Après cette courte période, les discussions spécifiques autour du bourg se tarissent en géographie rurale. Les travaux du Réseau-Bourgs sont une source d'inspiration pour les quelques rares publications récentes sur la question (Jousseau et Talandier, 2016 ; Brouard-Sala, 2021 ; Paumelle, 2021) et apparaissent comme des références importantes. Leur influence actuelle semble témoigner aussi bien de la rareté des travaux existants que de leur qualité. En effet, en plus d'offrir des pistes de réflexion pour définir et identifier les bourgs en France, les textes du Réseau-Bourgs donnent à voir une partie de la complexité qui se cache derrière l'exercice. Renard évoque notamment les limites que peuvent avoir l'utilisation exclusive de seuils démographiques pour définir un bourg et sa position à cheval sur le « *fameux seuil démographique des 2000 habitants agglomérées* » (Renard, 1997, p. 15).

1.1.5. Aux limites de l'urbain : la définition des bourgs vue par les historiens

Si les bourgs ont rarement constitué un objet d'intérêt pour l'action publique et la géographie universitaire, cela n'explique pas entièrement la difficulté qu'il peut y avoir à le saisir. Situé sur « *la zone principale de chevauchement, d'incertitude entre les deux catégories principales d'habitat [que sont la ville et le village]* » pour reprendre les mots de Marcel Roncayolo (1987), le bourg apparaît comme une catégorie qui interroge les, non moins floues, limites de l'urbain. Sans être étudié spécifiquement, le bourg est, à ce titre, évoqué à plusieurs reprises lors de débats sur la définition de l'urbain chez les historiens. C'est en particulier le cas lors du renouvellement de l'histoire urbaine en France (Verdier, 2006). Revenir dans cette dernière sous-partie sur la teneur de ces discussions, nous permet d'entrevoir la complexité qui sous-tend l'exercice d'identification des bourgs.

Au cours des années 1970 et 1980, une courte période s'ouvre pour les recherches sur les catégories durant laquelle le bourg est par moment mis en discussion. Ainsi, en 1976 se tient le colloque de Lyon intitulé « Villes et campagnes XVe-XXe siècles », en 1977 celui de Rennes sur « La petite ville et son environnement rural », en 1985 celui de Bordeaux sur « Les petites villes du Moyen Âge à nos jours » et enfin en 1988 la journée d'étude sur « Les bourgs de la France méridionale à l'époque moderne » de Montpellier clôt pour un temps les débats. Durant ces manifestations scientifiques, la question des critères de définition des catégories se pose

fréquemment et le bourg apparaît alors comme un « problème », comme en témoignent les propos conclusifs de l'historien Jean-Pierre Poussou lors du colloque de Bordeaux :

« Sur le plan historique, nous avons des travaux de médiévistes et de modernistes qui ont étudié telle ou telle petite ville, mais sans se poser la question de savoir s'il y avait une originalité, une spécificité de la petite ville. La démarche proposée par B. Lepetit ce matin est donc tout à fait fondée. En réalité, la difficulté ne se limite pas à cela : il y a aussi – et peut-être surtout – le problème des bourgs : comment différencier la petite ville du bourg ? Ces bourgs qui ne sont ni tout à fait un village ni tout à fait une petite ville » (Loupès et Poussou, 1987, p. 510).

La catégorie bourg apparaît comme un point de blocage. Parmi les travaux les plus riches qui permettent d'en comprendre les raisons, nous rejoignons Poussou sur la pertinence de ceux de Bernard Lepetit et, plus largement, de ceux réalisés autour des enquêtes de 1809 et 1811 sur la population agglomérée en France (Le Mée, 1971 ; Lepetit, 1979 ; Lepetit, 1985 ; Roncayolo, 1987). En mettant en lumière la diversité des critères utilisés pour définir l'urbain dans ces enquêtes, cette série de travaux donne à voir toute la complexité qu'il peut y avoir à définir les bourgs.

Les deux enquêtes surnommées des « 1 000 » et « 2 000 » ont des origines différentes. L'une est fiscale et l'autre provient du Bureau des informations administratives et de la statistique. Les deux visent à distinguer les catégories « village », « bourg » et « petite ville ». Pour chaque commune française, elles interrogent le nombre de maisons, le nombre d'habitants et la présence d'élites (bourgeois, marchands, propriétaires vivant du produit de leurs revenus). Les préfets sont également appelés à classer les communes en villages, bourgs et villes. Lepetit voit dans ces enquêtes « *tous les critères de définition de l'urbain* » (le nombre d'habitants agglomérés, les fonctions urbaines, « *les faits d'opinions locales* » et la présence de bourgeois) (Lepetit, 1987, p. 460).

Comment distinguer les bourgs des villages et des petites villes au début du XIX^{ème} siècle ? À partir de ces sources, les différents travaux cités plus tôt révèlent une série de difficultés. Tout d'abord, ils démontrent qu'il n'existe pas de seuils démographiques stricts permettant de distinguer ces catégories à l'échelle régionale. Ils soulignent l'existence d'une zone de chevauchement au sein de laquelle villages, bourgs et petites villes s'entremêlent. Certains bourgs, tels que perçus par les préfets dans les enquêtes, peuvent recenser une population plus importante qu'une ville, pourtant voisine. Il s'agit là d'une première strate de complexité. Ils insistent ensuite sur la variabilité régionale. Distinguer les bourgs à l'échelle nationale est rendu particulièrement difficile en raison des différences régionales de densité de

population, de superficie communale ou de forme de l'habitat. Les critères démographiques de définition des bourgs dans une région rurale aux superficies communales particulièrement élevées diffèrent fortement de ceux qui pourraient être appliqués dans une région rurale isolée avec des superficies communales restreintes. Enfin, toujours à partir de ces enquêtes, Roncayolo et Lepetit soulignent la complexité des relations qui existent entre les différents critères de définition de l'urbain lorsque l'on s'intéresse au bas de la hiérarchie urbaine. Par exemple, les fonctions de centralité qui définissent un bourg ne correspondent pas naturellement à une fourchette démographique claire. Certains villages n'exerçant aucune centralité peuvent compter plus d'habitants qu'un bourg rural. De la même manière, les communes bénéficiant d'une population perçue comme celle d'un bourg (présence de bourgeois au XIX^{ème} siècle) peuvent ne pas recenser les fonctions de centralité de celui-ci.

En conclusion, ces travaux d'historiens sur les enquêtes, qui seront repris dans certaines définitions du bourg (par exemple dans Pumain, 2006), ne nous offrent pas de réponse ni de méthode clef en main pour distinguer les bourgs des villages et petites villes. Toutefois, en révélant la diversité des critères utilisés pour définir l'urbain et leurs relations imparfaites, ils soulignent l'épaisseur du flou qui caractérise ces limites. Un flou qui se compose d'autant de strates qu'il y a de seuils débattus et de représentations pour chacun des critères et auquel s'additionnent de fortes variations régionales. On comprend mieux dès lors l'imprécision qui demeure autour de la catégorie bourg. Ces textes permettent, avant même de se lancer dans la recherche de critères pour distinguer les différentes catégories de peuplement, de mesurer l'étendue des limites que suppose l'exercice. Ils relèvent, à ce titre, d'une dimension propédeutique (Paumelle et Verdier, 2023) rappelant la nécessité d'éviter l'essentialisation des analyses sur ces catégories, une fois leurs constructions achevées.

Pour de nombreux auteurs, à l'image des participants du colloque de Bordeaux, il ne fait aucun doute : « le bourg existe »¹³. Toutefois, lorsqu'il s'agit de le définir ou plus précisément d'en dresser les contours pour le distinguer du village et de la petite ville, l'exercice devient difficile. Un flou apparaît. Pour le comprendre, le peu d'intérêt qui lui a été porté de la part de l'action publique avant les années 2010 constitue, en résumé, un premier élément de réponse.

¹³ Citation complète : « Sans aucun doute le bourg existe. Ce sera, souhaitons-le, l'objet d'un second colloque », attribuée au géographe Yves Babonaux durant des débats tenus lors du colloque de Bordeaux (1985) et retranscrits dans les actes (Loupes et Poussou, 1987, p. 510).

La question s'est peu ou pas encore posée. De la même manière, sa position dans un angle mort entre géographie rurale et géographie urbaine et l'attention portée ces dernières années aux grandes villes, en ont fait un objet de second rang des sciences sociales. Les travaux de référence manquent. Toutefois, alors que ce flou est susceptible de provoquer une gêne, il ne faut pas oublier que celui-ci découle également de la diversité des critères et des seuils possibles pour définir les bourgs.

1.2. Le choix d'une approche historique et fonctionnelle

Dans cette deuxième partie, bien que l'identification des bourgs à l'échelle nationale puisse s'avérer complexe, nous aborderons les critères envisageables pour mener à bien cette tâche. Nous examinerons ceux présentés dans les dictionnaires et diverses publications afin de justifier notre démarche méthodologique. Cette section retracera en quelque sorte le processus préliminaire suivi avant d'établir nos propres critères de définition des bourgs.

1.2.1. Évolutions et stabilité des définitions du bourg

Dans l'optique d'établir des critères de définition des bourgs, nous nous sommes tout d'abord appuyés sur un corpus d'une vingtaine de dictionnaires et encyclopédies recensant une notice du mot « bourg » et édités entre 1680 et aujourd'hui. L'objectif de cette démarche est de faire émerger des éléments de définition récurrents qui témoignent des représentations historiques et contemporaines autour de cet objet. La constitution du corpus de textes a été réalisée selon deux principes. Le premier est relatif à la disponibilité des sources. Le second découle des répétitions rencontrées. Nous n'avons gardé que des ouvrages dont la définition proposée n'était pas identique à celle d'un document plus ancien déjà présent dans notre corpus. De cette analyse, une série d'éléments de définition émerge.

En premier lieu, la définition du bourg apparaît dans une partie des dictionnaires généralistes ou universitaires comme relevant d'une tâche difficile. Pour Christine Lamarre et Scarlett Beauvalet (2010), autrices d'une notice de référence, il s'agit même d'« *un des mots de la ville les plus énigmatiques et les plus riches* ». L'une des raisons, déjà évoquée, est à chercher

dans sa nature « *hybride* » (Renard, 1997, p. 13), entre la ville et le village, que l'on retrouve sans surprise dans de nombreux dictionnaires de manière récurrente depuis le XVIII^{ème} siècle. Dans le dictionnaire de Trévoux (1704) par exemple, le bourg est déjà une « *habitation du peuple qui tient le milieu entre la ville et le village* ». Il est parfois considéré comme « *presque une ville* » (Littré, 1873) mais il est le plus souvent comparé au village. On retrouve l'idée d'une catégorie de l'entre-deux comme le résume bien Roger Brunet (dans Brunet *et al.*, 2005), pour qui le bourg se situe bien « *entre ville et village* ». Ni ville, ni village ou mi-ville, mi-village, le bourg est en tout cas considéré comme une agglomération humaine. Sur ce point, les dictionnaires sont unanimes. Il est ainsi défini par le Robert (2019) comme une « *agglomération relativement importante* » autour de laquelle les dictionnaires du XVIII^{ème} siècle évoquent parfois la présence de murailles (Féraud, 1787). Le bourg est une agglomération hybride donc, que l'on essaye de distinguer de la ville et du village, pour commencer, en la caractérisant par sa taille.

En 1680, Pierre Richelet, dans l'un des premiers dictionnaires en français, qualifie le bourg de « *gros village* » (Richelet, 1680). Cette dénomination sera reprise dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle* de Pierre Larousse. On la retrouve encore quasiment telle quelle dans une partie des dictionnaires académiques et généralistes contemporains. « Gros village », le bourg est parfois un « *grand village* » (Académie française, 1878) ou alors « *un endroit plus considérable qu'un village mais qui l'est moins qu'une ville.* » (Encyclopédie Diderot, d'Alembert, 1752). Quoiqu'il en soit, il se distingue par sa dimension intermédiaire entre les deux principales catégories de peuplement (le village et la ville). Cette dimension fait référence, quand cela est précisé, à la morphologie du bourg : « *grosse agglomération en zone rurale* » (Académie française, 1992, 9^{ème} édition) ou au nombre d'habitants : « *le bourg renferme une population plus nombreuse ; c'est presque une ville* » (Littré, 1873).

Dans les dictionnaires, la centralité commerciale occupe également une place de premier plan. La présence d'un marché hebdomadaire est par exemple mentionnée à l'entrée « bourg » dans chaque édition du dictionnaire de l'Académie française depuis 1694 : « *Grosse agglomération en zone rurale, où se tiennent ordinairement les marchés* » (Académie française, 1992, 9^{ème} édition). Elle l'est encore dans certains dictionnaires contemporains généralistes (Larousse, 2019). Au marché hebdomadaire peut s'ajouter la « foire annuelle », comme mentionnée par exemple dans *Le Grand Dictionnaire géographique et critique* d'Antoine-Augustin Bruzen de la Martinière (1724). Présent dans une grande partie des définitions anciennes ou contemporaines, la centralité commerciale apparaît comme un élément de définition de premier ordre. Il s'agit même pour Brunet (2005) du « *trait principal du bourg* ».

La présence d'un marché a, par exemple, été utilisée pour différencier le bourg du village dès le XIX^{ème} siècle. On peut, en effet, lire dans le dictionnaire dirigé par J.F.M. Bertet Dupiney de Vorepierre :

« Si donc on élève l'une près de l'autre quelques maisons rustiques, voilà un hameau : ajoutez à ce hameau une église paroissiale : c'est un village ; faites tenir dans ce village un marché réglé, vous aurez un bourg ». (J.F.M. Bertet Dupiney de Vorepierre, 1847, p. 364)

Enfin, la présence de services élémentaires apparaît comme le dernier critère important mentionné par les dictionnaires, notamment les plus contemporains. Ainsi, pour Pumain (2006) le bourg désigne « *une catégorie d'agglomérations comportant quelques services urbains* ». On retrouve également cette idée dans la littérature académique. À titre d'exemple, selon Armand Frémont : « *traditionnellement, le notaire est l'homme du gros bourg* » (Frémont, 1977, p. 65). Fernand Braudel va même plus loin : « *pour identifier un bourg ne suffit-il pas de se demander où l'on pouvait rencontrer un médecin ou un notaire ?* » (Braudel, 1986, p. 144).

Outre les différents critères de définition qui se détachent (l'hybridité, l'agglomération, la taille, la centralité commerciale et la présence de services élémentaires), l'analyse du corpus fait également apparaître des critères de définition qui ont disparu au fil du temps. Le bourg a par exemple pu être défini par la présence d'une population spécifique. Dans le dictionnaire dirigé par Bruzen de la Martinière, il est précisé que « *les habitants du bourg sont en partie laboureurs, artisans, ou marchands en détail* » se distinguant de ceux des villages (laboureurs et paysans). La population spécifique des bourgs les différencie des villages également dans les enquêtes de 1809 et 1811 (Roncayolo, 1987). Ce dernier point nous rappelle le caractère évolutif de cet objet et de sa définition.

1.2.2. L'approche par seuils de population

Omniprésente dans les définitions, la dimension intermédiaire des bourgs nous amène à envisager, à première vue, de les distinguer des villages et des petites villes en mobilisant une fourchette démographique. À ce titre, bien qu'il soit estimé unanimement comme arbitraire, le critère démographique demeure récurrent dans les tentatives de définition des catégories de l'urbain. Ainsi, selon Edouard à propos de la petite ville (2012, p. 31) « *les critères de définition sont réduits fréquemment au seul cadre démographique* ». Dans cette perspective, il apparaît intéressant de se pencher sur la borne inférieure utilisée dans la littérature académique pour définir la petite ville afin d'appréhender, en creux, la borne supérieure du bourg. Difficile

cependant de dégager une limite précise. Le seuil de population distinguant bourg et petite ville est loin de faire l'unanimité. Christophe Demazière (2017, p. 21) se laissant même dire qu'« *il existe presque autant de seuils que de chercheurs ou d'organismes en charge de collecter et de traiter les données sur ces villes* ».

Tableau 2 : Recension des critères démographiques utilisés comme borne inférieure de la petite ville dans des publications scientifiques

| Echelle | 2 000 habitants agglomérés | 5 000 habitants | 7 500 habitants agglomérés | 10 000 habitants |
|---------|---|---|----------------------------|--|
| France | Chaze (2012), Royoux (2018), Baudelle <i>et al.</i> , (2019) Glita (2021) | Kayser (1972), Laborie (1997), Edouard (2001), Pasquet (1999), INSEE (jusqu'en 2002), Brun (2018) | Renard (1997) | George (1968) |
| Europe | | ESPON (2014) | | Bretagnolle <i>et al.</i> , (2019), Mayer <i>et al.</i> , (2010) |

Auteur : A. Paumelle, 2023

La limite inférieure de la petite ville semble osciller de 2 000 à 10 000 habitants dans les productions scientifiques (Tableau 2). On notera toutefois que le seuil de 5 000 habitants proposé par Bernard Kayser en 1972 et repris par Jean-Claude Laborie dans ses travaux, est fréquemment utilisé. Il est par exemple considéré jusqu'en 2002 par l'INSEE pour définir le bourg (entre 2 000 et 5 000 habitants) (d'après Brouard-Sala, 2017) ainsi que par les récents rapports publiés par l'ESPON¹⁴ pour caractériser les « *Small and Medium-Sized Towns* » à l'échelle européenne (entre 5 000 et 50 000 habitants) (Servillo *et al.*, 2014). Il pourrait ainsi servir de limite démographique supérieure pour délimiter le bourg. Du côté du seuil inférieur, l'exercice est plus ardu. Les travaux de référence manquent. On notera seulement que le seuil de 1 000 habitants agglomérés a été retenu par Renard (1997) pour la région nantaise et que ceux de 2 000 et 2 500 habitants ont déjà été utilisés par d'autres auteurs (par exemple : Laborie, 1979). La rareté des travaux sur cette question illustre une nouvelle fois le peu d'attention pour cette catégorie. Elle témoigne aussi de la quasi-impossibilité d'établir des seuils démographiques pour identifier les bourgs ruraux à l'échelle nationale, comme évoqué précédemment.

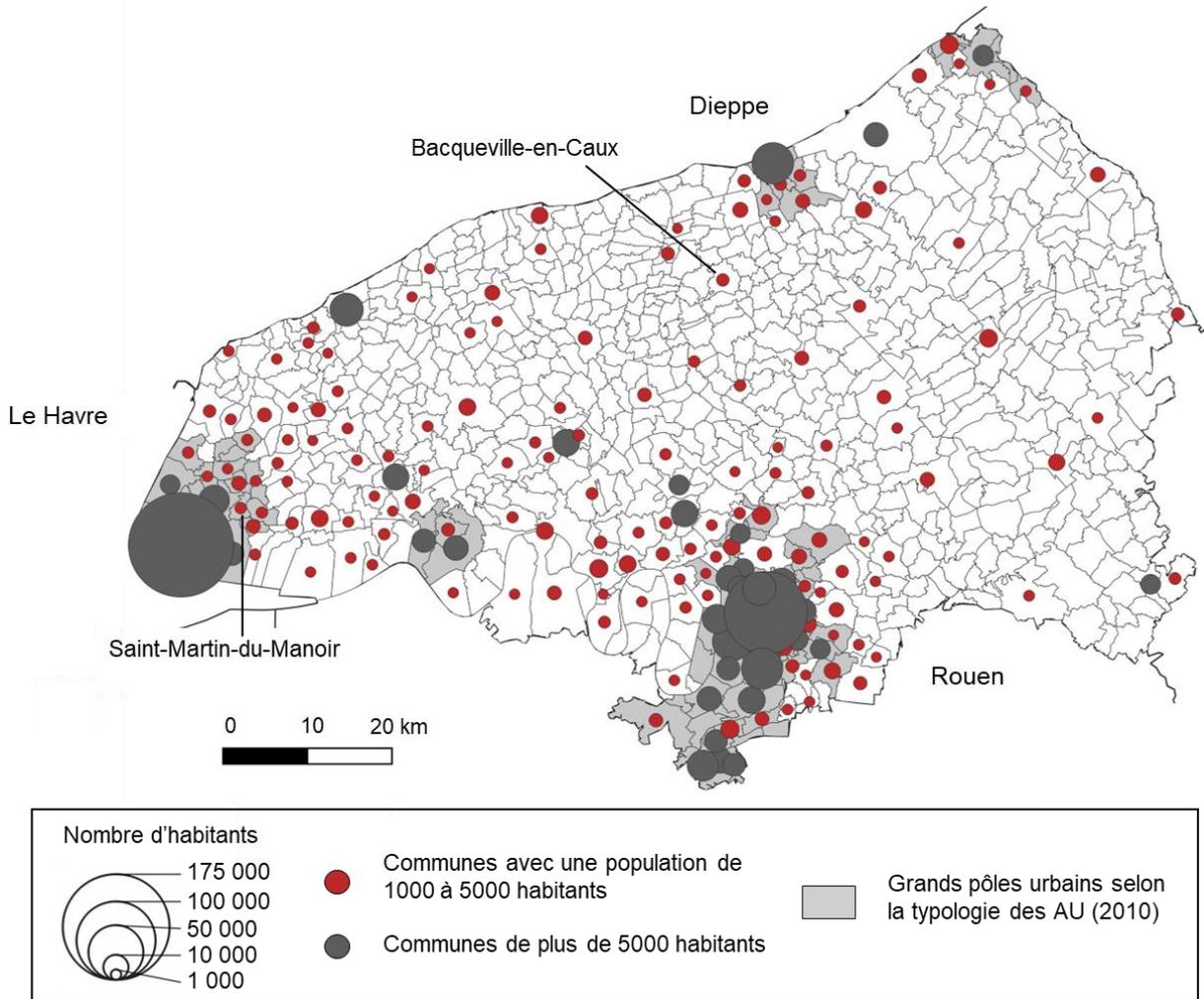
¹⁴ L'ESPON (*European Territorial Observatory Network*) est un programme co-financé par l'Union européenne qui vise à fournir des recommandations pour les politiques publiques.

L'utilisation de critères démographiques pour distinguer les bourgs des villages et des petites villes souffre de nombreuses limites. La plus évidente est liée à la densité de population. En effet, le nombre d'habitants d'une commune¹⁵ varie fortement, quelles que soient ses caractéristiques, selon la densité de population locale et régionale. L'exemple de la hiérarchie urbaine en Seine-Maritime en témoigne¹⁶. Ainsi, si l'on considère par exemple une fourchette démographique allant de 1 000 à 5 000 habitants, qui pourrait être envisagée pour identifier les bourgs en France, les communes répondant à ces critères apparaissent très largement surreprésentées autour des principaux pôles urbains en Seine-Maritime (Le Havre et Rouen) (Carte 1). Cette géographie traduit bien davantage le phénomène de densification de la population dans les communes périurbaines qu'un maillage de bourgs, tels que définis dans les dictionnaires. Parmi les communes dont la population est comprise dans la fourchette démographique indiquée, plusieurs n'exercent aucune centralité locale. C'est le cas par exemple de la commune de Saint-Martin-du-Manoir (1 460 habitants), aux fonctions presque exclusivement résidentielles et très largement sous l'influence du Havre. Les conclusions sont en grande partie similaires si l'on considère une fourchette démographique plus haute, allant par exemple de 2 000 à 5 000 habitants. En Seine-Maritime, ce changement aurait, de plus, pour conséquence d'exclure des communes exerçant une réelle centralité locale à l'image de l'ancien chef-lieu de canton Bacqueville-en-Caux (1 901 habitants) qui possède un collège, une gendarmerie, deux supermarchés, etc. Cette fourchette démographique serait, en outre, encore plus excluante dans d'autres départements moins densément peuplés (ex : Creuse, Dordogne, etc.) qui recensent de nombreux centres ruraux avec moins de 2 000 habitants. Enfin, le même exercice réalisé dans des départements avec des superficies communales plus importantes et avec un habitat dispersé, à l'image des Landes par exemple, fait également apparaître un nombre important de communes avec une population supérieure à 1 000 ou 2 000 habitants mais n'exerçant pas de centralité locale.

¹⁵ Faute de données disponibles sur la population agglomérée.

¹⁶ L'exemple de la Seine-Maritime est utilisé tout au long du chapitre pour illustrer les apports et limites des différentes définitions existantes. Il a été choisi car il est bien connu par l'auteur.

Carte 1 : Exemple de catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon une approche démographique à partir du RP 2019



Auteur : A. Paumelle, 2023

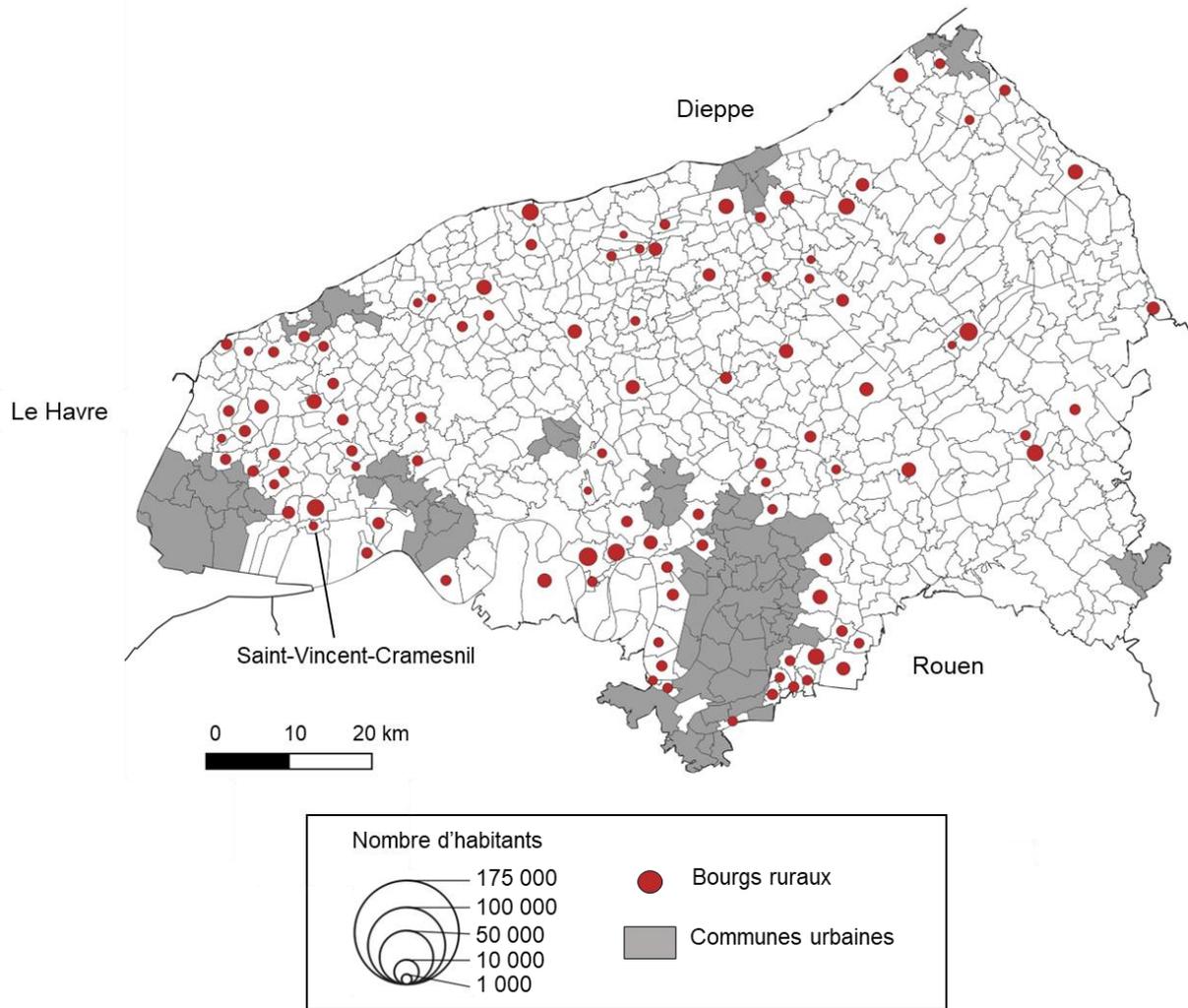
Plus largement, les seuils de population au sein desquels s'inscrivent les bourgs varient fortement selon la distance de ces communes aux grands pôles urbains, selon la densité de population régionale, la superficie des limites communales et la structure de peuplement (Paumelle et Verdier, 2023). Un village bénéficiant d'une grande superficie et situé dans une couronne périurbaine particulièrement dense mais n'exerçant pas de centralité peut ainsi compter deux à trois fois plus d'habitants qu'une commune bénéficiant d'une centralité locale dans une région rurale isolée. Ainsi, quel que soit le contexte territorial, le choix de seuils démographiques, déjà caractérisé par sa nature arbitraire (Édouard, 2012), serait dans le cadre d'une analyse statistique à l'échelle de la France particulièrement difficile à justifier.

1.2.3. L'approche par la densité et le nombre d'habitants (INSEE, 2022)

Depuis 2020, pour l'INSEE une commune rurale désigne « *une commune peu dense au sens de la grille communale de densité* »¹⁷. Le critère historique des 2 000 habitants agglomérés pour définir les communes urbaines, critiqué de longue date (Talandier, 2016), a été remis en cause au profit d'un critère relatif à la densité de population. L'INSEE s'appuie sur une méthodologie européenne utilisée par Eurostat. Pour la comprendre, l'institut nous indique que « *plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense* » (INSEE, 2020). La typologie prend ainsi en compte la répartition des habitants au sein des communes. En 2022, l'INSEE fait apparaître de nouvelles catégories. Parmi celles-ci, on note la création d'une catégorie « bourgs ruraux » distinguée du « rural à l'habitat dispersé » et « rural à l'habitat très dispersé » au sein des communes considérées comme « rurales » (Beck *et al.*, 2022). Selon l'INSEE, une commune est qualifiée de bourg rural lorsque la majorité de ses habitants réside dans une zone contiguë avec une densité d'au moins 300 habitants au km² et une population totale comprise entre 500 et 4 999 habitants. En comparaison, dans les communes considérées comme des « petites villes », la majorité de la population habite dans une zone avec une densité comprise entre 300 et 1 500 habitants/km² et avec au moins 5 000 habitants. L'intérêt de cette définition par rapport à celles précédemment évoquées tient à la prise en compte d'un critère morphologique, en plus de celui purement démographique. La commune de Saint-Martin-du-Manoir est par exemple considérée ici comme une commune urbaine, compte tenu de la densité et la répartition de sa population. Toutefois, la grande majorité des limites précédemment énoncées à propos de l'approche démographique demeurent pertinentes (Carte 2). Parmi les « bourgs ruraux » de nombreuses communes n'exercent pas ou peu de centralité et se situent à proximité des agglomérations urbaines. C'est le cas par exemple de la commune de Saint-Vincent-Cramesnil, proche du Havre, peuplée de 630 habitants et ne recensant qu'un seul commerce. Quel que soit les caractéristiques des communes, la densité de leur population varie, en effet, fortement selon leur distance à des pôles urbains plus importants.

¹⁷ Voir définition en ligne sur le site de l'INSEE, consulté en 2022 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902>

Carte 2 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime à partir de l'approche par la densité de population de l'INSEE (2022)



Auteur : A. Paumelle, 2023

1.2.4. L'approche par l'offre de commerces, services et équipements sélectionnée *a priori* (Jousseau et Talandier, 2016)

Comme nous l'avons vu plus tôt, au-delà des aspects démographiques, le bourg se caractérise par son rôle de desserte locale dans les espaces ruraux et périurbains. Dans la lignée des travaux du Réseau-Bourgs, une approche fonctionnelle a été développée par Valérie Jousseau et Magali Talandier (2016a) pour distinguer les différentes catégories de l'urbain en se dégageant des seuils démographiques et de leurs limites. Cette proposition méthodologique à visée opérationnelle découle en partie de la mise en ligne depuis 2008 par l'INSEE de la Base Permanente des Équipements (BPE), recensant l'ensemble des commerces,

services et équipements présents à l'échelon communal. Les auteures identifient trois fonctions structurantes qui « traversent la littérature géographique » pour distinguer les différentes catégories de peuplement : le commerce de détail, la santé et l'éducation. À partir de la présence d'équipements spécifiques témoignant de ces différentes fonctions, elles construisent sept niveaux hiérarchiques de peuplement (Tableau 3), en se référant notamment au six niveaux du « modèle christallérien ». Elles considèrent enfin la maille des unités urbaines définie par l'INSEE (2010) et la maille communale (lorsque les communes ne font pas partie d'une unité urbaine). Pour rappel, selon l'INSEE, une unité urbaine est « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants »¹⁸. Il s'agit donc d'une approche par l'offre de commerces et services sélectionnés *a priori*.

Tableau 3 : Critères pour distinguer les différentes catégories selon Jousseaume et Talandier (2016)

| VILLAGE - CENTRE | BOURG - SUPERMARCHÉ | BOURG - CENTRE | GROS - BOURG - CENTRE | PETITE VILLE |
|--|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Boulangerie ou superette ou épicerie | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Supermarché | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège (ou lycée ou IUT-UFR) OU ➤ Etablissement de convalescence ET ➤ Supermarché | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège (ou lycée ou IUT-UFR) ET ➤ Etablissement de convalescence ET ➤ Supermarché | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lycée (ou IUT-UFR) OU ➤ Hôpital de court séjour ou maternité ET ➤ Hypermarché |

Auteur : A. Paumelle, 2023

La méthode proposée, innovante quant aux critères, possède de nombreux avantages. Pour commencer, elle prend en compte des éléments de définition du bourg omniprésents dans les dictionnaires et dans les travaux des historiens et du Réseau-Bourgs. Ensuite, contrairement à une approche démographique, elle limite les biais relatifs à la densité de population aussi bien à l'échelle régionale que nationale. Les communes avec de grandes superficies sont, de plus, moins surreprésentées. Enfin, la méthode apparaît particulièrement pertinente pour recenser des centralités de services. La présence d'un collège ou d'un établissement de convalescence

¹⁸Voir définition disponible sur le site de l'INSEE, consulté en janvier 2023 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501#:~:text=Les%20unit%C3%A9s%20urbaines%20sont%20construites,au%20moins%2020000%20habitants.>

(maison de santé ou centre de santé) illustre bien le rayonnement local associé aux bourgs. À l'échelle de la Seine-Maritime, les différences avec les approches précédentes sont nettes (Carte 3)¹⁹. Le semis de bourgs est beaucoup plus régulier et fait davantage penser à une trame cristallérienne. Les communes périurbaines n'exerçant pas de centralité locale ne sont, par exemple, pas considérées comme des bourgs. À l'inverse, Valmont, ex-chef-lieu de canton est qualifié de « bourg-centre », alors qu'il n'apparaissait pas dans les approches précédentes à cause du nombre et de la densité de sa population. Or, il constitue effectivement un véritable centre local de commerces et de services.

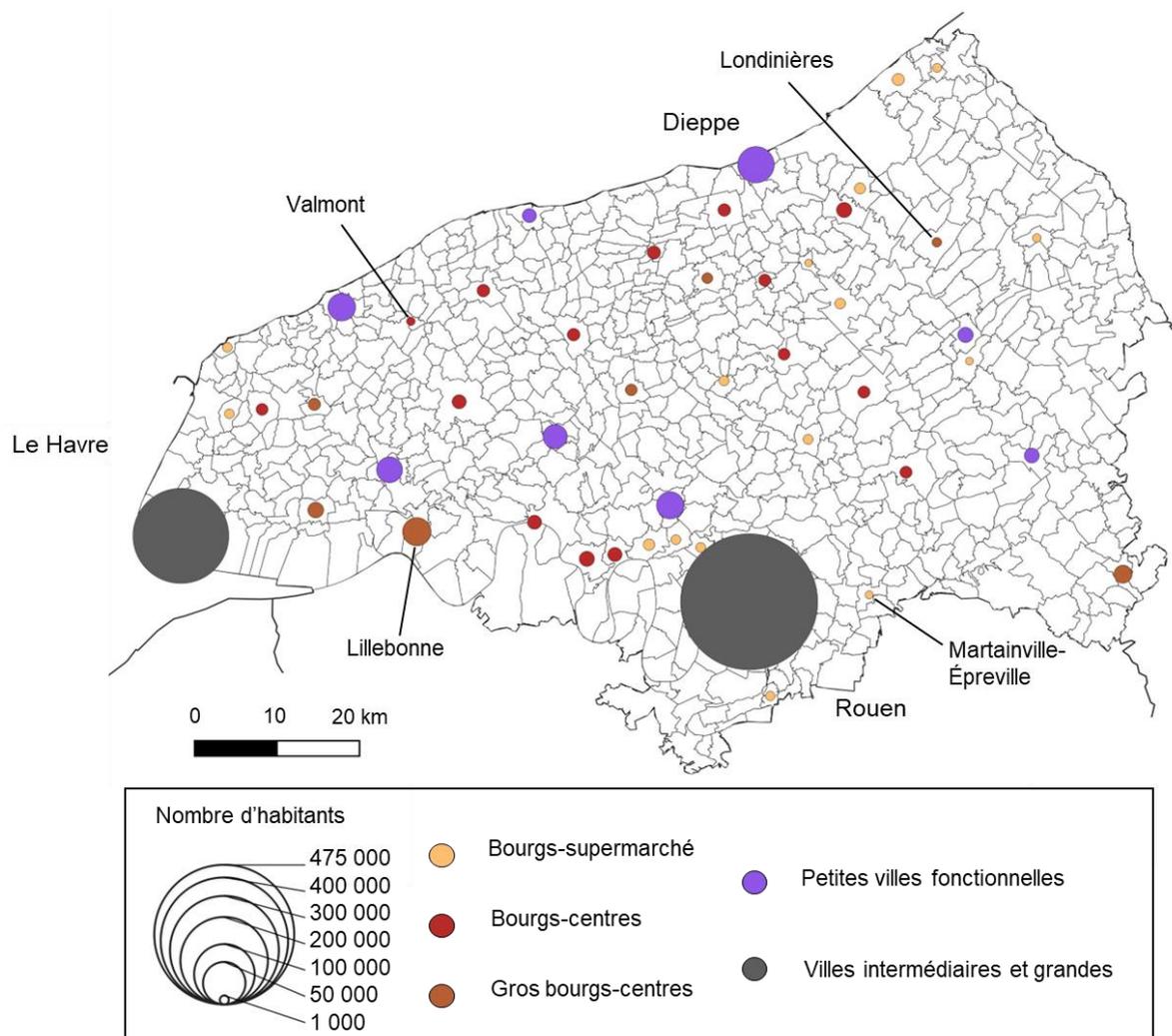
Quelques limites apparaissent, toutefois, lors de la mise en application de cette méthode. Tout d'abord, la division des bourgs en trois sous-catégories ne nous semble pas en phase avec les définitions et représentations existant autour de cette catégorie. La distinction entre elles (notamment entre bourg-centre et gros bourg-centre) nous paraît trop fine. En deuxième lieu, la caractérisation de la centralité commerciale du bourg et de la petite ville par la présence d'un supermarché ou d'un hypermarché nous semble restrictive. Le passage au test réalisé sur la Seine-Maritime illustre cette limite. Avec ces critères, l'unité urbaine de Lillebonne située au sud-ouest de la Seine-Maritime est par exemple considérée comme un « gros bourg-centre », faute de la présence d'un hypermarché. Or, l'agglomération possède cinq supermarchés, plus de 150 commerces, un service d'urgence, une maternité et plus de 20 000 habitants. On observe un écart avec les représentations entourant cette commune localement. La comparaison avec les autres « gros bourgs-centres » du département met également en cause le statut de cette commune. Par exemple, l'unité urbaine de Londinières, située à l'est du département, appartient, elle aussi, à la catégorie « gros bourg-centre » bien qu'elle ne recense que 1 271 habitants et sept commerces. À l'échelle nationale, le constat est similaire. Fontainebleau qui recense plus de 35 000 habitants, est ainsi considérée comme un « bourg-centre » car on ne recense pas d'hypermarché au sein de son unité urbaine. Pourtant, l'agglomération de Seine-et-Marne possède plus de 200 commerces, huit supermarchés et exerce ainsi une centralité commerciale supérieure à celle qui correspond aux représentations qui entourent les bourgs.

Au-delà de la catégorie « gros bourg-centre », le statut de « bourg-supermarché » octroyé par exemple à la commune de Martainville-Epreville (située à proximité de Rouen), pose également question. En effet, hormis un supermarché, elle ne possède que 697 habitants, deux commerces et aucun service structurant localement. Son statut de bourg se questionne d'autant plus que certaines communes, comme celle du Pays de Belvès en Dordogne, sont

¹⁹ Les critères décrit par Jousseume et Talandier ont été travaillés pour cela à partir de données du recensement de 2019.

considérées comme des « villages » car elles ne possèdent pas de supermarché. Or, contrairement à la commune de Martainville-Épreville, on recense à Pays de Belvès : un collège, une gendarmerie, un établissement de convalescence, une quinzaine de commerces en centre-bourg, une gare, etc. Ainsi, si l'approche proposée par Jousseaume et Talandier possède de nombreux atouts, certaines limites liées notamment à la centralité commerciale, nous amènent à considérer également d'autres approches fonctionnelles.

Carte 3 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon l'approche fonctionnelle de Jousseaume et Talandier (2016) à partir du RP 2019



Auteur : A. Paumelle, 2023

1.2.5. Approche par la diversité de l'offre de commerces, services et équipements (Hilal *et al.*, 2020)

Déjà évoqué plus tôt, un autre récent travail mené par l'INRAE-CESEAR (Hilal *et al.*, 2020) et commandé par l'ANCT offre une dernière approche particulièrement intéressante. L'étude a pour objectif d'identifier les « centralités » du territoire français à l'échelle communale. À partir d'une revue de littérature, les auteurs font le choix de privilégier une démarche fondée sur la diversité de l'offre de services, de commerces et d'équipements. En utilisant la base BPE de l'INSEE et la méthode par classification automatique mixte, ils distinguent quatre types de centres (local, intermédiaire, structurant, majeur, voir Tableau 4). Cette proposition méthodologique écarte une nouvelle fois de potentiels critères démographiques ou d'emplois. On retrouve parmi les équipements qui caractérisent les différents centres ceux précédemment cités par Jousseume et Talandier (par exemple : boulangerie, hypermarché, etc.) Plus précisément, la catégorie intitulée « centre intermédiaire » semble correspondre peu ou prou à celle des bourgs par les équipements, commerces et services qui y sont associés (collège, supermarché, médecin, etc.) Toutefois, à la différence du premier travail, cette approche se fonde sur la diversité de l'offre d'équipements proposés par l'INSEE au sein de la BPE et n'en sélectionne pas *a priori*. En cela, elle parvient à dépasser une certaine rigidité de critères pour identifier la centralité commerciale. Pour reprendre l'exemple de la Seine-Maritime, la commune de Lillebonne est ainsi considérée comme un « centre structurant » plutôt qu'un « centre intermédiaire » (Carte 4) et la commune de Martainville-Épreville n'appartient même pas à la catégorie des « centres locaux ».

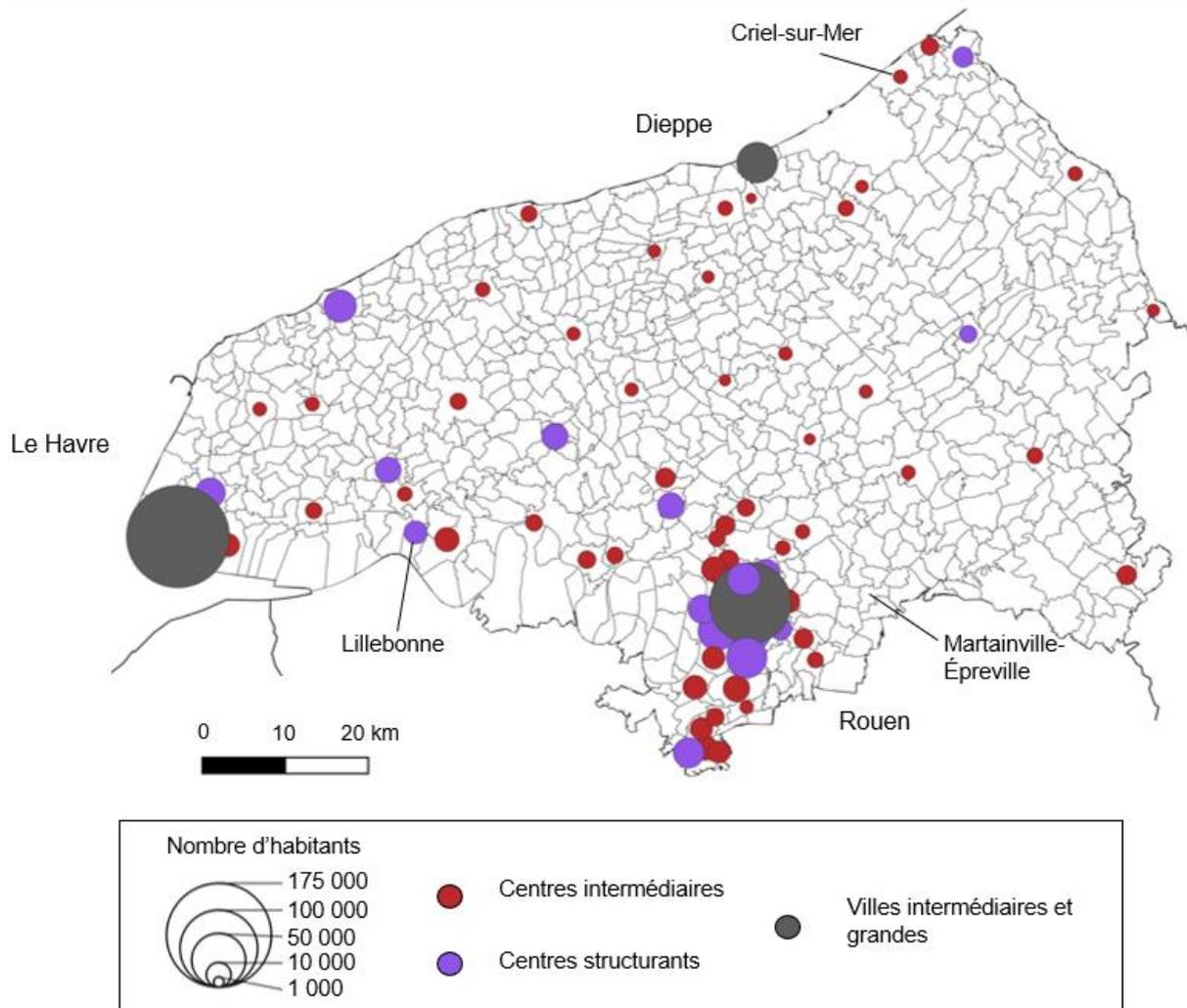
Tableau 4 : Critères pour distinguer différentes catégories de peuplement selon Hilal et al., (2020)

| CENTRE LOCAL | CENTRE INTERMEDIAIRE | CENTRE STRUCTURANT | CENTRE MAJEUR |
|---|---|---|---|
| <p>➤ Environ 12 commerces, services et équipements (présence fréquente : coiffeur, école élémentaire, boulangerie, restaurant, artisan du bâtiment, etc.)</p> | <p>➤ Environ 30 commerces, services et équipements (présence fréquente : collège, médecin généraliste, chirurgien dentiste, bureau de poste, banque, supermarché, etc.)</p> | <p>➤ Environ 80 commerces, services et équipements (présence fréquente : lycée, psychologue, spécialiste en ophtalmologie, librairie, magasin de sport, cinéma, etc.)</p> | <p>➤ Commerces, services et équipements les plus rares (présence fréquente : tribunal, établissement de santé de long-séjour, conservatoire, hypermarché, etc.)</p> |

Auteur : A. Paumelle, 2023

Certaines limites subsistent, toutefois, quant à la capacité de cette méthode à permettre l'identification de bourgs dans le cadre de notre travail. Ces limites sont en partie inhérentes à l'objectif initial de l'étude dont il s'agit moins de faire ressortir la hiérarchie urbaine que d'identifier des centralités. Or, l'absence de hiérarchie proposée entre chacun des équipements, services et commerces disponibles dans la BPE pose des difficultés. Elle ne permet notamment pas d'écartier les localités touristiques qui n'exercent pas de centralité locale. Par exemple, dans la typologie proposée en Seine-Maritime, Criel-sur-Mer est considérée comme un « centre intermédiaire » alors que la commune ne possède pas d'équipement scolaire supérieur à l'école élémentaire ni d'établissement de santé. La commune, située au bord de la Manche et bénéficiant des charmes d'une longue plage de sable, doit son statut en grande partie à ses nombreux commerces saisonniers, actifs uniquement l'été. Elle s'écarte, à ce titre, de la représentation associée aux bourgs dans les dictionnaires et les travaux académiques. De plus, comme les auteurs travaillent à l'échelle communale, certains « centres intermédiaires » sont des communes de banlieue au sein d'agglomérations urbaines importantes (Carte 4).

Carte 4 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon l'approche fonctionnelle de Hilal et al., (2020)



Auteur : A. Paumelle, 2023

En conclusion, notre travail sur les définitions historiques et contemporaines du mot bourg à fait émerger, outre le caractère hybride, quatre critères récurrents : l'agglomération, la taille, la centralité commerciale et la présence de services élémentaires structurants. À partir de ces éléments, la discussion des trois principales approches existantes pour identifier les communes aux caractéristiques de bourgs a fait ressortir plusieurs résultats. Tout d'abord, à l'échelle nationale l'utilisation de critères démographiques paraît inappropriée. La diversité des densités de population et des structures de peuplement rend l'exercice très arbitraire. Ensuite, les approches fonctionnelles construites à partir de l'offre de services, commerces et équipements se révèlent plus efficaces pour distinguer des catégories de communes à la lisière

de l'urbain et du rural. Plus précisément, celle proposée par Jousseau et Talandier (2016) qui propose une sélection *a priori* de commerces, services et équipements parvient à refléter une centralité structurante localement. Elle peine, cependant, à distinguer précisément le rayonnement commercial des différentes catégories. À l'inverse, l'approche fondée sur la diversité de l'offre, proposée par Hilal *et al.*, (2020), à partir de la présence d'une diversité d'équipements, parvient à mieux rendre compte de la centralité commerciale mais moins de la présence de services élémentaires structurants.

1.3. Identifier les bourgs français : proposition méthodologique

Dans le cadre de ce chapitre, nous proposons une définition fonctionnelle avec des critères renouvelés pour identifier les bourgs à l'échelle de la France métropolitaine. Celle-ci est construite à partir de notre travail de lecture des dictionnaires et inspirée par les travaux précédemment discutés.

1.3.1. Choix de la maille communale

Avant de revenir sur la construction des critères de définition, le choix de la maille spatiale constitue l'une des premières étapes. Dans leur article, Jousseau et Talandier (2016) privilégient les unités urbaines. Pour les catégoriser, elles agrègent à cet échelon l'ensemble des indicateurs. Les communes situées hors des unités urbaines sont également prises en compte à l'aide de critères travaillés à l'échelon communal. On retrouve cette pratique dans certaines typologies fonctionnelles de l'INSEE (aires urbaines, bassins de vie, etc.). Toutefois, comme le montrent Hilal *et al.* (2020), une grande majorité des travaux qui ont tenté d'identifier les petites centralités ont plutôt utilisé la maille communale. C'est également notre choix. Rares sont les bourgs dont l'agglomération dépasse les limites communales. De plus, dans les quelques cas existants, la zone bâtie qui déborde sur une commune limitrophe ne correspond quasiment jamais à la zone bâtie la plus importante de la commune en question. L'agrégation des indicateurs poserait ainsi des difficultés. Enfin, le choix méthodologique de l'échelle

communale est en adéquation avec notre questionnement et l'étude de l'action publique locale. Contrairement aux unités urbaines, les communes sont un maillage de l'action publique.

1.3.2. Une approche par l'offre de services structurants sélectionnés *a priori*

La catégorisation que nous proposons distingue principalement les communes considérées comme des « bourgs », des « villages » et « petites villes ». Nous n'intégrons pas d'échelon supplémentaire pour différencier les communes du bas de la hiérarchie urbaine. Les intitulés de ces trois principales catégories ont été choisis au regard de leur utilisation courante au sein et en dehors de la sphère académique.

La première étape de notre travail de définition a été d'établir des critères permettant de rendre compte de la centralité des bourgs en termes de services, distincte de la centralité commerciale. Pour cela, nous avons repris la démarche engagée par Jousseume et Talandier (2016), fondée sur une large revue de littérature. Nous avons ainsi opté pour la présence d'équipements scolaires et de santé sélectionnés *a priori*. Ces derniers ont en effet l'avantage de présenter une gamme diversifiée et progressive (ex : école élémentaire, collège, lycée, université) qui est adaptée aux différentes catégories de communes. De plus, dans une très grande majorité de cas, ils témoignent et participent au rayonnement local des communes. La présence d'un collège dans une commune rurale fait par exemple bénéficier d'un flux régulier de parents et d'enfants en provenance des communes voisines. Une maison de santé pluriprofessionnelle, rassemblant plusieurs médecins, a un effet similaire sur les patients des alentours. Par ailleurs, la localisation de ces équipements, discutée notamment à l'échelle départementale ou intercommunale, témoigne souvent du statut de la commune bénéficiaire au sein de son environnement local. Enfin, ces équipements scolaires et de santé bénéficient d'une réelle valeur symbolique dans les territoires de faible densité (Fijalkow et Taulelle, 2020).

La prise en compte de potentiels critères relatifs au statut administratif ou au nombre d'emplois a été écartée. Concernant la dimension administrative, si une grande partie des bourgs a longtemps bénéficié du statut de chef-lieu de canton, le redécoupage cantonal de 2013 a profondément remis en cause cette relation. Il s'agit dorénavant davantage d'un statut de petites villes. De plus, celui-ci a peu de conséquences sur les communes concernées. Il n'octroie par exemple plus de compétences ni la présence de certaines administrations ou professions, comme cela pu être le cas durant une partie du XXe siècle (ex : juges de paix). Pour ce qui est de l'emploi, la mise en place de critères poserait des questions de seuils proches de celles

discutées pour l'approche démographique. Par ailleurs, il s'agirait d'un critère uniquement relatif aux actifs, excluant les plus jeunes, les inactifs et les retraités. Enfin, celui-ci n'est quasiment pas ou peu mentionné dans les dictionnaires et travaux académiques.

Pour intégrer des critères liés à l'offre d'équipements, de services et de commerces à l'échelle communale, nous avons travaillé sur la BPE 2018 et utilisé la géographie communale du 1^{er} janvier 2019. Au sein de la BPE, pour distinguer les différentes catégories d'équipements scolaires (secteur public et privé), nous avons sélectionné : les écoles élémentaires, les collèges, les lycées généraux et/ou technologiques et les unités de formation et de recherche (UFR) et instituts universitaires (IU). Au même titre que Jousseume et Talandier, nous avons établi que les bourgs se distinguent des villages par la présence d'un collège. Les petites villes possèdent quant à elles un lycée général et/ou technologique. Pour ce qui est des équipements de santé, nous avons choisi : les établissements de soin de court séjour, établissements de soin de moyen séjour, établissements de soin de long séjour, urgences, maternité, centres de santé, maison de santé pluridisciplinaires. Selon notre typologie, les bourgs se caractérisent par la présence d'une structure sanitaire de proximité (centre de santé ou maison de santé pluriprofessionnelle) alors que les petites villes accueillent un hôpital de court séjour ou une maternité. Nous avons également travaillé sur la présence de « médecins généralistes » avant de la retirer de nos critères face à son manque de fiabilité à illustrer la centralité en services d'une commune. De nombreux médecins ruraux installent aujourd'hui leur cabinet en dehors des bourgs ou petites villes.

À la différence de Jousseume et Talandier, qui ont travaillé sur des équipements et services similaires, nous intégrons dans notre approche des critères bénéficiant d'une certaine souplesse. Il s'agit de ne pas exclure des communes qui peuvent prétendre au statut de bourg mais qui ne cochant pas exactement toutes les cases. Ainsi, dans notre définition, les bourgs se distinguent des villages par la présence d'un collège et/ou d'une structure sanitaire de proximité. La petite ville se caractérise par la présence d'un lycée (général et/ou technologique) et/ou d'un hôpital de court séjour ou d'une maternité. De plus, toutes choses égales par ailleurs, les communes sans collège mais avec un lycée général et/ou technologique peuvent être considérées comme des bourgs au même titre que celles qui ne possèdent pas de structure sanitaire de proximité mais un hôpital de court séjour ou une maternité.

1.3.3. Rendre compte de la centralité commerciale à l'aide d'une approche mixte

Dans un second temps, pour identifier la centralité commerciale exercée par le bourg, nous avons privilégié une approche par la diversification de l'offre. La construction des critères et des seuils découle d'une démarche empirique attentive à la diversité des espaces ruraux et périurbains français. Une série de tests a été réalisée sur treize arrondissements départementaux²⁰. Ces arrondissements ont été sélectionnés à partir de deux typologies des campagnes produites par Hilal *et al.* (2011) pour la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) à partir de caractéristiques économiques, démographiques et paysagères de ces territoires (ex : « Campagne proche des villes » (typo 1), « Campagne agricole et industrielle » (typo 1), « Plaines et plateaux, prairies et forêts » (typo 2), « Montagne, très forts reliefs et végétation semi-naturelle » (typo 2)). Nous avons travaillé sur les arrondissements qui rassemblent le plus de communes appartenant à chacune des catégories établies par les auteurs. La diversité des formes d'habitat rural (groupé, groupé à dispersion intercalaire et dispersé) a également été prise en compte. L'arrondissement de Guingamp, qui présente un habitat rural dispersé, non représenté parmi les arrondissements déjà sélectionnés²¹, a été ajouté.

Tout en ayant conscience du caractère intrinsèquement flou des limites entre villages, bourgs et petites villes, des seuils de nombre de commerces ont été choisis afin d'exclure les communes qui ne se distinguent pas des communes banales par leur offre commerciale dans leur arrondissement et d'inclure celles qui s'en différencient. Ils se sont construits progressivement par un jeu de tests, d'allers-retours et de comparaisons entre ces contextes territoriaux. Nous sommes ainsi partis des critères de centralité en termes de services déjà établis, de la présence d'un supermarché²² pour distinguer les bourgs des villages, et d'un

²⁰ Les treize arrondissements sont les suivants : arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), arrondissement d'Abbeville (Somme), arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir), arrondissement de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Saintes (Charente-Maritime), arrondissement de Neufchâteau (Vosges), arrondissement de Mirande (Gers), arrondissement d'Amiens (Somme), arrondissement de Villefranche-sur-Saône (Rhône), arrondissement de Foix (Ariège), arrondissement de Guingamp (Côtes-d'Armor).

²¹ Déjà sélectionnés, l'arrondissement de Meaux présente par exemple un habitat groupé et celui de Foix un habitat groupé à dispersion intercalaire.

²² Définis dans la base permanente des équipements comme « commerces de détail à prédominance alimentaire avec une surface de vente déclarée entre 400 et 2500 m² » (INSEE, 2022, p. 6).

hypermarché²³ pour distinguer les petites villes des bourgs. Nous avons ensuite réalisé une série d'ajustements, décrits ci-dessous, afin de mettre en place ces seuils.

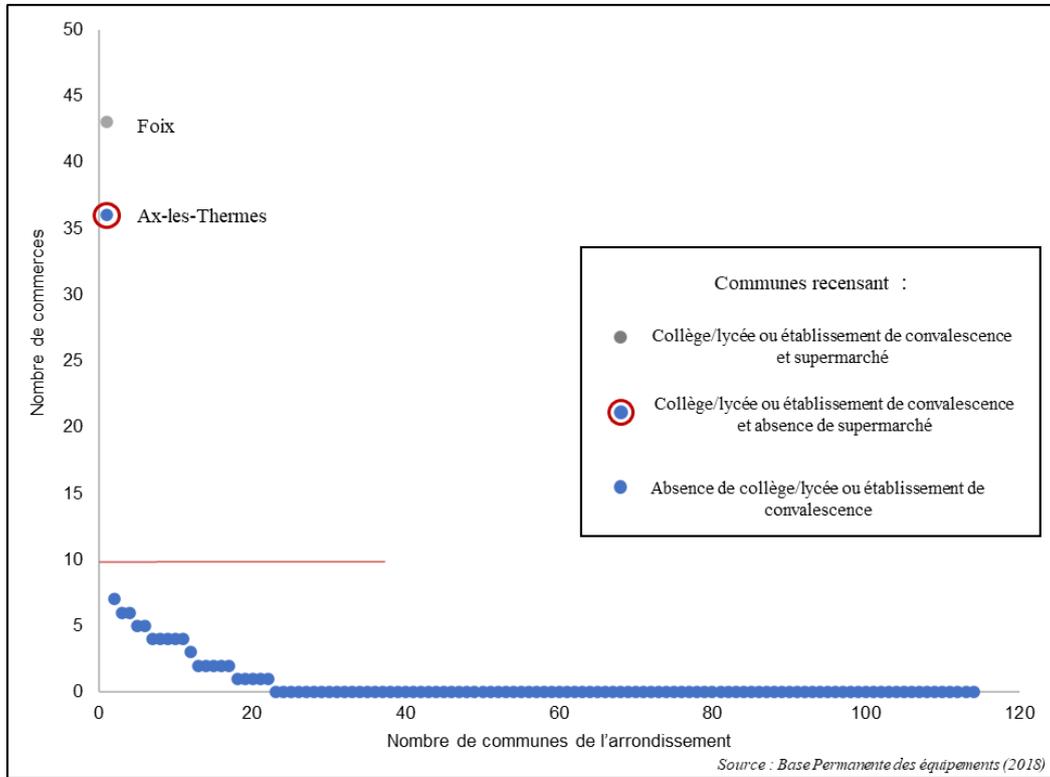
En premier lieu, nous avons intégré un nombre minimum de commerces pour distinguer les bourgs des villages. L'objectif est de s'assurer qu'en dehors de la présence d'un supermarché, les communes considérées comme des « bourgs » possèdent un centre-bourg, élément caractéristique de cette forme de peuplement et au cœur des préoccupations de l'action publique. Les résultats des différents tests montrent que le seuil de deux commerces, en plus de la présence d'un supermarché, est efficace pour justifier d'une centralité commerciale suffisante. Ce critère nous permet par exemple d'exclure la commune d'Acheux-en-Amiénois (arrondissement d'Amiens). Celle-ci recense 593 habitants et aucun commerce, ni centre-bourg. Elle possède bien un collège et un supermarché mais ils sont situés en périphérie de son finage. Avec l'ajout de ce critère, d'autres communes aux fonctions presque exclusivement résidentielles ont également été retirées. Si ce seuil peut à première vue paraître bas, nous l'avons établi également au regard du profil des communes qui auraient été exclues en cas d'augmentation de celui-ci. La commune d'Aignan par exemple, située dans l'arrondissement de Mirande, de très faible densité (22,5 hb.km²), ne possède que trois commerces en plus d'un supermarché. Toutefois, elle se distingue tout de même de la très grande partie des autres communes rurales de son arrondissement par son nombre de commerces. Par ailleurs, au-delà de ce critère, on recense à Aignan un collège, plusieurs professions médicales, une gendarmerie, une activité notariale et est un ancien chef-lieu de canton.

En deuxième lieu, la présence d'un supermarché n'est pas obligatoire. Ainsi, les communes qui n'en possèdent pas peuvent être considérées comme des bourgs si elles recensent plus de dix commerces. Ce seuil a été arrêté après avoir étudié précisément les communes sans supermarché mais possédant un collège et/ou une structure sanitaire de proximité et dont le nombre de commerces les distingue dans leur arrondissement. À l'image d'Ax-les-Thermes, commune située en Ariège et véritable centre local structurant, de nombreuses communes pour lesquelles le statut de village apparaîtrait inadapté ont ainsi pu être intégrées. En effet, Ax-les-Thermes (1 267 habitants) possède un collège, un établissement de convalescence et 36 commerces. Sur ce dernier point, elle se détache significativement des autres communes de son arrondissement (Figure 1). Une nouvelle fois, dans certains contextes ruraux connaissant une densité de commerces plus faible, il aurait été possible d'abaisser ce seuil. Cependant, celui-

²³ Les hypermarchés ont une surface de vente supérieure à 2500 m².

ci nous assure que les communes concernées exercent bel et bien une centralité commerciale distinctive et ce, quel que soit le contexte rural et périurbain dans lequel elles sont situées.

Figure 1 : Nombre de commerces par commune dans l'arrondissement de Foix (Ariège)



Auteur : A. Paumelle, 2023

Enfin, suivant la même démarche, nous avons intégré un critère relatif au nombre de commerces pour distinguer les bourgs des petites villes. La présence d'un hypermarché n'est pas l'unique critère pour catégoriser la centralité commerciale des petites villes. Dans notre définition, les communes recensant plus de 50 commerces mais pas d'hypermarché peuvent être considérées comme telles. Ce critère permet de ne pas qualifier de bourgs des communes qui n'ont pas d'hypermarché mais dont les caractéristiques sont celles de petites villes et qui, à ce titre, se distinguent significativement par leur nombre de commerces des autres communes ayant le statut de bourg au sein de leur arrondissement. Une fois encore, ce critère permet de corriger le statut de certaines communes. Ainsi, Oyonnax, Fontainebleau ou Privas, qui ne possèdent pas d'hypermarché, mais dont le nombre de commerces est supérieur à 50 sont dès lors identifiées comme des petites villes. Parmi nos arrondissements d'étude, le cas de Vittel est relativement parlant. La commune de 5 071 habitants n'a pas d'hypermarché mais possède 64 commerces et en cela se détache des autres communes qui répondent aux critères de

définition des bourgs (Tableau 5). Le seuil de 50 commerces demeure arbitraire et certaines communes se détachent significativement des autres bourgs de leur arrondissement en recensant une quarantaine de commerces (ex : Mirande dans l'arrondissement de Mirande). Toutefois, en dessous de ce seuil, la distinction avec les autres bourgs n'est pas évidente dans tous les contextes.

Tableau 5 : Proposition de critères fonctionnels pour distinguer les villages, bourgs et petites villes

| VILLAGES | BOURGS | PETITES VILLES |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Education</u> : Absence d'équipement ou école élémentaire/maternelle ➤ <u>Santé</u> : Absence d'équipement ou faible présence (ex : pharmacie) ➤ <u>Commerce</u> : Absence de commerce ou faible présence (ex : boulangerie, superette, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Education</u> : Collège <li style="text-align: center;">OU ➤ <u>Santé</u> : Centre de santé ou maison de santé pluriprofessionnelle <li style="text-align: center;">ET ➤ <u>Commerce</u> : Deux commerces + (supermarché ou huit commerces supplémentaires) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Education</u> : Lycée <li style="text-align: center;">OU ➤ <u>Santé</u> : Hôpital de court séjour ou maternité <li style="text-align: center;">ET ➤ <u>Commerce</u> : Hypermarché ou 50 commerces |

Auteur : A. Paumelle, 2023

1.3.4. L'ajout d'un critère morphologique

En complément de notre approche fonctionnelle, nous avons intégré des éléments de définition supplémentaires pour différencier les bourgs ruraux et périurbains mais aussi pour les distinguer des communes de banlieue.

Il apparaît clairement dans les définitions vues précédemment qu'un bourg est une agglomération à part entière dont le bâti est discontinu d'une agglomération plus importante. Nous ajoutons ainsi un critère morphologique en travaillant la base des unités urbaines (en zonage 2010 avec la géographie en vigueur au 1er janvier 2019). Pour l'INSEE, si une unité urbaine est formée d'une seule commune, elle est catégorisée comme une « ville isolée ». Si une unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'INSEE distingue des « communes-centres » de communes de « banlieue ». Il peut y avoir plusieurs communes-centres d'une même unité urbaine lorsque aucune commune ne représente plus de 50 % de la population de

l'agglomération²⁴. Dans notre travail, nous avons considéré que les villages, bourgs ou petites villes étudiés correspondaient à des « communes rurales », « villes isolées » ou à des « communes-centres » au sens de la typologie des unités urbaines de l'INSEE²⁵. Les communes appartenant à une unité urbaine sans en être la commune-centre sont considérées comme des communes de banlieue dans notre approche. Cette distinction nous permet de laisser de côté les communes en périphérie de grandes agglomérations qui peuvent recenser une offre de commerces et de services similaire à celle des bourgs mais dans un contexte urbain.

En outre, nous avons fait le choix de travailler prioritairement sur les bourgs situés dans les espaces ruraux et de ne pas étudier les bourgs périurbains. En effet, si les territoires ruraux et périurbains connaissent en de nombreux points des dynamiques socio-démographiques proches (Pistre 2012), le vieillissement de la population est significativement plus avancé dans les territoires ruraux (Blanchet, 2013). Il apparaît ainsi nécessaire de les distinguer. Pour cela, à partir de la typologie des aires urbaines de l'INSEE (2010), nous différencions les bourgs périurbains (« communes appartenant à la couronne d'un grand pôle »²⁶) des bourgs ruraux (« autres communes n'appartenant pas à la couronne d'un grand pôle »). Pour rappel, selon l'INSEE, un grand pôle est une unité urbaine de plus de 10 000 emplois et une commune périurbaine est une commune dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci²⁷. Nous avons privilégié la typologie des aires urbaines pour différencier les territoires périurbains des territoires ruraux par rapport à celle des aires d'attraction (2020) car cette dernière laisse apparaître un territoire français quasiment exclusivement sous influence des pôles urbains et laisse donc peu de place au rural. Par ailleurs, souvent utilisée par les ruralistes pour définir les espaces ruraux et devenue la définition officielle du rural de l'INSEE depuis 2020 (Pistre et Richard, 2018), la grille communale de densité ne convient pas non plus. En effet, alors que le rural correspond aux communes « peu denses » et « très peu denses », le périurbain apparaît difficile à identifier.

Pour résumer, dans le cadre de notre travail, les communes qui ont le statut de « communes rurales » ou de « villes isolées » ou de « communes-centres » au sens des unités urbaines de l'INSEE et qui recensent un collège ou un établissement de convalescence et un supermarché avec au minimum deux commerces (ou plus de dix commerces si elles ne

²⁴ Voir sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1441> (consulté, mai 2024).

²⁵ Cela nous amène à considérer comme bourgs des « villes » au sens de l'INSEE.

²⁶ Unités urbaines de plus de 10 000 emplois.

²⁷ Voir sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/2115011> (consulté, mai 2022).

possèdent pas de supermarché) sont considérées comme des bourgs. Nous distinguons alors 811 « bourgs périurbains » et 877 « bourgs ruraux » à partir la typologie des aires urbaines. Nous travaillerons, par ailleurs, exclusivement sur les bourgs ruraux dans le cadre de cette thèse. Les petites villes sont, elles aussi, des « communes rurales » ou « des villes isolées » ou des « communes-centres » au sens des unités urbaines de l'INSEE, qui recensent un lycée ou un hôpital de court séjour ou une maternité et un hypermarché ou plus de 50 commerces. On en recense 459 en France métropolitaine. Pour différencier les petites villes des villes moyennes et grandes nous avons repris les critères de Jousseume et Talandier (2016). Les villes moyennes et grandes ont un siège universitaire (UFR ou IUT), une maternité ou des urgences hospitalières et au moins huit magasins de meubles (104). Enfin, on recense 28 005 communes ayant le statut de villages (ruraux ou périurbains) et 4 567 communes de banlieue.

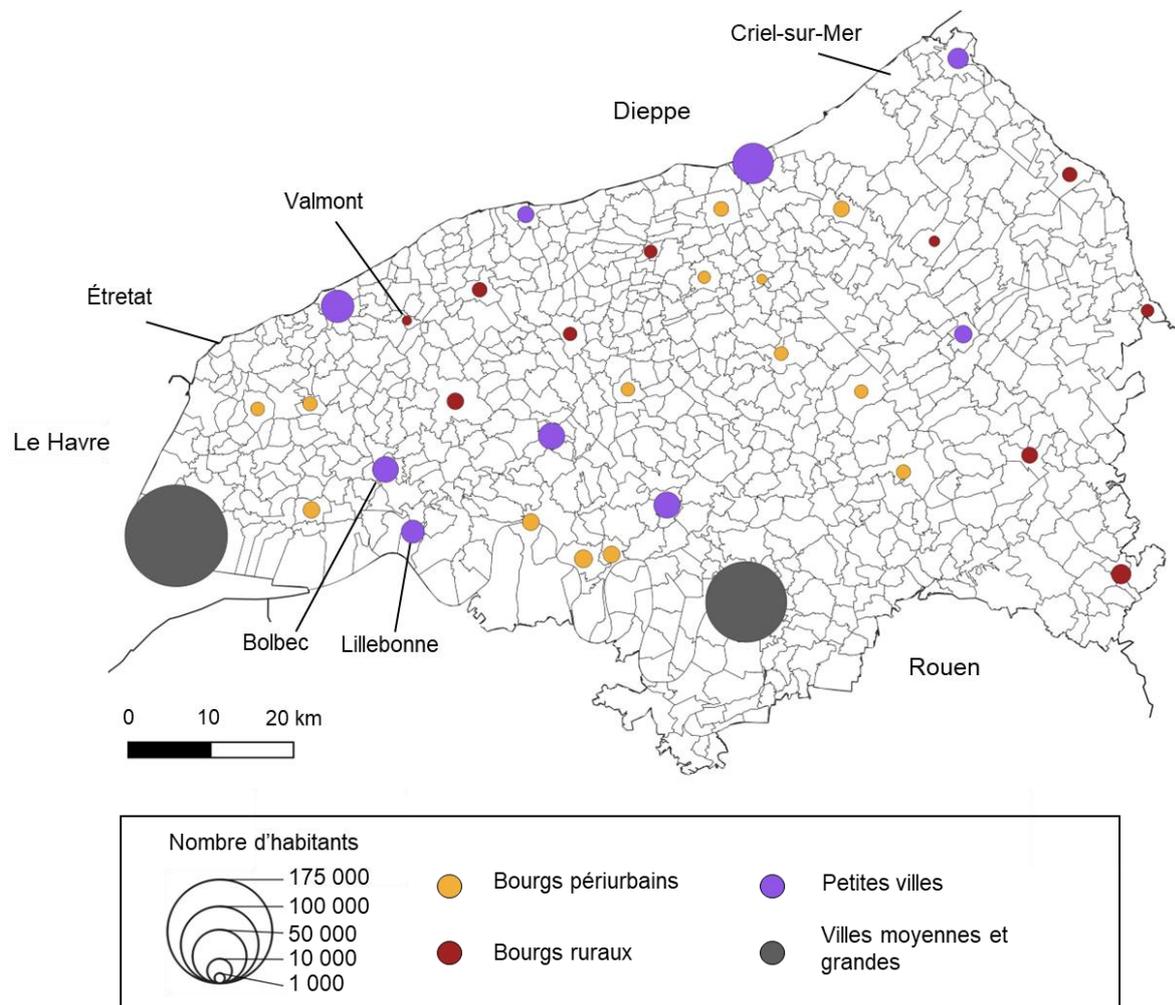
1.3.5. Les apports et limites de notre approche

La construction d'une nouvelle approche fonctionnelle focalisée sur l'échelon bourg et alliant des critères de diversification commerciale, de présence d'équipements sélectionnés *a priori* et morphologique nous permet de recenser un ensemble de bourgs à l'échelle de la France. Pour reprendre l'exemple de la Seine-Maritime, notre définition apporte plusieurs points d'amélioration par rapport aux différentes approches pré-existantes.

Tout d'abord, la Carte 5 montre tout l'intérêt de privilégier une approche fonctionnelle par rapport à une approche démographique et ce, même à l'échelle départementale. Nous n'observons pas de relation importante entre la densité de population et la présence de communes catégorisées comme des bourgs. Chaque bourg possède une véritable centralité locale en adéquation avec les éléments décrits dans les dictionnaires. De plus, malgré l'absence de critères démographiques, notre définition fait tout de même apparaître des logiques de taille de population entre les catégories. Plus précisément, la majorité des bourgs situés en Seine-Maritime recense moins d'habitants dans leur commune que les petites villes (18 sur 25). Cette caractéristique, omnisprésente dans les représentations et les dictionnaires, apparaît donc *in fine* dans notre typologie. Cependant, celle-ci n'est pas franche. Elle laisse place à des zones où s'entremêlent villages, bourgs et petites villes tel que le décrivait Roncayolo (1987). Elle permet par exemple à Valmont, qui ne présente que 847 habitants mais dont le statut de bourg est présent historiquement dans les représentations et qui continue à jouer un rôle de centre rural dans une zone peu densément peuplée du département, d'être présent parmi l'échantillon des

bourgs, là où une très grande partie des seuils démographiques l'aurait exclu. Ensuite, nous observons une certaine cohérence au sein de chacune des catégories. Malgré l'absence d'hypermarché, Lillebonne est bien une petite ville, au même titre par exemple que Bolbec. De plus, les petites communes résidentielles qui ne possèdent qu'un supermarché n'atteignent pas le statut de bourg. Enfin, ni les stations balnéaires n'exerçant pas de centralité locale structurante, ni les communes appartenant à d'autres grandes agglomérations ne sont comprises dans l'échantillon de bourgs, malgré la prise en compte d'un critère de diversité de l'offre commerciale. Criel-sur-Mer ou Étretat ne sont par exemple pas considérés comme des bourgs.

Carte 5 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon notre approche



Auteur : A. Paumelle, 2023

Notre approche fait, cependant, face à plusieurs limites. Le choix de la maille communale amène notamment deux difficultés. Il confronte notre approche au mouvement des fusions de communes en cours (Bideau, 2019). En modifiant la superficie communale, une

fusion peut faire évoluer le statut des communes concernées sans qu'il y ait de changement dans l'offre de services et de commerces sur le territoire. Par ailleurs, l'utilisation de la maille communale conduit à ne pas attribuer certains équipements à une commune alors que leur présence à proximité est liée à celle-ci. Dans certaines petites villes, par exemple, un hypermarché peut se situer dans la commune voisine, à la lisière de la limite communale. Enfin, les choix des services structurants et des seuils de commerces pourraient être affinés selon les régions étudiées. Dans certains territoires avec une densité de population élevée, les seuils de commerces pourraient par exemple être augmentés pour coller davantage au contexte.

1.4. Quelques caractéristiques des bourgs ruraux : taille, maillage et morphologie

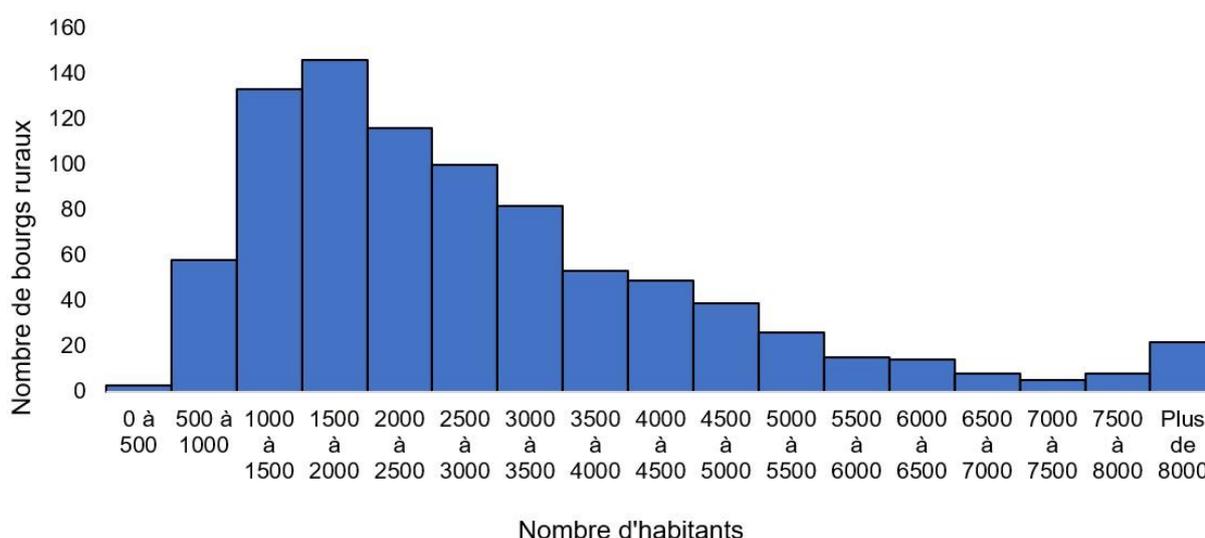
L'élaboration d'une définition focalisée sur les bourgs a permis l'identification de 877 bourgs ruraux. Alors qu'ils n'ont fait l'objet que de très peu d'études spécifiques à l'échelle nationale, nous nous intéressons dans cette dernière partie à certaines de leurs caractéristiques générales. Il s'agit de donner à voir la cohérence de cet ensemble mais aussi toute la diversité qui le compose, à l'image de celle qui traverse les espaces ruraux.

1.4.1. Des caractéristiques démographiques proches de celles des représentations

À l'échelle nationale, la taille des bourgs ruraux correspond peu ou prou aux représentations contemporaines qui entourent cette catégorie. En moyenne, les communes concernées comptent en effet 2 911 habitants et 50% des bourgs ruraux ont une population comprise entre 1 586 et 3 705 habitants (la médiane est de 2 410 habitants). De plus, alors que nous avons considéré, au regard de la littérature académique, des seuils de population hypothétiques de 1 000 et 5 000 habitants pour identifier les bourgs ruraux, on notera que plus de 80% des communes de cet ensemble ont une population comprise dans cet intervalle. La Figure 2 montre, cependant, tout l'intérêt de dépasser la rigidité des seuils démographiques. En effet, concernant la distinction entre le bourg rural et la petite ville, établir un seuil de 5 000

habitants aurait exclu près de 13,6 % de l'ensemble. Le constat est similaire pour la distinction entre bourgs et villages. Ainsi, 1 160 communes considérées comme des villages ruraux avec notre définition ont plus de 1 000 habitants (229 ont plus de 2 000 habitants). Enfin, à titre de comparaison, les petites villes ont une population d'en moyenne 12 658 habitants. De plus, la moitié d'entre elles ont une population communale comprise entre 6 586 et 15 727 habitants. Là encore, ce sont des ordres de grandeur qui correspondent aux représentations entourant cette catégorie.

Figure 2 : Distribution des bourgs ruraux selon leur taille



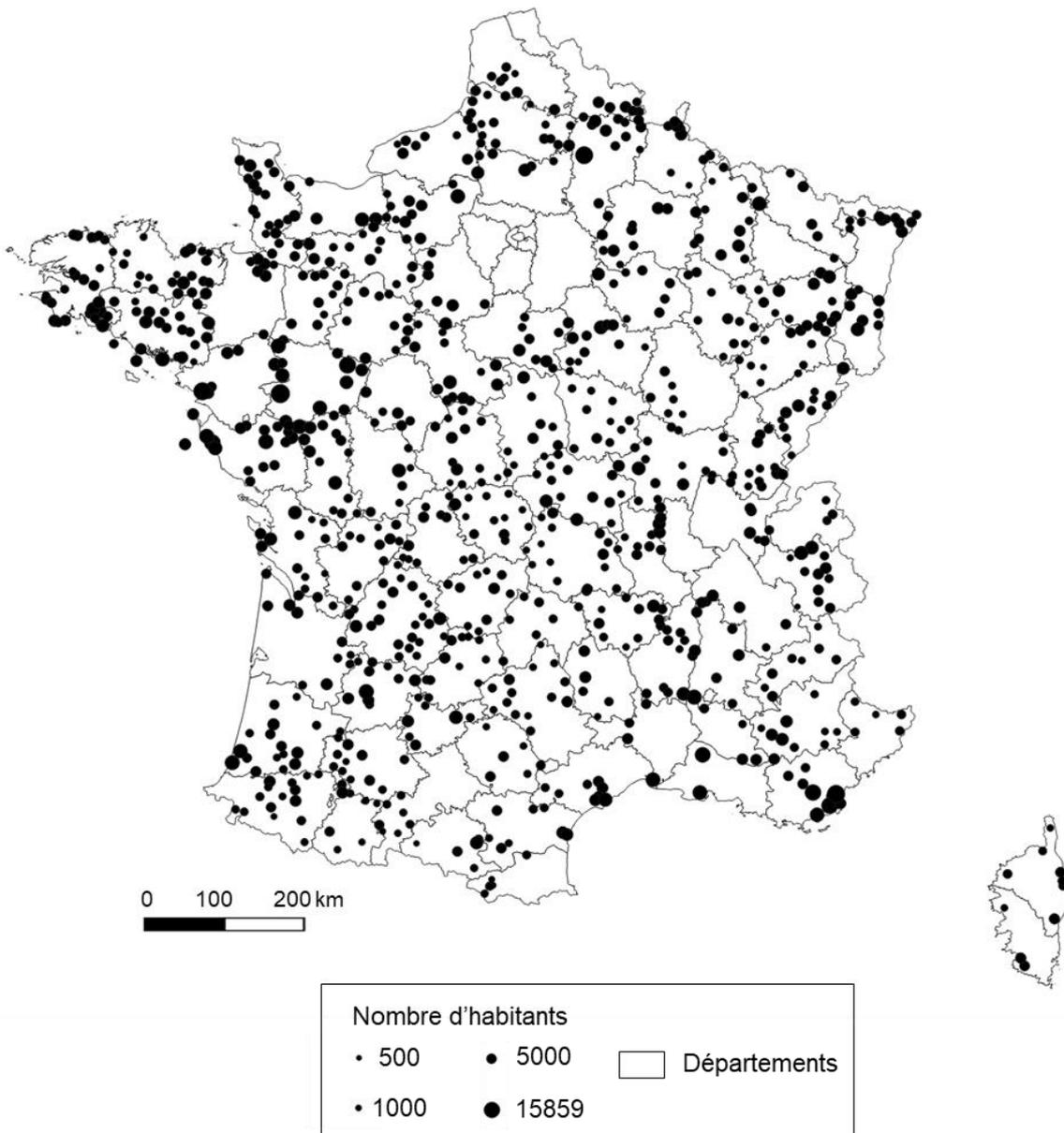
Source : RP 2017

Auteur : A. Paumelle, 2023

Au sein de l'ensemble des bourgs ruraux, les différences observées en termes de nombre d'habitants recourent en grande partie des logiques territoriales et régionales (Carte 6). Les bourgs ruraux qui recensent le moins d'habitants se situent majoritairement dans la diagonale des faibles densités et dans les régions de haute montagne. À titre d'exemple, en Creuse, les bourgs ruraux ont en moyenne 1 792 habitants. Trois bourgs ruraux recensent même moins de 1 000 habitants. Parmi ceux-ci, Bénévent l'Abbaye est une commune de 776 habitants (2017) dans laquelle on trouve un supermarché, quatre boulangeries, une boucherie, une épicerie, un magasin de vêtement, deux pharmacies, un collège, un bureau de poste, deux banques, etc. Malgré son faible nombre d'habitants, il ne fait pas de doute qu'elle exerce une réelle centralité locale. Les bourgs ruraux avec un nombre important d'habitants se situent, quant à eux, principalement dans des territoires marqués par une forte densité de population, sur le littoral - notamment méditerranéen -, dans les espaces ruraux historiquement industriels ou à la lisière

de couronnes périurbaines. À titre d'exemple, les bourgs ruraux ont en moyenne 3 855 habitants dans les quelques espaces ruraux du Haut-Rhin. Pour finir, les bourgs ruraux les plus peuplés sont des communes ayant connu des fusions importantes. La commune de Montrevault-sur-Èvre (15 859 habitants) en Maine-et-Loire, bourg rural le plus peuplé, est par exemple née de la fusion de onze communes autour de l'ancien bourg de Saint-Pierre-Montlimart en 2015.

Carte 6 : Taille en population des bourgs ruraux en France



Source : RP 2017, Auteur : A. Paumelle, 2023

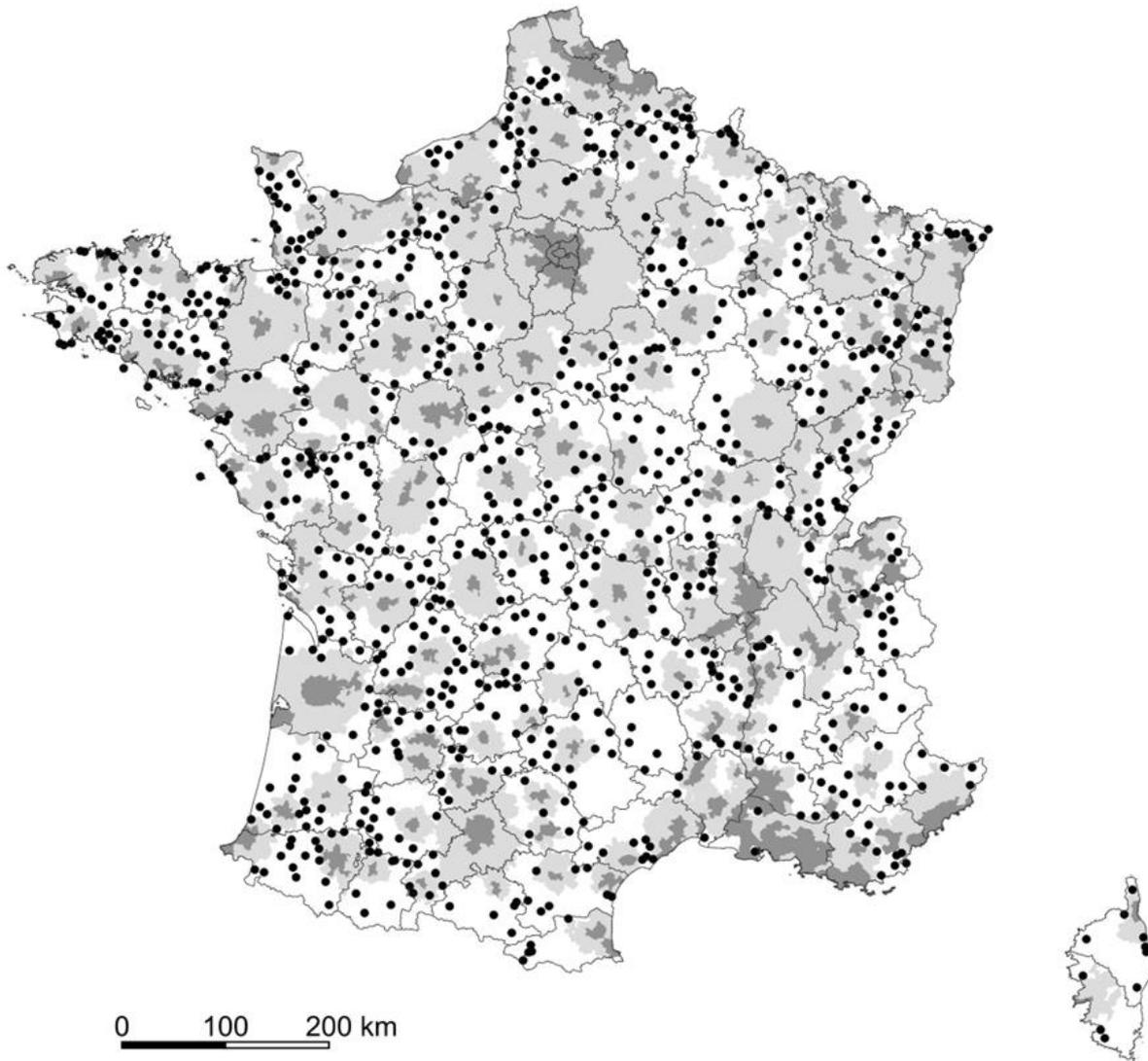
1.4.2. La répartition inégale des bourgs ruraux en France

Si elle apparaît plutôt équilibrée, la répartition des bourgs ruraux n'est pas homogène sur le territoire national. On remarque une plus forte densité au sein des espaces ruraux de certains départements d'un quart nord-ouest de la France (Somme, Manche, Ile et Vilaine, etc.) mais aussi à l'extrême est (Bas-Rhin, Haut-Rhin, etc.) ou encore dans le sud-ouest (ex : Gers) (Carte 7). À l'inverse, si les espaces ruraux y occupent plus de superficie, le maillage des bourgs ruraux semble relativement moins dense au sein des départements composant la diagonale des faibles densités et notamment en sa partie septentrionale (ex : Côte d'or), mais aussi en Corse, au sud de l'Aveyron ou encore dans les régions alpines.

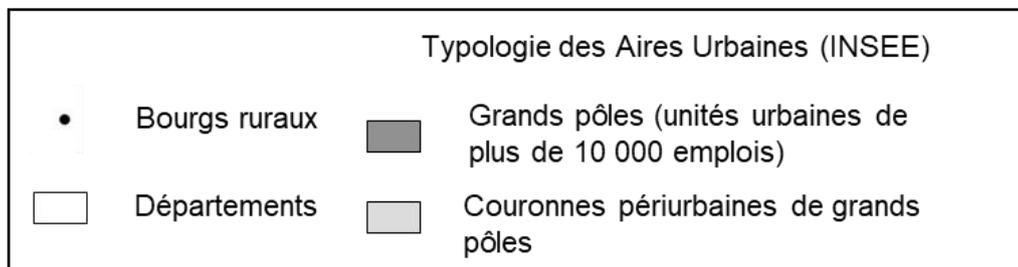
L'un des facteurs expliquant la répartition des bourgs ruraux en France est relatif à la densité de population. Les campagnes les plus densément peuplées recensent généralement davantage de bourgs ruraux. C'est le cas par exemple des Hauts-de-France ou du Bas-Rhin. Les espaces ruraux y sont plutôt restreints en superficie mais la densité de bourgs y est plus élevée. À l'inverse, la diagonale des faibles densités est, relativement à sa superficie d'espaces ruraux, moins pourvue en bourgs. La densité de population joue ainsi un rôle prédominant dans la densité du maillage. Ce n'est cependant pas le seul facteur explicatif de la répartition de ces communes en France. Une analyse statistique bivariée à l'échelon départemental (entre la densité de population et la proportion de bourgs ruraux parmi les communes rurales) fait par exemple apparaître de fortes surreprésentations de bourgs ruraux relativement à la densité de population dans des territoires peu denses comme en Dordogne, dans le Puy de Dôme ou encore en Saône-et-Loire. La répartition des bourgs ruraux est à lire également en lien avec celle des petites villes (Carte 8).

Ainsi, alors que se dessine un vide de bourgs ruraux au sud du département de l'Aveyron et au nord de celui de l'Hérault, celui-ci cache la présence de petites villes (Millau, Lodève, Saint-Affrique, etc.). Le constat est le même en Côte-d'Or. On observe une absence de bourg rural au nord de l'aire urbaine de Dijon mais celle-ci est en partie compensée par la présence de petites villes (Châtillon-sur-Seine, Montbard). À l'inverse, il semblerait que les petites villes se fassent plus rares dans les territoires de faible densité alors qu'un maillage de bourgs ruraux est quasiment toujours présent. La Creuse compte par exemple une seule petite ville (Guéret) mais de nombreux bourgs ruraux (12).

Carte 7 : Répartition des bourgs ruraux en France

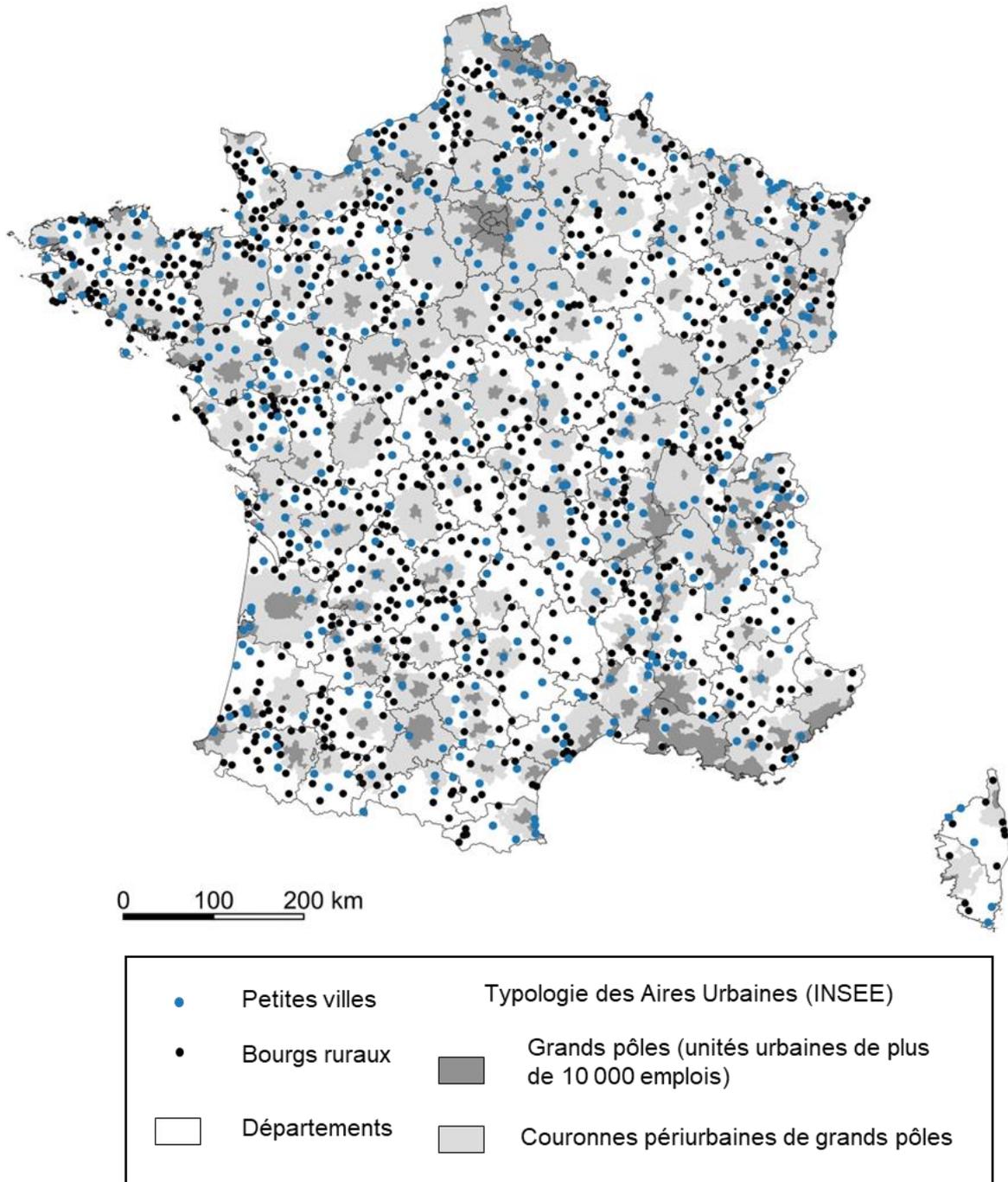


0 100 200 km



Auteur : A. Paumelle, 2023

Carte 8 : Répartition des bourgs ruraux et petites villes en France



Auteur : A. Paumelle, 2023

Enfin, de nombreux autres facteurs peuvent influencer la densité des bourgs ruraux sur un territoire. Pour reprendre les exemples des espaces avec peu de bourgs ruraux, situés dans le sud de l'Aveyron et au nord de la Côte d'Or, on notera qu'ils accueillent également des zones naturelles protégées (le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Parc national de forêts). Le nombre de localités y est limité et pourrait expliquer la faible présence de bourgs ruraux. Par ailleurs, la forme de l'habitat, le paysage agraire et les spécialisations économiques anciennes peuvent également jouer un rôle important. L'ensemble des départements bretons connaît par exemple une forte surreprésentation de bourgs ruraux relativement à la densité de leur population et ce, malgré la présence de petites villes.

1.4.3. Les centres-bourgs au cœur des bourgs ruraux

Pour finir, les bourgs ruraux connaissent des morphologies plurielles. La forme de l'habitat de la région, la spécialisation économique de la commune et ses trajectoires démographiques sont autant de facteurs qui influencent la répartition du bâti et sa forme au sein des limites communales. Alors que les traitements menés à l'échelon communal invisibilisent cette diversité mais aussi les différents espaces qui composent les bourgs ruraux, nous avons essayé de les donner à voir en étudiant plus précisément le bâti de Vayrac (Lot), de Loué (Sarthe) et de Tarascon-sur-Ariège (Ariège)²⁸. Ces trois bourgs sont inscrits dans des contextes ruraux différents et permettent de faire émerger certains traits caractéristiques de cette forme de peuplement.

Dans cette sous-partie, nous nous appuyons sur les BD TOPO, bases de données vectorielles, produites et rendues disponibles par l'IGN. Ces bases sont le résultats de modélisations 3D du territoire et de ses infrastructures. Nous nous intéressons, plus particulièrement, à la répartition du bâti au sein des limites communales et à l'usage des bâtiments²⁹. Le bâti à visée commerciale, administrative ou de services est distingué des autres (à usage résidentiel, industriel, etc).

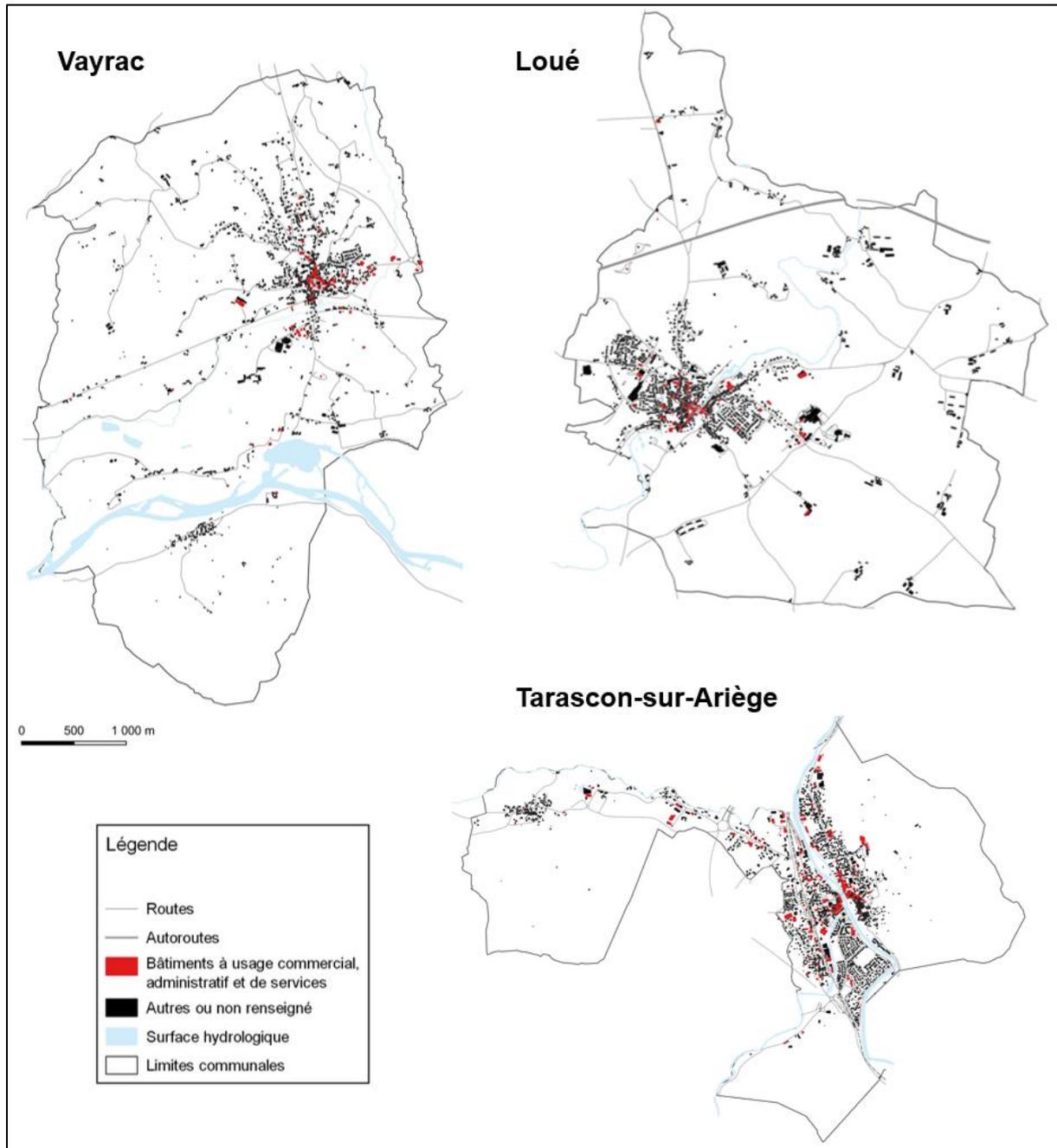
En premier lieu, les trois bourgs ruraux étudiés rendent compte d'une diversité en termes de répartition de l'habitat (Carte 9). Les trois grandes types présents dans les espaces ruraux sont représentés. À Vayrac, l'habitat est, pour commencer, plutôt dispersé. Au sein de la commune, on recense de nombreux hameaux et de nombreuses maisons, fermes ou

²⁸ Ces trois communes sont également nos trois cas d'étude dans cette thèse.

²⁹ L'usage des bâtiments est établi à partir de la base BDuni (base de données de l'IGN) enrichie par les fichiers fonciers de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) anonymisé par le CEREMA

infrastructures isolées. Au sud de la commune, le hameau historique de Mézels fait par exemple figure de petite agglomération. Cependant, une agglomération principale ressort nettement au nord-est de la commune et fait office de chef-lieu. Celle-ci se distingue par sa superficie, mais aussi parce qu'elle concentre le bâti dédié aux services et aux commerces présents dans la commune. Une très grande partie de ces bâtiments est même située au coeur de cette agglomération. Quelques-uns sont, quant à eux, localisés dans sa très proche périphérie (sud et est). Malgré la dispersion de l'habitat, les services et commerces apparaissent ainsi groupés. Aucun ne se trouve à Mézels par exemple. Du côté de Loué, l'habitat est groupé à dispersion intercalaire. Un chef-lieu recense la très grande partie des bâtiments et on distingue plusieurs petits hameaux épars. Là encore, les services et commerces apparaissent très largement concentrés au sein de l'agglomération principale et au centre de celle-ci. Les quelques bâtiments épars de la commune sont surtout d'ordre agricole ou industriel. Enfin, situé dans une vallée, Tarascon-sur-Ariège présente un bel exemple d'habitat groupé. Une seule agglomération concentre la quasi-intégralité des bâtiments de la commune. Les commerces et services y sont donc logiquement regroupés. On observe par ailleurs, une nouvelle fois, une concentration de ces derniers au coeur de l'agglomération, de part et d'autre de la rivière de l'Ariège. On notera qu'ils sont toutefois relativement plus diffus qu'à Vayrac et Loué. Ces trois exemples donnent ainsi à voir une première diversité. Certains bourgs ont une population et un bâti dispersés au sein de leur finage, tandis que pour d'autres ils sont regroupés au sein d'une seule agglomération. Ils donnent aussi à voir une régularité. On note la présence d'une agglomération prédominante qui concentre, notamment en son centre, le centre-bourg, une très grande partie des commerces et services de la commune.

Carte 9 : Répartition du bâti et des bâtiments de commerces et de services au sein des communes de Vayrac, Loué et Tarascon-sur-Ariège



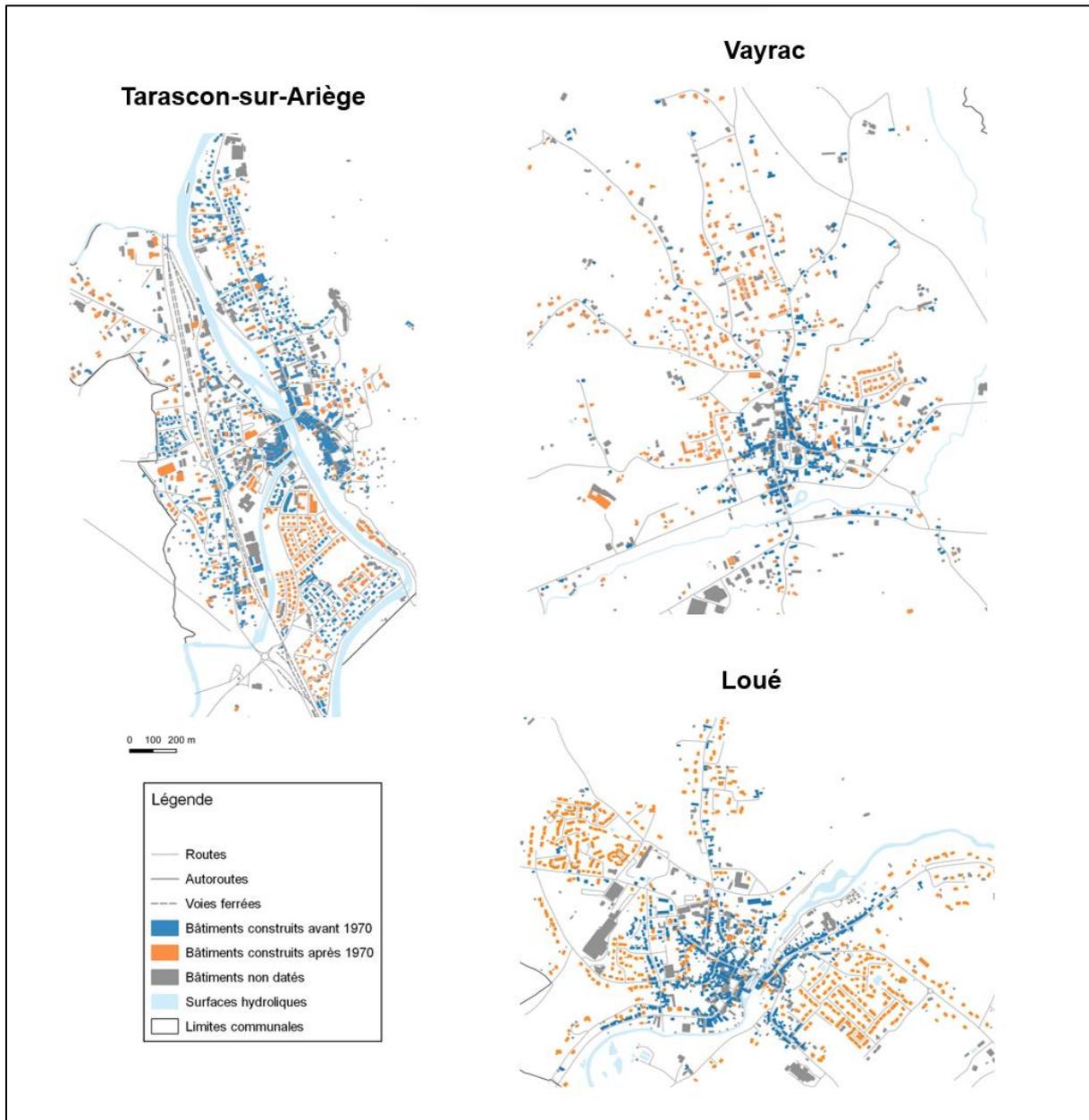
Source : BD TOPO, IGN – Auteur : Paumelle, 2023

Au-delà de l'usage des différents bâtiments, la BD TOPO offre une indication sur leur ancienneté. Pour une grande partie d'entre eux, nous avons accès à leur date de création ou à la date la plus ancienne à laquelle on peut attester de leur présence (à partir des données de la Direction Générale des Finances Publiques). En se focalisant sur les agglomérations principales

des communes de Vayrac, Loué et Tarascon-sur-Ariège et en distinguant les bâtiments selon leur date de création renseignée, on voit apparaître certaines caractéristiques du bâti bourgadin (Carte 10). Plus précisément, différents types de bâti s'opposent visuellement et de manière forte.

Tout d'abord, aussi bien à Vayrac qu'à Loué et Tarascon-sur-Ariège, l'espace du centre-bourg se distingue. Il est dense et constitué quasiment intégralement de bâtiments construits avant 1970. Il s'organise souvent autour de places marchandes sur lesquelles peuvent se tenir le traditionnel marché hebdomadaire (comme à Vayrac) ou aux abords des principaux axes routiers qui traversent la commune. Ce bâti est pour partie multifonctionnel, accueillant par exemple des commerces au rez de chaussée et des habitations aux étages avec parfois un petit jardin. Très majoritairement anciens, les bâtiments sont caractéristiques de l'espace bourgadin et se distinguent historiquement de l'espace villageois (Paumelle, 2021). Ensuite, un bâti majoritairement plus récent se détache du premier. Les constructions postérieures à 1970 au sein des trois bourgs ruraux ne semblent en effet pas avoir imité le style de celles préexistantes. À Loué, la différenciation est particulièrement nette. Les bâtiments les plus récents sont localisés, en grande majorité, à l'écart du centre-bourg et des principales voies de circulation. On identifie quatre quartiers pavillonnaires construits après 1970 (deux au sud du centre-bourg et deux au nord, Carte 10). Il s'agit d'un habitat souvent exclusivement résidentiel. Les propriétés sont des maisons individuelles d'un ou de deux étages, entourées d'un jardin. L'aménagement est homogène, planifié, et des voies de circulation secondaires ont été mises en place pour les desservir. Dans cette commune, comme dans d'autres, ils occupent aujourd'hui une superficie totale plus importante que celle du centre-bourg ancien. Le constat est similaire à Vayrac et à Tarascon-sur-Ariège. Dans la commune lotoise, on recense également des quartiers pavillonnaires récents à l'ouest et à l'est et à Tarascon-sur-Ariège, le sud de l'agglomération est quasiment exclusivement résidentiel, avec un bâti de même nature. On notera tout de même qu'à Vayrac le développement de l'habitat individuel s'accompagne également d'une accentuation de la dispersion de l'habitat dans la commune. En plus de la constitution de quartiers pavillonnaires, de très nombreuses maisons isolées ont été construites lors des dernières décennies au nord du centre-bourg par exemple. Par ailleurs, à Tarascon-sur-Ariège, le développement de l'habitat pavillonnaire, en rupture avec celui plus ancien du centre-bourg, est en partie postérieur à 1970. L'agglomération, relativement grande par rapport aux autres bourgs ruraux, accueille de plus des petites barres d'immeubles, là encore exclusivement résidentielles.

Carte 10 : Des centres-bourgs anciens et des périphéries récentes ? Le cas des centres-bourgs de Vayrac, Loué et Tarascon-sur-Ariège



Source : BD TOPO, IGN – Auteur : Paumelle, 2023

En conclusion, comme dans d'autres contextes ruraux ou périurbains (Fonticelli, 2018), le bâti des bourgs est fréquemment constitué de deux ou trois espaces distincts. Le premier est le centre-bourg. Celui-ci regroupe une grande partie des services et commerces de la commune, qui font sa centralité locale. Le bâti y est en grande majorité ancien, contigu et souvent multifonctionnel. Il se distingue historiquement du bâti villageois (Paumelle, 2021) et est, à ce

titre, caractéristique de cette catégorie de communes. Le deuxième espace, parfois plus grand que le premier, s'étend en périphérie du centre-bourg. Il est quasiment exclusivement résidentiel et très majoritairement composé de bâtiments plus récents, souvent pavillonnaires. Le bâti se distingue fortement de celui de centre-bourg et n'est pas propre aux bourgs ruraux. Enfin, dans les régions à l'habitat dispersé ou en partie dispersé, des hameaux et bâtiments isolés anciens peuvent côtoyer des maisons plus récentes. Parfois ignorés dans certains travaux, ces différents types d'espaces et de répartitions de l'habitat seront à garder en tête tout au long de nos analyses à venir. Il faut par exemple avoir à l'esprit que ce sont principalement les centres-bourgs qui sont au cœur des préoccupations de l'action publique nationale en direction de ces communes. De plus, la rupture relativement nette entre ces différents espaces n'est pas uniquement morphologique. Des dynamiques contraires peuvent également apparaître au sein de la même commune. Ainsi, alors que l'on constate de la vacance résidentielle dans un centre-bourg, des quartiers pavillonnaires voisins peuvent, dans le même temps, connaître un fort développement.

Conclusion

Au sein de la psychologie cognitive, on considère que les catégories découlent de notre incapacité à appréhender le réel dans sa complexité. Pour penser et agir sur la réalité, comme le relate Louis Quéré (1994, p. 11), « *nous devons limiter sa multiplicité et réduire sa complexité en l'organisant dans des catégories* ». Ainsi, les catégories rassemblent sous le même terme, un ensemble d'objets qui partagent des caractéristiques ou présentent des similarités (Maillochon, 2018). La catégorisation est un principe de division, de discrétisation, qui offre des repères (Comby et Pagis, 2018). En sciences sociales, les catégories sont omniprésentes. Si elles peuvent être créées, elles sont surtout très régulièrement discutées. Construire un objet d'étude, c'est en effet presque toujours remettre en question des catégories qui proviennent d'institutions sociales ou du sens commun (Maillochon, 2018).

Dans le cadre de ce chapitre, notre ambition a été d'identifier les communes qui correspondaient à une catégorie spatiale. Pour cela, nous avons travaillé sur des indicateurs statistiques afin de passer d'une catégorie abstraite, présente dans les dictionnaires et le langage, à une catégorie opératoire à l'échelle nationale. La statistique, par sa fonction de dénombrement, constitue en effet l'un des outils privilégiés de la mise en forme catégorielle (Desrosières, 1993 ; Zimmermann, 2003). Nous avons, plus précisément, opté pour une approche méthodologique très majoritairement fonctionnelle et écarté de potentiels seuils démographiques. En s'inspirant d'approches méthodologiques pré-existantes, mais aussi en explorant leurs principaux apports et limites, ce travail apporte une nouvelle proposition méthodologique pour identifier les bourgs ruraux. Cette méthode apparaît notamment adaptée à la diversité des espaces ruraux français.

La construction de critères d'identification d'une catégorie n'est jamais neutre. Elle répond, quelque soit les acteurs qui les produisent, à des exigences précises et témoigne d'un positionnement (Dubois, 2003). Ainsi, si la présentation des indicateurs retenus pour identifier les bourgs ruraux est un résultat majeur de cette partie, elle s'accompagne de la description de leur construction pas à pas pour donner à voir les choix qui ont été réalisés. Pour justifier nos indicateurs, nous nous sommes fondés sur un corpus de dictionnaires historiques et

contemporains, sur une large revue de littérature académique et sur une série de tests empiriques. Il n'en demeure pas moins que notre travail participe à promouvoir une vision des bourgs ruraux construite durant ces années de réflexion autour de cette catégorie et au contact de ces matériaux. Pour prolonger cet exercice et appuyer notre proposition, nous avons rédigé une définition du mot bourg, qui résume notre travail, dans l'encyclopédie de géographie en ligne *Hypergé* :

« Le bourg est une agglomération qui joue un rôle de centralité locale dans les espaces ruraux et périurbains. Situé entre le village et la petite ville dans la hiérarchie des lieux de peuplement, il se caractérise par la présence de commerces élémentaires et de services structurants localement. Au-delà du marché hebdomadaire, on « se rend au bourg » pour y trouver un supermarché, un fleuriste, un service notarial, une gendarmerie, un collège, une maison de santé, etc. Une grande partie des bourgs sont d'anciens chefs-lieux de canton. Ils accueillent par conséquent quelques fonctionnaires ainsi que la plupart des foires et comices agricoles. Si les bourgs sont présents sur tout le territoire français, la densité de population, la forme de l'habitat, la présence de petites villes, le paysage agraire et les spécialisations économiques anciennes peuvent influencer la densité de leur maillage dans les campagnes [...] »

(Paumelle, 2022)³⁰.

Notre approche de l'objet bourg est donc avant tout fonctionnelle. Si les autres éléments de définition recensés dans les dictionnaires sont évoqués dans notre construction, il nous semble que la présence de commerces, services et équipements, qui confèrent une centralité locale aux bourgs, constitue l'élément de définition le plus important. Il est au cœur du quotidien des individus qui fréquentent ces communes et permet de distinguer cette catégorie des autres à l'échelle nationale. Au-delà du traditionnel marché hebdomadaire, omniprésent dans les dictionnaires, nous insistons sur la diversité de ces équipements, commerces et services qui rendent les bourgs identifiables en France. Nous faisons également référence à l'ancrage des bourgs dans un temps long et à la diversité des contextes ruraux dans lesquels ils s'inscrivent. Souvent absentes des dictionnaires, ces deux dimensions nous ont paru essentielles tout au long de cet exercice.

Enfin, la rédaction d'une définition participe à notre volonté de visibiliser cet objet d'étude. Ce premier chapitre nous offre, à ce titre, des outils pour étudier les dynamiques peu connues de ces communes dans la suite de ce travail.

³⁰ Extrait de la notice « Bourg », publiée le 15 novembre 2022 est disponible en ligne sur le site d'*Hypergé* (<https://hypergeo.eu/bourg/>).

**CHAPITRE 2. POUR UNE ETUDE DES EFFETS
DU VIEILLISSEMENT SUR LES DYNAMIQUES
TERRITORIALES**

Introduction

Au cours des trois dernières décennies (1990-2020), la France a connu un vieillissement sans précédent de sa population. Pour rappel, si la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus représente 9,1 % de la population mondiale, elle est en 2020 de 20,4 % en France et pourrait atteindre près de 28,5 % de la population française en 2050 (ONU, 2022³¹). Au même titre que l'ensemble des régions ayant achevé leur première transition démographique, cette tendance bouscule structurellement les trajectoires socio-démographiques et économiques des territoires concernés. Le vieillissement de la population constitue ainsi, à différentes échelles, un défi majeur pour l'action publique territoriale et pour la littérature académique, en particulier en géographie.

En comparaison avec les enjeux économiques liés au vieillissement (système de retraites, *silver economy*, etc.), les impacts territoriaux de ce phénomène, pourtant significatifs, demeurent en partie absents aussi bien des travaux scientifiques que des discours médiatiques et politiques. D'une part, la transition démographique est apparue, pendant longtemps, presque comme un objet de déni, au regard de l'attention portée aux autres transitions en cours (écologique, numérique ou néolibérale) (Buhnik, 2019). Elle demeure ainsi sous-étudiée en géographie et en études urbaines (Hartt *et al.*, 2021). D'autre part, la catégorie « personnes âgées », qui recouvre une grande diversité d'individus, apparaît encore majoritairement envisagée sous l'angle médico-social par les pouvoirs publics, qui l'associent souvent exclusivement à la perte d'autonomie (Ennuyer, 2020).

L'ambition de ce deuxième chapitre est de mettre en lumière les enjeux que posent le vieillissement de la population pour une diversité de territoires. Il vise également à justifier notre approche des dynamiques territoriales contemporaines à travers le prisme de ce phénomène démographique. Nous reviendrons, tout d'abord, sur le processus de vieillissement démographique observé en France depuis les années 1990. Des définitions et éléments de mesure du phénomène seront introduits ainsi qu'un diagnostic précis de ses évolutions à

³¹ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2022). Données disponibles en ligne : <https://population.un.org/wpp/> (consulté en février 2024).

l'échelle nationale. Nous discuterons, ensuite, de son appréhension tardive par les politiques nationales. L'émergence de la démarche « Bien vieillir » au sein du programme Petites villes de demain sera, en particulier, discutée. Dans un troisième temps, notre propos sera replacé au sein des travaux existants sur les espaces ruraux et petites villes pour appuyer l'idée que, malgré l'ampleur du phénomène, le vieillissement de la population demeure très peu analysé. Enfin, le dernier temps de ce chapitre permettra de présenter, par l'intermédiaire d'une série de travaux récents, des discussions et réflexions qui émergent sur ces questions dans la sphère académique et au sein desquelles s'inscrit en partie notre travail.

2.1. Le vieillissement de la population en France : une transition majeure pour une diversité de territoires

La notion de transition a longtemps été étroitement associée au changement de régime démographique ou, en d'autres termes, à la transition démographique. C'est moins le cas aujourd'hui. La notion s'est démocratisée dans le champ des sciences sociales et a été introduite dans le vocabulaire des politiques publiques en étant associée à des qualificatifs plus variés (Coudroy de Lille *et al.*, 2017). Dorénavant, on parle fréquemment de transition alimentaire, environnementale, néolibérale, numérique, etc. Chaque fois, il s'agit de témoigner du changement majeur d'un système, de son passage d'un état donné à un autre, qualitativement différent (Sanders, 2017). Pour les géographes, l'intérêt d'étudier les transitions réside dans les reconfigurations et recompositions spatiales qu'elles génèrent. Chaque transition témoigne de changements systémiques, généralisés, qui transforment les organisations socio-économiques, les systèmes productifs et, naturellement, les territoires (Gonin, 2021). Dans le cas de la transition démographique, la structure par âge d'une grande diversité de territoires a été très largement bousculée. Le vieillissement de la population recompose le profil des habitants à l'échelle nationale et locale, et cela semble loin de s'estomper.

2.1.1. Qu'est-ce qu'une personne âgée ?

Avant d'aller plus loin, il apparaît important d'opérer une série de clarifications. Tout d'abord, le vieillissement de la population désigne un phénomène d'augmentation de la proportion de personnes âgées sur un territoire durant une période donnée. Il s'agit d'un processus dynamique. Il est à distinguer de la forte présence de personnes âgées sur un territoire à un moment T. La confusion n'est pas rare. Un territoire à la population âgée n'est pas forcément un territoire vieillissant. Certaines communes avec une proportion de personnes âgées élevée peuvent voir leur population rajeunir, sous l'effet par exemple d'arrivées de populations jeunes. Nous le verrons en détail par la suite. Le vieillissement de la population est également à différencier de la notion de gérontocroissance. Cette dernière qualifie l'augmentation du nombre de personnes âgées sur un territoire. Utilisée dans la plupart des travaux francophone sur la question, la distinction entre vieillissement de la population et gérontocroissance est, elle aussi, particulièrement importante (Dumont, 2010 ; Pistre, 2012 ;

Buhnik, 2015 ; Blanchet *et al.*, 2017 ; de Lapasse et Pilon, 2017). Un territoire à la population vieillissante n'observe pas forcément de gérontocroissance. Certaines communes voient leur population vieillir uniquement parce que le nombre de jeunes diminue. À l'inverse, on peut observer une gérontocroissance mais pas de vieillissement de la population. En France par exemple, entre 2006 et 2007, la part de personnes de 65 ans et plus a diminué de 0,1 point de pourcentage bien que leur nombre ait progressé de près de 40 000 individus. Dans le même temps, la population de moins de 65 ans augmentait en effet encore plus significativement (+ 360 000 individus).

La catégorie « personne âgée » reste maintenant à être définie. À quel âge devient-on une personne âgée ? D'après un sondage publié en ligne par IPSOS en 2019, les français interrogés déclarent en moyenne considérer une personne comme « vieille » à partir de 69 ans³². Les réponses sont toutefois fortement situées et fluctuantes selon les enquêtés. En Arabie Saoudite par exemple, les individus sont plutôt considérés comme « vieux » à partir de l'âge de 55 ans. Il n'existe pas d'âge universel qui distinguerait les personnes âgées des autres. Les représentations varient entre chaque pays mais aussi selon les catégories de population interrogées. L'âge à partir duquel on est perçu comme « vieux » dépend par exemple de la catégorie sociale et de l'âge des répondants. En comparaison avec le reste de la population, les jeunes et les catégories populaires vont ainsi avoir tendance à désigner comme « âgés » des individus plus jeunes. C'est l'inverse pour les catégories sociales privilégiées et les personnes plus âgées (Ennuyer, 2011). Enfin, comme le rappelle Yoann Doignon (2016, p.112), « *l'âge à partir duquel la société estime qu'un individu est vieux varie dans le temps* ». Difficile, dès lors, de s'appuyer exclusivement sur les représentations actuelles pour dégager et justifier l'utilisation d'un seuil d'âge plutôt qu'un autre.

La désignation d'un âge minimal strict pour distinguer les personnes âgées dans une population souffre, par ailleurs, de limites en soi. Elle relève, tout d'abord, d'une démarche en partie arbitraire. Il n'existe pas de critères objectifs permettant d'établir un seuil d'âge précis. Elle se confronte, ensuite, à la diversité des réalités individuelles biologiques et des changements d'état de santé qui en découlent (Gauthier et Gaymu, 2003). Deux individus âgés de 60 ans n'ont par exemple pas la même espérance de vie. Celle-ci va dépendre de leur état de santé mais aussi du contexte socio-économique et culturel dans lequel ils évoluent. L'alimentation, la pollution de l'air ou encore la consommation d'alcool sont par exemple des facteurs qui impactent largement l'espérance de vie. Les individus ne vont, en outre, pas faire

³² <https://www.ipsos.com/fr-fr/prendre-de-lage-ca-vous-tente> (consulté le 23/02/2024).

face à la même expérience de vieillissement physique et social. Enfin, nous n'oublions pas que la vieillesse, les étapes de la vie et les catégories d'âge qui la définissent sont des constructions sociales (Ille-Roussel, 2023). En réalité, l'expérience de vieillissement individuel semble être moins liée à l'avancée en âge qu'au contexte et au vécu social (Grenier et Phillipson, 2018).

Néanmoins, lorsque l'on souhaite étudier le vieillissement général d'une population, et non celui à l'échelle de chaque individu, la désignation d'un âge minimal demeure pertinente (Pistre, 2012). Son utilisation est largement dominante aussi bien dans la statistique publique que dans la littérature académique et l'action publique. Il faut, en effet, reconnaître son très fort intérêt pratique, en particulier dans le cadre d'analyses quantitatives.

Des débats demeurent alors, sur le bon seuil à adopter. Si certains auteurs français ont pu considérer celui de 60 ans, notamment dans le courant des années 2000, nous avons opté pour 65 ans. Le choix de ce seuil est historiquement lié à l'âge de la retraite et de la fin de la vie active (Gauthier et Gaymu, 2003 ; Ennuyer, 2011 ; Doignon, 2016). Compte tenu des récentes réformes menées en France et de l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite, 65 ans apparaît dorénavant plus adéquat que 60 ans. De surcroît, il s'agit du seuil majoritairement retenu aujourd'hui par la statistique publique nationale (INSEE), européenne (Eurostat) et internationale (ONU) pour distinguer les personnes âgées. Ce choix facilite ainsi l'accès à certaines bases de données. Il est également plus en phase avec les représentations qui se dégagent des sondages réalisés sur la population française et évoqués plus tôt. Enfin, il semble, plus largement, tendre à faire autorité aujourd'hui.

En complément de la catégorie des individus de 65 ans et plus, nous utilisons également par moment dans ce travail un second seuil, celui des 75 ans et plus. Il fait en partie écho à l'idée d'un quatrième âge. Cette notion se développe notamment depuis les années 1980 (Lalivie d'Epinaï et Cavalli, 2013) et permet de caractériser des individus ayant une forte probabilité de changer de comportement en lien avec l'évolution de leur santé. Sans vouloir distinguer de manière abrupte les personnes âgées dépendantes des autres par la désignation d'un âge minimal, l'utilisation de la classe d'âge de 75 ans et plus permet de mettre en lumière des comportements différents. Avec l'avancée en âge, les personnes âgées tendent en effet à faire face à un phénomène de « déprise », compris comme un « *processus de réaménagement de la vie* » (Clément et Mantovani, 1999) face aux modifications corporelles et relationnelles qui se manifestent (Meidani et Cavalli, 2018). Ils mettent en place des stratégies d'adaptation pour garder des prises significatives avec le monde et modifient par exemple certaines habitudes quotidiennes (Caradec, 2014 ; Meidani et Cavalli, 2018). Nous le verrons, cette distinction

permettra par exemple d'affiner notre analyse des comportements migratoires des personnes âgées. Elle est, par ailleurs, de plus en plus fréquemment utilisée par l'action publique nationale (Bourgeois et Boutet, 2023³³).

2.1.2. Transition démographique et vieillissement de la population

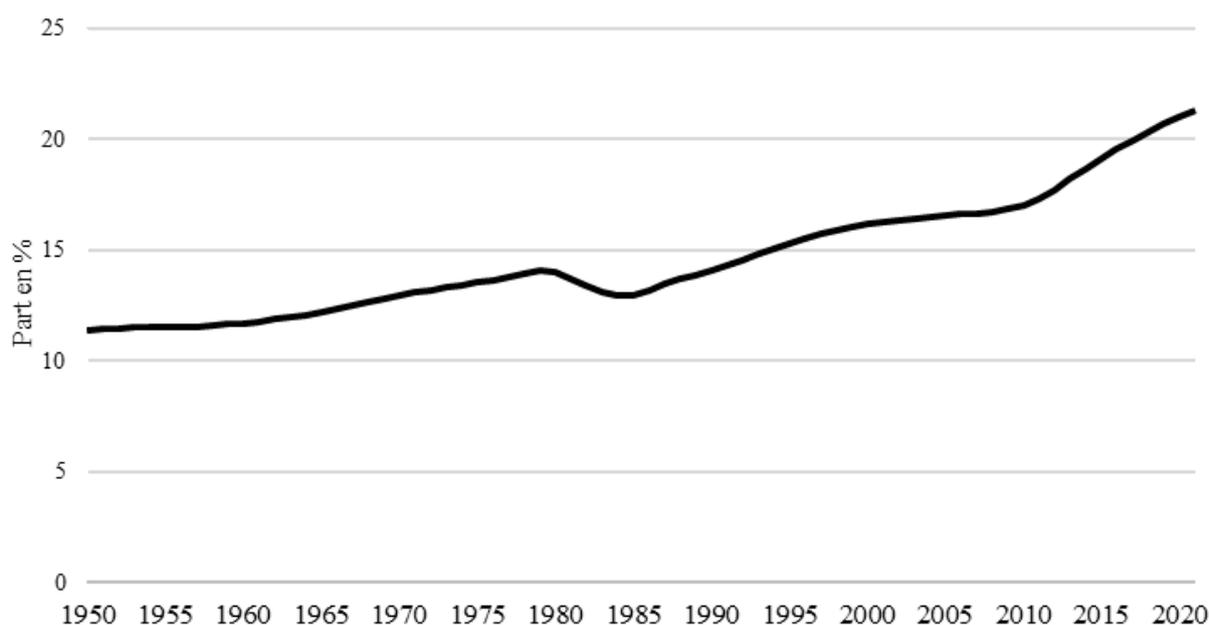
En France, on constate un vieillissement particulièrement important de la population depuis le milieu des années 1980 (Figure 3). La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est en effet passée de 12,9 % en 1984 à 21,3 % en 2021, selon l'ONU (2022)³⁴. L'âge médian de la population s'est lui aussi fortement accru durant cette période. Pour rappel, en 2020, la moitié des Français ont moins de 40 ans, tandis qu'en 1991 ce chiffre était seulement de 33 ans (INSEE, 2024³⁵). Le pays connaît dans le même temps une gérontocroissance de sa population. Alors que l'on comptait environ 7 800 000 Français de 65 ans et plus en 1990, ils sont près de 13 900 000 en 2022. On observe même, depuis 2007, une augmentation conjointe et continue de la part et du nombre de personnes de 65 ans et plus. L'ensemble de ces indicateurs témoigne d'une modification profonde de la structure par âge de la population française et de l'ampleur de son vieillissement. Ce phénomène tend de surcroît à s'accélérer depuis les années 2010 (Figure 3).

³³ Plusieurs catégories d'âge sont par exemple distinguées au sein de la catégorie « personnes âgées » dans le rapport de l'ANCT intitulé *Dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville* qui présente les résultats d'une Fabrique Prospective menée sur le vieillissement de la population dans les communes labellisées Petites villes de demain, en 2023.

³⁴ Nous utilisons les données de l'ONU pour qu'il y ait une cohérence tout au long du chapitre, notamment avec les projections qui vont être présentées.

³⁵ Informations disponibles en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381476>

Figure 3 : Évolution de la part des individus de 65 ans et plus en France (1950-2021)



Source : Calculs de l'auteur à partir de Nations unies (2022)³⁶. Auteur : Paumelle, 2024.

Le vieillissement démographique de la population française résulte schématiquement de deux grands mouvements.

Il existe, tout d'abord, un vieillissement par le bas de la pyramide des âges lié à la baisse du nombre d'individus appartenant aux catégories d'âge jeunes³⁷. Il s'agit d'un vieillissement de la population relatif qui n'est pas forcément associé à une gérontocroissance. Dans les pays européens, ce phénomène s'explique notamment par la baisse de la natalité. En France, le nombre de naissances vivantes est passé de près de 807 000 en 2000 à 678 000 en 2023 (INSEE, 2024³⁸). Cette réduction s'explique, en premier lieu, par la baisse du nombre de femmes en âge de procréer. La population des femmes de 20 à 40 ans recule significativement depuis les années 1990. La génération des femmes nées lors du baby-boom n'est alors plus en âge de procréer. La baisse du nombre de naissances s'explique, en second lieu, par l'évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité³⁹ qui décroît, lui, depuis 2010. En 2023, il était par exemple de 1,68 enfants par femme alors que le seuil de renouvellement des générations est fixé en France à 2,1.

³⁶ Source : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2022). Données disponibles en ligne : <https://population.un.org/wpp/> (consulté le 23/02/2024).

³⁷ Entendues comme plus jeunes que l'âge médian du territoire en question.

³⁸ Voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381380#graphique-figure1> (consulté le 05/04/2024).

³⁹ Selon l'INED, cet indicateur « peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là ». Définition disponible en ligne : <https://www.ined.fr/fr/lexique/indicateur-conjoncturel-de-fecondite> (consulté le 23/02/2024).

Cela signifie, par ailleurs, que les nouvelles générations nées sur le territoire français seront moins nombreuses que leurs parents quand elles arriveront à l'âge de procréation.

Pour expliquer la diminution de la fécondité des femmes, certains auteurs évoquent l'existence d'une seconde transition démographique. Celle-ci résulterait de la modification des comportements et des valeurs des individus au sein des sociétés occidentales (Van de Kaa, 1987 ; Lesthaeghe, 2014). Ils mettent notamment en avant l'émergence de valeurs post-modernes pour comprendre le recul continu de l'âge des premières grossesses. Parmi elles, la recherche de plus d'autonomie, d'un fort épanouissement personnel et la remise en cause de normes familiales, religieuses et du mariage participeraient par exemple à expliquer la réduction du nombre de naissances. Cette seconde transition démographique offre des éclairages. On notera, cependant, que son caractère universel et son lien avec la première transition démographique demeure l'objet de débats importants (Doignon, 2016).

S'il existe un vieillissement par le bas, il existe aussi un vieillissement par le haut de la pyramide des âges en France. Celui-ci témoigne de l'augmentation du nombre de personnes âgées. Dans les pays à longévité élevée, la croissance du nombre de personnes âgées est tout d'abord liée à la baisse de la mortalité au sein des catégories de population les plus âgées et à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2020, l'espérance de vie en France atteignait 79,2 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes (INED⁴⁰) contre 75,3 et 82,8 vingt ans plus tôt. L'augmentation en cours de l'espérance de vie à la naissance est même aujourd'hui le facteur principal du vieillissement de la population dans les pays européens et en Amérique du Nord (Bonnet *et al.*, 2021). Elle n'explique, toutefois, pas à elle seule le vieillissement par le haut de la population française. Le poids de l'héritage des évolutions passées est lui-aussi prédominant. L'arrivée d'une classe d'âge avec un effectif plus important que la génération précédente entraîne mécaniquement un vieillissement de la population. En France, les générations du baby-boom illustrent très bien ce phénomène. Nées juste après la seconde guerre mondiale, ces générations particulièrement nombreuses sont arrivées à l'âge de 65 ans à partir des années 2010 et participent à accélérer l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population depuis (Doignon, 2016). Ainsi, si la France connaît un vieillissement de sa population aussi important depuis les années 2010, c'est qu'elle subit encore en partie les conséquences de sa transition démographique⁴¹, pourtant achevée dans les années 1970

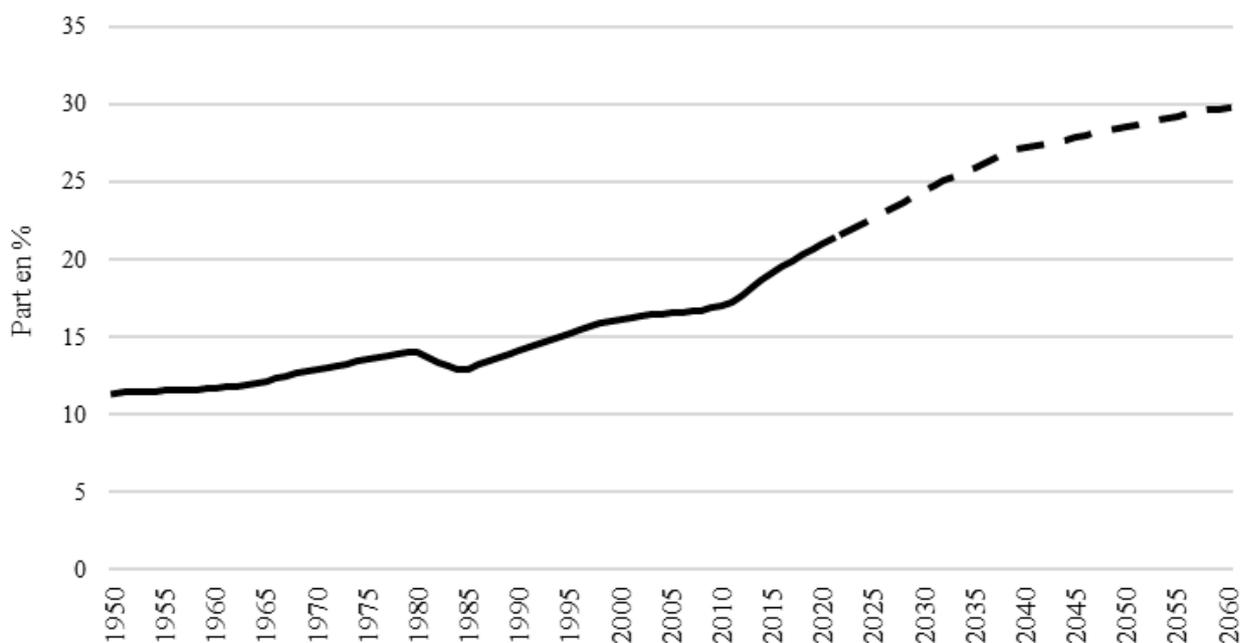
⁴⁰ Données disponibles sur le site de l'INED : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/graphiques-interpretes/esperance-vie-france/> (consulté le 23/02/2024).

⁴¹ Comme le rappelle l'INED, une transition démographique désigne le passage « d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont

(Doignon, 2016). Les classes d'âge particulièrement nombreuses du baby-boom ont vu le jour lorsque la natalité était toujours élevée mais que la mortalité l'était déjà beaucoup moins.

Par ailleurs, si la France connaît un vieillissement majeur de sa population depuis les années 1990, le phénomène ne devrait pas s'estomper dans les années à venir. En effet, selon les projections de l'ONU, la part d'individus de 65 ans et plus devrait croître encore très fortement jusqu'en 2040 et de manière continue *a minima* jusqu'à 2060 pour atteindre près de 30 % de la population (Figure 4). En quelques décennies la place des personnes âgées au sein de la population totale a radicalement changé d'ampleur et cela devrait continuer ainsi, bousculant encore davantage la structure par âge de la population.

Figure 4 : Évolution de la part des personnes de 65 ans et plus en France (1950-2060)



Note : À partir de 2022, les projections se basent sur le scénario médian des Nations unies (en pointillé sur le graphique).

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des Nations Unies (2022). Auteur : Paumelle, 2024.

En comparaison avec ses voisins européens, la France se distingue par sa natalité depuis de nombreuses années. L'indicateur conjoncturel de fécondité (1,68 enfants par femme en 2023) bien que décroissant demeure supérieur à la moyenne des pays de l'Union européenne. Les chiffres publiés par Eurostat et repris par l'INSEE (2024)⁴² pour l'année 2021 font, en effet,

faibles et s'équilibrent également ». Définition disponible en ligne : <https://www.ined.fr/fr/lexique/transition-demographique/> (consulté le 23/02/2024).

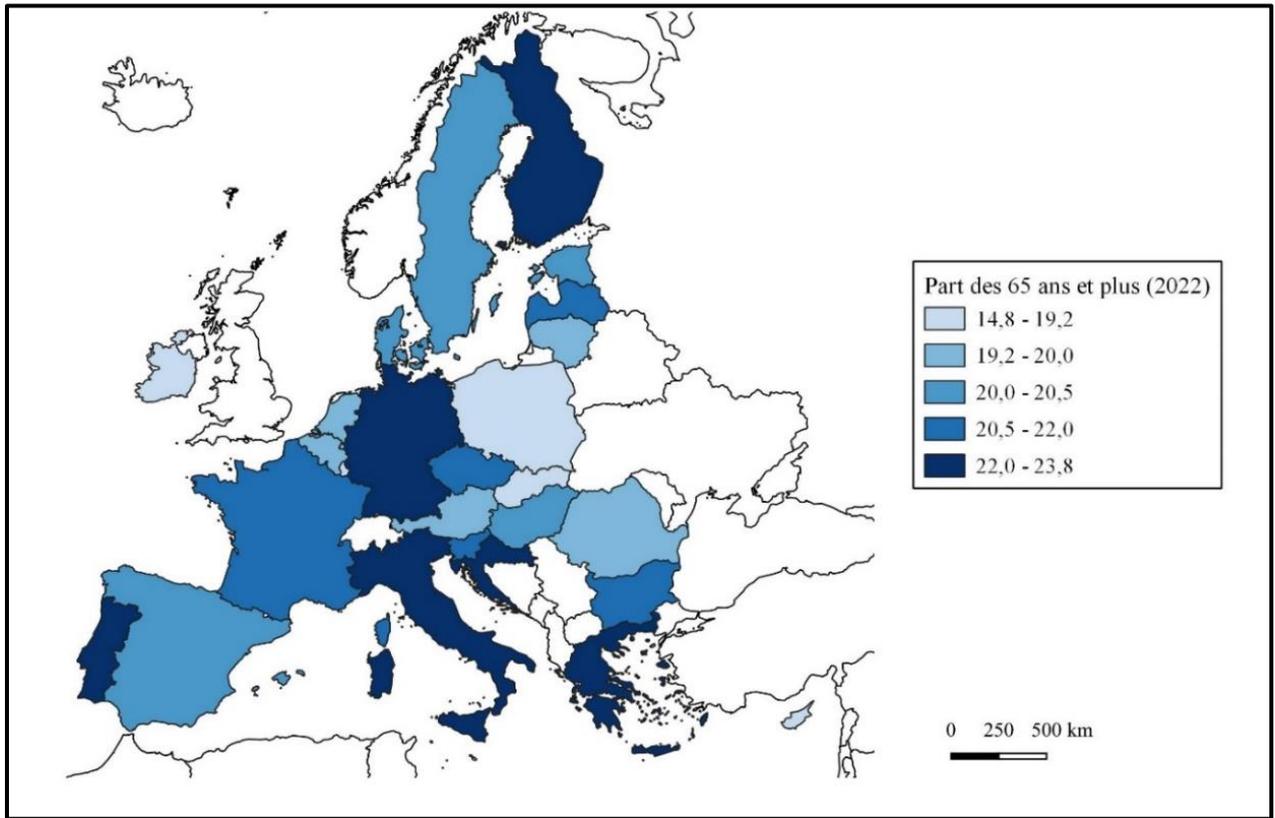
⁴² Voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381396> (consulté le 05/06/2024).

état d'un indicateur d'1,50 pour l'Union Européenne, d'1,53 en l'Allemagne, d'1,24 en Italie ou encore d'1,19 en Espagne⁴³. Ce qui a pu être dépeint comme une « fierté nationale »⁴⁴ n'empêche toutefois pas le pays, comme nous l'avons vu, d'être concerné par un important vieillissement de sa population et ce, au même titre que les autres pays européens. En effet, si la part de plus de 65 ans en France est inférieure en 2022 à celle de l'Allemagne et de l'Italie, le pays appartient tout de même à la moyenne haute des pays européens (Carte 11). On y recense en proportion davantage de personnes âgées qu'en Belgique, Espagne ou encore qu'aux Pays-Bas (Carte 11). Par ailleurs, hormis l'Italie et l'Espagne, les projections du vieillissement de la population française sont très proches de celles des autres pays européens (Figure 5). L'évolution de la fécondité n'est ainsi qu'un facteur secondaire du vieillissement de la population.

⁴³ On notera qu'en 2021, l'indicateur conjoncturel de fécondité était en France de 1,83, le plus élevé de l'Union Européenne.

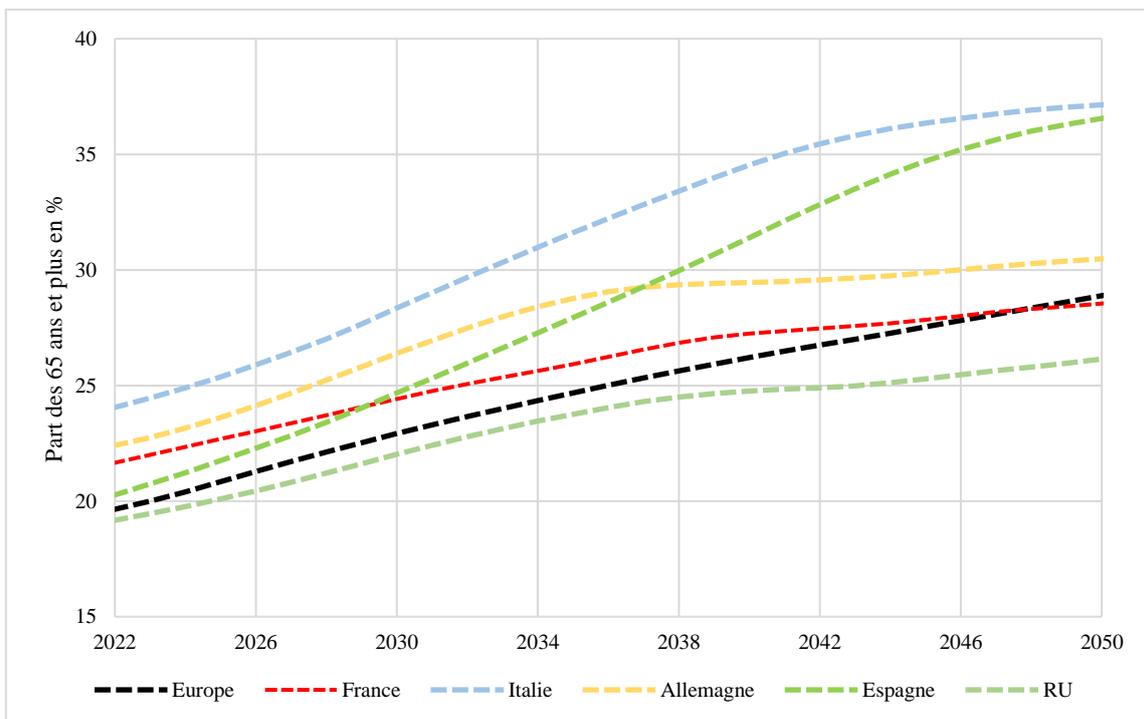
⁴⁴ On retrouve cette expression notamment dans la presse nationale. Voir par exemple : « Démographie : la baisse de la natalité se poursuit en France », *Le Monde*, publié le 17 janvier 2017 ou « Si la France veut vraiment plus d'enfants... », *Les Echos*, publié le 15 janvier 2019.

Carte 11 : La part des habitants de 65 ans et plus en % au sein des États européens (UE 27)



Source Eurostats (2023). Auteur : Paumelle, 2023.

Figure 5 : Part des 65 ans et plus en % projetée en France et en Europe (2022-2050)



Source ONU (2023). Auteur : Paumelle, 2023.

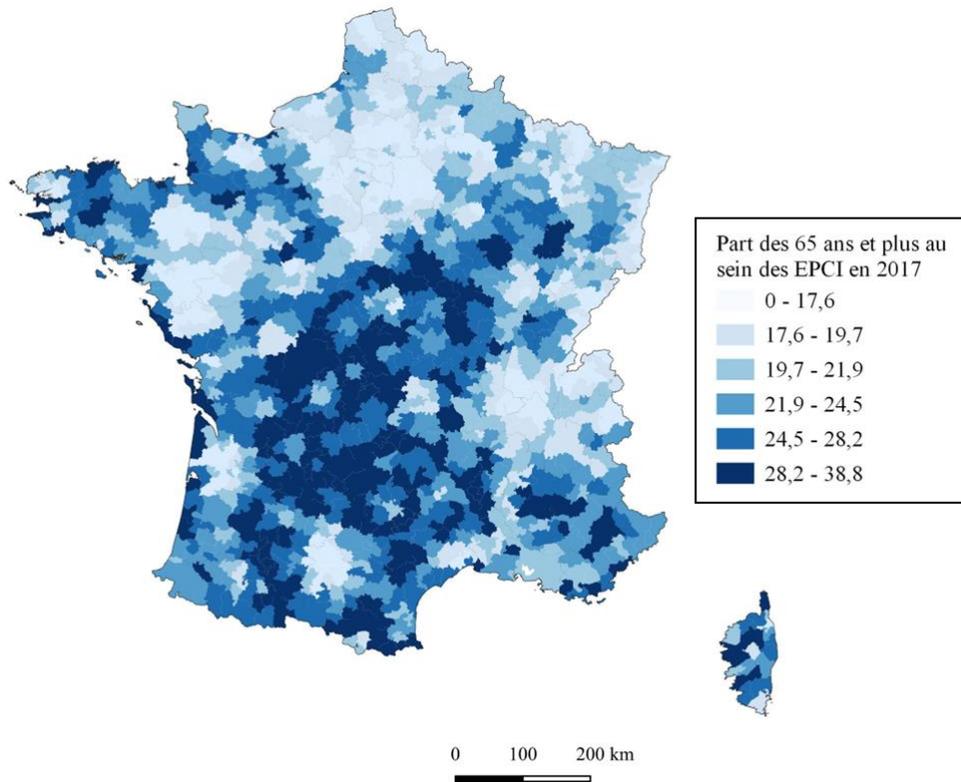
2.1.3. Une grande diversité de territoires concernés

Au-delà de l'échelon national, le vieillissement de la population touche de manière différenciée les territoires français. Si la part des individus de 65 ans et plus représente 1/5^e de la population française, dans de nombreuses intercommunalités les personnes âgées comptent pour plus d'un tiers des habitants. La proportion d'habitants de 65 ans et plus peut même être supérieure à 37 %. C'est le cas par exemple de la communauté de communes du Pays Dunois dans la Creuse (38,8 %), de la communauté de communes de Châtillonnais en Berry dans l'Indre (38,5 %) ou encore de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique en Charente-Maritime (37,9 %). Plus largement, les territoires historiquement associés au vieillissement de la population sont toujours ceux qui, aujourd'hui, connaissent la plus forte surreprésentation de personnes âgées. Les territoires ruraux ressortent clairement. La Carte 12 qui représente la part des 65 ans et plus au sein des EPCI⁴⁵ en France semble presque en dessiner les contours. Ces territoires sont parmi les plus vieillis en France (Blanchet, 2013) et souffrent généralement aussi bien d'un solde naturel fragile ou négatif (Pistre, 2023) que d'un départ des populations jeunes (de Lapasse et Pilon, 2017). Il s'agit là d'un constat qui dépasse le cadre national. Dans la plupart des pays européens, la proportion de personnes âgées est plus importante dans les espaces ruraux (Maclaren *et al.*, 2019) même si le gradient rural-urbain cache aussi de grandes disparités régionales (Kashnitsky *et al.*, 2021). À ce titre, les EPCI localisés le long des côtes atlantiques et méditerranéennes se caractérisent également par une forte concentration de personnes âgées. Là encore, ces territoires ont une histoire associée au vieillissement de leur population, en particulier en raison du développement de l'activité balnéaire (Ghekière et Houillon, 2013).

On notera, en outre, qu'il existe peu de différences à cet échelon d'observation entre la répartition des individus âgés de 65 à 74 ans et celle des individus de 75 ans et plus (Carte 13). Ainsi, les territoires mentionnés précédemment accueillent proportionnellement le plus grand nombre de jeunes retraités mais aussi de personnes âgées de 75 ans et plus, à quelques exceptions près. Ils sont ainsi en première ligne face aux enjeux pluriels qui découlent du vieillissement de la population.

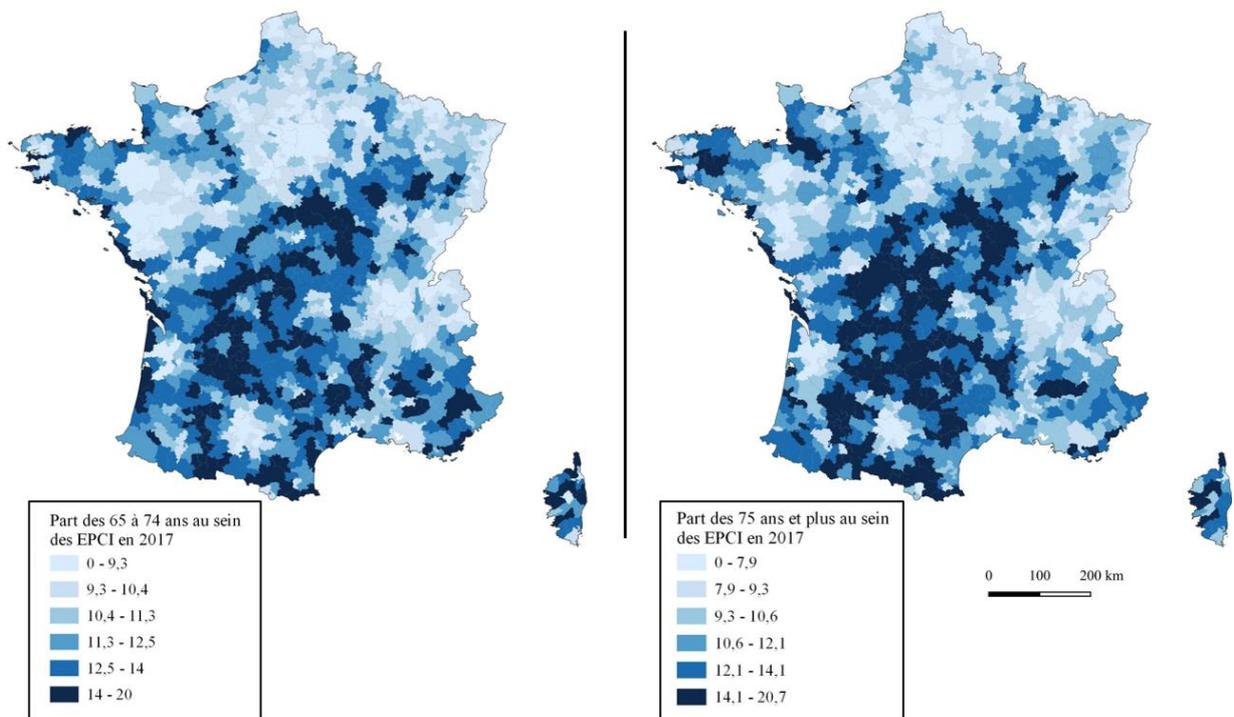
⁴⁵ Établissement public de coopération intercommunale.

Carte 12 : Part des 65 ans et plus au sein des EPCI en France (2017)



Source INSEE (2017). Auteur : Paumelle, 2023.

Carte 13 : Une répartition comparable des personnes âgées selon les classes d'âge (2017)



Source INSEE (2017). Auteur : Paumelle, 2023.

Des recherches récentes montrent, de surcroît, que les espaces ruraux et littoraux ne sont pas les seuls à faire face au vieillissement de leur population. Associés davantage à l'image de jeunes actifs, certaines catégories de territoire comme les espaces périurbains et les cœurs de métropoles peuvent aussi être fortement en proie à ce processus. D'une part, comme le décrit Claire Aragau (2019), « *les baby-boomers qui ont nourri le périurbain des années 1970-80 sont devenus aujourd'hui pour partie des papy-boomers du pavillonnaire rural* ». Certains espaces périurbains observent ainsi un très fort vieillissement de leur population (de Lapasse et Pilon, 2017). Aménagés en partie en direction des jeunes ménages, ces territoires connaissent un changement progressif du profil de leurs habitants qui pourrait bouleverser une partie de leur organisation spatiale et sociale. Certains auteurs évoquent, à ce titre, l'idée d'une « maturité » en cours du périurbain (Berger et al., 2014 ; Berger, 2019). D'autre part, comme le démontre Beatriz Fernández (2024), les cœurs des métropoles, comme celles de Paris ou de Madrid, ne sont pas non plus épargnés par le phénomène de vieillissement démographique. Ils observent une hausse significative de la part de personnes âgées, notamment en comparaison avec les territoires qui les environnent. Parmi les explications de ce phénomène, les pertes de population, la saturation du foncier et l'augmentation des prix immobiliers semblent jouer un rôle prédominant. Paris et Madrid notamment sont de moins en moins accessibles aux populations les plus jeunes.

Enfin, la répartition spatiale des personnes âgées peut aussi être hétérogène à une échelle plus fine. Les travaux de Jean-François Ghekière, menés à l'échelle intra-urbaine sur la distribution des âges dans la ville ou dans les communes côtières en sont un bon exemple (Ghekière, 2003 ; Ghekière et Houillon, 2013). Ils mettent en lumière des dynamiques et des formes spatiales locales du vieillissement de la population. Pour reprendre l'exemple de l'Île de France, les communes du périurbain lointain et de l'ouest francilien tendent à se distinguer significativement des communes de banlieue et de l'est francilien par leur forte proportion de personnes âgées. On observe des logiques similaires à l'échelle de la commune-centre parisienne (Fernández, 2024).

En résumé, le vieillissement de la population apparaît comme un processus incontournable pour une grande diversité de territoires, à différentes échelles, entraînant des recompositions démographiques vouées à s'accroître et à se généraliser dans les années et décennies à venir. Les enjeux en termes d'aménagement des territoires qui en découlent à toutes les échelles sont par conséquent d'une grande ampleur (Lord et Piché, 2018).

2.2. Une territorialisation récente et tardive des politiques nationales de vieillesse

Face au phénomène décrit plus tôt, la question du vieillissement de la population, qui selon certains journalistes devrait « *bouleverser nos sociétés* »⁴⁶, est présente dans le débat public. Les discussions successives autour des réformes du système de retraite français (2010, 2014, 2020, 2023) en sont l'une des illustrations, au même titre que la publication de différents rapports sur la question du grand âge (ex : rapport Libault, 2019 ; rapport El Khomri, 2019). Toutefois, les enjeux relevant des effets territoriaux du vieillissement de la population sont longtemps demeurés discrets. Ce n'est que récemment, notamment dans le cadre du programme national Petites villes de demain, qu'ils semblent émerger aussi bien dans le débat public qu'au sein de l'action publique nationale.

2.2.1. Une politique vieillesse sous l'angle économique, social puis médico-social

Depuis 1945, les personnes âgées constituent une catégorie de l'action publique et sont dès lors perçues comme « un problème » public (Ennuyer, 2020). L'histoire de la politique vieillesse met en évidence une succession d'orientations, laissant de côté pendant longtemps la dimension territoriale. Ces orientations, pour partie toujours d'actualité, témoignent également de l'appréhension par l'action publique des personnes âgées.

La politique nationale de vieillesse voit le jour sous le prisme économique. En 1945, les ordonnances d'octobre instaurent l'assurance vieillesse et le système de retraites français au sein de la Sécurité sociale. Il s'agit d'un droit universel pour tous les anciens salariés âgés de plus de 65 ans. Cette date s'inscrit dans l'histoire longue des régimes de retraite en France, commencée en 1673 avec la création par Colbert d'une pension de retraite pour les marins blessés ou invalides de la marine royale. Aux XIX^e et début XX^e siècles, de nombreuses caisses de retraite voient le jour. Elles sont principalement à destination des fonctionnaires, des paysans et des ouvriers. L'objectif principal est à chaque fois de protéger les salariés de la pauvreté en cas d'invalidité au travail liée à la vieillesse. Le droit social universel à la retraite est établi en

⁴⁶ Voir : « Comment le vieillissement de la population va bouleverser nos sociétés », *Le Monde*, publié le 18 novembre 2019.

1945 dans le même esprit. Il clôt une première période de mise à l'agenda de la vieillesse comme problème public et ce, sous l'angle économique (Alvarez, 2014). Les personnes âgées sont envisagées par l'action publique, dans un premier temps, sous l'angle de la lutte contre la pauvreté.

En 1962, le rapport Laroque dessine une nouvelle orientation pour les politiques nationales en direction des personnes âgées (Caradec, 2015). Celle-ci est plus sociale. Érigé par Pierre Laroque, conseiller d'État, en charge de présider une commission d'étude « *des problèmes de la vieillesse* », le rapport s'inscrit dans un contexte d'inquiétude autour de l'évolution démographique de la population française. Il se présente comme un « *cri d'alarme* ». Dans l'introduction, les auteurs le justifient en indiquant que le vieillissement démographique « *progressivement, mais d'une manière inéluctable, [...] grève les conditions d'existence de la collectivité française* » (Laroque, 1962, p. 2). Parmi les recommandations proposées, le développement du maintien à domicile est perçu comme la priorité (Grand, 2016). Le rapport vise avant tout, comme ses auteurs l'indiquent, à « *maintenir les personnes âgées dans la société, en contact avec les autres générations, et d'éviter également toute rupture brutale dans leurs conditions de vie* » (Laroque, 1962, p. 2). Il témoigne, à ce titre, d'un équilibre entre enjeux économiques et enjeux sociaux entourant le vieillissement de la population (Alvarez, 2016). Une nouvelle politique vieillesse émerge en dehors de la question des retraites. L'objectif est de soutenir l'autonomie des personnes âgées (Guillemard, 2014) et de mettre l'intégration des retraités dans la société au cœur des préoccupations. Il conduira quelques années plus tard au développement et à la diffusion notamment de l'aide à domicile, des logements-foyers et des clubs du 3^{ème} âge par l'intermédiaire du VI^{ème} plan (1971-1975) et de la circulaire Franceschi (1982). On notera que selon le sociologue Bernard Ennuyer (2020), cette nouvelle orientation de la politique vieillesse :

« C'est l'image d'une vieillesse misérable, isolée, peu valide, et finalement dépendante de la solidarité nationale qui est produite, la vieillesse fardeau stigmatisée par le discours des démographes ».

À partir des années 1980, et malgré les ambitions du rapport Laroque, la politique vieillesse se tourne progressivement vers les personnes dépendantes. Comme le souligne Dominique Argoud (2017) : « *la dépendance constitue le nouveau centre de gravité de la politique vieillesse, contribuant à rendre plus périphérique l'action sociale vieillesse* ». En 1997, l'instauration d'une allocation spécifique à destination des personnes en situation de

dépendance (prestation spécifique dépendance⁴⁷) acte l'émergence d'une politique de la dépendance institutionnalisée (Philipona, 2019). Durant les années 2000, des plans nationaux se succèdent et s'articulent autour de ces enjeux. La politique vieillesse est pensée majoritairement comme un problème médical et l'attention des politiques publiques se focalisent majoritairement sur le « quatrième âge » (Alvarez, 2014). Ces dernières années, les personnes âgées apparaissent ainsi majoritairement envisagées sous l'angle médico-social par les pouvoirs publics, qui l'associent souvent à la perte d'autonomie (Ennuyer, 2020).

L'histoire de la politique vieillesse met ainsi en évidence une succession d'orientations allant de la sphère économique, vers la sphère sociale puis médico-sociale (Alvarez, 2016). Parmi elles, la dimension territoriale n'apparaît pas. Elle émerge seulement depuis quelques années.

2.2.2. Le « Bien vieillir » : l'affirmation de politiques plus territoriales

Les années 2000 voient l'émergence du « Bien vieillir » et des politiques de prévention en direction des personnes âgées. L'objectif, tel que défini par Santé Publique France, est d'inciter à « *renforcer les compétences des personnes âgées pour prolonger leur autonomie et soutenir santé et qualité de vie à domicile le plus longtemps possible* »⁴⁸. Il s'agit d'intervenir auprès des personnes âgées pour retarder leur entrée dans une situation de dépendance. Cette politique est instituée notamment en 2007 via le « Plan National Bien vieillir ». On y retrouve un volet social dédié à l'insertion des personnes âgées dans la société. Comme le souligne Angélique Philipona (2019, p.145), à la différence du rapport Laroque, « *la responsabilité est désormais totalement recentrée sur les individus eux-mêmes* ». En effet, le « Bien vieillir » renvoie à une série d'injonctions transmises notamment par des formations à destination des personnes âgées. L'objectif affiché est simple : que les personnes âgées demeurent autonomes le plus longtemps possible en leur transmettant des comportements à suivre. Par exemple, sur le site de Santé Publique France, à la page dédiée au « Bien vieillir », on peut lire :

⁴⁷ La prestation spécifique dépendance (PSD) deviendra l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2002.

⁴⁸ La définition du « Bien vieillir » est disponible sur le site internet de Santé Publique France à l'adresse suivante : <https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/bien-vieillir#:~:text=bien%20vieillir%20%3A%20une%20approche%20globale,domicile%20le%20plus%20longtemps%20possible.44> (consulté le 25/02/2024).

« Pour les jeunes retraités, les recommandations pratiques et conseils incitent à bien manger et bouger, garder son cerveau en éveil, mais aussi pour penser à soi, partager et rester connecté, sans oublier comment adopter des comportements protecteurs pour son corps et sa santé »⁴⁹.

Cette politique est critiquée par certains auteurs pour sa forte tendance normative (Alvarez, 2016). Le « Bien vieillir » peut par exemple conduire à définir un « mal vieillir » et à stigmatiser des comportements. Ces injonctions participent, par ailleurs, d'une logique néolibérale qui vise à pointer sur les individus la responsabilité de leur état de santé, sans évoquer le rôle, pourtant central, des facteurs sociaux, économiques et des politiques publiques dans celui-ci. On notera, toutefois, que cette politique place l'insertion sociale des personnes âgées au cœur de ses préoccupations et dépasse ainsi la seule question de la prise en charge de la dépendance.

En 2015, la loi d'adaptation au vieillissement pose trois volets prioritaires : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation globale de la société au vieillissement et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. On retrouve une référence claire aux politiques de dépendance et aux politiques de prévention ainsi qu'une ambition nouvelle. La loi affirme la volonté de ne pas restreindre la question politique du vieillissement de la population aux secteurs de l'action sociale et médicale et mobilise les politiques territoriales. Si les moyens et les avancées ne sont pas à la hauteur des ambitions (Grand, 2016), cette loi marque une étape importante. Elle fait suite à un premier rapport interministériel Broussy (2013) qui appelle à « *changer le regard* » sur les personnes âgées et insiste sur la nécessité d'adapter les territoires au vieillissement de la population. De plus, elle prend place dans un contexte d'inscription de la thématique du vieillissement dans les politiques territoriales. Comme le note Argoud (2017), on assiste au :

« développement d'une approche plus territorialisée des politiques et des pratiques liées à l'avancée en âge [...] le territoire local semble aujourd'hui bénéficier d'un regain de faveur au nom d'une plus grande efficacité de l'action publique ».

Publié en 2021, le second rapport Broussy est plus explicite que le premier dans son intitulé : « Rapport interministériel sur l'Adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires au vieillissement de la population ». La philosophie du rapport est d'adapter au mieux l'environnement des personnes âgées (logement, quartier, transports, etc.) pour limiter les accidents qui conduiraient à une perte d'autonomie et à la multiplication des situations de dépendance. Si les préconisations du premier rapport ont été peu suivies, le second semble faire

⁴⁹ Site internet : <https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/bien-vieillir> (consulté en juin 2024).

bouger les lignes. Selon Annabelle Boutet, directrice du pôle prospective de l'ANCT, il a en effet participé à faire du vieillissement l'une des priorités du programme Petites villes de demain. Il témoigne de la volonté de l'État de promouvoir une politique vieillisse transversale. Alors que la thématique du vieillissement n'a jamais été mobilisatrice dans le champ des politiques territoriales à l'ANCT et au CGET, le « *sujet est devenu prioritaire du jour au lendemain* »⁵⁰, selon Boutet.

2.2.3. L'action publique nationale face au vieillissement des bourgs ruraux

En 2014, le lancement du programme expérimental pour « la revitalisation des centres-bourgs » annonce un fort regain d'intérêt pour les bourgs et petites villes de la part des politiques nationales. Les services déconcentrés de l'État identifient plus de 300 communes de moins de 10 000 habitants et les encouragent à envoyer un projet pour obtenir des aides de l'État. Parmi elles, 54 communes sont désignées « lauréates » et bénéficient d'une enveloppe totale de 230 millions d'euros financée notamment par l'État et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour mettre en œuvre des projets d'aménagement. Trois principaux objectifs du programme ressortent dans les discours. Il s'agit, en premier lieu, d'une politique d'attractivité économique et démographique en direction des espaces ruraux. Pour Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (2014-2016), la revitalisation des centres-bourgs relève d'« *un enjeu crucial pour l'attractivité des campagnes et la structuration des territoires* »⁵¹. Le terme « attractivité » est omniprésent dans la littérature grise qui entoure le programme. En deuxième lieu, un affichage important apparaît autour des enjeux relatifs à la « durabilité ». La lutte contre l'étalement urbain constitue la priorité de ce volet. Enfin, même si l'objectif d'égalité territoriale n'est pas clairement affiché, cette politique indique vouloir maintenir le rôle structurant des bourgs et petites villes dans les espaces ruraux. Dans les faits, l'attention de l'action publique nationale est avant tout portée sur les centres-bourgs et la réhabilitation du bâti ancien. À ce titre, selon la Commissaire Générale à l'égalité des territoires, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, « *les projets retenus l'ont été car ils combinent une action sur le logement avec la volonté de se positionner comme nœud de nouvelles fonctions dans le maillage territorial* »⁵². Pour cela, au-delà d'une participation au financement de projets

⁵⁰ Entretien n°48, septembre 2021.

⁵¹ Propos tenus lors du séminaire de lancement du programme de revitalisation des centres-bourgs, le 3 novembre 2015 à l'institut du Monde Arabe, Paris.

⁵² *Idem.*

d'aménagement en centre-bourg, le programme offre aux communes lauréates un appui à l'ingénierie. Un chef de projet « revitalisation centre-bourg » est recruté sur chacun des territoires concernés.

Dans ce premier programme, le vieillissement se fait plus que discret. Il ne fait pas partie des thématiques centrales. Il est même complètement absent des débats alors que comme le souligne une note du bureau de la prospective et des études du CGET en avril 2017, « *les bourgs offrent un niveau d'observation accentué du phénomène de vieillissement* » (Boutet et Mauvoisin, 2017, p. 4).

Lancé en octobre 2020, le programme national Petites villes de demain succède à l'expérimentation « Revitalisons nos centres-bourgs » et affirme l'ambition de l'État d'accompagner les projets de territoire dans les petites centralités. Il s'agit ici d'accompagner 1 624 communes en allouant près de 3 milliards d'euros. L'ampleur du programme est inédite. Le mouvement des gilets jaunes, dont les premières manifestations se tiennent en octobre 2018, n'y est pas étranger. Pour Joël Giraud, secrétaire d'État en charge de la ruralité :

« Après le mouvement des gilets jaunes, il y a un certain nombre d'élus qui se sont réunis pour réfléchir à ce qui était nécessaire pour redoper la ruralité. Il y a 181 mesures qui ont été élaborées comme Petites villes de demain, c'est-à-dire la mise en place d'une ingénierie pour des bourgs-centres qui ont vraiment une fonction de centralité et qui ont pour autant des difficultés »⁵³.

Cette attention portée aux petites centralités va de pair avec la prise de parole du Président de la République le 25 avril 2019 au lendemain du « Grand débat ». Emmanuel Macron déclarait regretter le manque de fonctionnaires « *sur le terrain* » et affirmait la volonté de créer dans chaque canton « *un lieu où sont regroupés l'accueil pour le public des services de l'État* », « *un endroit où l'on puisse trouver réponse aux difficultés que l'on rencontre* »⁵⁴.

L'objectif principal du programme est, selon les documents cadres, « d'accompagner » les projets des territoires avec du soutien en ingénierie. La méthode est proche de celle mise en place pour l'expérimentation « Revitalisons nos centres-bourgs ». Le programme finance à 75 % un poste de chargé de projet pour la commune ou l'intercommunalité concernée, pour une durée de six ans. L'État affirme ne pas vouloir « *imposer sa vision* » (ANCT, 2020, p. 7). Toutefois, il ne disparaît pas tout à fait. Une fois les chargés de missions recrutés et la convention cadre signée, il offre avec ses partenaires un appui financier et opérationnel

⁵³ Propos tenus en 2021 sur France bleu. Extraits disponibles en ligne : <https://www.francebleu.fr/infos/politique/lacaune-et-15-autres-communes-du-tarn-deviennent-petites-villes-de-demain-en-reponse-aux-gilets-1619717248>

⁵⁴ Allocution du Président de la République, Paris, 25 avril 2019.

supplémentaire (ANAH, ADEME, CEREMA, Banque des territoires, etc.) sur certaines thématiques qu'il juge prioritaire. Plusieurs dispositifs financiers supplémentaires, sous couvert d'appels à projet, sont rendus disponibles dans le cadre de ce programme. Il donne accès par ailleurs au « club des Petites villes de demain » (« club PVD ») au sein duquel des formations et échanges d'expériences entre les porteurs de projet du programme et les financeurs sont proposées. On retrouve ici un espace de transmission des « bonnes pratiques » et un autre moyen pour l'État d'insister sur certains enjeux. Parmi les priorités affichées de cette manière, on retrouve celles déjà présentes dans le programme précédent, en lien notamment avec l'attractivité économique et démographique. On observe aussi l'émergence d'une nouvelle thématique : l'adaptation au vieillissement de la population.

Plus précisément, dans la seconde partie de l'année 2021, une « démarche Bien vieillir » a été mise en place par l'ANCT et de nombreux partenaires au sein du programme Petites villes de demain. À la fin de l'année, une semaine thématique du club PVD est ainsi dédiée au « Bien vieillir » avec, au programme, une série de conférences. Il existe également un club thématique autour de ces enjeux qui réunit des élus et des chefs de projet, ainsi qu'une série de dispositifs d'aides financières spécifiques. L'ANAH propose par exemple un budget pour adapter les logements à la perte d'autonomie. Enfin, un important appel à manifestation d'intérêt est diffusé autour de l'habitat inclusif⁵⁵ pour permettre la concrétisation de 500 projets sur la durée du programme. En 2023, 116 habitats inclusifs portés par des acteurs publics et privés dans des communes labellisées Petites villes de demain sont ainsi accompagnés en ingénierie par l'ANCT, la Banque des territoires ou la CNSA⁵⁶.

Le changement entre les deux programmes est significatif. La territorialisation de la politique vieillesse se fait sentir. La notion du « Bien vieillir » a fait son entrée dans les projets de territoire. Il s'agit d'adapter l'environnement urbain aux besoins et aux attentes spécifiques de ces populations. Les injonctions se concentrent majoritairement sur des aspects liés à l'adaptation du logement, à la santé, à la dépendance, à l'adaptation de la voirie, etc. (Argoud, 2017 ; Billé et Martz, 2018). Toutefois, si « le changement de regard » sur le vieillissement est en mot d'ordre des politiques vieillesse⁵⁷, ce geste ne paraît pas tout à fait accompli dans les politiques de revitalisation en direction des bourgs ruraux et petites villes. En effet, les

⁵⁵ L'habitat inclusif désigne un mode d'habitation regroupé comprenant des locaux communs et un projet de vie sociale et partagée à destination notamment de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

⁵⁶ La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

⁵⁷ Voir par exemple la page dédiée sur le site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/representations-sociales-du-vieillissement-changer-de-regard> (consulté 25/02/2024)

politiques qui visent le « Bien vieillir » considèrent toujours implicitement l'avancée en âge comme un « problème à résoudre », en termes d'accès aux services de soin par exemple (Blasquier-Revol *et al.*, 2018).

En résumé, il a fallu attendre plusieurs décennies avant que les politiques nationales intègrent à leurs préoccupations les enjeux territoriaux qui résultent du vieillissement de la population. La territorialisation de la politique nationale vieillesse prend forme notamment au sein du programme Petites villes de demain et témoigne d'un changement de regard récent. Elle ouvre, à ce titre, de nombreuses questions autour de sa mise en place et des transformations territoriales qui en découlent dans les petites villes, et bourgs ruraux.

2.3. Une perception du vieillissement de la population qui varie selon l'objet de recherche

Dans cette troisième sous-partie, après l'action publique, nous questionnerons cette fois-ci l'appréhension du vieillissement des territoires dans les travaux en géographie et aménagement sur les petites villes et espaces ruraux. Fréquemment mentionné comme élément de cadrage, nous verrons que son appréhension varie très fortement selon les objets de recherche des auteurs. Il apparaît plutôt comme une dynamique négative dans les travaux sur les petites villes et comme une dynamique positive dans ceux sur les espaces ruraux.

2.3.1. Une représentation du vieillissement historiquement négative en France

En France, les représentations sociales du vieillissement de la population sont historiquement négatives. Au XIX^e siècle, alors que la proportion de personnes âgées est plus élevée que dans les autres pays européens, le vieillissement de la population apparaît selon l'historienne Elise Feller (1997) comme une « *obsession démographique* ». Dans son ouvrage dédié à l'histoire de la vieillesse, l'autrice précise :

« Loin de tirer avantage de sa figure de pionnière et de sa position d'« avant-garde » dans la longue marche de la prolongation de l'espérance de vie et d'en faire un motif de fierté, la France en a fait un motif d'angoisse » (Feller, 2005, p. 12).

Dans le courant du XX^e siècle, Alfred Sauvy définit la notion de vieillissement de la population dans un contexte d'inquiétude autour de la dénatalité et de la faible croissance démographique. Il y porte lui-même un regard négatif. Le démographe Michel Loriaux (2011) lui attribue par exemple cette phrase : « *le vieillissement ce sont de vieilles personnes qui ruminent de vieilles idées dans de vieilles maisons* »⁵⁸. Plus largement, comme le rapporte Ennuyer (2020), il y a l'idée que le vieillissement de la population fait peser « *une menace sur l'équilibre de la société* ». Cette vision est portée par exemple par les natalistes de l'Alliance Nationale contre la dépopulation. Fernand Boverat, qui en est un membre éminent, publie en 1946 un ouvrage intitulé *Vieillesse de la population*, dans lequel il associe le vieillissement au déclin démographique, social, économique de la France (Capuano, 2019). Ce lien perdure ensuite dans les esprits et les travaux, comme l'illustre plus tard, en 1979, l'ouvrage *La France ridée* co-dirigé par Gérard-François Dumont, Pierre Chaunu, Jean Legrand et Alfred Sauvy (Dumont *et al.*, 1979). Plus largement, en 1995, le démographe Henri Loriaux constate l'omniprésence de visions exclusivement négatives entourant le vieillissement de la population (Bonnet *et al.*, 2021). Il dénonce l'usage d'expressions associées comme « cancer social » ou « peste blanche » et met en garde contre le « *glissement insidieux du concept biologique de vieillissement individuel au concept collectif de vieillissement démographique* » (Loriaux, 1995). Encore aujourd'hui, pour l'action publique nationale, l'évolution de la proportion de personnes âgées est souvent associée à l'idée d'une potentielle explosion des coûts (de santé notamment) pour la société (Capuano, 2019). Le vieillissement de la population demeure appréhendé comme un problème dans la plupart des projets de lois et des rapports.

En dehors de ces ouvrages généralistes et de l'action publique, une grande partie des études académiques sur les espaces ruraux et les petites villes sont également imprégnées de cette vision négative durant la deuxième partie du XX^e siècle. Les territoires ruraux sont alors parmi les plus concernés par le vieillissement de la population et celui-ci est associé au processus d'exode rural et à la dépopulation. Le vieillissement de la population de ces territoires est perçu comme inquiétant et menaçant. Paul Paillat, ancien chef du département de démographie sociale de l'INED, y voit par exemple en 1980 un processus qui risque « *à moyen terme de soulever des difficultés d'une importance insoupçonnée* » (Paillat, 1980). Spécialiste reconnu du vieillissement dans les espaces ruraux, il indique par exemple à propos des cantons ruraux :

⁵⁸ Michel Loriaux y fait référence lors d'un colloque de Meknès en mars 2011, ses propos sont rapportés dans des actes en ligne : <https://archives.ceped.org/meknes/spip3df7.html?article15> (consulté en mars 2024).

« Quand le seuil de 30 % [de personnes de plus de 65 ans] est franchi (c'est le cas pour 44 [d'entre-eux]), le futur semble scellé. Si demain, ce type de canton existe toujours, c'est qu'une forte population allogène s'y sera implantée. Quand le vieillissement atteint un degré si élevé, il agit par sa force propre : socialement, il devient un phénomène en soi et un problème auquel il faut trouver des solutions originales et adaptées aux particularités régionales. » (Paillat, 1983).

Autre exemple, Roger Beteille, inspiré par les écrits de Paul Paillat présente dans son ouvrage *la France du vide*, le vieillissement de la population comme une source de « déperissement » (Beteille, 1981).

2.3.2. Un symptôme de déclin dans les études urbaines sur les petites villes

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le bas de la hiérarchie urbaine suscite dans la littérature académique une attention renouvelée en France depuis les années 2000 et 2010. Cet éclairage nouveau se fait notamment sous l'angle de la fragilité des catégories de communes concernées. Les petites villes et les bourgs ont, par exemple, été analysés sous l'angle de la décroissance urbaine (Bailleul *et al.*, 2019 ; Grossmann et Malach, 2021), de la périphérisation (Wirth, 2016 ; Roth, 2016), de la dévitalisation des centres-villes (Baudet-Michel *et al.*, 2019), du déclin urbain (Béal *et al.*, 2021) ou encore, plus récemment, en tant que *left-behind places* (Pike *et al.*, 2023). Ces notions, bien qu'elles présentent des différences, caractérisent, pour résumer, des territoires en proie à des pertes de populations, un déclin de l'emploi, une récession économique et des problèmes sociaux structurels (Martinez-Fernandez *et al.*, 2012). Elles renvoient aussi à la fragilisation des fonctions commerciales et résidentielles du centre-ville (Chouraqui, 2023), à des relations de dépendance et de perte de pouvoir (Roth, 2016) et enfin, à un statut de victimes de la mondialisation et des changements économiques et technologiques⁵⁹. Le vieillissement de la population est très rarement l'objet central de ces travaux de recherche mais il est toutefois régulièrement mentionné.

Ainsi, dans l'essentiel des travaux recensés, le vieillissement de la population apparaît comme l'une des difficultés que rencontrent les petites villes étudiées. Il est le plus souvent décrit comme une dynamique démographique « défavorable » et ce, au même titre que la perte de population (Edouard, 2019). Vieillissement et décroissance démographique sont présentés comme deux processus étroitement liés, aussi bien dans les travaux portant sur la France (Wolff

⁵⁹ On notera que certains auteurs, notamment ruralistes, mettent aussi en valeur les dynamiques positives que connaissent certaines petites villes, plutôt périurbaines (Chaze, 2017 ; Baudelle *et al.*, 2019 ; Royoux et Rieutort, 2023).

et al., 2013) que sur d'autres pays européens (Escudero-Gomez *et al.*, 2023 ; Reynaud et Miccoli, 2018 ; Wolff et Wiechmann, 2018) et plus largement sur le Nord global. Comme l'indique pour résumer l'étude de Merten Nefs *et al.*, (2013) :

« Ageing and shrinkage are among today's key urban and demographic transformations and often occur together. Ageing and shrinkage have begun to change European economies, migration, and land use and are usually presented in the urban planning literature as negative trends ».

Sans être au cœur des études, il est courant qu'en introduction ou dans la présentation des études de cas, la forte présence de personnes âgées constitue un élément de diagnostic négatif, parmi d'autres, qui justifie l'attention portée aux petites villes étudiées. Le vieillissement de la population peut ainsi être associé à la perte de population mais aussi à des indicateurs de difficultés socio-économiques comme la paupérisation ou l'augmentation du taux de chômage. C'est le cas par exemple dans un article de Sandrine Berroir *et al.*, (2019) sur la dévitalisation des centres de trois villes :

« Au-delà de la diversité de ces contextes, ces trois villes ont en commun [...] : une diminution et un vieillissement de la population, une perte d'attractivité résidentielle qui se traduit par des soldes migratoires négatifs [...], un fort taux de chômage et une paupérisation accentuée d'une partie de la population. ».

Le vieillissement de la population apparaît dès lors comme une dynamique démographique négative et un symptôme des fragilités rencontrées par une partie des petites villes. À ce titre, suivant la même logique, il peut constituer dans certains travaux un indicateur permettant d'identifier les territoires en difficulté. Par exemple, Christophe Quéva *et al.* (2023) mobilisent la part des personnes âgées de 65 ans et plus comme un indicateur de mesure de la fragilité des petites villes. Cette approche leur permet d'identifier des communes-centres de petites villes « *qui cumulent le plus de difficultés* », c'est-à-dire qui « *combinent une forte part de personnes âgées et de logements vacants ainsi qu'une baisse de population* ». De la même manière, alors que de plus en plus de chercheurs européens s'emparent de la notion de *left behind places*, le vieillissement de la population est présent dans certains des textes majeurs qui tentent de la définir (Pike *et al.*, 2023). Par exemple pour Danny MacKinnon *et al.* (2022) :

« The concept of 'left behind' places is multi-dimensional, reaching beyond the economic to encompass social, demographic, political and cultural concerns. Key identifying characteristics include: relative economic under-performance and decline, expressed in below average pay, employment and productivity; lower levels of educational qualifications and skills; higher levels

of poverty and disadvantage (compared to national averages); out-migration, ageing and demographic shrinkage; poor health; limited connectivity and investment in social and economic infrastructure; reduced service provision; political disengagement, neglect and discontent; and a lack of civic assets and community facilities. »

Ainsi, alors que le bas de la hiérarchie urbaine connaît un regain d'intérêt dans les études urbaines, le vieillissement de la population est majoritairement traité comme un indicateur de fragilité de ces territoires, au même titre que la vacance résidentielle et commerciale, le chômage, la perte de population, etc. On retrouve ici un traitement du vieillissement qui fait écho aux représentations négatives précédemment décrites. Cette perception correspond également en partie à une réalité.

Parmi les rares auteurs qui se sont intéressés précisément au vieillissement démographique, certains ont démontré qu'il pouvait être l'un des facteurs explicatifs de la décroissance démographique observée dans de nombreuses petites villes. C'est le cas en France par exemple. Au-delà des facteurs économiques (baisse des emplois industriels par exemple) longtemps présentés comme prédominants (Wolff *et al.*, 2013 ; Bretagnolle *et al.*, 2019), le vieillissement de la population apparaît dorénavant, selon le géographe Ivan Glita (2023, p.217), comme « *le facteur principal entretenant la décroissance démographique* ». Plus précisément, pour une partie des villes déjà en décroissance et touchées dans un premier temps par un déclin économique, les pertes de population sont aujourd'hui étroitement liées à une dégradation du solde naturel, conséquence du vieillissement. Nicolas Cauchi-Duval (2021, p.167.) évoque, à ce titre, l'émergence d'une « *nouvelle ère de la décroissance urbaine* » dans laquelle « *la décroissance ancienne s'autoalimente* ». Hors de France, ce constat est parfois plus ancien et plus appuyé. En Allemagne par exemple, la décroissance urbaine ou la périphérisation de certains territoires, notamment dans les régions de l'ex-RDA, sont intimement liées au « tournant démographique » (*demographischer Wandel*) qui résulte de la baisse de la fécondité et d'un vieillissement de la population avancé (Steinführer et Haase, 2007 ; Roth, 2011). Le constat est similaire dans le cas japonais (Buhnik, 2015) ou encore étatsunien (Wiechmann et Pallagst, 2012).

Un état des lieux des études urbaines récentes sur les petites villes permet ainsi d'acter que le vieillissement est fréquemment présenté comme une dynamique défavorable, une fragilité parmi d'autres. L'une des explications de ce constat, en plus des représentations actuelles et anciennes de ses effets sur les territoires, tient au profil des petites villes étudiées. Dans les territoires en décroissance, déprise, déclin, etc., le vieillissement de la population peut en effet expliquer une partie des pertes de population observées. L'angle des études sur le bas

de la hiérarchie urbaine conditionne le contexte dans lequel le vieillissement de ces territoires est abordé et la vision qui lui est associée. Pourtant, parmi les spécialistes de la décroissance urbaine, de rares travaux, notamment allemands, ont également questionné ce lien parfois un peu rapide établi entre vieillissement et déclin. Le vieillissement ne pourrait-il pas aussi être une opportunité de développement pour certains territoires ? (Nefs *et al.*, 2013). C'est sur cet aspect que nous allons nous pencher maintenant.

2.3.3. Le vieillissement, moteur du renouveau rural ? Le regard positif des ruralistes

Du côté des travaux sur les espaces ruraux français, la perception du vieillissement de la population apparaît bien différente. Alors que, comme nous l'avons vu, celui-ci a pu être associé à l'exode rural et à des formes de déprise rurale, un changement de regard s'est opéré dans le courant des années 1990. Ce changement de regard découle d'une perception des dynamiques rurales dans leur ensemble devenue majoritairement positive aux yeux d'une partie de la littérature académique, et sur laquelle nous allons tout d'abord revenir.

Parmi les travaux qui ont durablement marqué les études sur les dynamiques démographiques des espaces ruraux, l'ouvrage de Bernard Kayser (1990), *La renaissance rurale*, est une référence majeure. Il met en lumière un processus de reprise démographique dans certains espaces ruraux, après une longue période de dépeuplement. Son diagnostic finit par s'imposer. Il symbolise l'émergence d'une vision positive des dynamiques rurales. Dans la foulée, Bertrand Hervieu et Jean Viard font par exemple le constat d'une nouvelle « *mise en désir des espaces ruraux* » (1996). Les auteurs montrent que les campagnes sont redevenues désirables, associées à des notions telles que la liberté et la beauté qui autrefois étaient attribuées aux villes. Par la suite, dans le courant des années 2000, le regain démographique décrit par Kayser se confirme et plusieurs travaux étudient le « dynamisme » des espaces ruraux (Dubuc, 2004 ; Cognard, 2010 ; Hirczak *et al.*, 2011). L'émergence d'expressions comme « campagnes vivantes », utilisée en particulier pour désigner les campagnes de l'ouest (Croix, 2000), illustre le poids du changement de regard sur les dynamiques rurales durant cette période. En outre, vingt ans après l'ouvrage de Kayser, les intuitions de l'auteur se voient confirmées et appuyées par de nouveaux travaux réalisés à l'échelle nationale. Ces derniers soulignent la persistance des reprises démographiques dans une grande partie des espaces ruraux (Dedeire *et al.*, 2011 ; Pistre, 2012 ; 2016a). Comme l'indique Pierre Pistre en 2012 dans sa thèse, intitulée

Renouveaux des campagnes : « Les dénominations positives semblent donc s'imposer dans le champ lexical des études rurales, notamment géographiques » (Pistre, 2012, p.31). Encore aujourd'hui, tout en mentionnant la diversité des cas de figure, les travaux sur l'évolution des espaces ruraux demeurent majoritairement positifs (Chevalier et Dedeire, 2017 ; Rieutort, 2019). On notera, toutefois, que les derniers recensements, qui succèdent notamment à la crise de 2008, donnent à voir des évolutions démographiques plus fragiles, marquées par la baisse de l'attractivité migratoire (Pistre, 2023). Certains auteurs rappellent, par ailleurs, que dans une partie non négligeable des campagnes françaises, les pertes de population sont durables et d'ampleur (Oliveau *et al.*, 2016). Leurs positionnements restent cependant minoritaires.

Dans ce contexte scientifique, le vieillissement de la population bénéficie d'une vision également plutôt favorable, loin de celle rencontrée dans les travaux sur les petites villes. En effet, force est de constater que le vieillissement accéléré de la population de ces territoires n'a pas empêché les reprises démographiques décrites plus tôt. Il est même plutôt associé au regain observé. Certains travaux ont par exemple souligné le rôle important joué par les migrations des retraités dans le renouveau rural démographique (Pistre, 2016b) tout en soulignant la diversité du phénomène dans les espaces ruraux (Blanchet, 2013). Plus largement, il semblerait que dans les publications sur les espaces ruraux et contrairement à celles sur les petites villes, le vieillissement soit davantage associé à un apport sur le plan migratoire qu'à un poids pesant sur le solde naturel. Par ailleurs, au-delà de la dimension démographique, de nombreux auteurs soulignent le rôle des retraités dans les dynamiques économiques et dans l'activité sociale des espaces ruraux. Du point de vue économique, ces travaux s'inscrivent notamment dans la lignée de ceux sur l'économie résidentielle de Laurent Davezies (2008) et montrent le potentiel impact du revenu des retraités sur l'emploi des territoires présentant des aménités (Talandier, 2008). Du côté de la vie sociale, ils insistent sur le rôle des retraités dans les solidarités informelles et la vie associative et politique locale (Gucher, 2018). Dès lors, le vieillissement de la population peut être présenté comme un élément plutôt positif pour le développement local, comme en témoigne les titres d'articles scientifiques tels que « Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service » (Sabau *et al.*, 2010), « L'Europe vieillit : une seconde jeunesse pour la campagne ? » (Vollet *et al.*, 2013) ou encore « Les personnes âgées actrices du développement des territoires ruraux » (Gestin, 2018). Le champ lexical liant les espaces ruraux et le vieillissement est majoritairement positif.

Depuis les années 1990 et 2000, les perceptions des dynamiques rurales et du rôle des personnes âgées dans les territoires ruraux semblent ainsi aller de pair. L'une influençant sans doute en partie l'autre. Ces visions positives partagent le fait d'être établies en contre-point des

représentations majoritaires dans la littérature académique et dans les médias généralistes. L'idée de promouvoir un changement de regard sur les personnes âgées et sur les espaces ruraux est souvent défendue. Pistre assume par exemple défendre cette position :

« L'angle d'étude de cette thèse est avant tout démographique et géographique, mais une même posture a été adoptée, pour une analyse plus positive de l'influence des retraités dans les dynamiques rurales contemporaines. (Pistre, 2012, p. 244).

De la même manière, dans un numéro thématique de la revue de ruralistes *Pour*, intitulé « Vieillir actif à la campagne » en 2018, Odile Plan, en charge de l'introduction du numéro, affirme un positionnement proche :

« Les « vieux » sont-ils un problème ou une chance pour les territoires, ruraux en particulier ? Ce dossier, réalisé par POUR en collaboration avec l'association L'Or gris, penche résolument du côté de la deuxième hypothèse... Pourtant les discours politique et médiatique dominants insistent prioritairement sur les aspects négatifs du vieillissement de nos sociétés. » (Plan, 2018)

Dans l'ensemble, le traitement du vieillissement des espaces ruraux par les ruralistes tend ainsi à se différencier assez nettement de celui des spécialistes de l'urbain sur les petites villes. D'un côté, il est associé plutôt à une fragilité, de l'autre à une potentielle ressource. Cette opposition est naturellement sans doute un peu trop durcie dans ce texte. Au même titre que pour les études urbaines, il existe des travaux de ruralistes qui nuancent les approches décrites. C'est le cas par exemple de ceux sur la pauvreté des personnes âgées en milieu rural d'Agnès Roche (Roche, 2016 ; Roche et Reversé, 2020). L'opposition apparaît cependant bel et bien marquée. Au-delà des dynamiques démographiques différentes, elle semble témoigner d'une attention distincte portée à ce phénomène et à ses conséquences. Certains travaux vont mettre en valeur la dégradation du solde naturel, tandis que d'autres souligneront l'apport pour l'emploi local. Les aspects du vieillissement explorés par les spécialistes des espaces ruraux semblent toutefois plus nombreux. Au-delà de la dimension démographique, ils renseignent fréquemment les effets du vieillissement sur la vie citoyenne, politique et économique de ces territoires. En outre, les perceptions du vieillissement découlent de positionnements plus larges sur les dynamiques observées, d'une part, par les petites villes souvent associées au déclin, d'autre part par les espaces ruraux, plutôt perçus comme observant un renouveau.

Au-delà de leurs différences, les travaux sur les petites villes et sur les espaces ruraux présentent tout de même deux similitudes majeures. La première tient à la rareté de ceux qui placent le vieillissement de la population comme un objet de recherche central. Celui-ci apparaît

le plus souvent comme un élément de contexte peu détaillé. Ce constat nous amène à la deuxième similitude. Peu étudié pour lui-même, le vieillissement de la population est très rarement questionné et analysé. Il est, dès lors, souvent associé à un champ lexical positif ou négatif sans réelle justification. Or, les effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales peuvent être divers et varier très largement d'une région à une autre. Alors que ces territoires font face à un vieillissement de leur population majeur, la rareté des analyses spécifiques et précises sur ces questions nous paraît particulièrement significative et témoigner d'un manque important.

2.4. Le vieillissement et l'analyse des recompositions socio-spatiales contemporaines

En dehors des travaux en géographie et en aménagement sur les petites villes et les espaces ruraux, certains auteurs questionnent de plus près les liens entre vieillissement et dynamiques territoriales. Ils offrent de nouvelles clefs de compréhension des recompositions socio-spatiales contemporaines et dressent des perspectives de recherche particulièrement fécondes.

2.4.1. Une géographie du vieillissement en développement ?

En France, la géographie du vieillissement ne représente pas un champ de recherche bien constitué. Rares sont les travaux qui en font un objet central et encore plus rares ceux qui s'en revendiquent. Alors que le pays connaît une situation démographique proche de celle des autres États européens, le vieillissement demeure peu questionné en géographie, voire resterait un objet de déni (Buhnik, 2019). Pour l'expliquer, on peut formuler l'hypothèse de l'influence de deux facteurs. D'une part, les territoires les plus touchés par le vieillissement de la population (espaces ruraux et petites villes) ne sont, d'une manière générale, pas les plus étudiés. D'autre part, l'intérêt des chercheurs en sciences sociales se tourne davantage vers d'autres thématiques de recherche, laissant le vieillissement de la population au second plan. Nous verrons ici, malgré tout, que le terrain n'est pas entièrement en friche. On assiste ces dernières années à une

émergence de ces questions chez certains chercheurs. Dans la littérature anglophone, une *geographical gerontology* semble par exemple progressivement se développer. Plus précisément, selon Mark Skinner *et al.*, (2018, p. 4) :

“Geographical gerontology is a burgeoning body of interdisciplinary scholarship encompassing the application of geographical perspectives, concepts and approaches to the study of ageing, old age and older populations”.

Cette *geographical gerontology* est un point de réunion entre les travaux des géographes et démographes considérés comme appartenant aux *geographies of ageing* et ceux relevant de la *social gerontology* qui ont embrassé le *spatial turn* (Skinner *et al.*, 2015). Prônant des approches interdisciplinaires, la *geographical gerontology* est de plus en plus revendiquée, laissant place à des réflexions approfondies sur les liens entre le vieillissement, l'âge et l'espace, les échelles et les territoires (Andrews *et al.*, 2007, Rishworth et Elliott, 2019 ; Feng et Phillips, 2021). Au sein de la littérature académique francophone, des travaux de géographes et de sociologues ont également essayé de penser ces liens de manière plus approfondie ces dernières années (Blanchet *et al.*, 2017 ; Buhnik, 2019). Parmi les auteurs concernés, ils sont notamment quelques-uns à être spécialistes du vieillissement et à avoir intégré peu à peu la dimension territoriale dans leurs recherches. Ils regrettent, par ailleurs, à l'unanimité le manque d'études sur ces questions face à l'ampleur du vieillissement de la population en cours.

2.4.2. Des publications majoritairement axées sur le vécu des personnes âgées dans leurs environnements

Parmi les travaux qui étudient le vieillissement de la population avec une approche territoriale, une grande partie se focalise sur le vécu des personnes âgées, notamment dans la littérature académique francophone. L'objectif est de questionner les expériences de vieillissement des individus au sein de leurs environnements. Selon Jean-Philippe Viriot-Durandal *et al.* (2018), « *aborder la question du vieillissement par le prisme du territoire invite à s'interroger sur la place qu'occupe, dans un espace social donné, l'individu vieillissant* ». Ainsi, plus largement, le territoire est appréhendé dans de nombreuses publications, notamment de sociologues, comme une nouvelle porte d'entrée pour comprendre la place des personnes âgées dans la société (Viriot-Durandal *et al.*, 2011 ; Bigo, 2015). Trois principales thématiques de recherche émergentes découlent de cette approche.

Premièrement, plusieurs auteurs s'intéressent aux logements et aux expériences d'habiter des personnes âgées (Membrado, 2013 ; Serfaty-Garzon, 2018 ; André et Ille-Roussel, 2021 ; Klepper, 2024). Dans la lignée de publications pionnières (Bonvalet *et al.*, 2007 ; Ogg *et al.*, 2013), ces recherches s'insèrent dans un contexte politique visant à favoriser le vieillir à domicile. Ils mettent également en évidence l'émergence de nouveaux types d'habitats intermédiaires (Labit, 2016 ; Leenhardt, 2017) produits par des acteurs privés ou publics. Avec l'avancée en âge, l'habiter est impacté, des recompositions s'imposent et l'adaptation de certains logements permet de repousser l'entrée dans des structures médicalisées comme les EHPAD⁶⁰. La tenue en 2023 d'un colloque à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie intitulé « Territoires en transition : habitat, vieillissement et espaces de vie » témoigne de l'actualité de ces réflexions.

Deuxièmement, la question de la mobilité quotidienne des personnes âgées apparaît également comme un point d'intérêt important (Berger *et al.*, 2010). Plusieurs recherches montrent que les déplacements des individus les plus âgés se font progressivement plus rares et plus proches du domicile (Caradec, 2015). L'accessibilité et la proximité des services et des commerces deviennent de plus en plus importantes (Lord *et al.*, 2009). Certains auteurs ont notamment travaillé sur ces questions dans les espaces périurbains et ruraux en proie au vieillissement de leur population (Berger *et al.*, 2010 ; Bontron, 2013 ; Brachet, 2024). L'accès aux commerces et aux services de soins y constitue un enjeu particulièrement prégnant (Mallon, 2010).

Enfin, dans la littérature académique francophone et internationale, les travaux qui renseignent les caractéristiques des migrations résidentielles des personnes âgées se multiplient ces dernières années. Comme le remarquent Oana Ciobanu et Alistair Hunter (2017) à partir d'un état de l'art approfondi sur la question : “ *in recent years a new interest in older people's mobilities has emerged* ”. Une partie de ces travaux aborde les migrations dites de « retour » (Hunter, 2011 ; de Lapasse et Pilon, 2017). Les jeunes retraités peuvent profiter de la fin de leur activité professionnelle pour rejoindre leur territoire de naissance. Par ailleurs, d'autres chercheurs ont mis en évidence l'existence de migrations de « confort » ou « d'agrément » vers un cadre de vie jugé plus attrayant (Nowik et Thalineau, 2010). Plusieurs années après l'âge de la retraite, une autre migration est documentée dans la littérature académique. Il s'agit des « migrations d'ajustement » (Nowik et Thalineau, 2010 ; Caradec, 2010). Ces migrations ne se font pas qu'à l'échelle nationale. Une série de publications documente le caractère parfois

⁶⁰ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

international ou transnational des migrations réalisées à l'âge de la retraite (Horn et Schweppe, 2016 ; Gehring, 2017 ; Fromentin, 2021). On peut par exemple penser aux retraités britanniques installés en Dordogne (Cognard, 2011) ou aux retraités suédois qui passent plusieurs mois de l'année en Espagne (Gustafson, 2008).

Pour résumer, on observe l'émergence de recherches qui s'intéressent à l'expérience de vieillissement et aux pratiques des personnes âgées. En dehors des mobilités, les milieux de vie des personnes âgées font l'objet d'une attention renouvelée (espace public, logements, etc.). Des réflexions sous différents angles sont notamment menées sur la place des personnes âgées dans les villes (Buffel et Phillipson, 2023). Ces travaux permettent de questionner la capacité des territoires à faire face aux besoins spécifiques de ces populations (Aveline-Dubach, 2015 ; Caradec *et al.*, 2017). Ils mettent en valeur des pratiques spécifiques et soulignent une partie des enjeux qui découlent de la forte présence de personnes âgées sur un territoire. Elles accompagnent des réflexions, elles aussi, croissantes sur les politiques territoriales en direction (ou non) des personnes âgées.

2.4.3. L'émergence de travaux sur les politiques territoriales d'adaptation au vieillissement

Les enjeux en termes de développement local et d'urbanisme qui découlent du vieillissement de la population sont très importants. Alors que certaines villes se positionnent en tant que « villes amies des aîné.e.s » (*age friendly cities*) (Buffel *et al.*, 2018 ; Viriot-Durandal *et al.*, 2018), et que certains programmes nationaux commencent à développer des politiques, des discours et des projets en direction des personnes âgées, dans de nombreux territoires le vieillissement peine à être reconnu par les pouvoirs publics. L'adaptabilité des territoires, notamment urbains, fait l'objet d'études récentes pour favoriser l'autonomie des personnes âgées (Bigo, 2015). Il s'agit souvent pour les auteurs de mettre en lumière les difficultés rencontrées par ces populations (Lord et Desprès, 2011) et la nécessité de politiques urbaines adaptées et inclusives. C'est le cas par exemple de Sébastien Lord et Denise Piché (2018, p. 20) :

« il ne semble pas que la planification urbaine prenne encore acte de ces transformations, ni que la politique sur le vieillissement tienne compte de la diversité des milieux résidentiels et des parcours de vieillissement quand elle généralise une orientation comme le vieillir chez soi ».

On recense, à ce titre, de plus en plus de travaux sur les « *age-friendly cities* ». L'objectif est de visibiliser et d'opérer un regard critique sur l'action publique territoriale qui tente de prendre en compte le vieillissement de la population (Fitzgerald et Caro, 2015 ; Buffel, 2018 ; Philipson et Buffel, 2020). Pour reprendre les termes de Tine Buffel et Chris Philipson (2018) dans un article paru sous la forme de manifeste pour le "*Age-Friendly Movement*" : "*Developing age-friendly cities and communities has become a key part of policies aimed at improving the quality of life of older people in urban areas*". En France, le réseau « Villes et communautés amies des aînées » fait lui aussi l'objet de travaux similaires (Moulaert et Houlioux, 2016 ; Philippona, 2019). Parmi les thématiques abordées, la consultation des personnes âgées dans le cadre de dispositifs de participation citoyenne relève, par exemple, un sujet phare (Argoud, 2022 ; Vanlierde et Houlioux, 2021). Certains auteurs travaillent également sur l'influence des représentations autour des personnes âgées sur les politiques territoriales menées (Ogg *et al.*, 2010 ; Ennuyer, 2020).

L'ensemble de ces contributions analysent les politiques urbaines intégrant ou (non) le vieillissement de la population. Les réflexions menées sont précieuses et soulèvent de nombreuses questions de prolongement dans lesquelles nous nous inscrivons. Elles sont par exemple particulièrement rares sur les petites villes, bourgs et espaces ruraux (Viriot-Durandal *et al.*, 2018). L'étude de ces politiques permet, par ailleurs, d'appréhender une partie des transformations territoriales qui découlent du vieillissement de la population. Elles font écho, à ce titre, à une dernière série de réflexions, plus rares, qui portent sur les recompositions socio-économiques des territoires en proie au vieillissement de leur population et au sein desquelles nous nous intégrons également.

2.4.4. Lire les recompositions territoriales par le prisme du vieillissement : une voie féconde

Dans un article récent intitulé « *Geography's blind spot: the age-old urban question* » (2020), Finlay et Finn indiquent que "*Geographical gerontology was historically limited to studies in population, medical, and health geography*". Leur constat rejoint celui que nous avons formulé. Dans la sphère académique, la géographie du vieillissement demeure encore un champ restreint dans lequel les effets du vieillissement sur les recompositions territoriales sont peu travaillés. Les personnes âgées sont, comme nous l'avons vu, en interaction avec les territoires. Leurs expériences sont influencées par les territoires mais les territoires sont

également transformés par leur présence. Si la première relation fait l'objet des travaux précédemment décrits, la seconde est moins traitée. Or, comme le résumait Mickaël Blanchet, Christian Pihet et Pierre-Marie Chapon (2017) :

« Les personnes âgées ne se contentent donc pas d'adapter leur existence aux aspérités sociales et spatiales. Par l'agrégation de leurs pratiques et de leurs ressources, elles influencent, voire façonnent les territoires [...] ».

Plus précisément, le vieillissement de la population joue un rôle de premier plan dans les recompositions démographiques, sociales, spatiales et économiques des territoires (Hochstenbach, 2019). La distribution des groupes d'âge et ses évolutions façonne des géographies plurielles et participe à modifier en profondeur la composition et les fonctions de ces derniers. Pourtant, le prisme de l'âge est particulièrement peu adopté dans les travaux en études urbaines et rurales pour traiter des recompositions socio-spatiales contemporaines. Ainsi, comme le constate Cody Hochstenbach : *“the role of these age disparities and dynamics has received very little attention in analyses of wider socio-spatial change”* (Hochstenbach, 2019) alors même que toujours selon l'auteur *“age dynamics play an important role in contemporary societal and socio-spatial transformations”*. Dans l'ensemble, les travaux traitant des dynamiques urbaines et rurales par le prisme du genre, des catégories sociales ou de la sexualité apparaissent significativement plus nombreux aujourd'hui que ceux qui les envisagent à travers le prisme de l'âge (Finlay et Finn, 2020).

Depuis quelques années certaines recherches menées en particulier par de jeunes chercheurs participent, toutefois, à construire de nouvelles approches des recompositions territoriales en se focalisant sur l'âge des individus et notamment sur les effets du vieillissement de la population. Ils montrent tout l'intérêt de cette démarche émergente.

Plusieurs auteurs se sont, tout d'abord, intéressés à la ségrégation résidentielle par âge (Winkler, 2013). À partir de l'analyse de la répartition spatiale des différents groupes d'âges, leurs travaux permettent de mieux comprendre les dynamiques socio-démographiques de certains territoires. Ils sont par exemple éclairants pour appréhender les logiques de croissance démographique dans les espaces périurbains. Les populations jeunes ne s'installent pas aux mêmes endroits que les plus âgées (Eggerickx et Sanderson, 2019). Au sein des grandes villes, la répartition des catégories d'âge est également très inégale et accompagne d'importantes recompositions sociales (Gil-Alonso *et al.*, 2021). Les logiques de ségrégation résidentielle par âge tendent, en outre, à être de plus en plus prononcées sur certains territoires. C'est le cas par exemple en Angleterre et au Pays de Galles où les personnes âgées et les jeunes vivent de moins

en moins ensemble (Sabater *et al.*, 2017). Cette tendance pose la question d'une forme de spécialisation générationnelle et de ses conséquences. Les territoires les plus ségrégués par l'âge correspondent à ceux au sein desquels les prix des logements sont les moins abordables, aussi bien à la location qu'à l'accession notamment pour des ménages plus jeunes (Sabater et Finney, 2023).

L'analyse spatiale du vieillissement contribue, plus largement, à enrichir la compréhension des processus de développement inégal (*uneven development*) inhérents aux sociétés capitalistes (Hackworth, 2007). La question de l'âge est, en effet, intimement imbriquée avec celle des inégalités socio-économiques. À ce titre, d'autres recherches récentes développent également des réflexions sur le processus de gentrification à partir du vieillissement de la population. Alors que les écarts de niveau de vie tendent à s'accroître avec l'âge, elles ont mis en lumière des formes de gentrification urbaine spécifiques (Weil, 2019 ; Finlay et Finn, 2020). Il apparaît que les quartiers gentrifiés diffèrent selon l'âge des gentrifieurs et que les mutations socio-spatiales qui s'ensuivent aussi (Hochstenbach, 2019). Dans les espaces ruraux, le processus de gentrification rurale peut, de plus, être fortement lié au vieillissement de la population (Pistre, 2012). Là encore, l'approche par l'âge permet de complexifier les analyses sur ce processus en montrant par exemple que la forte présence de personnes âgées avec un capital économique élevé peut conduire aux départs de populations plus jeunes (Smith *et al.*, 2019). À travers l'exemple de ces travaux, il apparaît clair que l'analyse de la répartition des différents groupes d'âge dans l'espace permet d'appréhender sous un nouvel angle les inégalités contemporaines et leur spatialisation.

Enfin, le vieillissement de la population peut largement influencer les dynamiques socio-économiques des territoires. Ce phénomène peut, en effet, jouer un rôle prédominant dans la décroissance urbaine que connaissent certaines villes et régions (Bretagnolle *et al.*, 2019). Il joue même fréquemment un rôle direct dans celle-ci par le poids qu'il fait progressivement peser sur le solde naturel (Großmann *et al.*, 2013 ; Cauchi-Duval, 2021). Dans le même temps, il peut également être synonyme de repeuplement et d'opportunité de développement dans certains espaces de faible densité (Vollet *et al.*, 2013 ; Pistre, 2016a). Le vieillissement de la population est un processus multidimensionnel aux déterminants variés dont les effets demeurent peu connus et qui soulève de nombreuses questions. Dans quelle mesure peut-il être un facteur de regain démographique et socio-économique, voire de revitalisation de la vie sociale dans certains territoires en décroissance ? Peut-il, au contraire, constituer un frein au développement ?

On notera, en France, l'existence de quelques travaux qui se sont intéressés à la répartition spatiale des personnes âgées et à leurs évolutions. On pense notamment à ceux de Dumont (2010 ; 2016 ; 2017), de Blanchet (2013 ; 2017) ou encore de de Lapasse et Pilon (2017). Cependant, il en existe peu qui questionnent les effets de cette répartition sur les dynamiques territoriales décrites. Le nombre de travaux existant, même dans la littérature anglophone, demeure particulièrement restreint. De nombreux axes de prolongement peuvent dès lors être envisagés au sein desquels nous souhaitons inscrire nos travaux.

Conclusion

Le vieillissement de la population est un phénomène structurel dont l'ampleur est inédite en France et qui est voué à s'accroître. Il concerne dès aujourd'hui une grande diversité de territoires à différentes échelles et demeure particulièrement avancé dans les espaces ruraux et littoraux. Les recompositions plurielles qui en découlent pour les territoires concernés sont majeures. Face à ce constat, la politique vieillissement tend progressivement à se territorialiser, notamment par la voie des injonctions au « Bien vieillir » au sein du programme Petites villes de demain et certaines collectivités territoriales commencent à mettre en place des politiques d'adaptation au vieillissement.

Dans ce contexte, le vieillissement des petites villes, bourgs et espaces ruraux demeurent, malgré tout, particulièrement peu analysé et majoritairement associé à des représentations dans la littérature académique. Plus précisément, nous avons montré que deux visions se faisaient face. La première, défendue notamment par les spécialistes de l'urbain, perçoit plutôt le vieillissement comme une fragilité pour les territoires tandis que la seconde, défendue davantage par les ruralistes, l'affiche comme une ressource. Plus largement, les effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales sont peu étudiés en géographie et aménagement malgré les nombreux enjeux et questions qui en résultent.

Ce chapitre met toutefois en lumière l'émergence d'approches renouvelées des recompositions au sein des territoires par le prisme du vieillissement de la population. Ces travaux, encore restreints, se sont notamment intéressés aux politiques territoriales et aux recompositions socio-spatiales à l'œuvre dans les grandes villes. Ils offrent des réflexions particulièrement fécondes que nous souhaitons prolonger en particulier en direction des bourgs ruraux. Elles nous permettront d'interroger, sous un nouvel angle, les travaux sur les dynamiques socio-économiques et sur l'action publique locale menés sur ces territoires.

**CHAPITRE 3. LE VIEILLISSEMENT INEDIT
DES BOURGS RURAUX EN FRANCE, UN
SIGNE D'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE**

Introduction

À l'échelle locale, le vieillissement de la population d'un territoire peut découler de facteurs explicatifs divers et traduire des dynamiques socio-économiques très différentes. Il peut par exemple résulter du départ de populations jeunes et être synonyme de décroissance démographique d'un territoire (Bretagnolle *et al.*, 2019) ou, à l'inverse, émaner de l'arrivée de personnes âgées et être vecteur de repeuplement et d'opportunité de développement économique (Steinfuhrer et Großmann, 2021).

L'analyse des migrations résidentielles apparaît déterminante pour appréhender les effets du vieillissement démographique sur les dynamiques territoriales, en particulier dans les espaces ruraux (Dumont, 2010 ; Berry, 2021). Lorsqu'un individu migre vers un territoire ou le quitte, l'âge moyen de la population en est modifié. Le vieillissement d'un territoire peut donc résulter aussi bien d'un départ des populations jeunes que de l'arrivée de personnes âgées, entraînant des conséquences sur les territoires concernés qui diffèrent grandement.

Dans le cadre de ce troisième chapitre, nous questionnerons les facteurs explicatifs du très fort vieillissement de la population observé dans les bourgs ruraux à l'échelle nationale. Plus précisément, alors que les bourgs ruraux sont peu travaillés, nous reviendrons sur les principales dynamiques socio-économiques qu'ils connaissent et sur l'augmentation progressive de la part des personnes âgées dans ces communes. Nous proposerons, ensuite, une analyse des migrations résidentielles en direction des bourgs ruraux depuis les années 1990. Elle nous permettra notamment de comprendre l'ampleur du vieillissement de ces communes et d'appréhender une partie de ses implications.

3.1. Des centres-bourgs dévitalisés, des bourgs ruraux fragilisés

Le travail de définition et d'identification des bourgs ruraux décrit au sein du premier chapitre nous offre la possibilité d'étudier les recompositions socio-économiques précises qu'enregistrent ces communes depuis plusieurs décennies et ce, à l'échelle nationale. Si des travaux sur les évolutions démographiques et économiques des petites villes existent (Glita, 2021), le cas spécifique des bourgs ruraux n'est pas renseigné. Quelques études documentent la dévitalisation que connaissent certains centres-bourgs (Brouard-Sala, 2021 ; Miot et Dubeaux, 2023), mais il n'existe pas de travaux menés à l'échelle nationale. Or, par leur positionnement entre le rural et l'urbain, les bourgs ruraux traversent des dynamiques qui sont à la croisée de celles, parfois opposées, des petites villes et des villages ruraux. On rappellera, à ce titre, que les espaces ruraux sont, selon de nombreux auteurs, plutôt marqués depuis les années 2000 par un regain démographique (Dedeire *et al.*, 2011 ; Pistre, 2012, 2016a), à la différence des petites villes (Bretagnolle *et al.*, 2019).

Cette sous-partie vise donc à établir un premier diagnostic des dynamiques démographiques, sociales et économiques que connaissent les bourgs ruraux. Avant de nous intéresser spécifiquement au vieillissement de leur population, il s'agit ici de comprendre dans quel contexte celui-ci s'insère.

3.1.1. Regain ou recul démographique ?

Pour commencer, les évolutions démographiques des bourgs ruraux sont sujettes à questionnements. À partir de notre typologie de communes et du calcul de la moyenne des taux de variation annuels moyens, la Figure 6 donne à voir ces évolutions à l'échelle nationale depuis 1968. On notera que cette figure ne nous renseigne pas sur les quelques communes qui, à l'aune de nos critères, ont changé de catégorie durant la période (passage de village à bourg par exemple). Elle permet tout de même de faire ressortir des éléments particulièrement significatifs.

Les bourgs ruraux connaissent, tout d'abord, une première phase de croissance démographique entre 1968 et 1982. Au même titre que les petites villes, ils semblent profiter de la fin de l'exode rural. Tandis que les villages ruraux se dépeuplent, une partie des départs

en provenance de ces communes semble captée par les bourgs ruraux. La présence d'emplois, d'équipements, de commerces et de services apparaît alors suffisante dans ces petits centres pour qu'ils profitent du processus de renforcement de la trame urbaine en cours durant cette période (Talandier, Jousseau, 2016b). Toutefois, la croissance démographique enregistrée par les bourgs ruraux est loin d'être aussi importante que celles des petites villes (et du reste de la hiérarchie urbaine).

À partir du recensement de 1982, une période défavorable pour les bourgs ruraux s'ouvre sur le plan démographique et s'étend jusqu'à la fin des années 1990. En moyenne, ces communes perdent des habitants sur toute la période. Le processus de métropolisation s'accroît au profit des plus grandes villes (Pumain 1999) qui concentrent progressivement de plus en plus d'activités, de population et de capital (Sassen, 1991 ; Bourdeau-Lepage et Huriot, 2005). Une partie des bourgs ruraux et des petites villes est court-circuitée par l'accroissement des vitesses de déplacement et le développement des mobilités individuelles (Bretagnolle, 2009). Par ailleurs, les bourgs ruraux, que nous avons définis à partir de critères actuels, sont éloignés des processus de périurbanisation qui se développent peu à peu autour des grands centres urbains. Quant aux petites villes françaises, certaines en profitent davantage⁶¹. Enfin, dès les années 1970, une partie des bourgs ruraux à l'emploi majoritairement industriel sont fragilisés par les premiers effets territoriaux de la désindustrialisation (Paulus, 2004 ; Cunningham-Sabot *et al.*, 2009).

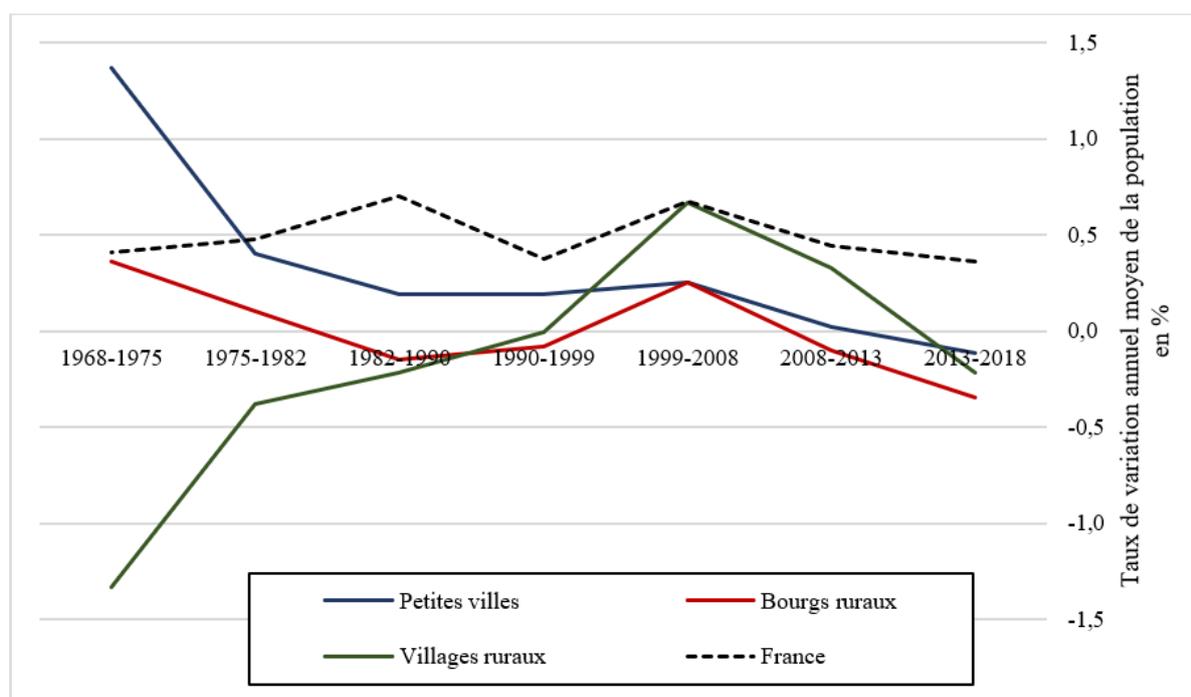
Malgré une période plutôt difficile marquée par la poursuite de la métropolisation et de la désindustrialisation, les années 2000 sont le théâtre d'une reprise démographique. Les bourgs ruraux profitent de l'augmentation des migrations résidentielles en direction des espaces ruraux (Cognard, 2010 ; Hirczak *et al.*, 2011), réalisées par des retraités, mais aussi par une grande diversité d'actifs (Pistre, 2016b). Si ce « renouveau des campagnes » (Pistre, 2012) est bien renseigné dans la littérature académique, il est intéressant de constater qu'il ne profite pas qu'aux villages ruraux. Les bourgs ruraux en bénéficient aussi, bien que dans une moindre mesure.

Enfin, sur la période la plus récente, la tendance est particulièrement négative. Les bourgs ruraux apparaissent comme les communes les plus en difficultés sur le plan démographique à l'échelle nationale. Entre 2008 et 2018, ils enregistrent une baisse significative de leurs taux de variation annuels moyens de la population. En moyenne, ils sont

⁶¹ La distinction entre territoires ruraux et périurbains n'a pas pu être appliquée pour les petites villes car une partie significative d'entre elles est considérée par l'INSEE, selon le découpage en aires urbaines, comme des « pôles urbains », donc ni rurales, ni périurbaines d'après la typologie utilisée.

de -0,10 % entre 2008 et 2013 puis de -0,34 % entre 2013 et 2018, alors qu'ils étaient de + 0,25 % lors de la période précédente. Au même titre que les villages ruraux et les petites villes, les bourgs ruraux semblent subir la baisse des migrations entrantes des actifs et des groupes socioprofessionnels moyens et supérieurs dans les espaces ruraux (Pistre, 2016b ; Pistre, 2023). Les effets de la crise de 2008 ont durablement affaibli l'attractivité résidentielle des espaces ruraux. Les réformes territoriales ont également pu jouer un rôle (Cauchi-Duval, 2021), au même titre que les très légères modifications dans le décompte des recensements de population réalisées par l'INSEE à partir de 2018 (Glita, 2021). Enfin, le poids progressif du vieillissement de la population sur le solde naturel participe à expliquer ce phénomène (Pistre, 2023).

Figure 6 : Dynamiques démographiques à l'échelle nationale des catégories du bas de la hiérarchie urbaine depuis 1968



Source : INSEE. Auteur : Paumelle, 2023.

Ainsi, depuis 1968, le positionnement des bourgs ruraux, à la lisière du rural et de l'urbain, leur a permis de profiter de la fin de l'exode rural dans les années 1960 et 1970 et des reprises démographiques dans les espaces ruraux dans les années 2000. Toutefois, après avoir connu deux décennies de repli démographique durant les années 1980 et 1990, cette catégorie de communes semble particulièrement touchée par les pertes de population depuis le début des années 2010. Sur cette dernière période, et alors que la population française progresse fortement

dans le même temps, il s'agit de la catégorie de communes la plus en difficulté sur le plan démographique.

3.1.2. Des centres-bourgs face à la vacance résidentielle et commerciale

Les pertes de population récentes observées au sein d'une grande partie des bourgs ruraux s'inscrivent dans un contexte plus large. Au-delà des dynamiques démographiques, les centres-bourgs sont fortement affectés par la vacance résidentielle et commerciale. Aux yeux des acteurs locaux, cela représente de véritables stigmates de la dévitalisation des centres-bourgs, constituant ainsi une préoccupation majeure (Brouard-Sala, 2021). Une analyse détaillée permet d'évaluer l'étendue de ces phénomènes.

Concernant la vacance résidentielle, l'INSEE rend disponible des données à l'échelle communale. Elles nous permettent d'établir un diagnostic. En premier lieu, alors que les espaces ruraux et le bas de la hiérarchie urbaine sont concernés notablement par la vacance résidentielle en France (Roux, 2018), les bourgs ruraux le sont davantage que les autres catégories de communes. Ils connaissent une surreprésentation de leur part de logements vacants par rapport à l'ensemble du territoire national (12,6 % contre 8,4 %), aux villages ruraux (10,0 %) et aux petites villes (11,0 %). Ce phénomène continue, de plus, à s'intensifier ces dernières années. Entre 2008 et 2018, les bourgs ruraux enregistrent une augmentation de plus de trois points de pourcentage de leur taux de vacance (Tableau 6). C'est davantage que l'augmentation observée dans les autres catégories de communes et en France.

Tableau 6 : Part en moyenne des logements vacants en % selon la catégorie de communes et en France

| | 2008 | 2013 | 2018 |
|-----------------|------|------|------|
| Villages ruraux | 7,8 | 9,1 | 10,0 |
| Bourgs ruraux | 9,3 | 11,6 | 12,6 |
| Petites villes | 8,7 | 10,5 | 11,0 |
| France | 6,6 | 7,8 | 8,4 |

Source : INSEE, Base Logement RP 2018. Auteur : Paumelle, 2023.

Au-delà des statistiques, la vacance résidentielle est visible dans une très grande partie de ces communes. Elle fait partie du paysage de centre-bourg, comme à Goderville en Seine-Maritime (Photographie 1). Les logements anciens sont, de loin, les plus concernés. C'est, d'ailleurs, leur forte présence au sein du parc immobilier qui explique ces taux de vacance si élevés (Brouard-Sala, 2021). Ce type de logement souffre d'une forte désaffection. Les appartements ou maisons de bourg sont dévalorisés sur le plan symbolique par rapport aux maisons individuelles avec jardin, situées en périphérie des centres-bourgs ou dans les villages alentour. Si l'idéal de la maison individuelle dans les espaces ruraux est bien renseigné (Renahy, 2005), celui-ci se fait au détriment de ces logements caractéristiques des bourgs ruraux (Paumelle, 2021). Au manque d'attrait symbolique peut s'ajouter le mauvais état. Une partie de ces logements souffre, en effet, de vétusté. À Tarascon-sur-Ariège, un employé de la communauté de communes, spécialiste du logement, en atteste. Selon lui, une partie du parc locatif en centre-bourg de la commune est « *vétuste* » et certains logements « *flirtent un peu avec l'habitat indigne* »⁶². Ces logements sont, par ailleurs, difficiles à réhabiliter. Les coûts de rénovation, notamment thermique, peuvent constituer un blocage pour les propriétaires. Selon un adjoint du bourg de Vayrac, certains d'entre eux « *n'ont pas les moyens de les remettre en état pour pouvoir les louer* »⁶³. Enfin, les difficultés rencontrées sur le plan démographique ont un effet déstabilisant sur le parc immobilier des bourgs ruraux et ce, d'autant plus que des logements continuent d'être produits dans ces communes (Miot et Dubeaux, 2023).

⁶² Entretien n°24, avril 2022.

⁶³ Entretien n°4, mars 2022.

Photographie 1 : Logements vacants de centre-bourg



Auteur : Paumelle, centre-bourg de Goderville (Seine-Maritime), 2018.

Au sein des centres-bourgs, la vacance résidentielle côtoie parfois la vacance commerciale. Une partie des logements non occupés se trouve en effet au-dessus de commerces, eux aussi vides (Photographie 2). Autre marque symbolique de dévitalisation, la vacance commerciale est plus difficile à mesurer à l'échelle nationale, faute de données disponibles. Elle apparaît, cependant, de manière flagrante dans une grande majorité des bourgs ruraux et sur nos terrains. Elle concerne, là encore, avant tout les centres-bourgs. Certaines rues anciennement marchandes sont aujourd'hui clairsemées. C'est le cas par exemple à Loué et à Vayrac (Photographie 2). On notera tout de même et ce, au même titre que pour la vacance résidentielle, que certains commerces vacants peuvent être aperçus dans des zones en périphérie du centre-bourg. C'est le cas par exemple à Loué (Photographie 2).

Photographie 2 : Commerces vacants dans les bourgs ruraux



Auteur : Paumelle, Photographies réalisées à Tarascon-sur-Ariège (en haut à gauche), à Vayrac (en haut à droite) et à Loué (en bas à droite et à gauche), 2022.

La vacance commerciale observée en centre-bourg s'insère dans un contexte de baisse globale du nombre de commerces dans les espaces ruraux depuis les années 1960 (Paddison et Calderwood, 2007 ; Madry, 2016). Elle résulte également de l'apparition de nouvelles centralités commerciales en périphérie (Powe et Hart, 2008 ; Pouzenc, 2012). La seconde révolution commerciale, caractérisée par le développement des mobilités individuelles et l'avènement des supermarchés, hypermarchés et grandes surfaces spécialisées a fortement participé au déclin des commerces de centre-bourgs et a marginalisé les centres historiques (Baudet-Michel et Lebrun, 2016). Parmi d'autres facteurs explicatifs, le développement du e-commerce a également fragilisé le commerce anormal⁶⁴ (Delage *et al.*, 2020)⁶⁵. Enfin, face à

⁶⁴ « Le commerce anormal désigne un commerce non alimentaire de recours exceptionnel ou semi-exceptionnel. » (Baudet-Michel, Lebrun, 2016)

⁶⁵ Comme l'indique la présidente de l'association des commerçants de Vayrac, propriétaire d'une boutique de vêtements en centre-bourg : « Notre plus gros concurrent, c'est internet en ce moment ». Dans le cadre de son activité, la commerçante précise : « Les clients arrivent en montrant ce qu'ils veulent à partir d'internet. Si on n'a

cette forte concurrence, les acteurs locaux soulignent la perte d'attractivité de ces métiers dont les contraintes en termes d'heures de travail et de rémunérations sont particulièrement fortes. « *C'est un sacerdoce le commerce de proximité aujourd'hui* »⁶⁶, pour reprendre les mots d'un ancien maire de Vayrac.

En résumé, en plus de traverser une période significativement difficile sur le plan démographique, les bourgs ruraux connaissent en leur centre une forte dévitalisation caractérisée par de la vacance commerciale et de la vacance résidentielle. Ces évolutions vont, enfin, de pair avec d'importantes recompositions sociales.

3.1.3. D'une surreprésentation de notables ruraux à celle des classes populaires

Historiquement, les bourgs se distinguaient dans les espaces ruraux notamment par leur population. Ils se différençaient des villages par la présence de catégories sociales supérieures, de figures locales et de notables (Jousseume, 1998 ; Ozouf-Marignier, 2009 ; Paumelle, 2021). Comme l'écrit Fernand Braudel (1986, p. 144.) « *pour identifier un bourg ne suffit-il pas de se demander où l'on pouvait rencontrer un médecin ou un notaire ?* » En outre, la centralité de ces communes participait à attirer une population plus diversifiée que dans les villages ruraux, intégrant des commerçants, artisans ou encore des fonctionnaires. L'étude des catégories socio-professionnelles au sein de la population active (25-54 ans) à partir d'une base de données harmonisées par l'INSEE appuie ce constat (Tableau 7). En 1968, les bourgs ruraux recensaient une population d'actifs très différente de celle des villages ruraux à l'échelle nationale. Ils ne comptaient que 12,9 % d'agriculteurs (contre 43,6 % pour les villages ruraux) et connaissaient une surreprésentation de toutes les autres catégories socio-professionnelles. Les cadres et professions intellectuelles supérieures y étaient par exemple plus présents (4,1 % contre 1,2 %).

En 2017, une forte recomposition sociale s'est opérée. Les proportions d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises, de professions intermédiaires et surtout de cadres et professions intellectuelles supérieures sont désormais quasiment similaires à celles des villages ruraux. Ce critère de différenciation et de distinction historique (Roncayolo, 1987) n'existe plus. Au contraire, presque 75 % des actifs sont, selon le RP de 2017, des ouvriers et des employés. Une part très importante au regard des villages ruraux (69,7 %) et surtout de la population française (48,8 %). Les bourgs ruraux apparaissent, au même titre que les petites

pas la marchandise qu'ils ont vue, ils repartent en disant que de toutes façons, ils vont la commander et l'avoir le lendemain » (entretien n°15, mars 2022).

⁶⁶ Entretien n°5, mars 2022.

villes (75,2 %), comme la catégorie de communes qui recense le plus de classes populaires. On notera que la proportion d'employés a quasiment doublé dans ces communes et que celle des ouvriers est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Leur ancrage dans les espaces ruraux et la présence d'habitats collectifs, de logements sociaux et d'un parc locatif abordable explique en partie que les bourgs ruraux soient « *les espaces les plus populaires sur l'ensemble du territoire national* » (Mischi *et al.*, 2016, p. 26). Plus précisément, comme le décrit le sociologue Benoit Coquard (2019) à propos des jeunes couples : « *la norme d'accession à la propriété pavillonnaire s'est imposée. En revanche, ils ne veulent pas habiter dans les centres des bourgs, souvent dépréciés et appauvris* ». Ce sont, en effet, les centres-bourgs qui concentrent les populations les plus défavorisées. Les individus n'ayant pas la possibilité d'accéder à un logement individuel avec jardin y trouvent la possibilité de louer un petit appartement à bas coût.

Tableau 7 : Recomposition de la population d'actifs résidents (25-54 ans)

| | Catégories de communes | Agriculteurs | Artisans, commerçants, chefs d'entreprises | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers |
|------|------------------------|--------------|--|---|----------------------------|----------|----------|
| 1968 | Bourgs ruraux | 12,9 | 16,2 | 4,1 | 11,3 | 15,8 | 39,9 |
| | Villages ruraux | 43,6 | 10,1 | 1,2 | 5,6 | 7,4 | 32,1 |
| 2017 | Bourgs ruraux | 2,5 | 8,1 | 3,6 | 11,1 | 31,4 | 43,2 |
| | Villages ruraux | 7,7 | 8,9 | 3,6 | 10,1 | 30,7 | 38,9 |
| | France | 1,2 | 6,2 | 17,5 | 26,2 | 27,8 | 21,0 |

Source : INSEE, Fichier « Population active de 25 à 54 ans selon la catégorie socio-professionnelle (1968-2017) ». Auteur : Paumelle, 2023.

En conclusion, les bourgs ruraux font bel et bien face à une série de processus structurels qui les ont particulièrement fragilisés. Sur le plan démographique, si leur positionnement dans un entre-deux, entre rural et urbain, semble leur avoir profité à plusieurs reprises dans le passé, ils apparaissent désormais comme la catégorie de communes avec en moyenne le taux d'évolution de leur population le plus négatif. Ils semblent cumuler les difficultés rencontrées par les villages ruraux et les petites villes, bien que leur offre de logements pavillonnaires demeure attractive. Nos analyses de la vacance résidentielle et commerciale confirment, de plus, l'ampleur de la dévitalisation des centres-bourgs à l'échelle nationale. Le développement

des mobilités individuelles associé à la dépréciation symbolique des logements de centres-bourgs (Brouard-Sala, 2021) et la seconde révolution commerciale (Baudet-Michel et Lebrun, 2016) ont durablement affaibli le rayonnement de ces espaces. En outre, alors qu'ils se distinguaient par la présence de catégories sociales supérieures, les centres-bourgs concentrent aujourd'hui des populations socialement défavorisées. Ces différents indicateurs, analysés à l'échelle nationale, amènent dès lors à mieux comprendre l'intérêt porté par les politiques publiques depuis le milieu des années 2010 aux bourgs ruraux et les discours sur leur potentielle obsolescence. Ils permettent aussi et surtout d'ancrer le vieillissement de leur population dans un contexte qui nous aidera à mieux appréhender ses ressorts et qui influence son appréhension par l'action publique locale.

3.2. La catégorie de communes la plus en proie au vieillissement de la population

Le vieillissement de la population des bourgs ruraux est identifié par l'ANCT. Pour l'Agence, les communes lauréates du programme Petites villes de demain « sont concernées au premier chef par cette évolution structurelle »⁶⁷. En détails, nous montrerons, en effet, à quel point les bourgs ruraux observent un vieillissement inédit de leur population à l'échelle nationale.

3.2.1. Une surreprésentation de la population âgée de 65 ans et plus

Il existe une confusion commune entre le vieillissement d'une population et la simple présence importante de personnes âgées sur un territoire. Une proportion élevée d'individus de 65 ans et plus au sein d'une population ne traduit pourtant pas nécessairement une dynamique en cours. Cependant, il demeure un indicateur pertinent car il témoigne d'un processus de vieillissement qui s'est déjà produit et de son ampleur.

⁶⁷ Source : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/bien-veillir-dans-les-petites-villes-de-demain-702> (consulté en mai 2024)

Au regard des catégories définies précédemment, les bourgs ruraux sont les communes qui recensent la part de personnes âgées la plus élevée dans sa population en France (Tableau 8). Selon le recensement de la population de 2018, les individus de 65 ans et plus représentent en moyenne près de 29,6 % de la population des bourgs ruraux alors que cette classe d'âge constitue 19,9 % de la population française. La proportion de personnes âgées dans les bourgs ruraux est même presque deux fois plus importante que celle que l'on recense dans les communes-centres des villes de plus de 100 000 habitants. Si l'on sait que les espaces ruraux et le bas de la hiérarchie urbaine ont tendance à observer une forte présence de cette partie de la population (Blanchet, 2013 ; Maclaren *et al.*, 2019), les bourgs ruraux se distinguent tout de même significativement des petites villes (25,0 %) et des villages ruraux (25,7 %). Par ailleurs, le constat est le même lorsque l'on s'intéresse au poids des 75 ans et plus. Les bourgs en recensent en moyenne près de 15,9 % alors même qu'ils ne sont que 9,9 % dans la population française, 11,7 % de la population dans les villages ruraux et 13,0 % dans les petites villes. Enfin, on observe une différence nette entre la présence des personnes âgées dans les bourgs et villages ruraux et celle observée dans les bourgs et villages périurbains. Si les espaces périurbains connaissent une augmentation importante de la proportion de personnes âgées ces dernières années (Aragau, 2019), leur population demeure significativement plus jeune que celle des espaces ruraux. Ce dernier résultat appuie, par ailleurs, notre choix de nous focaliser sur les territoires ruraux dans le cadre de ce travail.

Tableau 8 : Part des personnes âgées en pourcentage par catégorie de communes selon le RP 2018

| Catégories de communes | 65 ans et plus | 75 ans et plus |
|---|----------------|----------------|
| Communes-centres de plus de 100 000 habitants | 17,27 | 8,65 |
| Communes-centres de grandes villes ou villes moyennes | 20,61 | 10,36 |
| Communes de banlieue | 20,85 | 9,19 |
| Petites villes | 25,07 | 13,03 |
| Bourgs ruraux | 29,61 | 15,87 |
| Bourgs périurbains | 21,43 | 10,49 |
| Villages ruraux | 25,77 | 11,70 |
| Villages périurbains | 18,99 | 7,99 |
| France | 19,89 | 9,99 |

Source : INSEE RP2018. Auteur : Paumelle, 2022.

Les bourgs ruraux se distinguent donc nettement en France par leur part de personnes âgées au sein de leur population. Pour près de 25 % d'entre eux, les 65 ans et plus représentent même plus d'un habitant sur trois. À titre de comparaison, en Europe, le pays avec la plus forte proportion de personnes de 65 ans et plus est l'Italie avec 23,8 % en 2022 (selon Eurostats⁶⁸), soit beaucoup moins que dans les bourgs ruraux (29,6 %). Dans le monde, seul le Japon, pays avec la plus forte part de plus de 65 ans dans sa population fait mieux à l'échelon national en 2022 (29,9 %, selon la Banque mondiale⁶⁹).

3.2.2. Un vieillissement de la population sans équivalent

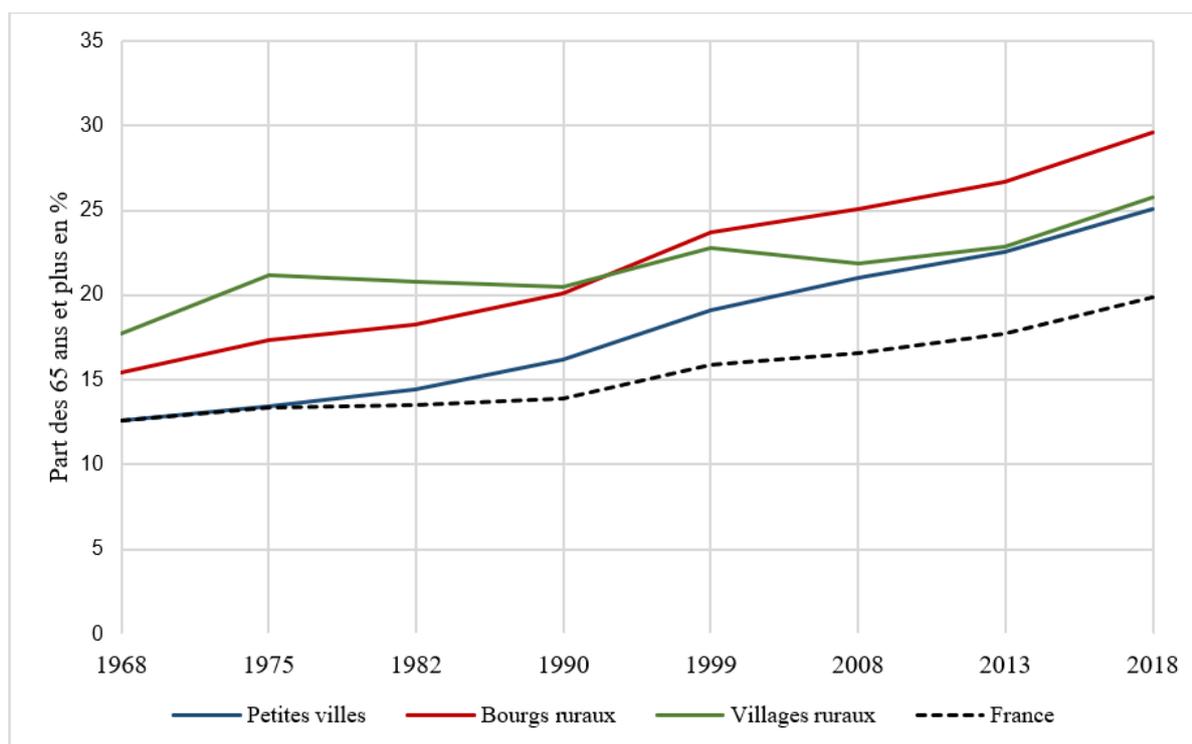
Si les bourgs ruraux connaissent en moyenne une très forte surreprésentation de personnes âgées, c'est parce qu'ils enregistrent depuis plusieurs décennies un vieillissement de leur population sans équivalent.

⁶⁸ Voir données en ligne : <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00028/default/table?lang=fr> (consulté en mai 2024).

⁶⁹ Voir données en ligne : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.65UP.TO.ZS?locations=JP> (consulté en mai 2024).

La Figure 7 met en évidence, depuis 1968, la part des 65 ans et plus dans la population française et au sein des trois catégories de communes qui enregistrent les plus fortes proportions de personnes âgées en 2018 (les villages ruraux, petites villes et bourgs ruraux). Tout d'abord, les bourgs ruraux observent déjà en 1968 une surreprésentation d'habitants âgés de 65 ans et plus, mais ce n'est pas la catégorie de communes la plus concernée. Ce sont alors les villages ruraux. En 1975, la différence entre les deux catégories de communes est même significative (21,1 % dans les villages ruraux contre 17,3 % dans les bourgs ruraux). Cependant, la situation évolue. Entre 1975 et 1990, la part des 65 ans et plus diminue légèrement dans les villages ruraux et stagne dans la population française tandis qu'elle augmente fortement dans les bourgs ruraux. Puis, durant les années 1990, toutes les catégories enregistrent un vieillissement de leur population, mais celui-ci est particulièrement prononcé dans les petites villes et les bourgs ruraux. Dès 1999, les bourgs ruraux sont en moyenne les communes qui recensent la plus forte part d'habitants de 65 ans et plus en France. Depuis, la population continue de vieillir dans ces communes à un rythme supérieur à celui de la population française. L'augmentation de la part des personnes âgées s'est même accentuée entre 2013 et 2018. Le vieillissement de la population de ces communes paraît donc loin de s'estomper. Pour résumer, alors que la part des 65 ans et plus est passée en France de 13,5 à 19,9 % entre 1982 et 2018, celle des bourgs ruraux a fait un bond de 18,3 à 29,9 %.

Figure 7 : Évolution de la moyenne de la part des personnes de 65 ans et plus depuis 1968



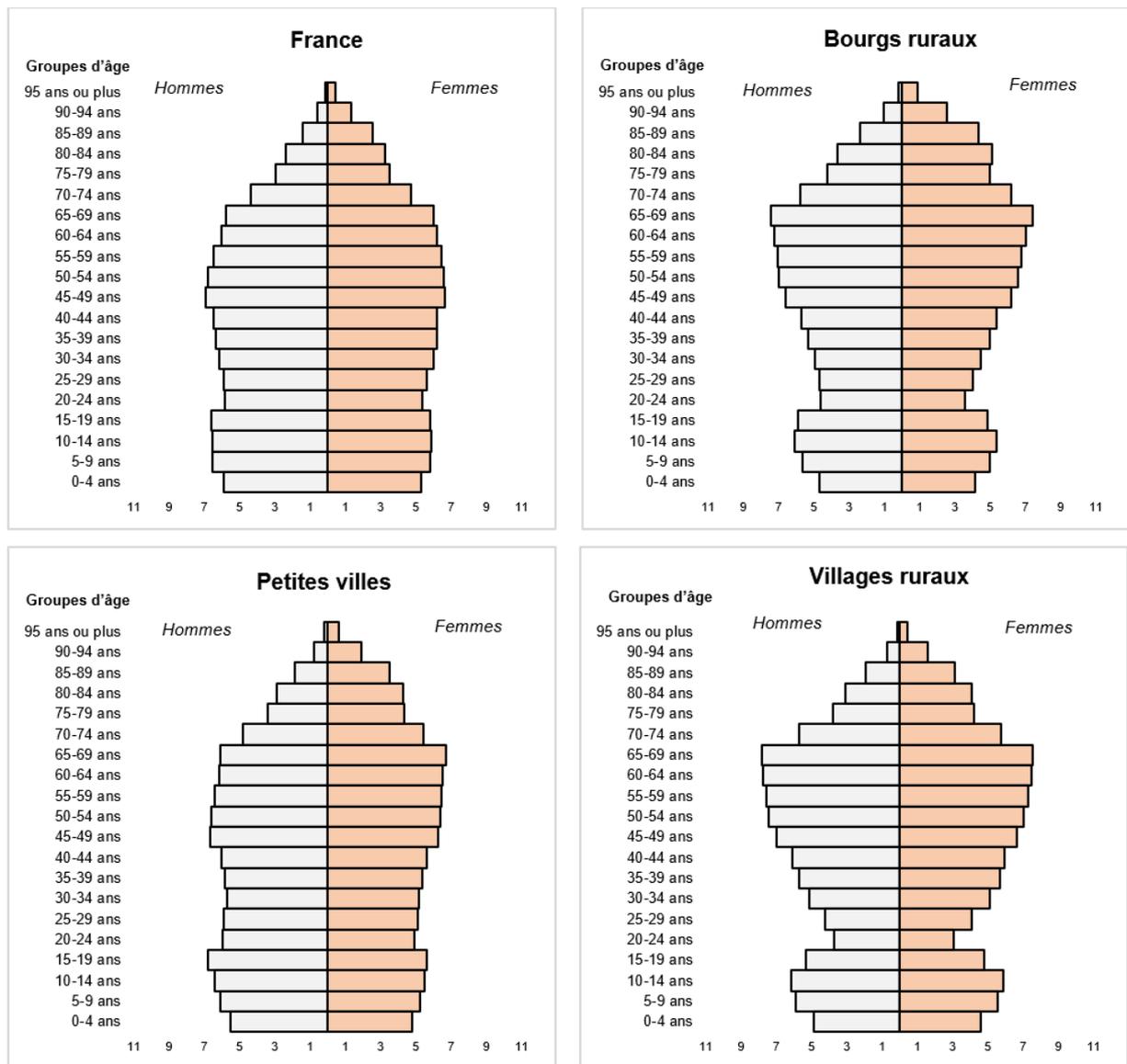
Source : INSEE RP 2018, fichiers historiques. Auteur : Paumelle, 2022.

3.2.3. Une structure par âge en conséquence

Le vieillissement de la population a recomposé en profondeur la structure par âge de la population. En 2018, la pyramide des âges de la population des bourgs ruraux se distingue nettement de celle de la population nationale. Les habitants âgés de 20 à 34 ans y sont par exemple particulièrement sous-représentés et, à l'inverse, toutes les catégories d'âge de 55 ans et plus y sont significativement surreprésentées (50 ans pour les hommes). Dans le détail (Figure 8), la lecture des pyramides des âges permet d'affiner notre lecture du phénomène de vieillissement dans ces communes. On observe, par exemple, une forte surreprésentation des 65-79 ans chez les hommes (17,4 % de la population totale contre 13,1 %) et, encore plus nettement, des 80-89 ans chez les femmes (12,1 % contre 7,1 %). Les bourgs ruraux accueillent notamment de nombreuses femmes âgées. Bénéficiant d'une plus grande espérance de vie, elles représentent près de 58 % des habitants de 65 ans et plus au sein de ces communes. Enfin, si l'âge médian des femmes en France est de 42,1 ans, il est compris entre 50 et 54 ans dans les bourgs ruraux selon le recensement de la population de 2018.

La comparaison de la pyramide des âges des bourgs ruraux par rapport à celles des petites villes et villages ruraux apporte également des éléments de précision. On notera notamment que les petites villes comptent parmi leurs habitants beaucoup plus d'individus âgés de 20 à 39 ans que les bourgs ruraux. Cela souligne un élément important. Le nombre d'habitants des bourgs ruraux baisse fortement entre deux classes d'âge au tournant de la vingtaine d'années. Les hommes de 15-19 ans y représentent 5,8 % de la population totale des hommes tandis que les 20-24 ans ne pèsent plus que 4,6 %. Cette baisse pèse ensuite sur l'ensemble de la structure par âge de ces communes et est grandement responsable de la forme de leur pyramide des âges. Les petites villes sont moins touchées par ce recul et observent donc une forte surreprésentation des catégories d'âge qui suivent par rapport aux bourgs ruraux. On devine ici, entre autres, l'influence de la présence de structures d'enseignement secondaire et supérieur au sein des petites villes et leur capacité à maintenir ces populations jeunes. Les villages ruraux sont, à ce titre, encore plus touchés que les bourgs ruraux par ce phénomène. Ils observent une baisse d'effectif plus marquée aux âges où interviennent les premières mobilités résidentielles individuelles. Enfin, parmi les différences entre villages ruraux et bourgs ruraux, il apparaît important de noter que si les bourgs ruraux ont une population plus âgée que les villages ruraux, c'est en particulier parce qu'ils accueillent un grand nombre d'individus de 70 ans et plus, et surtout de femmes de 80 ans et plus.

Figure 8 : Pyramides des âges (%) de la population selon le RP 2018



Source : INSEE RP 2018. Auteur : Paumelle, 2022.

En résumé, alors que les bourgs ruraux font face à des difficultés sur le plan démographique, économique et social, ils apparaissent bien comme la catégorie de communes avec la plus forte présence de personnes âgées en France, se distinguant nettement des villages et des villes. Ils ont notamment connu un vieillissement prononcé de leur population en l'espace de seulement quelques décennies et en particulier depuis les années 1980. Leur population et sa structure par âge en ont été profondément recomposées. À l'échelle nationale, les bourgs ruraux recensent aujourd'hui une forte sous-représentation des catégories d'âge jeunes et une très forte surreprésentation de personnes âgées, composée notamment de femmes très âgées.

On notera, en outre, que le vieillissement de leur population est toujours à l'œuvre et tend même à s'accroître.

3.3. Derrière le vieillissement de la population : le départ des jeunes... et l'arrivée des retraités

Après deux premières sous-parties sous forme de diagnostic, nous allons maintenant analyser les phénomènes décrits. Pourquoi les bourgs ruraux sont-ils en proie à un vieillissement si important de leur population ? Présenter les difficultés que rencontrent ces communes puis le vieillissement de leur population pourrait, à première vue, nous conduire à les associer étroitement. Le vieillissement de la population est, à ce titre, majoritairement perçu dans la littérature académique et par l'action publique territoriale comme un marqueur supplémentaire des difficultés que rencontrent les bourgs ruraux. Pour pouvoir en juger, il faut toutefois s'interroger sur les facteurs explicatifs de ce processus, et en particulier sur l'influence des migrations résidentielles (Berry, 2021). Comme nous l'avons évoqué plus haut, le vieillissement de la population peut en effet traduire, à l'échelle locale, des dynamiques très différentes selon les facteurs explicatifs de celui-ci. Cependant, on l'aura compris, les mobilités résidentielles de ces territoires sont très peu étudiées sous cet angle.

3.3.1. Présentation de la base MIGCOM

Afin de pouvoir travailler sur les migrations résidentielles à l'échelle nationale, nous sommes appuyés sur la base de données MIGCOM, produite et rendue disponible par l'INSEE chaque année. Cette base est utilisée de manière récurrente dans les travaux sur les migrations résidentielles en France (Pistre, 2012 ; Ettouati et Schaffar, 2020 ; Fromentin, 2021). Elle présente de nombreux intérêts mais également certaines limites.

Tout d'abord, la base MIGCOM est une base de données du recensement de la population de l'INSEE. Chaque recensement de la population est le résultat de collectes annuelles réalisées pendant cinq ans. Le recensement de l'année 2018 regroupe ainsi des enquêtes effectuées entre 2016 et 2020. Durant ces cinq années, l'ensemble des habitants des

communes de moins de 10 000 habitants et 40 % des habitants des communes de plus de 10 000 habitants ont été interrogés. La base MIGCOM contient près de 19 366 410 individus lors du recensement de 2018. Compte tenu de son caractère non exhaustif, certaines vigilances s'imposent. L'INSEE fournit une variable de pondération associée à chacun des individus ainsi que des consignes relatives à l'interprétation des résultats de traitements. Ainsi, ceux portant sur des effectifs de plus de 500 individus peuvent être analysés en « toute confiance »⁷⁰, en dessous de ce seuil il faut le faire en usant de précautions.

L'une des principales richesses de la base MIGCOM est qu'elle renseigne la commune de résidence d'un individu au moment du recensement mais aussi à une date antérieure. Elle permet donc de travailler sur les migrations résidentielles. Selon l'INSEE, un migrant correspond à une personne ayant changé de résidence au moins une fois au cours de la période d'étude. Plus précisément, pour le recensement de 2018, la question posée dans les enquêtes était : « Où habitez-vous au 1er janvier de l'année dernière ? ». On notera que l'INSEE sous-estime légèrement, par cette question, le nombre de migrations résidentielles en ne comptabilisant pas les étapes résidentielles intermédiaires réalisées au cours de la période d'étude. Si un individu déménage à plusieurs reprises durant l'année, cela n'apparaîtra donc pas. Les migrations internationales sont également exclues ainsi que celles réalisées au sein d'une même commune⁷¹. Cependant, la très grande majorité des migrations résidentielles est malgré tout renseignée sur cette période. La base permet, à ce titre, de rendre compte finement des jeux migratoires en France à l'échelon communal.

Enfin, l'intérêt de la base MIGCOM tient également aux caractéristiques des individus renseignées. Au-delà de leur commune de résidence, elle nous indique notamment leur âge, leur diplôme, leur statut d'occupation du logement ou encore leur catégorie socio-professionnelle. On notera, toutefois, que ces informations correspondent à celles des individus à la date du recensement et non pas au moment de leur migration. La catégorie socio-professionnelle d'un individu peut, par exemple, évoluer après une migration résidentielle, sans que l'on puisse le savoir à partir de la base.

⁷⁰ Site de l'INSEE, consulté le 07/07/2023 : <https://www.insee.fr/fr/information/2383290>

⁷¹ Hormis pour les plus grandes villes (Paris, Marseille, Lyon).

3.3.2. Migrations entrantes : des individus plus âgés s'installent dans les bourgs ruraux

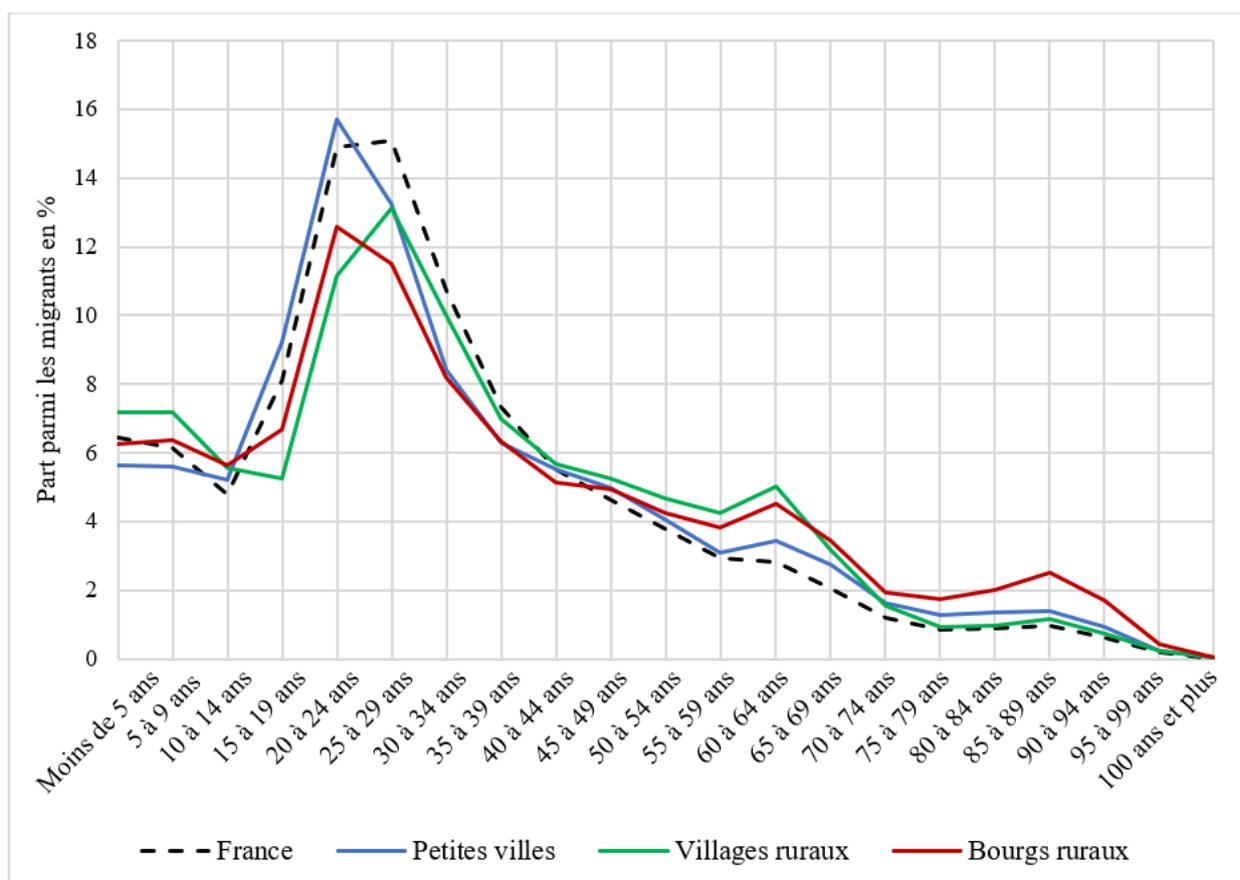
Le traitement de la base MIGCOM nous permet de renseigner le profil par âge des individus migrant en direction des bourgs ruraux et de différentes catégories de communes d'après le recensement de 2018 (Figure 9). Des premiers résultats importants émergent.

Tout d'abord, les individus âgés de 20 à 29 ans sont ceux qui migrent le plus vers les bourgs ruraux. Cette tranche d'âge représente près de 24 % de l'ensemble des migrants vers cette catégorie de communes. Au regard des chiffres nationaux, ce résultat n'a rien de surprenant. Ce sont les catégories d'âge avec la plus grande mobilité résidentielle au sein de la population française. Pour les plus jeunes, la mise en couple ou la décohabitation ainsi que la poursuite d'étude et l'entrée dans la vie active occasionnent des changements de résidence plus fréquents que dans les autres moments de la vie (Baccaïni, 2019). Toutefois, par rapport aux autres catégories de communes et à la moyenne nationale, ces populations sont tout de même nettement sous-représentées parmi les migrants en direction des bourgs ruraux. Plus précisément, les 20-24 ans ne représentent que 12,5 % des individus ayant déménagé vers les bourgs ruraux, alors qu'ils sont 15,7 % pour les petites villes et 14,9 % en France. En phase avec ce que nous avons vu précédemment, les bourgs ruraux apparaissent donc moins attractifs pour les jeunes adultes. La faible présence d'emplois et de structures de formation par rapport aux agglomérations plus importantes explique en partie ce manque d'attrait. On notera, malgré tout, que le parc locatif existant en centre-bourg et la petite présence d'activités semblent leur permettre d'attirer davantage cette population que les villages ruraux (11,4 %). Cela fait également fait écho à nos analyses précédentes.

Ce rapport s'inverse, cependant, pour les 25-29 ans. Cette catégorie d'âge est encore plus nettement sous-représentée parmi les nouveaux arrivants dans les bourgs ruraux (11,5 %) par rapport au contexte national (15,1 %), mais aussi en comparaison avec les villages ruraux (13,1 %) et les petites villes (13,2 %). Les bourgs ruraux sont donc particulièrement peu attractifs auprès des individus de cette tranche d'âge qui, pour une partie, accueillent leur premier enfant et sont à la recherche d'un logement plus grand, souvent à proximité du précédent (Delance et Vignolles, 2017). En résumé, bien qu'ils soient les plus nombreux à s'installer dans les bourgs ruraux, les 20-29 ans se révèlent, relativement aux autres catégories de communes, être peu attirés par ces communes.

Au-delà des catégories d'âge jeunes, le profil des individus migrant en direction des bourgs ruraux est significativement plus âgé que la moyenne nationale. Plus précisément, deux surreprésentations ressortent clairement. Tout d'abord, on observe une forte présence des 55 à 74 ans et notamment des 60-64 ans au sein de la population migrante dans les bourgs ruraux (4,5 %) en comparaison avec les petites villes (3,4 %) et la population nationale (2,8 %). Il apparaît ainsi que les bourgs ruraux captent, au même titre que les villages ruraux, les migrations réalisées à l'âge de la retraite. On constate, ensuite, une autre surreprésentation de personnes âgées, celle des 75 ans et plus et notamment des 85 à 89 ans. Bien qu'il s'agisse de petits effectifs, la proportion de cette classe d'âge au sein de la population migrante en direction des bourgs ruraux est par exemple plus de deux fois supérieure à celle recensée en direction des autres catégories de communes.

Figure 9 : Migrations résidentielles, structures par âge et catégories de communes selon le RP 2018



Lecture : selon le RP 2018, 12,5 % des individus ayant déménagé dans un bourg rural avaient entre 20 et 25 ans.

Source : INSEE Base MIGCOM RP 2018. Auteur : Paumelle, 2022.

Ainsi, si les populations jeunes paraissent relativement peu attirées par les bourgs ruraux, la lecture de la structure par âge des migrants en direction des bourgs ruraux fait surtout émerger une attractivité résidentielle auprès des personnes âgées. Les caractéristiques spécifiques de ces communes semblent leur permettre de capter deux différents types de migrations réalisées à un âge avancé. Les bourgs ruraux se distinguent sur ce point des autres catégories de communes.

3.3.3. L'arrivée des retraités : un facteur explicatif déterminant du vieillissement des bourgs ruraux

Pour comprendre précisément le rôle des migrations résidentielles dans les dynamiques démographiques des bourgs ruraux, les arrivées doivent être mises en regard avec les départs (Figure 10). Le traitement de la base MIGCOM nous offre la possibilité de détailler les soldes migratoires de chaque classe d'âge et les effectifs associés. Le poids des arrivées et des départs sur la structure par âge de la population des bourgs ruraux apparaît éclairant.

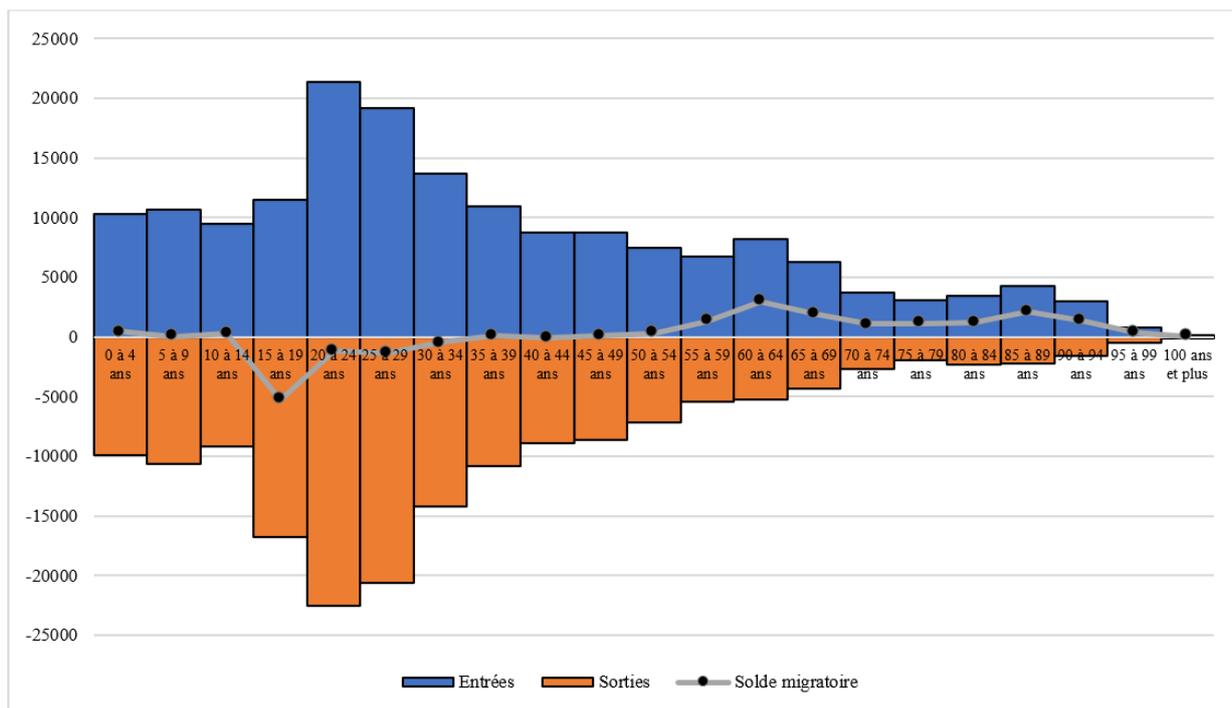
Tout d'abord, selon le recensement de la population de 2018, les bourgs ruraux observent des soldes migratoires significativement négatifs pour les classes d'âge allant de 15 à 29 ans et en particulier pour les 15-19 ans. Ce phénomène traduit notamment le départ des étudiants vers l'enseignement supérieur et le manque d'attractivité de ces communes auprès des jeunes actifs, déjà évoqué plus tôt. Ces départs sont ceux qui pèsent le plus sur le solde migratoire total des bourgs ruraux. Il s'agit là d'un premier facteur explicatif important du vieillissement de leur population. Le départ de populations jeunes provoque, en effet, un vieillissement « par le bas » de la population. Il réduit le poids de ces classes d'âges dans les populations communales et augmente mécaniquement celui des personnes plus âgées. En outre, le départ de ces individus tend à réduire la natalité. Ce sont autant d'individus qui n'intégreront pas les classes d'âge supérieures, que nous avons vues particulièrement peu fournies, et qui n'auront pas d'enfant dans ces communes.

On observe, ensuite, un solde migratoire quasiment nul des catégories d'âge allant de 30 à 54 ans. On retrouve notamment au sein de ces populations des familles. Le fait qu'il y ait autant de départs que d'arrivées explique que le solde migratoire des 0-14 ans soit, lui aussi, quasiment nul. Ces catégories d'âge ne participent pas, par le jeu des migrations résidentielles, au vieillissement de la population connu par les bourgs ruraux. Cela indique, par ailleurs, que

si les bourgs ruraux ne sont pas particulièrement attractifs auprès de ces populations d'actifs, ils ne sont pas non plus répulsifs, ce qui peut aller à l'encontre de certaines idées reçues.

Enfin, il apparaît nettement que les bourgs connaissent un solde migratoire positif pour toutes les catégories d'âge de 55 ans et plus. Les arrivées sont significativement plus importantes que les sorties. Au même titre que dans la Figure 9, ce graphique met en lumière deux classes d'âge pour lesquelles le solde migratoire est particulièrement positif : les 60-64 ans et les 80-84 ans. Les arrivées y sont beaucoup plus nombreuses que les départs. Pour les 60-64 ans, le solde migratoire positif de cette classe d'âge fait même plus que compenser le solde migratoire négatif des 20-29 ans. Par ailleurs, le surplus d'arrivées des autres classes d'âge de personnes âgées est loin d'être anecdotique. Celui des 90 à 94 ans est par exemple supérieur au surplus de départs enregistré chez les 25-29 ans. Les effets de ces arrivées nombreuses sur la structure par âge de la population des bourgs ruraux sont majeurs. Elles participent fortement au vieillissement de la population de ces communes. Il s'agit d'un vieillissement « par le haut » qui découle de l'augmentation en nombre de la population des personnes âgées et explique en partie que les effectifs de ces classes d'âge soient si importants. À rebours de certaines représentations, le vieillissement inédit des bourgs ruraux a ainsi bel et bien à voir avec une forme d'attractivité résidentielle.

Figure 10 : Arrivées et départs des personnes âgées dans les bourgs ruraux selon le RP2018



Lecture : Selon le RP de 2018, 6709 individus âgés de 55 à 59 ans ont migré dans un bourg rural, 5432 en ont quitté un. Le solde migratoire est positif de 1277 individus pour cette tranche d'âge.

Source : INSEE Base MIGCOM RP 2018. Auteur : Paumelle, 2022.

3.3.4. Des facteurs explicatifs du vieillissement de la population différents dans les petites villes et villages ruraux

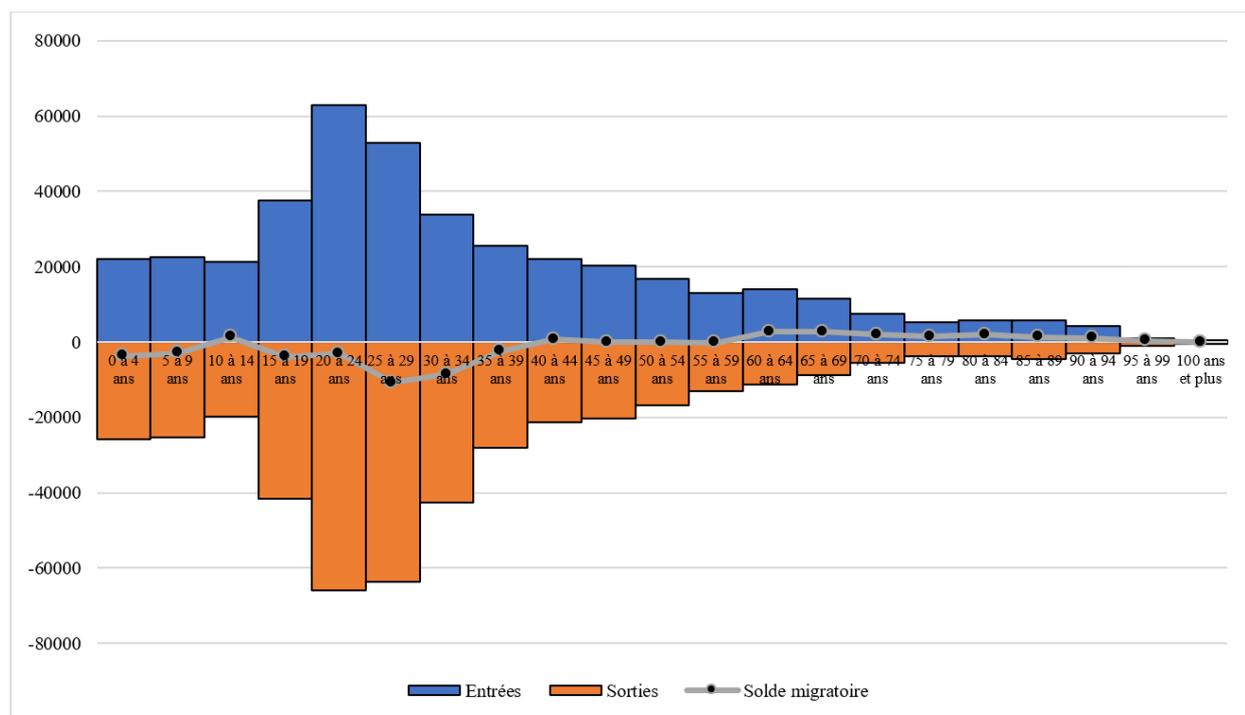
Si l'on voit se dessiner les déterminants du vieillissement de la population des bourgs ruraux, l'analyse des migrations résidentielles nous offre également l'occasion de les comparer avec ceux des autres catégories de communes. Il s'agit maintenant de commencer à comprendre pourquoi les bourgs ruraux connaissent un vieillissement de leur population particulièrement prononcé.

Tout d'abord, les petites villes, elles aussi très marquées par le vieillissement de leur population, sont également en proie à un vieillissement par le bas (Figure 11). Celui-ci diffère toutefois des bourgs ruraux car il concerne une tranche d'âge plus étendue et plus âgée (les 15-39 ans). Le solde migratoire des 15-19 ans y est, par ailleurs, significativement moins négatif. D'autres tranches d'âge sont plus déficitaires. Par exemple, les départs qui pèsent le plus sur la structure par âge des petites villes sont réalisés par les 25-34 ans. Ces communes voient plutôt

partir des familles avec parfois de jeunes enfants. Les soldes migratoires sont, en effet, négatifs pour les 0 à 9 ans. La recherche d'un logement plus grand dans une commune alentour est classiquement l'une des raisons qui poussent ces familles à quitter la commune-centre d'une petite ville pour un village, voire pour un bourg. Le profil de ceux qui partent des petites villes diffère donc de celui des bourgs ruraux. L'effet sur la structure par âge est toutefois proche.

Une partie du vieillissement des petites villes est également le résultat d'une arrivée de personnes âgées. Elles enregistrent davantage d'arrivées que de départs pour les 60 ans et plus et captent ainsi des migrations réalisées par des retraités. Toutefois, à la différence des bourgs ruraux, ce vieillissement par le haut est d'une bien moindre ampleur. Le solde migratoire positif des 70 ans et plus est par exemple relativement marginal au regard des effectifs. Il est loin de compenser le départ des individus appartenant aux classes d'âge jeunes. Si les petites villes connaissent un fort vieillissement de leur population, celui-ci paraît ainsi moins résulter de l'arrivée de personnes âgées que du départ de jeunes familles. Par ailleurs, leur population vieillit moins que celles des bourgs ruraux parce qu'elles sont moins attractives auprès des personnes âgées.

Figure 11 : Arrivées et départs des personnes âgées dans les petites villes selon le RP 2018

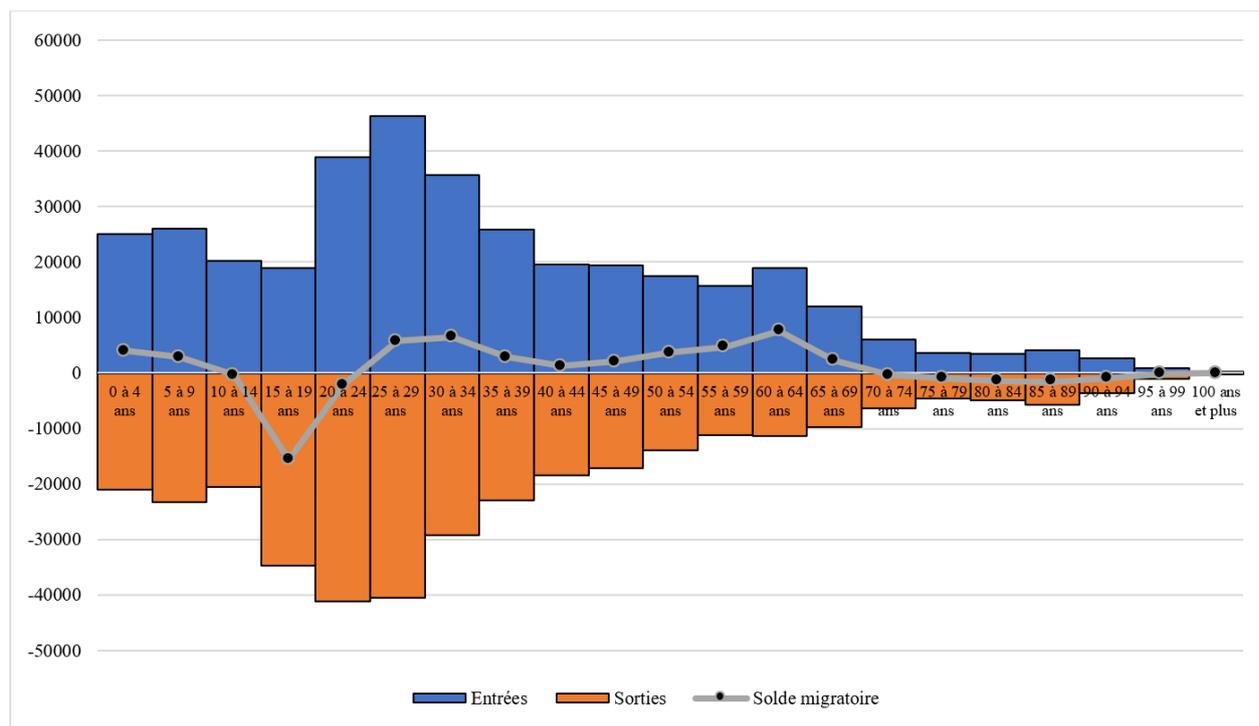


Source : INSEE Base MIGCOM RP 2018. Auteur : Paumelle, 2022.

Du côté des villages ruraux, le vieillissement de la population s'explique, là encore, par une combinaison différente de jeux migratoires (Figure 12). En premier lieu, un départ massif des 15-19 ans ressort significativement. Il est encore plus important que dans les bourgs ruraux et constitue la principale raison du vieillissement connu par ces communes. En plus d'augmenter directement le poids des personnes âgées, ces départs ont un effet durable et particulièrement prononcé sur la structure par âge, comme nous l'avons vu précédemment. Cependant, à la différence des petites villes et des bourgs ruraux, ils sont en partie compensés par des arrivées nombreuses au sein des tranches d'âge comprises entre 25 et 39 ans. Les villages ruraux sont attractifs pour les familles, ce qui participe à limiter leur vieillissement et la baisse de leur natalité. On comprend dès lors mieux pourquoi on y recense plus d'actifs que dans la population des bourgs ruraux.

Enfin, il apparaît nettement que les villages ruraux observent un solde migratoire fortement positif des classes d'âge d'actifs en fin de carrière, de pré-retraités et de jeunes retraités (50-65 ans). La population vieillit donc aussi en lien avec cette attractivité résidentielle. Comme nous le verrons, l'ancrage dans les espaces ruraux et les aménités qui y sont associées leur permettent de capter des migrations réalisées à l'âge de la retraite. On notera cependant qu'à la différence des bourgs ruraux, les soldes migratoires sont quasiment tous négatifs pour les classes d'âge de 70 ans et plus. Les villages ruraux ne profitent pas de l'arrivée des personnes les plus âgées. Au contraire, ces individus tendent plutôt à quitter les villages pour un environnement que l'on devine plus favorable au grand âge et à la perte d'autonomie progressive.

Figure 12 : Arrivées et départs des personnes âgées dans les villages ruraux selon le RP 2018



Source : INSEE Base MIGCOM RP2018. Auteur : Paumelle, 2022.

En résumé, le traitement de la base MIGCOM offre un éclairage déterminant pour la compréhension du vieillissement de la population. Les bourgs ruraux sont en proie à un triple phénomène. Ils connaissent d'une part un vieillissement par le bas de leur population, lié en grande partie aux départs des 15-19 ans, et d'autre part un vieillissement par le haut, qui découle lui-même, en premier lieu, de l'arrivée d'individus en début de retraite et, en second lieu, de celle d'individus en milieu voire en fin de retraite. En comparaison avec les villages ruraux et les petites villes, c'est bien cette double attractivité qui explique le vieillissement si important de ces communes à l'échelle nationale. Derrière l'augmentation de la part de personnes âgées dans les bourgs ruraux se cache donc une forme singulière d'attractivité résidentielle. Ce constat va à l'encontre d'une partie des représentations et ouvre de nombreux questionnements. Parmi eux, on se demandera maintenant : pourquoi ces communes sont-elles particulièrement attractives auprès des personnes âgées ?

3.4. Des communes attractives auprès de personnes âgées aux profils différents

En France, les travaux sur les mobilités résidentielles des personnes âgées ont connu un certain essor depuis les années 2000. L'entrée en retraite des générations du baby-boom a en effet fait émerger un intérêt, notamment de l'action publique, pour les parcours résidentiels des plus âgées. Parmi les travaux de référence durant cette période, Catherine Bonvalet *et al.* dirigent un ouvrage intitulé *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales* et ouvrent le débat (Bonvalet *et al.*, 2007). Dans cette publication, une série de travaux défriche des thèmes encore peu investis, parmi lesquels les migrations résidentielles réalisées par les personnes âgées. De premiers résultats sont publiés sur leurs motivations et leurs évolutions selon les âges. Différents chercheurs se chargent de les compléter dans les années qui suivent (Caradec, 2010 ; Berger *et al.*, 2010 ; Nowik et Thalineau, 2010). Le récent numéro de la revue *Retraite et Société* (Gallou *et al.*, 2021) dédié aux « mobilités résidentielles au cours de la retraite » s'inscrit dans cette lignée et témoigne de l'actualité de cette question dans le champ académique français. Parmi les principaux enseignements de ces travaux, l'existence de deux types de migrations réalisées à différents âges de la retraite apparaît centrale. Les premières effectuées à l'âge de la retraite diffèrent des secondes recensées en milieu ou en fin de retraite aussi bien par leurs motivations que par leurs caractéristiques (sociales, spatiales, etc.).

Dans nos traitements précédents, nous avons également vu émerger deux tranches d'âge durant lesquelles les migrations de personnes âgées en direction des bourgs ruraux sont privilégiées. La première autour de 60-64 ans et la seconde autour de 85-89 ans. À partir de la littérature académique existante mais aussi de traitements sur la base MIGCOM et surtout de nos enquêtes de terrain, nous reviendrons ici sur l'existence de ces deux types de mobilités en direction des bourgs ruraux et sur leurs différentes caractéristiques.

3.4.1. « Un lieu de retraite »⁷²

La période de pré-retraite et de retraite correspond à un moment de réévaluation des désirs de logement et d'environnement (Aouici et Nowik, 2021). Les individus sont majoritairement libérés de la contrainte de proximité au lieu de travail dans leur choix de logement et peuvent décider de déménager. Alors que les bourgs ruraux apparaissent significativement attractifs auprès des 55-74 ans, nous identifions deux types de migrations résidentielles réalisées à ces âges en direction de ces communes.

Le premier type de mobilité résidentielle en direction des bourgs ruraux effectuée à l'âge de la retraite est bien renseigné dans la littérature académique (de Lapasse et Prévost, 2021). Ce sont des migrations opérées par de jeunes retraités en direction de communes avec des aménités rurales, perçues comme attractives (Baiccani, 2019). Ainsi, comme le décrit une agente immobilier officiant depuis plus de 40 ans à Tarascon-sur-Ariège, les jeunes retraités « viennent rechercher un cadre de vie, la tranquillité, la nature »⁷³. À Vayrac, un adjoint ajoute : « Il n'y a pas de délinquance ici »⁷⁴. Ces migrations de jeunes retraités ont pu être qualifiées de migrations « d'agrément » (Cognard, 2010) ou de migrations de « confort » (Caradec, 2010). Elles sont le résultat de la recherche d'un cadre de vie jugé meilleur. « La vie est douce. Il y fait bon vivre »⁷⁵, indique l'agente immobilière de Tarascon-sur-Ariège. Les bourgs ruraux bénéficient des aménités associées classiquement aux espaces ruraux et du désir de près de quatre Français sur cinq d'habiter à la « campagne » (IFOP, 2018). La « mise en désir » de ces territoires de faible densité qui sont associés dans les représentations à la beauté, à la liberté et au calme (Hervieu et Viard, 1996) profite ainsi aussi bien aux bourgs ruraux qu'aux villages ruraux. Cela explique en partie pourquoi ces deux catégories de communes bénéficient autant de l'arrivée de jeunes retraités. Cependant, à la différence des villages ruraux, la présence d'équipements, de services, de commerces et d'une vie associative au sein des bourgs ruraux constitue auprès de cette population un élément attrayant supplémentaire. À Tarascon-sur-Ariège, les agents immobiliers interrogés indiquent par exemple qu'au-delà du cadre rural, la gare SNCF et la variété de commerces et de services participent à attirer les jeunes retraités venus de loin. Parmi les services situés dans les bourgs ruraux, certains sont particulièrement recherchés. Ainsi, selon un élu de Vayrac : « Les retraités, s'ils viennent ici,

⁷² Entretien n°37, mai 2022.

⁷³ Entretien n°29, avril 2022.

⁷⁴ Entretien n°2, mars 2022.

⁷⁵ Entretien n°29, avril 2022.

la chose qu'ils regardent ce sont les services de santé »⁷⁶. Une habitante de la commune, présidente de l'association des commerçants, le confirme : « C'est le premier critère. [...] Ici, vous avez une pharmacie et un médecin, donc si on est malade, on sera soigné »⁷⁷. Les populations de retraités ont en effet un recours au soin plus important que le reste de la population et celui-ci croît avec l'âge⁷⁸. Alors que l'accès aux services de santé dans les espaces peu denses est parfois difficile et qu'il s'agit d'un sujet suscitant de véritables préoccupations chez les habitants et les élus (Chevillard *et al.*, 2018), leur proximité dans les bourgs ruraux est rassurante. Enfin, nos entretiens ont fait émerger l'importance de la vie associative, plus active que dans les villages voisins. À Vayrac, la présidente de l'association des commerçants indique : « Il y a énormément d'associations de tout genre et ça amène aussi des gens en retraite, des gens de 60 ans avec encore un peu de pêche »⁷⁹.

Parmi les jeunes retraités qui s'installent dans les bourgs ruraux, ils sont nombreux à rejoindre des lieux de sociabilisation antérieurs. On observe par exemple une part importante de « retours au pays » (de Lapasse et Pilon, 2017), entendus comme des migrations en direction du territoire de naissance. À Tarascon-sur-Ariège, le maire a grandi dans la commune, l'a quittée pendant sa vie active et est revenu à l'âge de la retraite. Il constate en effet un « retour des retraités [...] J'ai plein de copains qui sont revenus »⁸⁰. Certains ménages font également le choix de se rapprocher de membres de leur famille (Bonvalet *et al.*, 2007). S'ils n'ont pas d'attaches familiales avec le lieu de destination, les jeunes retraités déménageant dans un bourg rural peuvent également l'avoir fréquenté durant des vacances. C'est le cas par exemple à Vayrac. Certaines populations s'installent dans la commune à l'âge de la retraite après avoir fréquenté durant de nombreuses années le camping municipal :

« On a des gens qui sont venus pendant 20-30 ans tous les ans au camping et qui, un beau jour, l'âge étant là, en ont eu marre du camping et achètent une résidence secondaire. Puis, la maison secondaire devient assez rapidement la résidence principale »⁸¹.

Ces migrations, qu'elles soient de « confort » ou de « retour au pays », sont souvent lointaines et en provenance d'agglomérations urbaines. Plus précisément, le traitement de la base MIGCOM nous permet d'évaluer que selon le RP de 2017, la distance moyenne des migrations

⁷⁶ Entretien n°4, mars 2022.

⁷⁷ Entretien n°15, mars 2022.

⁷⁸ Voir pour plus de détails, le *Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale – Maladie* élaboré par la Direction de la sécurité sociale et publié en mai 2024.

⁷⁹ Entretien n°15, mars 2022.

⁸⁰ Entretien n°21, avril 2022.

⁸¹ Entretien n°15, mars 2022.

des 55-74 ans en direction des bourgs ruraux est de 185 km. Les nouveaux habitants de cette tranche d'âge sont un quart à avoir parcouru plus de 231 km lors de leur déménagement. Ces migrations proviennent principalement d'aires urbaines. Les migrants de 55 à 74 ans sont ainsi 62,1 % à avoir résidé dans un grand pôle urbain ou dans une couronne périurbaine juste avant leur déménagement.

Les bourgs ruraux bénéficient également de migrations de proximité en provenance de communes rurales. Environ 25 % des 55 à 74 ans ayant déménagé dans un bourg rural habitaient à moins de 12 km auparavant selon le recensement de la population de 2017. Ces mobilités résidentielles plus courtes témoignent de l'existence d'un deuxième type de mobilité résidentielle réalisée à l'âge de la retraite en direction des bourgs ruraux. Il s'agit de migrations que l'on pourrait qualifier de « retraite au bourg le plus proche ». Nous les avons rencontrées une première fois lors d'un travail de terrain effectué durant notre mémoire de recherche de master dans le Pays de Caux en Normandie au détour d'un entretien avec un couple de jeunes retraités habitant le bourg de Goderville :

« Avant Goderville était le lieu de retraite des agriculteurs du coin. Goderville, c'était la ville des retraités de l'agriculture dans les années 1970-1980. Quand ils partaient à la retraite, ils laissaient la ferme à leurs enfants et partaient dans le bourg »⁸².

Ces mobilités résidentielles sont toujours d'actualité. Elles ont également été mentionnées à de nombreuses reprises sur nos différents terrains, et en particulier à Loué. Pour le maire de la commune, il est par exemple clair que sa commune est un « lieu de retraite »⁸³ local. Un élu de l'intercommunalité sarthoise à propos d'un bourg voisin décrit ce phénomène : « *On voit bien les gens qui commencent à acheter, on ne dit pas qu'ils partent en retraite chez nous on dit qu'ils se retirent. Ils se retirent dans le chef-lieu, dans la ville-centre* »⁸⁴. Cette attractivité locale spécifique lui a même valu une remarque de la part d'un maire d'une des communes voisines : « *Il y en a un qui m'avait dit : "Tu nous fait chier, [...] tu nous prends nos vieux."* »⁸⁵. Ainsi, de nombreux agriculteurs, une fois arrivés à l'âge de la retraite, transmettent leur exploitation et leur logement à des repreneurs et acquièrent une maison dans le bourg le plus proche. La raison de cette « retraite au bourg le plus proche » tient aux caractéristiques de la profession des agriculteurs, qui vivent pour beaucoup sur leur exploitation, et pour lesquels le départ en retraite peut nécessiter un déménagement. Par ailleurs, ces populations souhaitent souvent demeurer

⁸² Entretien réalisé en octobre 2018 à Goderville (Seine-Maritime).

⁸³ Entretien n°37, mai 2022.

⁸⁴ Entretien n°41, mai 2022.

⁸⁵ *Idem*.

dans un territoire rural tout en se rapprochant des commerces et des services. Comme le décrit une adjointe de Loué à propos de ses parents agriculteurs qui ont réalisé ce parcours résidentiel :

« Ils habitaient une petite commune sans service et sans association aussi. Ce qu'ils viennent chercher à Loué ce sont les services, les commerces et l'animation parce qu'il y a plus de monde »⁸⁶.

Ces « retraites au bourg le plus proche » se démarquent des migrations de « confort » ou de « retour au pays » par leur distance et par le profil des retraités. Dans les deux cas de figure, c'est toutefois aussi bien l'ancrage dans les espaces ruraux que la présence de commerces, services et équipements qui permet aux bourgs ruraux de capter ces migrations. Autrement dit, ce sont des caractéristiques historiques de ces catégories de communes qui les rendent ici attractives.

3.4.2. Finir sa vie au bourg

L'analyse de la structure par âge des individus migrant en direction des bourgs ruraux a également fait ressortir une nette surreprésentation des individus âgés de 75 ans et plus et en particulier âgés de 85 à 89 ans. Les mobilités résidentielles opérées par ces classes d'âge sont qualifiées de migrations « d'ajustement » dans la littérature académique (Caradec, 2010). Elles sont souvent consécutives à un événement majeur du parcours de vie comme le veuvage ou le déclin de l'état de santé. Sur nos différents terrains, ces migrations sont identifiées par une partie des enquêtés. Comme l'indique une agente immobilière de Tarascon-sur-Ariège : « À partir d'un certain âge, il y a des personnes des villages alentour qui se rapprochent du centre-bourg »⁸⁷. Les migrations d'ajustement sont des migrations de proximité. En effet, près de la moitié de celles à destination des bourgs ruraux sont inférieures à 18 km (Tableau 9). Elles diffèrent fortement, à ce titre, des migrations réalisées à l'âge de la retraite. Les migrations d'ajustement sont notamment motivées par une volonté d'installation à proximité de commerces et services (de soin, de transport, administratifs, etc.) (Aouici et Nowik, 2021). Les habitants les plus âgés des villages ruraux souhaitent opérer un rapprochement auprès de petites centralités fonctionnelles tout en restant à proximité de leur ancien domicile.

⁸⁶ Entretien n°38, mai 2022

⁸⁷ Entretien n°29, avril 2022.

Tableau 9 : Distances en kilomètres des migrations résidentielles en direction des bourgs ruraux réalisées par des individus âgés de 55 à 74 ans et de 75 ans et plus

| Tranches d'âge des migrants | 1 ^{er} quartile | Médiane | 3 ^{ème} quartile | Moyenne |
|-----------------------------|--------------------------|---------|---------------------------|---------|
| Entre 55 et 74 ans | 12 km | 35 km | 231 km | 185 km |
| 75 ans et plus | 9 km | 18 km | 49 km | 91 km |

Lecture : Selon le RP 2017, 50% des individus âgés de 75 ans et plus qui ont déménagé dans un bourg rural habitaient antérieurement à moins de 18 km.

Source : INSEE Base MIGCOM RP2017. Auteur : Paumelle, 2022.

Habiter dans un bourg peut permettre à ces populations d'accéder aux commerces, équipements, services sans avoir à utiliser leur voiture. La proximité des services de santé apparaît, là encore, comme un élément déterminant pour ces individus en proie à une perte progressive d'autonomie. L'accès à des services d'aide à domicile est par exemple facilité dans les bourgs ruraux. Dans un contexte de manque d'effectifs, une responsable d'un service d'aide à domicile à Tarascon-sur-Ariège nous indique en effet que « *les communes qui en pâtissent le plus, c'est celles qui sont les plus isolées* »⁸⁸. Par ailleurs, le déménagement dans un bourg rural à un âge avancé peut également constituer une manière de lutter contre l'isolement. Selon le maire de Loué :

« Les fermes ou les lieux-dits isolés... Les gens pour rester sur le territoire se rapprochent dans le bourg-centre. [...] ils veulent se rapprocher des services ou de leurs enfants. En gros, ils ne veulent pas être isolés. L'isolement à plusieurs titres soit géographique ou social »⁸⁹.

La progressive démotorisation qui touche les personnes les plus âgées est un défi dans les espaces ruraux (Mallon, 2010). Elle peut mener à un isolement lorsque ces populations ne bénéficient pas d'un entourage familial solide et d'un voisinage attentif. Comme précisé par plusieurs enquêtés, l'arrivée dans un bourg tend à réduire ce risque. Le marché hebdomadaire demeure par exemple un moment de sociabilité important. Comme le décrit une aide à domicile travaillant dans le secteur de Tarascon-sur-Ariège :

⁸⁸ Entretien n°28, avril 2022.

⁸⁹ Entretien n°37, mai 2022.

« [Dans certains villages] On a vraiment un isolement géographique, social, familial, qui fait qu'elles [certaines personnes âgées] perdent le goût de vivre [...]. À Tarascon quand même vous voyez du monde, il y a le marché deux fois par semaine »⁹⁰.

Aussi bien à Tarascon-sur-Ariège qu'à Vayrac ou à Loué, le marché durant l'année est avant tout fréquenté par des retraités en provenance des villages alentour ou du bourg lui-même (Photographie 3).

Photographie 3 : Le marché, lieu de sociabilité des populations les plus âgées



Marché de Loué, mai 2022, Paumelle

L'attrait des populations les plus âgées pour les bourgs découle également de l'offre de logements diversifiée que proposent ces communes. Les migrations d'ajustement sont l'occasion pour eux de rejoindre un logement plus petit et plus sécurisé. Dans les espaces ruraux, les maisons de taille importante s'avèrent progressivement difficiles à entretenir et peu adaptées. Une partie d'entre elles nécessitent des aménagements importants pour que le maintien à domicile soit possible. Au sein des bourgs ruraux, la présence de petites maisons de centre-bourg, d'appartements fonctionnels, mais aussi de logements spécialisés pour les personnes âgées (Photographie 4) offre un choix de logement diversifié à ces populations. Parmi les logements spécialisés, on trouve des logements collectifs avec des pièces dédiées à la vie

⁹⁰ Entretien n°28, avril 2022.

commune comme dans les résidences autonomie⁹¹ ou au sein des habitats inclusifs⁹². Ces logements sont notamment situés en centre-bourg et destinés à des personnes âgées toujours autonomes, mais désireuses d'un logement plus adapté. Ils leur permettent de se rapprocher des commodités qu'offre le bourg, notamment des services de santé, et de rompre un potentiel isolement. Les bourgs ruraux sont également très nombreux à posséder un EHPAD⁹³. Les EHPAD sont des établissements médicalisés et accueillent des populations particulièrement âgées (en France, 50 % des nouveaux arrivants ont plus de 88 ans (Balavoine, 2022)).

Photographie 4 : L'EHPAD de Tarascon-sur-Ariège



EHPAD, Tarascon-sur-Ariège, avril 2022, Paumelle

L'analyse de la base MIGCOM confirme que l'offre de logements disponibles dans les bourgs ruraux joue un rôle dans le choix résidentiel des personnes âgées qui s'y installent. Cette base de données offre la possibilité de connaître le type de logement dans lequel emménagent

⁹¹ Les résidences autonomie sont des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) dédiés aux aînés autonomes. Contrairement aux EHPAD, ces établissements ne sont pas médicalisés.

⁹² Pour rappel, l'habitat inclusif désigne un mode d'habitation regroupé comprenant des locaux communs et un projet de vie sociale et partagée à destination notamment de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

⁹³ La Base permanente des équipements (BPE) ne nous permet de connaître la proportion de bourgs ruraux accueillant un EHPAD. On peut, toutefois, noter que près de 89 % d'entre eux possèdent au moins un établissement d'hébergement pour personnes âgées (hospices, maisons de retraite, EHPA, EHPAD, résidences autonomie et résidences d'hébergement temporaire), selon la BPE de 2021.

les nouveaux arrivants selon leur âge. Parmi les catégories de logements disponibles, l'INSEE distingue notamment les maisons, les appartements, les logements non-ordinaires et les logements-foyers. La catégorie des logements non-ordinaires rassemble une grande diversité de structures allant des établissements pénitentiaires aux services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé et aux EHPAD. Les logements-foyers regroupent quant à eux, « les logements collectifs avec des locaux communs affectés à la vie collective ». On y retrouve, entre autres, l'habitat inclusif et les résidences autonomie.

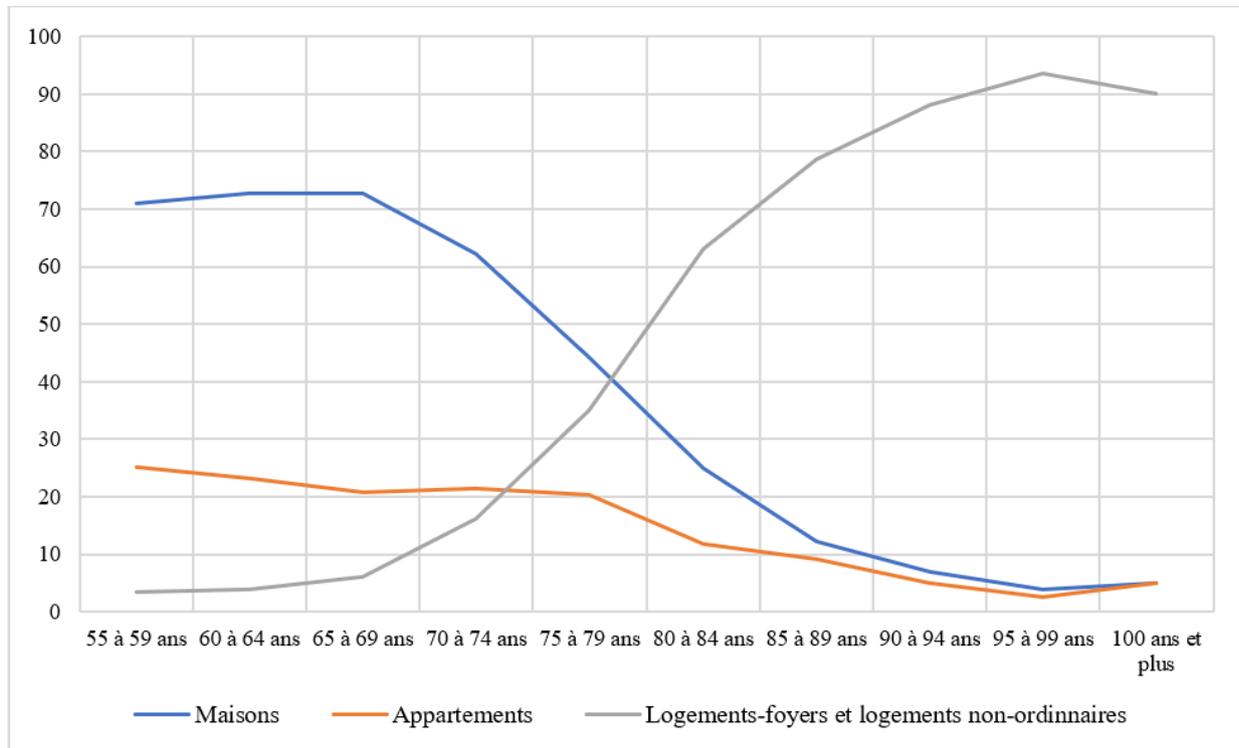
À la lecture des types de logements privilégiés par les personnes déménageant dans les bourgs ruraux (Figure 13), une différence majeure se dessine entre les migrations réalisées à l'âge de la retraite et les migrations d'ajustement. Plus précisément, les premières se font en grande majorité en direction d'une maison individuelle (72 % pour les 65-69 ans). Ce résultat corrobore les informations glanées auprès des enquêtés aussi bien pour les migrations de « confort », de « retour au pays » que de « retraite au bourg le plus proche ». Pour ce qui est des agriculteurs par exemple, le président de l'intercommunalité de Loué évoque le déménagement dans une maison :

« Les agriculteurs quand ils arrivent à 60 ans, ils commencent à acheter une maison pour 10 ans après. [...] C'est souvent une maison neuve parce qu'ils ont passé toute leur vie dans une ferme, une grande maison. Ça c'est typique. Ou alors ils vont acheter une maison de bourg parce qu'ils sont bricoleurs et pendant 10 ans durant leur temps de loisir, ils vont venir bricoler leur maison »⁹⁴.

De leur côté, les mobilités résidentielles des 75 ans et plus se font en direction de catégories de logements plus diversifiées. Les individus âgés de 75 à 79 ans sont ainsi près de 20 % à s'installer dans un appartement, 44 % dans une maison et 35 % dans un logement spécialisé (logements foyers et logements non-ordinaires). On comprend, dès lors, que l'offre de logements présente dans les bourgs ruraux, qui diffère de celle des villages ruraux, joue un rôle dans leur attrait auprès de ces populations. Par ailleurs, avec l'avancée en âge, les migrations d'ajustement se font majoritairement en direction des logements spécialisés. Les 85-89 ans qui déménagent dans les bourgs ruraux sont par exemple 78 % à faire ce choix.

⁹⁴ Entretien n°41, mai 2022.

Figure 13 : Types des logements en % dans lesquels emménagent les migrants en direction des bourgs ruraux à partir de 55 ans, selon le RP 2017



Source : INSEE Base MIGCOM RP2017. Auteur : Paumelle, 2022.

Cette sous-partie a ainsi permis de préciser le profil des personnes âgées qui déménagent dans un bourg rural. Trois ressortent. Les premiers réalisent à l'âge de la retraite une migration souvent lointaine en provenance d'aires urbaines. Les deuxièmes, majoritairement agriculteurs, profitent de la retraite pour rejoindre le bourg le plus proche. Enfin, les troisièmes, plus âgés, déménagent dans un bourg pour accéder à un logement et à un environnement plus adapté à leur progressive perte d'autonomie. Il s'agit à chaque fois d'une volonté de rejoindre ou de rester dans un territoire rural tout en ayant directement accès aux commerces, services et équipements caractéristiques des bourgs. En comparaison, les petites villes semblent ne pas être assez ancrées dans les espaces ruraux pour capter l'ensemble de ces migrations et les villages ruraux manquent de services, commerces et équipements. L'attention portée à ces migrations résidentielles offre, à ce titre, un autre regard sur les caractéristiques historiques des bourgs ruraux. Elles apparaissent en adéquation avec l'accueil de différents profils de retraités, davantage que les autres catégories de communes. Ce résultat n'est pas anodin alors que des questionnements sur la potentielle obsolescence des bourgs ruraux font débat. Leur positionnement d'entre-deux est un atout important pour des populations marquées, entre autres, par une baisse progressive de leur mobilité quotidienne et leur volonté de vivre dans les

espaces ruraux. Les bourgs ruraux s'avèrent même de plus en plus attractifs auprès de ces populations, expliquant ainsi l'accentuation du vieillissement de ces communes. C'est ce que nous allons voir dans une dernière partie.

3.5. Une attractivité croissante depuis les années 1990

Certains entretiens cités précédemment témoignent de l'existence ancienne de migrations de « retraite au bourg le plus proche » effectuées par des agriculteurs. Les migrations résidentielles des retraités urbains en direction des espaces ruraux ne sont pas nouvelles non plus (Cribier et Krych, 1993). Dans cette dernière sous-partie, nous questionnerons la dynamique de cette attractivité spécifique des bourgs ruraux auprès des personnes âgées. Cela nous permettra d'expliquer en partie la progression du vieillissement à l'œuvre dans ces communes.

3.5.1. Analyse des migrations résidentielles à partir de la base MIGCOM depuis 1999

La première étape pour réaliser une étude diachronique des migrations résidentielles en direction des bourgs ruraux est d'ordre méthodologique. La disponibilité des données et leurs évolutions déterminent les possibilités de traitements et leurs analyses. Nous avons eu librement accès à la base MIGCOM sur le site de l'INSEE, pour les années 2008, 2013 et 2018. De plus, le réseau Quételet nous a permis d'obtenir le tableau mobilités du recensement de 1999 qui décrit les flux de communes à communes pour trois types de déplacements : études, travail et changement de résidence entre deux recensements (1990 et 1999). Les données du recensement de 1999 sont moins précises que celles des recensements de 2008, 2013 et 2018. Elles sont issues d'un sondage au 1/20e pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La difficulté la plus importante à intégrer dans la comparaison des différents recensements est liée aux évolutions qui sont intervenues dans la mesure des migrations résidentielles. En 1999, la question posée aux individus recensés était : « Où habitiez-vous au 1er janvier 1990 ? ». La période de mesure s'étalait donc sur neuf années (différence entre les recensements de 1990 et 1999). En 2008, le recensement est annualisé et la période de mesure

évolue. La question posée est alors « Où habitez-vous au 1er janvier, il y a cinq ans ? ». Enfin, une dernière évolution s'est opérée pour les recensements les plus récents. Pour les recensements de 2013 et 2018, la période de mesure est d'un an : « Où habitez-vous au 1er janvier de l'année dernière ? ». Ces différences d'intervalle de mesure rendent ainsi la comparaison des effectifs fragile. Les migrations recensées sont naturellement beaucoup plus nombreuses en 1999. Pour comparer des soldes migratoires entre ces différents recensements, nous avons eu recours dans cette sous-partie au taux annuel de migration interne nette (Pistre, 2016a). Ce dernier permet d'évaluer le poids du différentiel des entrées et des sorties (en excluant les migrations internationales) par rapport à la population totale d'un territoire et en intégrant les périodes de mesure.

Équation 1 : Taux annuel de migration interne nette

$$\frac{(\text{Nombre d'entrants} - \text{Nombre de sortants})}{(\text{Population totale} \times \text{nombre d'années d'une période de mesure})} \times 100$$

Les différences dans la mesure des migrations résidentielles ont également un impact sur la précision des données recueillies. En effet, l'âge des individus ayant changé de domicile est celui enregistré à la date du recensement et non pas au moment de la migration. Ainsi, dans la lecture des résultats, il faut garder à l'esprit qu'un individu de 60 ans a pu changer de résidence entre 51 et 60 ans dans le recensement de 1999, entre 55 et 60 ans dans celui de 2008, et entre 59 et 60 ans dans ceux de 2013 et 2018. Enfin, la finesse des classes d'âge diffère. Si pour les recensements de 2008, 2013, 2018, ce sont des tranches d'âge quinquennales, en 1999, elles sont moins précises (0-14 ans / 15-24 ans / 25-29 ans / 30-39 ans / 40-59 ans / 60-74 ans / 75 ans et plus).

3.5.2. Une attractivité déjà établie dans les années 1990

Le traitement des tableaux mobilités du recensement de 1999, malgré leur manque de précision, offre de précieuses indications. En comparant la structure par âge des individus qui migrent en direction des différentes catégories de communes, il révèle déjà une spécificité des

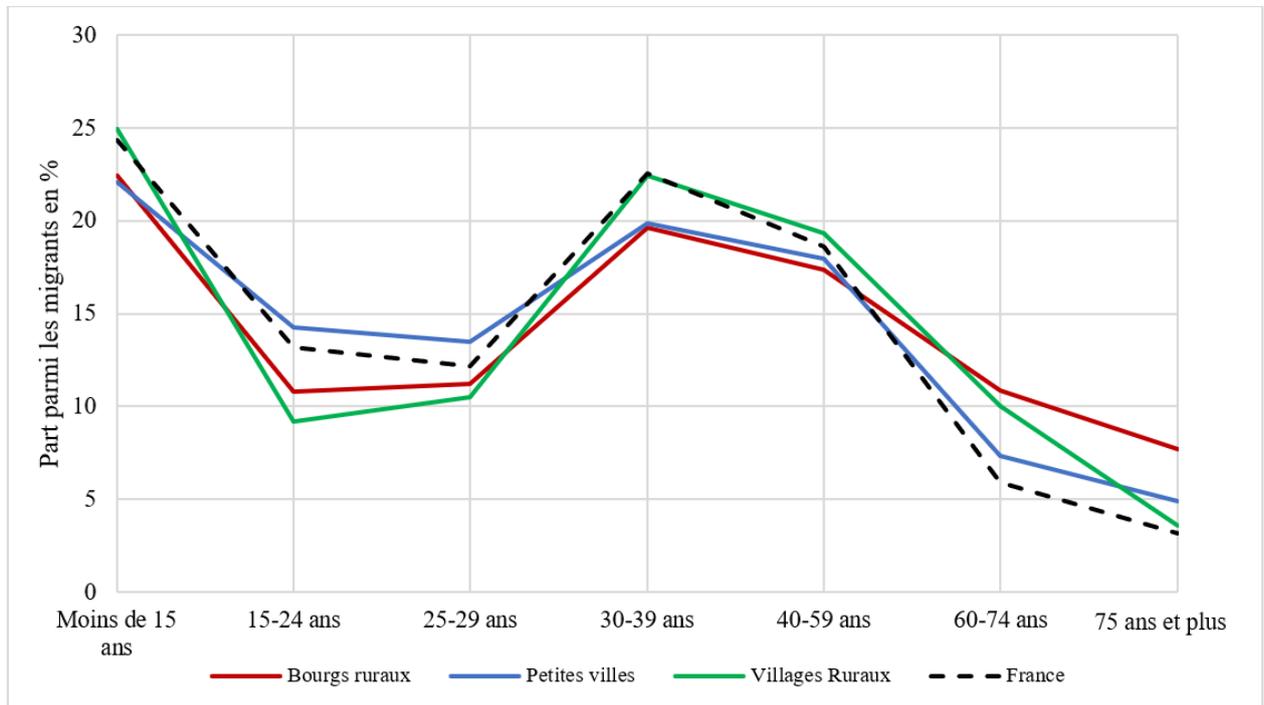
bourgs ruraux (Figure 14). Les catégories de communes utilisées ici sont celles qui ont été définies à partir des critères et indicateurs présentés dans le premier chapitre⁹⁵.

En premier lieu, on observe une surreprésentation des migrants âgés de 60 à 74 ans (et donc ayant emménagé entre 51 et 74 ans) en direction des bourgs ruraux et des villages ruraux. Cette surreprésentation est relativement nette. Ils représentent 10,0 % des individus ayant emménagé dans les bourgs ruraux contre 5,8 % à l'échelle nationale. Il semblerait dès lors que dans les années 1990, les bourgs ruraux parvenaient déjà à capter les migrations réalisées à l'âge de la retraite, au même titre que les villages ruraux.

En second lieu, l'attractivité spécifique des bourgs ruraux auprès des personnes les plus âgées apparaît déjà clairement dans les années 1990. On décompte en effet une très forte surreprésentation de ces classes d'âges par rapport aux villages ruraux, petites villes et à la population nationale. Les migrations d'ajustement en direction des bourgs sont donc loin d'être un phénomène nouveau. Plus largement, s'il est difficile de lire avec précision la structure par âge des individus migrant dans les différentes catégories de communes, la double attractivité des bourgs ruraux auprès des personnes âgées est déjà visible dans les années 1990 et s'inscrit ainsi comme un phénomène structurel et ancien *a minima* de trois décennies.

⁹⁵ Les communes définies comme des bourg ruraux, petites villes ou villages ruraux à partir de la base permanente des équipements de 2018, le sont pour chacun des recensements ici. Ces traitements ne prennent donc pas en compte les quelques communes qui, à l'aune de nos critères, ont pu changer de catégorie durant la période (passage de village à bourg par exemple), faute de données disponible.

Figure 14 : Migrations résidentielles, structures par âge et catégories de communes selon le RP de 1999



Source : INSEE, Tableau des mobilités, RP1999. Auteur : Paumelle, 2022.

3.5.3. Des communes de plus en plus attractives auprès des retraités

L'attractivité des bourgs ruraux auprès de personnes âgées aux profils différents n'est pas nouvelle. La lecture des taux annuels de migration interne nette des recensements de 1999, 2008 et 2018 permet de confirmer ce résultat en mettant en regard les entrées et les sorties et en les rapportant à la population totale de chaque classe d'âge (Tableau 10). La comparaison de ces différents recensements offre la possibilité d'évaluer l'évolution des soldes migratoires de ces classes d'âge et de lire également leur poids dans le vieillissement de ces communes.

Tout d'abord, et avant de s'intéresser aux populations les plus âgées, le taux annuel de migration interne nette des catégories d'âge des 15-29 ans, 25-29 ans et des 30-39 ans est systématiquement négatif en 1999, 2008 et 2018 (Tableau 10). Le vieillissement par le bas des bourgs ruraux ne date pas de la fin des années 2010. Il semblerait, toutefois, qu'il soit de plus en plus prononcé. L'interprétation du taux est difficile en 1999, en lien avec l'imprécision des classes d'âge, mais celui-ci est tout de même significativement plus négatif en 2018 qu'en 1999 pour ces différentes classes d'âge. Le poids des départs des étudiants et jeunes actifs est, relativement aux arrivées et à la population habitante, plus important aujourd'hui. Le constat est le même en comparaison avec le recensement de 2008. Le manque d'attrait et d'ancrage des

populations jeunes semble s'aggraver lors du dernier recensement et participer à accentuer le vieillissement de la population des bourgs ruraux. Cela peut témoigner, entre autres, de l'augmentation de la part des jeunes intégrant l'enseignement supérieur durant cette période et de la raréfaction de l'emploi pour ces individus au sein de ces territoires.

Ensuite, du côté des catégories d'âge les plus élevées, le taux annuel de migration interne nette est systématiquement positif pour les 40 ans et plus selon le recensement de 1999, 2008 et 2018. Là encore, le vieillissement par le haut de la population apparaît comme ancien et alimenté par des soldes migratoires positifs des retraités. Plus précisément, le poids des arrivées des 60-74 ans est relativement stable par rapport aux départs et la population de cette classe d'âge depuis les années 1990. Nous n'observons pas d'intensification du phénomène. En ce qui concerne les classes d'âge de 75 ans et plus, les choses sont différentes. Il semblerait que les arrivées des populations les plus âgées soient de plus en plus nombreuses. L'attrait des bourgs ruraux pour ces individus semble progresser significativement. Leur arrivée joue en tout cas un rôle de plus en plus fort dans le vieillissement de la population de ces communes, mais aussi dans le solde migratoire total. On peut y voir peut-être le signe d'une adaptation progressive des bourgs ruraux en direction de ces populations (logements, services, etc.), mais aussi les effets du vieillissement général de la population française ou encore un recours plus fréquent aux hébergements pour personnes âgées.

Tableau 10 : Taux annuel de migration interne nette par classe d'âge des bourgs ruraux selon les RP 1999, 2008 et 2018

| | 15-24 ans | 25-29 ans | 30-39 ans | 40-59 ans | 60-74 ans | 75 ans et plus |
|------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| 1999 | -1,94 | -1,96 | -0,32 | 0,17 | 1,00 | 1,03 |
| 2008 | -2,98 | -1,12 | -0,21 | 0,51 | 1,04 | 1,22 |
| 2018 | -3,56 | -3,19 | -0,55 | 0,31 | 1,06 | 1,81 |

Lecture : Selon le RP 2018, le taux annuel de migration interne nette des 75 ans et plus des bourgs ruraux est positif (1,81). Autrement dit, il y a eu plus d'arrivées de 75 ans et plus que de départs. De plus, le surplus d'arrivées équivaut à 1,81 % de la population totale des 75 ans et plus dans les bourgs ruraux.

Source : INSEE, Tableau des mobilités, RP1999, Bases MIGCOM, RP2008 et 2018. Auteur : Paumelle, 2022.

Pour ce qui est des dynamiques les plus récentes, la comparaison des recensements de 2013 et 2018 s'avère plus précise. Il y a beaucoup moins de précautions à prendre car les méthodes de récolte des données sont équivalentes et nous permettent de détailler les tranches d'âge. Nous nous sommes concentrés sur les mobilités résidentielles des classes d'âge les plus élevées.

Si les résultats sont très proches entre les deux recensements, on observe toutefois quelques tendances. Tout d'abord, le surplus d'arrivées des 55-64 ans est très légèrement plus important, relativement à la population, en 2013 qu'en 2018 (Tableau 11). On peut y voir parmi d'autres facteurs, l'allongement de l'âge conjoncturel moyen de départ à la retraite⁹⁶ entre ces recensements (passé de 60,8 ans en 2011 à 62,3 ans en 2020⁹⁷). Cette différence est toutefois plus que compensée par les classes d'âge situées entre 65 et 84 ans. Le taux annuel de migration interne nette est par exemple de 1,03 pour les 65-69 ans en 2018 contre 0,81 en 2013. Le poids des arrivées de ces populations a significativement progressé en quelques années. Enfin, pour ce qui est des 85 ans et plus, il a légèrement baissé. On notera toutefois que pour les tranches d'âge les plus élevées, les effectifs sont notablement réduits. Le nombre d'arrivées d'individus âgés de 100 ans et plus dans les bourgs ruraux en 2018 avoisine seulement les 100. Au total, il apparaît, au regard des soldes migratoires (différence entre le nombre d'entrées et de sorties) des 55 ans et plus que le surplus d'arrivées ait augmenté entre le recensement de 2013 et de 2018, de 6,6 % (Tableau 11). L'attractivité des bourgs ruraux après des personnes les plus âgées s'intensifie donc légèrement entre ces deux récents recensements. Le vieillissement par le haut de ces communes aussi, par la même occasion.

⁹⁶ « L'âge conjoncturel de départ à la retraite mesure l'âge moyen de départ à la retraite une année donnée, en neutralisant les différences de taille de génération. » (INSEE)

⁹⁷ Données disponibles sur le site de l'INSEE, consulté en juillet 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5209769#graphique-figure1>

Tableau 11 : Taux annuel de migration interne nette par classe d'âge des bourgs ruraux selon les RP 2013 et 2018

| | 55-59 ans | 60-64 ans | 65-69 ans | 70-74 ans | 75-79 ans | 80-84 ans | 85-89 ans | 90-94 ans | 95-99 ans | 100 ans et plus |
|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------|
| 2013 | 0,78 | 1,76 | 0,81 | 0,63 | 0,91 | 1,05 | 2,46 | 3,15 | 3,82 | 2,88 |
| 2018 | 0,73 | 1,65 | 1,03 | 0,71 | 0,94 | 1,07 | 2,40 | 2,93 | 2,98 | 2,71 |

Source : INSEE, Bases MIGCOM, RP2013 et 2018. Auteur : Paumelle, 2022.

En conclusion, les mobilités résidentielles des retraités en direction des bourgs ruraux constituent un phénomène ancien, qui distinguait déjà dans les années 1990 ces communes des villages et petites villes et participait aussi à expliquer le vieillissement particulièrement marqué des bourgs ruraux. Il concernait déjà les jeunes retraités et les individus les plus âgés. Par ailleurs, malgré les difficultés structurelles que connaissent les bourgs ruraux et les signes de dévitalisation en centres-bourgs, l'attractivité résidentielle de ces communes auprès des personnes âgées s'est progressivement renforcée, en particulier auprès des plus âgés. Cela pourrait être le témoignage d'une forme de spécialisation progressive de ces communes en direction de ces populations. On notera que la comparaison des recensements les plus récents révèle toujours une progression des arrivées de ces populations au regard des départs.

Conclusion

Les bourgs ruraux ont été fragilisés lors de ces dernières décennies. Leurs centres-bourgs ont vu émerger une forte vacance résidentielle et commerciale, les populations communales se sont recomposées socialement et sont désormais majoritairement en décroissance. Catégorie de l'entre-deux, les bourgs ruraux semblent ainsi cumuler les difficultés qui touchent les villages ruraux d'une part, et les petites villes d'autre part. C'est dans ce contexte qu'ils sont progressivement devenus en quelques décennies la catégorie de communes avec la part la plus importante de personnes âgées en France.

Derrière ce constat, notre travail fait émerger deux phénomènes. Les bourgs ruraux sont, tout d'abord, en proie à un vieillissement par le bas de leur population. Les catégories d'âge jeunes, et en particulier les 15-19 ans, quittent de plus en plus ces communes pour continuer leurs études ou trouver un premier emploi. Ce premier élément est bien identifié par l'action publique et par la littérature académique. Ensuite, si les bourgs ruraux connaissent un vieillissement si important de leur population, c'est parce qu'ils attirent également un grand nombre de retraités aux profils différents. Ils captent des migrations réalisées à l'âge de la retraite ainsi que des migrations effectuées à un âge plus avancé. Il ne s'agit pas d'une tendance mineure. À l'échelle nationale, le surplus d'arrivées de ces catégories d'âge compense même le déficit lié aux départs des plus jeunes. Par ailleurs, malgré les difficultés structurelles que traversent ces communes, les arrivées de retraités s'accroissent depuis les années 1990. Beaucoup moins renseigné par l'action publique et la littérature académique, ce phénomène silencieux permet une première relecture du vieillissement de la population en cours dans les bourgs ruraux. De fait, derrière celui-ci se cache une forme d'attractivité résidentielle qui tend à se renforcer. Ce sont même les caractéristiques historiques de ces communes (ancrage dans les espaces ruraux, présence de services et commerces élémentaires, d'une vie sociale dense, d'une offre diversifiée de logement, etc.) qui leur permettent de capter les migrations de ces différentes catégories de population.

Les résultats mis en évidence ouvrent notamment deux prolongements. En premier lieu, ce chapitre souffre d'une limite importante qui résulte de son échelon d'analyse. Il ne fait pas

apparaître de diversité au sein de l'échantillon des bourgs ruraux. Il invisibilise en particulier les logiques régionales. Or, le vieillissement de ces communes et leur capacité à attirer des populations de retraités diffèrent fortement selon les territoires. En second lieu, au-delà de l'attractivité résidentielle de ces communes, ces premiers résultats interrogent les effets précis de ces arrivées et du vieillissement de la population sur les dynamiques socio-économiques des bourgs ruraux. Ces deux axes de questionnements seront au centre du chapitre suivant.

**CHAPITRE 4. LES EFFETS DU
VIEILLISSEMENT SUR LE PROFIL SOCIO-
ECONOMIQUE DES BOURGS RURAUX**

Introduction

Alors qu'à l'échelle nationale le vieillissement de la population des bourgs ruraux traduit une forme d'attractivité résidentielle, nous nous interrogeons dans ce quatrième chapitre sur les effets de ce phénomène sur les dynamiques démographiques, sociales et économiques de ces communes. En partie fragilisés par une série de processus structurels mentionnés précédemment, les bourgs ruraux font ainsi face à un vieillissement d'une ampleur inédite, dont les effets n'ont quasiment pas été étudiés.

Afin d'éclairer cette question, qui prolonge le chapitre précédent, nous opérons un changement d'échelle d'observation, passant notamment du national au local. Il apparaît clair que tous les bourgs ne font pas face au même vieillissement de leur population. Ils s'inscrivent dans des contextes socio-démographiques différents et n'exercent pas la même attractivité résidentielle auprès des personnes âgées. Nous nous intéresserons donc, à chaque étape de ce texte, à cette diversité et dessinerons les logiques spatiales structurantes qui la sous-tendent.

À ce titre, ce chapitre reviendra, tout d'abord, sur la diversité du processus de vieillissement démographique des bourgs ruraux en France. Il dressera de premières disparités et permettra de mettre en lumière le poids des migrations résidentielles dans celles-ci. Nous interrogerons, ensuite, les effets du vieillissement de la population sur les dynamiques démographiques et socio-économiques de ces communes. Nous présenterons alors plusieurs cas de figure. Enfin, pour synthétiser et prolonger ces réflexions, ce chapitre se conclura par la présentation d'une typologie sur la diversité socio-économique du vieillissement des bourgs ruraux en France et mettra en évidence d'importantes logiques régionales, peu renseignées.

4.1. Des bourgs ruraux au vieillissement pluriel

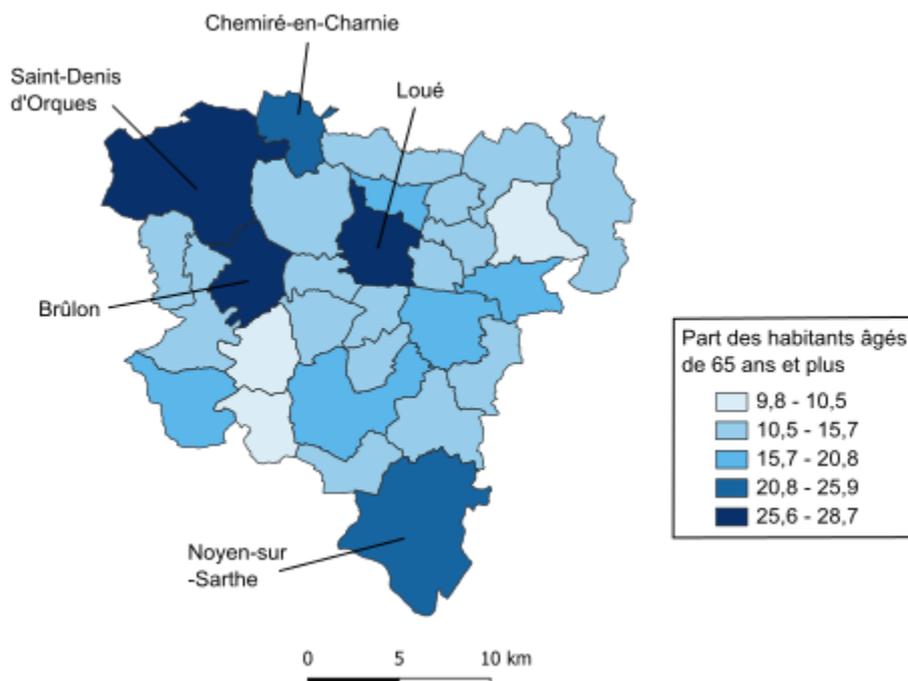
En 2021, l'ANCT a commandé à l'équipe de consultants Acadie (associé à Magali Talandier) une étude sur la diversité des espaces ruraux français basée sur la nouvelle définition du rural de l'INSEE (2020). Ce travail qui a notamment débouché sur la création de deux typologies des espaces ruraux (Acadie ; Talandier, 2023), s'inscrit dans la lignée des études commandées par la Datar en 2003 et 2011 et des typologies déjà réalisées à ces occasions (Hilal *et al.*, 2011 ; Datar, 2003). Cette démarche semble traduire le besoin, après un travail de redéfinition du rural à l'échelle française, d'en déplier la diversité, de faire apparaître les différences régionales existantes. En effet, loin de l'image caricaturale et uniformisante d'une France rurale « périphérique » popularisée par Christophe Guilluy (Warnant, 2023), les espaces ruraux se caractérisent par leur diversité aussi bien sur les plans social et politique que fonctionnel, économique et démographique. Le phénomène de vieillissement des bourgs ruraux suit la même logique. Il connaît des récurrences mais aussi de fortes disparités à l'échelle nationale. Une analyse multiscale, dépassant l'échelon d'analyse national, permet d'en enrichir notre compréhension et d'entrevoir l'influence des migrations résidentielles des personnes âgées dans ces différences.

4.1.1. La forte présence de personnes âgées, un caractère distinctif des bourgs ruraux à l'échelle locale

Dans la Sarthe, au sein de la communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen, le vieillissement de la population est un enjeu parmi d'autres. Les espaces ruraux sarthois ne sont pas les plus concernés en France. La part moyenne des 65 ans et plus dans l'intercommunalité est de 15,7 %, ce qui est significativement moins élevé que dans la population française. Dans l'ensemble, le territoire est dynamique sur le plan économique et n'a pas de mal à attirer des actifs. Cependant, au sein de ce regroupement de 29 communes de moins de 3 000 habitants, la présence de personnes âgées diffère fortement. La part des 65 ans et plus parmi les habitants varie de 9,8 % à 28,7 % selon les communes. Cinq recensent notamment une forte surreprésentation de personnes âgées au sein de leur population (Carte 14, discrétisation selon la moyenne et l'écart-type). Parmi elles, on retrouve deux communes villageoises (Chemiré-en-Charnie (211 habitants) et Saint-Denis d'Orques (762 habitants)) mais aussi et surtout, les

trois principaux pôles structurants du territoire, mentionnés dans l'intitulé de l'intercommunalité : Loué, Noyen-sur-Sarthe et Brûlon. Ces trois communes sont toutes des anciens chefs-lieux de canton. Les deux premières sont considérées dans notre typologie comme des bourgs (l'un rural, l'autre périurbain) et le troisième, Brûlon, est un village qui possède quelques commerces et services qui rayonnent localement. Malgré un contexte régional jeune, ces trois communes comptent plus de 23,3 % de 65 ans et plus au sein de leur population. Autrement dit, les centres locaux du territoire tendent à se distinguer par la structure par âge de leur population. À une échelle encore plus locale, on observe sur la carte que le bourg rural de Loué se différencie même significativement des huit communes qui lui sont limitrophes par la proportion de 65 ans et plus dans sa population.

Carte 14 : La répartition en pourcentage des habitants de 65 ans et plus dans l'EPCI Loué-Brûlon-Noyen selon le RP2018



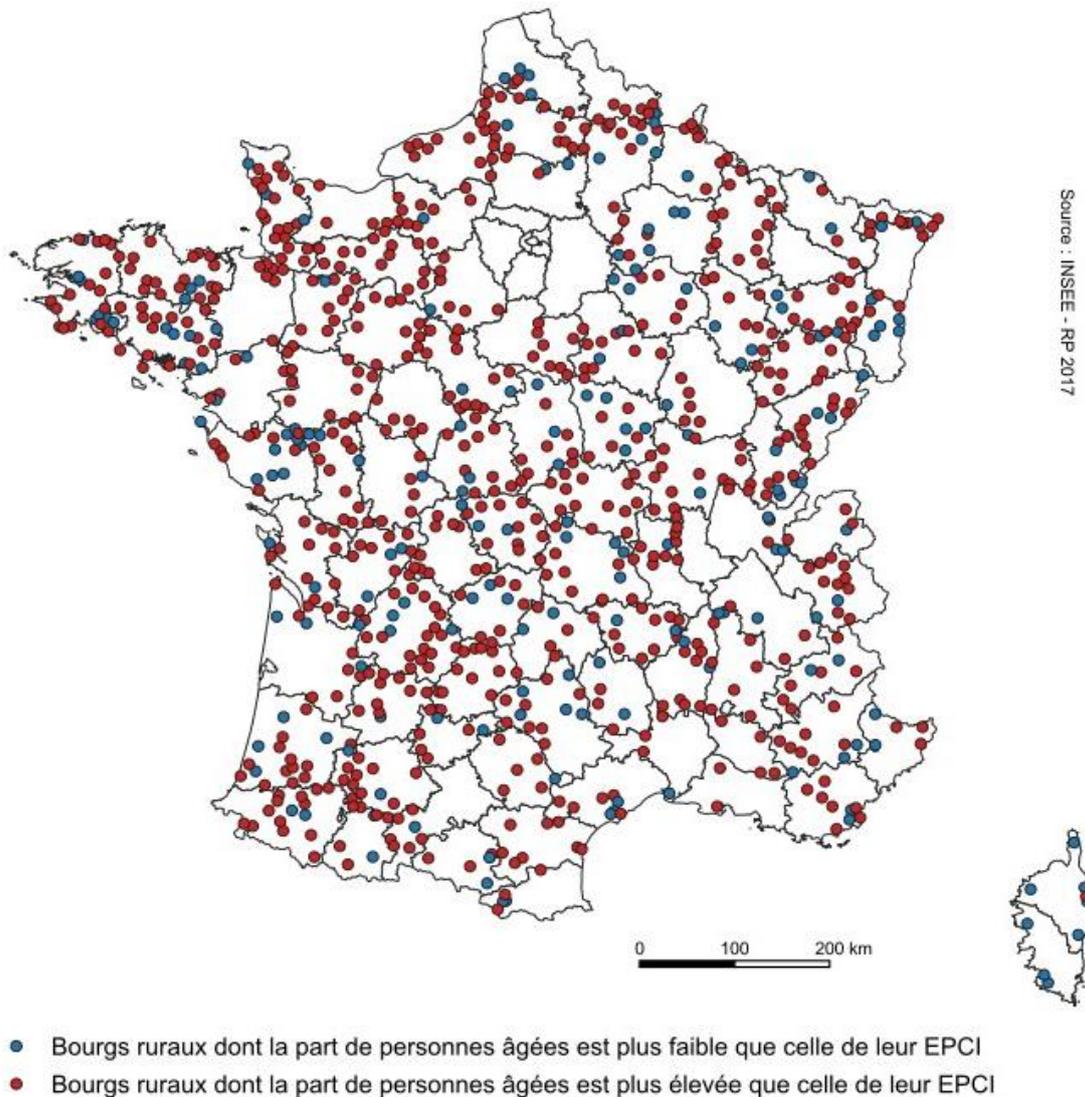
Source : INSEE RP2018. Auteur : Paumelle, 2022.

La communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen n'est pas un cas isolé. Si depuis les années 1990, la forte présence de personnes âgées dans les bourgs ruraux constitue une nouvelle forme de différenciation par rapport aux villages ruraux et aux petites villes à l'échelon national, c'est également le cas à l'échelle locale. Une comparaison entre la part des plus de 65 ans dans les bourgs ruraux et celle recensée dans leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'appartenance le fait apparaître clairement sur tout le territoire

national (Carte 15). L'échelon de l'intercommunalité, choisi comme territoire de référence, met notamment en regard la population des bourgs (qui en sont fréquemment les communes-centres) avec celle des villages environnants comme dans l'exemple sarthois.

À la lecture de la Carte 15, il apparaît ainsi que la grande majorité des bourgs ruraux (78 %) ont une population plus âgée que celle de leur EPCI de référence. On notera que cela est vrai aussi bien dans les campagnes du nord-est que dans celles du sud-ouest, alors même que leurs caractéristiques socio-démographiques sont pourtant très différentes. La surreprésentation des personnes âgées dans les bourgs par rapport à leur intercommunalité est, par ailleurs, dans de nombreux cas, fortement significative. Plus de 20 % d'entre eux ont par exemple une part de plus de 65 ans supérieure de 30 % à celle de leur EPCI. Parmi les quelques bourgs dont la population n'est pas plus âgée que celle de leur EPCI, certains connaissent une spécialisation très marquée. C'est le cas d'Avord (Cher) ou de Mourmelon-le-Grand (Marne) qui accueillent de grands complexes militaires (respectivement une base aérienne et un camp militaire). D'importantes fusions de communes peuvent également avoir tendance à rajeunir la population en lissant les particularités de l'ancien bourg (ex : Montsaugonnais (Haute-Marne)). Enfin, on perçoit de rares particularités régionales. Les bourgs corses, par exemple, qui sont pour une grande partie localisés sur le littoral apparaissent majoritairement plus jeunes que leur EPCI. Dans l'ensemble, on retiendra tout de même que la surreprésentation de la part d'habitants de 65 ans et plus dans les bourgs ruraux se vérifie à l'échelle locale dans une grande majorité des cas et ce, malgré la diversité des espaces ruraux français. La forte présence de personnes âgées dans cette catégorie de commune est un élément distinctif à l'échelle locale, comme pouvait l'être celle de notables et catégories sociales supérieures, il y a plusieurs décennies (Paumelle, 2021).

Carte 15 : Surreprésentation et sous-représentation des personnes de plus de 65 ans dans les bourgs ruraux par rapport à leur EPCI d'appartenance selon le RP de 2017



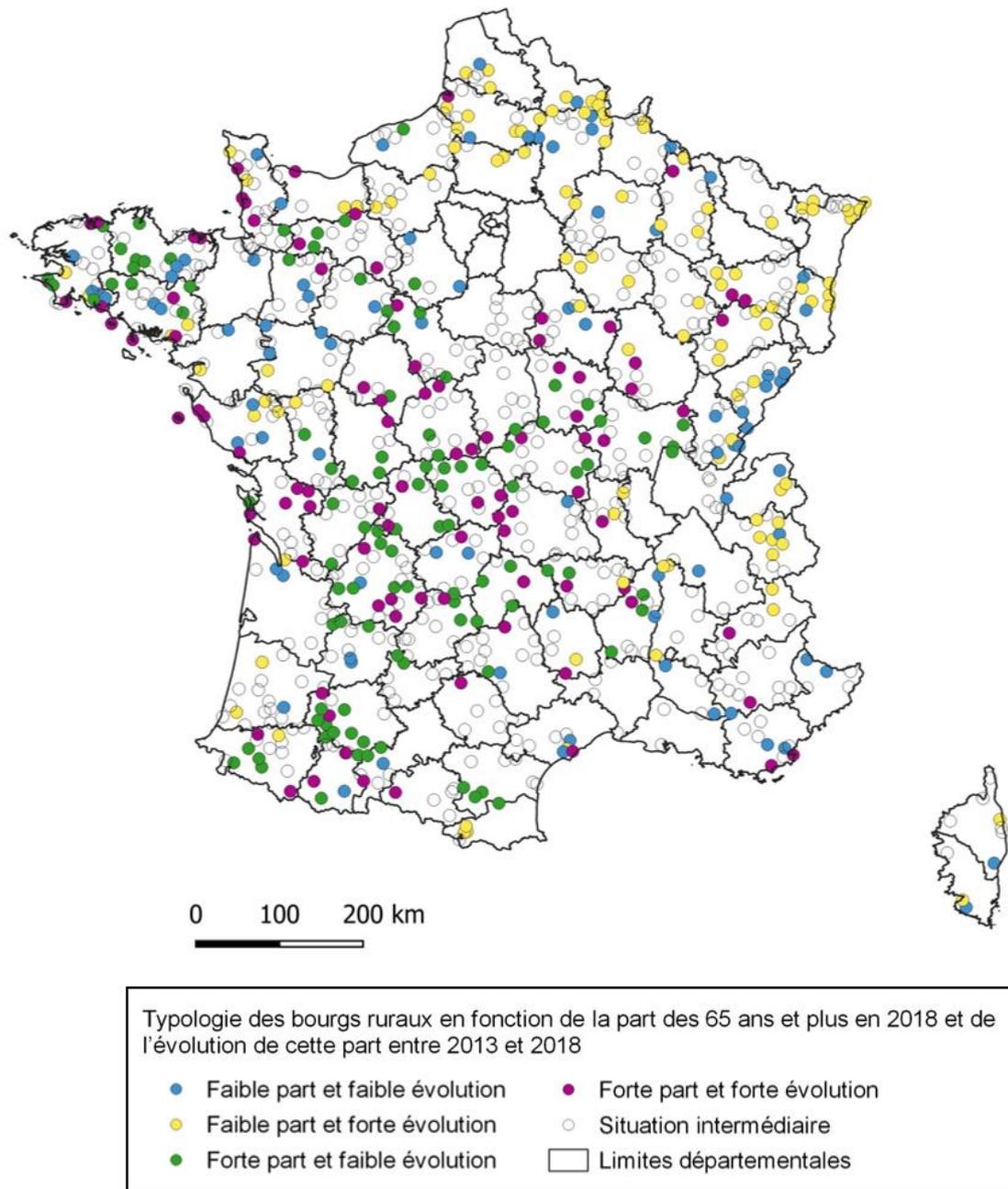
4.1.2. Des disparités régionales marquées

Bien que les bourgs ruraux français soient généralement plus touchés par le vieillissement de leur population que les villages qui les entourent, ils connaissent toutefois des dynamiques de vieillissement variées en termes d'ampleur et de dynamique. Certains auteurs ont travaillé sur une géographie du vieillissement et de la présence des personnes âgées en France. Ils ont tous fait ressortir des disparités spatiales marquées (De Lapasse et Pilon, 2017 ; Blanchet *et al.*, 2017). La géographie du vieillissement des bourgs ruraux ne fait pas exception. Si pour rappel, la part de 65 ans et plus dans la population des bourgs ruraux est en moyenne de 29,6 %, les valeurs oscillent entre 10,2 % à Mourmelon-le-Grand dans la Marne et 46,6 % à

Bugeat au sein des très faibles densités corréziennes. Cette étendue importante traduit de fortes disparités spatiales. Le constat est le même pour les dynamiques de vieillissement (évolution de la part de personnes âgées).

À l'échelle nationale, il existe une diversité de bourgs ruraux selon le vieillissement de leur population. En croisant un indicateur de structure (part des 65 ans et plus) et un indicateur de dynamique (évolution de la part des 65 ans et plus) dans une typologie, inspirée du travail de de Lapasse et Pilon (2017), des profils apparaissent et dessinent une géographie synthétique du vieillissement des bourgs ruraux en France sur le plan démographique (Carte 16). Afin de rendre compte des logiques spatiales, nous mettons en lumière les bourgs ruraux avec les situations les plus contrastées, c'est-à-dire ceux qui présentent, parmi les bourgs ruraux, les parts de personnes âgées les plus élevées ou les plus basses et qui connaissent les évolutions les plus fortes ou les plus faibles. Plus précisément, seules les communes appartenant aux tiers supérieurs ou inférieurs pour chacun de ces deux indicateurs ont été retenues. Les bourgs ruraux situés dans le tiers moyen pour l'un des indicateurs sont considérés comme étant dans une situation intermédiaire (en blanc sur la carte). Cette typologie permet de commencer à appréhender des logiques régionales et des enjeux différenciés.

Carte 16 : Typologie du vieillissement de la population des bourgs ruraux en France



Source : INSEE RP 2018 et 2013. Auteur : Paumelle, 2023.

Un quart nord-est élargi de la France ressort, tout d'abord, par la jeunesse de sa population. Les bourgs ruraux (bleus et jaunes sur la carte) y enregistrent pour certains des taux même inférieurs à la moyenne au sein de la population française (19,9 % de 65 ans et plus). Ces territoires sont en effet caractérisés historiquement par une fécondité plutôt élevée et une espérance de vie plus brève que dans les régions méridionales. Dans les Hauts-de-France par exemple l'espérance de vie à la naissance d'un homme est en 2016 de 77,6 ans contre 80,0 en

Occitanie. Ce sont des régions (Hauts-de-France, Grand-Est) qui recensent le plus de jeunes en proportion après l'Ile-de-France (Lefèvre et Lerméchin, 2018). De plus, ces bourgs ruraux profitent peu des migrations de confort réalisées à l'âge de la retraite. La plupart des entrées de personnes âgées correspondent à des « retours au pays » (de Lapasse et Prevost, 2021). Dans ce contexte, la population habitante des bourgs ruraux, bien que plus âgée localement que celle des autres catégories de communes, demeure donc relativement jeune au regard de l'ensemble des bourgs ruraux.

On distingue toutefois deux catégories de bourgs à la population jeune. La première rencontre dans le même temps un faible vieillissement de leur population. Ces bourgs ruraux jeunes et peu vieillissant (en bleu) sont présents notamment dans les départements du nord (ex : Aisne, Somme) et frontaliers de la Suisse (ex : Doubs, Jura). Leurs caractéristiques socio-économiques peuvent différer mais ils partagent le fait d'être les bourgs ruraux les moins touchés par les enjeux relatifs au vieillissement de la population en France. La seconde catégorie, regroupant une partie importante de ces bourgs, sont au contraire particulièrement vieillissants (en jaune). À titre d'exemple, le bourg de Dieuze en Moselle, au cœur de l'un des départements les plus jeunes de France, fait partie des dix bourgs ruraux qui observent le vieillissement de leur population le plus important entre 2013 et 2018. Ces communes connaissent également les plus fortes gérontocroissances, soit les augmentations en nombre de personnes âgées les plus élevées de l'échantillon. On les localise notamment dans les régions des Hauts-de-France et du Grand-est ainsi que certains départements alpins (ex : Savoie, Hautes-Alpes). Dans ces territoires, le phénomène de vieillissement peut être très rapide et modifier en profondeur la structure par âge de la population à l'instar de certaines communes périurbaines (Aragau, 2019). Là encore, cela peut être le résultat de facteurs explicatifs divers. Quoi qu'il en soit, ces territoires font face à une transition démographique rapide qui constitue un défi de premier plan pour les acteurs locaux.

En miroir de cette première géographie, la Carte 16 nous renseigne également sur les bourgs ruraux (verts et violets) présentant une surreprésentation de personnes âgées dans leur population. Deux espaces ressortent particulièrement. En premier lieu, un grand nombre de ces bourgs se situe dans les campagnes peu denses de la diagonale des faibles densités, allant de l'Yonne au Béarn dans les Pyrénées-Atlantiques. Ils sont nombreux en Dordogne, dans le Lot ou encore dans la Creuse. Excentrés des régions métropolitaines, pour la grande majorité de ces bourgs plus d'un tiers des habitants ont 65 ans et plus. À l'opposé du nord du pays, ces régions observent une faible fécondité. En Lozère par exemple, on décompte seulement 1,49 enfants par femmes de 15 à 49 ans en 2020, alors que dans l'Aisne le taux est de 1,92. Les taux de

natalité y sont logiquement particulièrement bas (ex : 7,5 pour 1 000 habitants dans le Lot entre 2013 et 2019) par rapport aux départements du nord-est (ex : 11,5 dans la Marne). Associés à des aménités perçues comme plutôt favorables et attractives, ces territoires ont également tendance à bénéficier de nombreuses migrations lointaines réalisées à l'âge de la retraite tout en connaissant un départ des jeunes. On observe, en second lieu, une surreprésentation des bourgs à la population particulièrement vieillie dans une partie de la France de l'ouest : en Bretagne, dans la Manche, et en Vendée par exemple. Il s'agit pour une majorité d'entre eux, de communes côtières profitant du balnéotropisme (Ghékière et Houillon, 2013) en plus des migrations de « retour au pays », particulièrement présentes dans le grand Ouest (Margetic *et al.*, 2014).

Parmi ces bourgs, certains recensent un vieillissement et une gérontocroissance qui tend à ralentir voire à légèrement décroître (en vert). Ils se concentrent notamment dans l'arrière-pays breton ainsi que dans la partie sud de la diagonale des faibles densités, dans le Limousin et dans les Pyrénées. Ces communes peuvent connaître une forme de plafond de leur vieillissement. À l'inverse, d'autres cumulent une très importante présence de personnes âgées et un fort vieillissement de la population (violet). Certains sont situées classiquement sur le littoral atlantique ou méditerranéen. Ce sont de petites stations balnéaires bénéficiant d'un rayonnement fonctionnel local. Ils sont également nombreux au sein de la vaste diagonale des faibles densités : en Dordogne par exemple mais aussi dans la Nièvre ou encore dans l'Indre. Cette dernière catégorie de bourgs ruraux, les plus confrontés aux enjeux d'adaptation au vieillissement, sont en proie à une progressive spécialisation démographique de leur population en direction des personnes âgées.

L'étude spatialisée du vieillissement des bourgs ruraux à différentes échelles permet donc de complexifier et de préciser une partie des résultats obtenus lors du chapitre précédent. Elle fait apparaître une diversité qui recouvre des logiques régionales. Les bourgs ruraux jeunes et peu vieillissants de la Somme sont loin de connaître une situation similaire à ceux particulièrement vieillissants et vieillissants de Dordogne. Derrière ce constat, se cache notamment l'influence du jeu des migrations résidentielles.

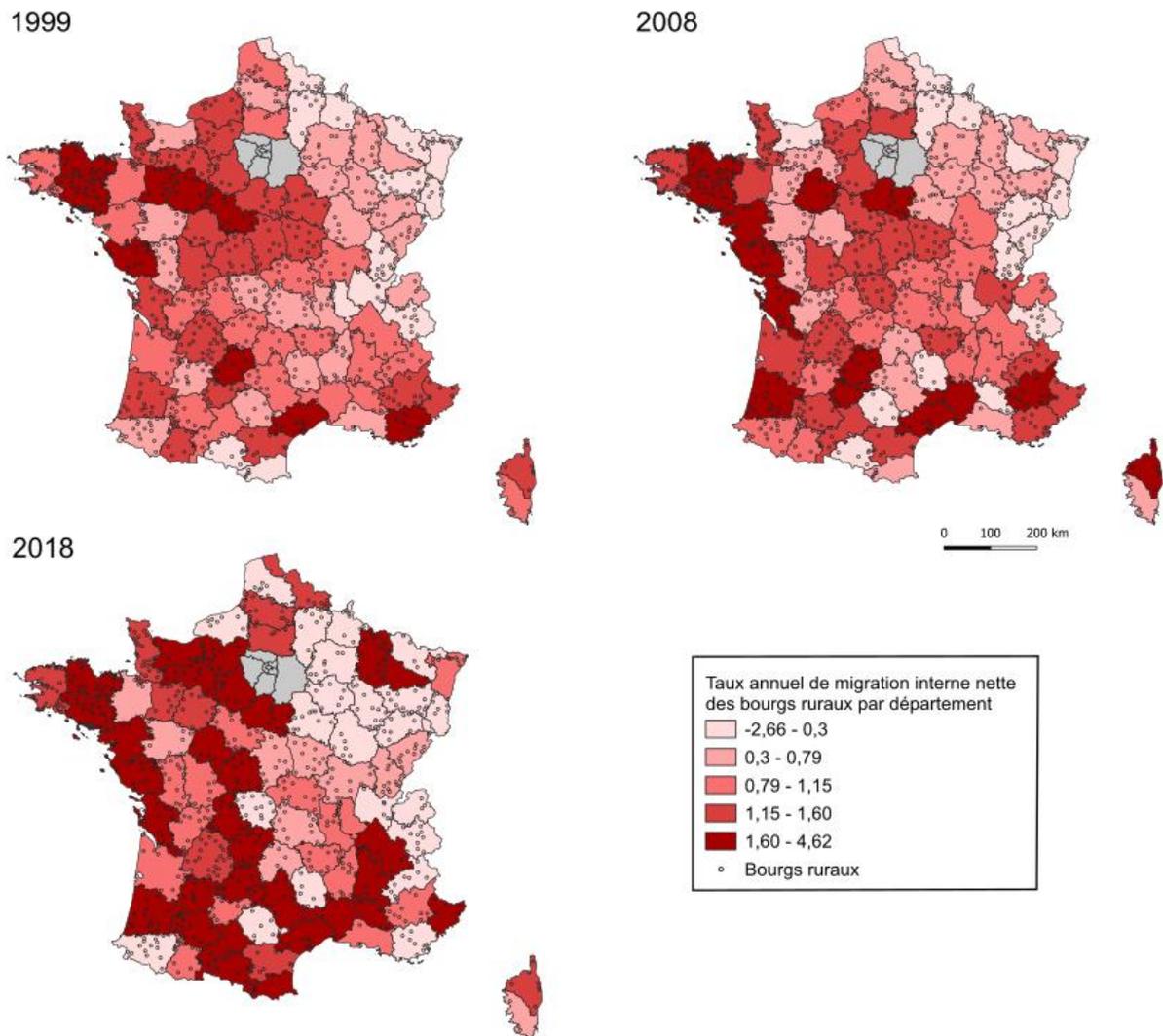
4.1.3. L'effet déterminant des migrations résidentielles des personnes âgées

Au-delà des effets de structures liés à la pyramide des âges ou aux différences relatives à l'espérance de vie ou à la natalité, le vieillissement de la population diffère notamment entre les bourgs ruraux selon leur capacité à capter les migrations résidentielles des personnes âgées. Deux effets sont à distinguer et expliquent en partie la géographie du vieillissement des bourgs décrite plus tôt.

Tout d'abord, les migrations réalisées à l'âge de la retraite connaissent des logiques régionales prononcées. Grâce au traitement de la base MIGCOM, on peut comparer le taux annuel de migration nette des bourgs ruraux à l'échelon départemental (Carte 17). Les données concernées, de petits effectifs, sont à manier avec précaution. On voit malgré tout apparaître une géographie claire en phase avec la littérature académique existante (Pistre, 2012). Une distinction se dessine entre les bourgs attractifs d'un grand sud-ouest et ceux du nord-est qui le sont moins. Selon le recensement de 2018, les départements situés en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Pays-de-la-Loire, etc. accueillent ainsi des bourgs présentant des soldes migratoires particulièrement favorables pour les 60-75 ans. Parmi eux, certains bénéficient notamment des migrations lointaines pour leurs aménités comme les départements littoraux de la côte atlantique ou méditerranéenne. D'autres sont des départements de l'ouest avec une part importante d'anciens agriculteurs parmi les retraités (ex : Sarthe, Mayenne, Côte d'Armor). Les bourgs y captent davantage de migrations de proximité réalisées à l'âge de la retraite. Enfin, une partie des départements du sud et de l'ouest du Bassin parisien se détachent, profitant de leur proximité avec l'agglomération parisienne, principal émetteur de migrants retraités en direction des espaces ruraux (Pistre, 2012).

Depuis les recensements de 1999 et 2008, une évolution du phénomène et une accentuation des disparités spatiales sont à l'œuvre. Tout en observant des soldes migratoires positifs, une partie des bourgs ruraux des départements de l'est apparaît moins attractive aujourd'hui que dans les années 1990 pour ces populations (Aube, Marne, Haute-Marne, etc.) À l'inverse, les bourgs ruraux du sud-ouest comme l'Aveyron ou la Corrèze sont de plus en plus attractifs. Pour l'expliquer, on peut faire l'hypothèse d'une réduction progressive des migrations de proximité à l'âge de la retraite en direction des bourgs ruraux, au profit de migrations plus lointaines qui accentueraient les disparités spatiales. La baisse générale du nombre d'anciens agriculteurs parmi les jeunes retraités pourrait être l'un des facteurs explicatifs.

Carte 17 : Géographie des migrations réalisées à l'âge de la retraite (60-75 ans) en direction des bourgs ruraux à l'échelon départemental



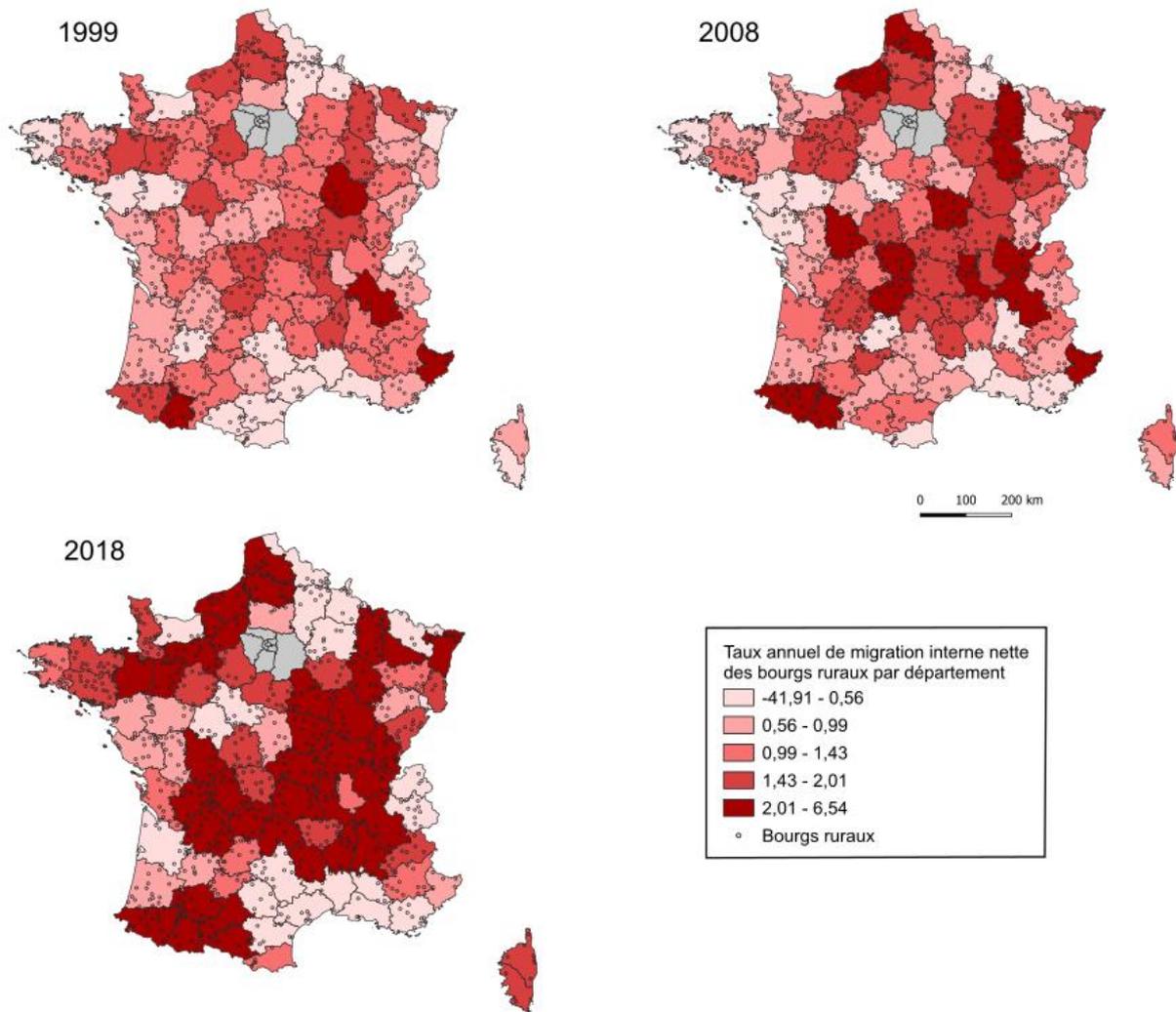
Lecture : Les départements en rouges foncés sont ceux qui recensent les bourgs ruraux avec en moyenne les plus forts taux annuels de migration interne nette pour la classe d'âge des 60 à 75 ans.

Source : INSEE RP 1999, 2018 et 2013. Auteur : Paumelle, 2023.

Ensuite, les migrations résidentielles réalisées à partir de 75 ans structurent elles-aussi fortement la géographie nationale du vieillissement des bourgs ruraux (Carte 18). Elles sont de plus courte distance. Au même titre que les migrations des 60-75 ans en direction des bourgs ruraux, elles sont supérieures aux départs dans quasiment tous les départements, mais là encore des logiques régionales s'esquissent et semblent se renforcer. Tout d'abord, si globalement le taux annuel de migration interne nette des bourgs ruraux s'accroît depuis les années 1990, dans certains départements les bourgs ruraux bénéficient significativement moins des arrivées de ces

populations. Il s'agit notamment des bourgs présents dans les départements du pourtour méditerranéen, quelques départements du nord-est (Ardennes, Aisne, Nord, Marne) et d'autres plus épars (Indre et Loire, Loir et Cher, Savoie, Haute-Savoie). Cette géographie se rapproche de celle du taux d'accueil en maison de retraite médicalisée en France pour les personnes âgées (Blanchet et *al.*, 2017). Ce sont les départements qui ont le plus d'habitats spécialisés pour ces populations qui semblent avoir les bourgs les plus attractifs pour les 75 ans et plus. Toutefois, bien que ces disparités spatiales soient importantes, on notera que le solde migratoire des bourgs ruraux pour ces populations est de plus en plus positif dans une grande partie des départements. En les comparant aux migrations réalisées à l'âge de la retraite et en considérant un échelon régional d'observation, l'attractivité des bourgs ruraux auprès des individus les plus âgés apparaît répartie de manière relativement plus homogène sur le territoire français et progresse de manière plus forte (Carte 19).

Carte 18 : Géographie des migrations réalisées à partir de 75 ans en direction des bourgs ruraux à l'échelon départemental

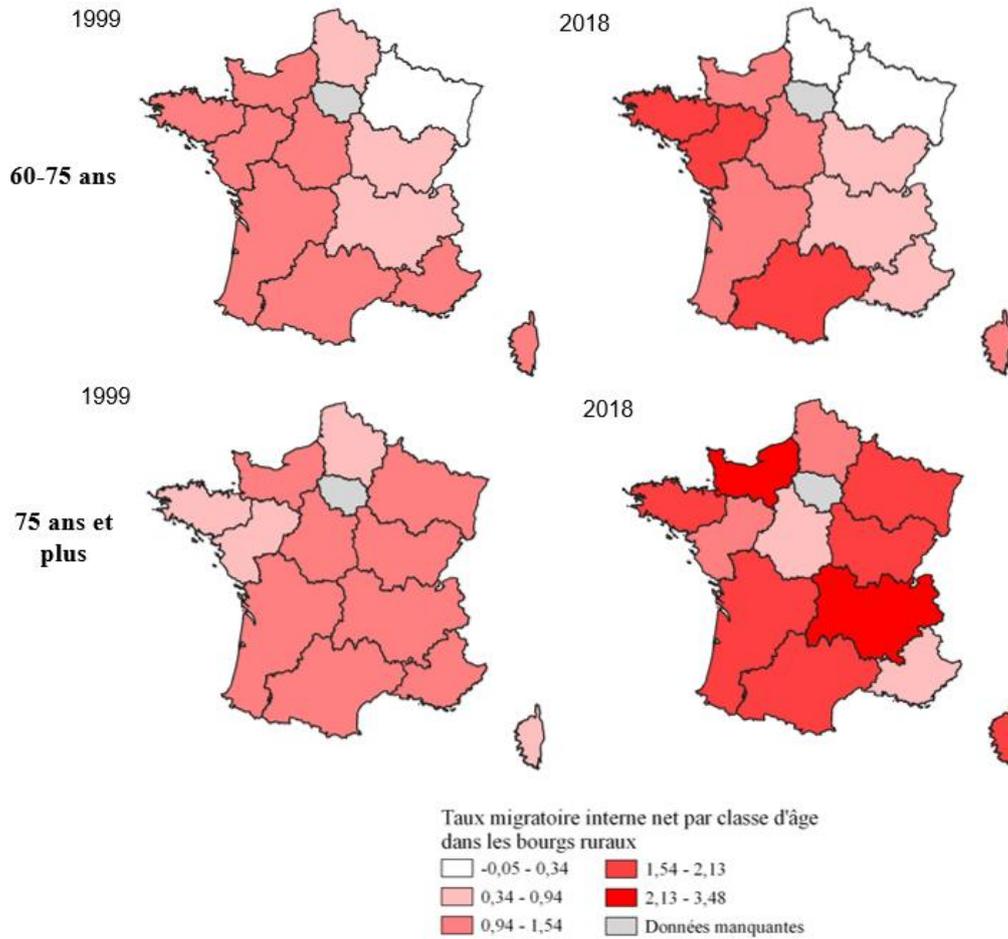


Source : INSEE RP 2018, 2008, 1999. Auteur : Paumelle, 2023.

En résumé, si les bourgs ruraux ont la population plus vieillie que les communes qui les environnent c'est qu'ils captent des migrations de personnes âgées davantage que les autres communes quel que soit le contexte rural dans lequel ils s'insèrent. C'est le cas en particulier des migrations des personnes les plus âgées. Ces migrations ont par ailleurs un impact de plus en plus important sur la population de ces communes (Carte 19). Cependant, elles participent également avec les migrations lointaines réalisées à l'âge de la retraite à dessiner des logiques régionales prononcées en plus d'autres facteurs (natalité, mortalité, situations économique, départ des jeunes, etc.) Ainsi, si les bourgs bretons et du sud de la diagonale des faibles densités connaissent une population particulièrement âgée, c'est qu'ils bénéficient d'importantes migrations réalisées à l'âge de la retraite et à un âge plus avancé. À l'inverse, les bourgs ruraux des départements du nord-est sont parmi les moins attractifs pour ces deux catégories d'âge. Ils

tendent dès lors à connaître une part de population âgée plus faible, bien qu'il ne s'agisse pas du seul élément explicatif.

Carte 19 : Synthèse des migrations réalisées par les personnes âgées direction des bourgs ruraux à l'échelon régional



Source : INSEE RP 2018 et 1999. Auteur : Paumelle, 2023.

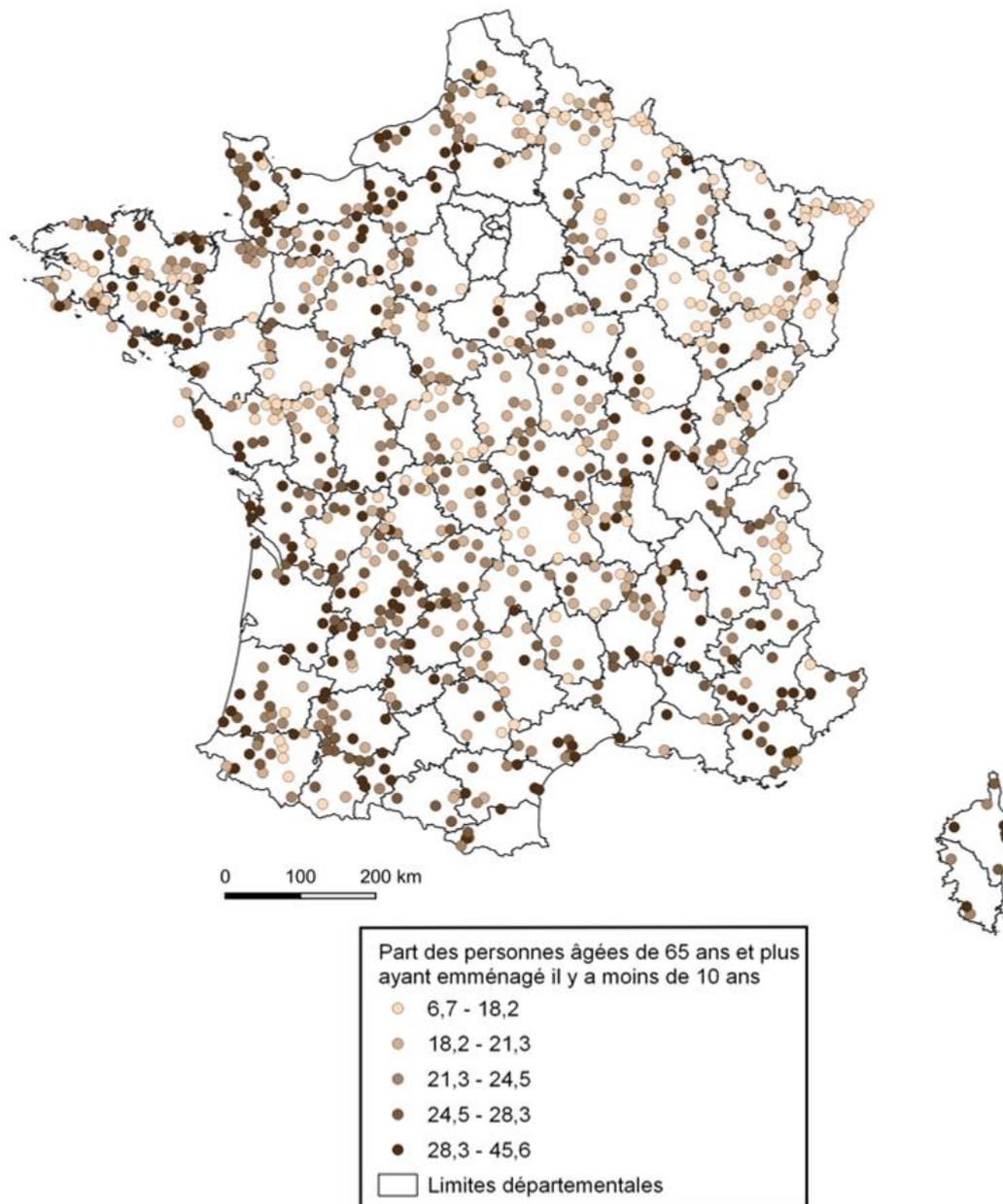
4.2. Une ressource démographique inégalement répartie

Si les migrations des personnes âgées permettent de mieux comprendre la géographie du vieillissement des bourgs ruraux en France, elles ont également un effet important sur les dynamiques démographiques d'une grande partie de ces communes.

4.2.1. Un vieillissement sur place, souvent synonyme de décroissance démographique

Parmi les bourgs ruraux présents dans notre échantillon, certains font face à un vieillissement peu influencé par l'arrivée des retraités. Il s'agit essentiellement d'un vieillissement de la population déjà présente sur place.

Carte 20 : Part des nouveaux arrivants parmi les 65 ans et plus dans les bourgs ruraux



Source : INSEE RP 2018. Auteur : Paumelle, 2023.

La géographie de la part des nouveaux arrivants parmi les 65 ans et plus dans les bourgs ruraux redessine en partie celle des bourgs avec la population la plus vieillie en France et rejoint nos analyses précédentes (Carte 20). Les bourgs les plus vieillis tendent à être les plus attractifs pour les personnes âgées. Cependant, le vieillissement des bourgs ruraux ne rime pas automatiquement avec attractivité. À Nogent, en Haute-Marne, par exemple, le bourg voit sa population vieillir lors des derniers recensements mais seulement 12,7 % des habitants de 65 ans et plus ont emménagé il y a moins de 10 ans. Or, la moyenne dans les communes françaises est de 16,0 % et de 23,2 % dans les bourgs ruraux. Ainsi, alors que la population de 65 ans et plus est importante dans la commune (près de 29,2 %), notamment relativement à son contexte régional, le vieillissement observé correspond en très grande partie à un vieillissement sur place de la population. Il souligne avant tout une faible attractivité auprès des jeunes, des actifs et des plus âgés et traduit une situation démographique défavorable. À Nogent, le vieillissement de la population accompagne une décroissance démographique de longue date de la population générale (continue depuis 1982). Le bourg industriel de 3 567 habitants en comptait 5 318, il y a moins de 40 ans. Il a connu dans le même temps un effondrement de l'emploi industriel (coutellerie) dans sa commune.

Certains bourgs ruraux sont concernés par un vieillissement de leur population qui correspond presque exclusivement à un vieillissement des populations déjà sur place. Ils sont notamment situés, comme la commune de Nogent, dans des territoires connus dans les études sur la décroissance urbaine en France comme le nord de la diagonale des faibles densités, le sud du Massif central ou encore les anciens bassins industriels spécialisés dans des activités peu dynamiques (Aisne, Haute-Marne, Vosges) (Glita, 2021). Dans ces cas de figure, le vieillissement de la population découle plutôt du départ des jeunes et des actifs et traduit des difficultés plus larges sur les plans démographique et bien souvent socio-économique. Par ailleurs, il est intimement lié à la décroissance démographique de ces territoires. Déjà en proie à un solde migratoire déficitaire, ces communes voient le nombre de jeunes baisser, ce qui s'accompagne d'un recul progressif du nombre de naissances et d'une hausse du taux de mortalité (Grasland, 2010 ; Cauchi-Duval, 2017). Dans le cas de Nogent, alors que le solde naturel maintenait dans un premier temps la croissance de la population, celui-ci a progressivement décliné jusqu'à devenir la cause principale de la décroissance démographique de la commune lors des derniers recensements. Le vieillissement apparaît ici comme un élément d'une spirale négative.

4.2.2. Des arrivées permettant le maintien voire la croissance de la population

Le cas de Nogent est toutefois minoritaire. Pour la plupart des bourgs ruraux, l'arrivée de personnes âgées est un facteur majeur du vieillissement de leur population. La grande majorité d'entre eux enregistre une part de nouveaux arrivants (emménagement il y a moins de dix ans) parmi les 65 ans et plus significativement supérieure à la moyenne nationale. Pour ces communes, les effets de ces migrations apparaissent particulièrement importants, quel que soit le contexte territorial. On observe notamment trois cas de figure récurrents.

Tout d'abord, un grand nombre de bourgs ruraux attirent des personnes âgées mais rencontrent dans le même temps d'importantes difficultés sur le plan démographique. Les arrivées de personnes âgées ne compensent pas le départ des jeunes et des actifs. Les communes concernées perdent des habitants. C'est le cas par exemple à Tarascon-sur-Ariège. Dans le bourg ariègeois, les acteurs locaux interrogés mettent surtout en avant le poids du départ des actifs pour expliquer le vieillissement de la population communale ces dernières années, à l'instar du maire :

« Le vieillissement de Tarascon s'explique au moins pour deux ou trois raisons. La plus évidente c'est le désengagement des usines Pechiney au début de ce siècle, depuis les années 2000. [...] Nécessairement, ce sont les jeunes qui sont partis. Sont restés, les retraités »⁹⁸.

La commune a en effet connu la fermeture progressive d'une usine pourvoyeuse de plusieurs centaines d'emplois au tournant des années 2000. Tarascon-sur-Ariège demeure ancré dans un territoire faisant face à des difficultés économiques et donc peu attractif pour les actifs. Le vieillissement important de la population dans cette commune va donc de pair, au même titre que la commune de Nogent, avec une décroissance démographique prononcée. La population de Tarascon-sur-Ariège est passée de 3 446 habitants en 1999 à 3 044 en 2017. Toutefois, à la différence de Nogent, Tarascon-sur-Ariège parvient malgré tout à attirer des populations de personnes âgées, notamment à un âge plus avancé. Près de 26,8 % des 65 ans et plus ont emménagé dans le bourg, il y a moins de 10 ans. Par ailleurs, le traitement de la base MIGCOM permet d'observer, avec des effectifs limités, le taux de migration interne nette par tranche d'âge pour chaque commune⁹⁹ (Tableau 12). Selon le recensement de 2017, la commune recense davantage de départs pour les catégories d'âge jeunes et d'actifs que d'arrivées. À l'inverse, les

⁹⁸ Entretien n°21, avril 2022.

⁹⁹ Une nouvelle fois, ces traitements sur une seule année permettent de faire ressortir des tendances mais sont à analyser avec précaution.

arrivées des catégories d'âge les plus élevées sont excédentaires. Si elles ne compensent pas complètement le départ des classes d'âge plus jeunes, elles limitent la décroissance démographique du territoire et permettent un maintien de la population.

Tableau 12 : Taux de migration interne nette par tranche d'âge selon le recensement de 2017 à Tarascon-sur-Ariège

| | 0-14 ans | 15-29 ans | 30-44 ans | 45-59 ans | 60-74 ans | 75 ans et plus |
|---------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Tarascon-sur-Ariège | -1,2% | +3,7% | -1,7% | -1,3% | +1,3% | +11,3% |

Lecture : selon le RP 2017, le taux de migration interne nette des 75 ans et plus est positif à Tarascon-sur-Ariège (+ 11,3 %). Autrement dit, il y a eu un surplus d'arrivées par rapport aux départs qui équivaut à 11,3 % de la population totale des 75 ans et plus à Tarascon-sur-Ariège.

Source : INSEE Base MIGCOM2017. Auteur : Paumelle, 2022.

Le deuxième cas de figure concerne, lui aussi, une grande partie de notre échantillon de bourgs ruraux. Il intervient quand le vieillissement de la population se conjugue avec une croissance démographique et que celle-ci est directement liée à l'arrivée de personnes âgées et ce, malgré le départ des catégories d'âge plus jeunes. C'est le cas à Vayrac (Tableau 13). Cette fois-ci, selon le recensement de 2017, la commune recense cette année-là un taux de migration interne nette négatif pour les 15-45 ans et positif notamment pour les plus de 60 ans. En 2017, il y eu plus précisément 25 arrivées de 60-74 ans pour seulement un départ.

Tableau 13 : Taux de migration interne nette par tranche d'âge selon le recensement de 2017 à Vayrac

| | 0-14 ans | 15-29 ans | 30-44 ans | 45-59 ans | 60-74 ans | 75 ans et plus |
|--------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Vayrac | -14,5% | -11,8% | -22,6% | +7,2% | +8,8% | +3,3% |

Source : INSEE Base MIGCOM2017. Auteur : Paumelle, 2022.

À Vayrac, l'installation de retraités joue un rôle particulièrement prégnant dans le vieillissement de la population. La part de nouveaux arrivants parmi les 65 ans et plus est de 34,3 % dans le bourg du Lot. Sur le plan démographique, malgré le départ des classes d'âge les plus jeunes, le solde naturel négatif et la dévitalisation de son centre-bourg, Vayrac a pu gagner des habitants entre 1999 et 2013 (Tableau 14) grâce aux migrations entrantes des retraités. Le

solde migratoire de la commune est même significativement positif entre 1999 et 2019. On notera, cependant, que cette commune connaît sur la dernière période (2013-2019) une variation annuelle moyenne de sa population négative en lien notamment avec la dégradation progressive du solde naturel.

Tableau 14 : Indicateurs démographiques de la commune de Vayrac

| | 1999 à 2008 | 2008 à 2013 | 2013 à 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 1,2 | 0,4 | -0,5 |
| <i>due au solde naturel en %</i> | -1,2 | -1,7 | -2,1 |
| <i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i> | 2,4 | 2 | 1,6 |

Aussi bien à Tarascon-sur-Ariège qu'à Vayrac, le solde migratoire négatif des jeunes classes d'âge contraste ainsi avec l'attractivité résidentielle qu'exercent ces communes auprès de différentes populations de retraités. Dans ces communes, l'arrivée de personnes âgées a permis d'atténuer la perte de population voire d'offrir des années de croissance démographique dans un contexte pourtant marqué par la dévitalisation de leur centre-bourg et le départ des classes d'âge jeunes. Cette situation est celle de la majorité des bourgs étudiés, en particulier ceux situés dans la diagonale des faibles densités et dans l'ouest de la France.

Enfin, certains bourgs ruraux observent des installations de retraités conjointes à celles de populations plus jeunes tout en connaissant un vieillissement de leur population. Il s'agit là d'un dernier cas de figure. Il apparaît comme le plus vertueux pour les communes concernées. Parmi elles, nombreuses sont celles ancrées dans des contextes territoriaux jeunes et plutôt dynamiques sur le plan économique et démographique. La commune de Soultz-Sous-Forêts en Alsace voit par exemple sa population vieillir mais demeure très attractive pour les populations jeunes grâce à une offre d'emploi importante. La venue de populations jeunes, d'actifs et de retraités a permis à la commune de 3 169 habitants de gagner près de 600 habitants en 20 ans. Le vieillissement de la population contribue à la baisse du solde naturel mais le nombre de naissances reste élevé et ne freine pas sa croissance démographique. On recense également cette double attractivité auprès des jeunes et des plus âgés au sein de bourgs à la population vieillie mais peu vieillissante, et qui sont situés notamment dans la partie sud de la diagonale des faibles densités, proches des Pyrénées et en Bretagne. Pour ces communes, le faible vieillissement de leur population ne traduit pas une baisse des arrivées des catégories d'âge élevées mais plutôt celle de catégorie de population plus jeunes. Dans le bourg de Boulogne-sur-Gesse par exemple,

en Haute-Garonne, la part de 65 ans et plus est de 38,8 % et la commune continue à vieillir légèrement. Cependant, elle attire aussi des populations jeunes. Malgré l'augmentation de la part de personnes âgées, le nombre de naissances demeure stable dans la commune depuis les années 2000 et tend même à légèrement augmenter sur la dernière période. Plus largement, la population de la commune, après avoir connu une expérience de décroissance démographique dans les années 1990, gagne des habitants depuis. Dans le même temps, le nombre d'emplois progresse lui aussi rapidement. Il est passé de 585 en 1999 à 831 en 2013 puis 867 en 2019. Il s'agit quasi-exclusivement d'emplois de service¹⁰⁰. On peut faire ici l'hypothèse que les migrations résidentielles des personnes âgées ont participé à maintenir puis à développer l'emploi local et ont permis à la commune d'être à nouveau attractive pour des populations plus jeunes.

4.2.3. Vers une dépendance démographique aux arrivées des personnes âgées ?

Il est tout d'abord clair que le vieillissement peut témoigner de difficultés sur le plan démographique et participer à les accentuer. C'est le cas notamment lorsqu'il découle majoritairement du départ de catégories d'âge jeunes et d'un vieillissement sur place. Certains bourgs ancrés dans le nord de la diagonale des faibles densités, le sud du Massif central ou encore les anciens bassins industriels spécialisés dans des activités peu dynamiques sont particulièrement concernés. Toutefois, dans la grande majorité des cas, le vieillissement des bourgs ruraux résulte aussi fortement de l'installation de retraités qui permet de maintenir la population voire de la faire croître. Plus les migrations de ces populations sont importantes, plus l'effet sur les dynamiques démographiques est positif.

L'influence de l'arrivée de ces populations sur les dynamiques démographiques des bourgs ruraux peut cependant susciter de l'inquiétude et de la crainte pour les acteurs locaux (Steinfurher et Grossmann, 2021). Quelles sont les conséquences à long terme de cette immigration sur les dynamiques démographiques ? Ces craintes sont en partie justifiées. En effet, comme le note Sébastien Oliveau et Doignon (2018), la dynamique engagée à court-terme par l'arrivée de populations âgées peut retomber rapidement et entraîner une accélération de la décroissance démographique par la suite. Une forme de dépendance à ces flux existe pour ces

¹⁰⁰ 84,7 % des emplois de la commune sont considérés par l'INSEE comme appartenant à la sphère présenteielle. Selon l'INSEE : « Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ».

communes. De plus, l'augmentation du nombre de personnes âgées fait peser un poids progressif sur le solde naturel. Toutefois, ces inquiétudes nous paraissent être à nuancer dans le cas des bourgs ruraux. D'une part, parce que cette attractivité résidentielle est structurelle, ancrée dans le temps et en voie d'accentuation comme nous l'avons vu lors du chapitre précédent. D'autre part, parce que, malgré ces craintes, ces migrations entrantes sont souvent les seules à pouvoir compenser les départs des autres tranches d'âge. En leur absence, les dynamiques démographiques seraient pires. Par ailleurs, lorsque de jeunes retraités s'installent, ils peuvent demeurer dans la commune de nombreuses années, davantage parfois que de jeunes actifs, plus mobiles sur le plan résidentiel. Enfin, au-delà de peser négativement sur le solde naturel, les migrations résidentielles des personnes âgées apportent également avec elles des activités économiques. Elles peuvent dès lors participer à un retour des actifs et enclencher un cercle vertueux.

4.3. Impacts sur le développement économique et sur la vie associative et citoyenne

À l'heure où la *Silver Economy* s'impose comme une notion de l'action publique et comme une filière économique à part entière, la plupart des travaux académiques qui en discutent la pertinence et les effets demeurent relativement aspaticaux. C'est le cas de ceux de Serge Guérin par exemple, qui ont participé à populariser la notion en France (Guérin, 2002, 2009). Derrière cette absence se cache sans doute la difficile mesure des impacts concrets de cette nouvelle économie, aux contours plus ou moins flous¹⁰¹, sur le développement de territoires locaux. Dès nos premiers pas sur nos différents terrains de recherche, l'effet du vieillissement de la population sur l'économie locale de ces bourgs ruraux nous a pourtant saisis. Elle est visible dans le paysage urbain (Photographie 5). La présence d'affiches promotionnelles pour des services de santé ou celle de certains commerces et services (ex : pharmacies, enseignes d'emplois d'aide domicile) témoigne de cette empreinte. Le rôle des retraités dans le développement local de ces communes nous est rapidement apparu central.

¹⁰¹ *Silver economy* : « Sous ce terme, où l'anglicisme *silver* fait référence aux cheveux grisonnants, se cachent l'ensemble des activités économiques et industrielles qui bénéficient aux séniors (60 ans et plus) ». Source : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/silver-economie-definition#> (consulté en janvier 2024).

Photographie 5 : Le vieillissement s'affiche sur les murs



Affiches dans les rues du centre-bourg, Tarascon-sur-Ariège, avril 2022, Paumelle.

4.3.1. Un rôle déterminant dans le maintien des commerces, services et emplois

Depuis plus d'une dizaine d'années, une série de travaux académiques tend à considérer les personnes âgées comme une ressource économique de premier plan pour les territoires ruraux dans leur ensemble. Ces travaux s'inscrivent notamment dans la lignée de ceux sur l'économie résidentielle de Laurent Davezies (2008) et des recherches pionnières de Dominique Vollet (1998). Basée en grande partie sur la consommation locale, l'économie résidentielle désigne les activités économiques (commerces, services à la population, services publics, etc.) majoritairement à destination de la population habitante. Cette économie de proximité a par exemple joué un rôle central dans la revitalisation d'une partie des espaces ruraux (Talandier, 2008), accompagnant leur renouveau démographique (Pistre, 2012). Dans certaines régions rurales, elle a même supplanté les activités agricoles et industrielles (Talandier, 2007).

Au cœur de cette économie résidentielle, les différents auteurs mettent notamment en lumière l'importance des flux de revenus découlant des mécanismes de redistribution publique

et privée dans le développement économique des territoires (Talandier, 2016). Parmi eux, les pensions de retraite occupent une place de choix. Il s'agit de l'une des circulations qui explique le plus la convergence du niveau de vie des habitants par département en France durant la deuxième moitié du XXe siècle (Bonnet *et al.*, 2021). Dans les espaces ruraux notamment, les retraites représentent une part très importante des revenus des territoires et une ressource économique essentielle (Talandier, 2018).

Au sein de cette littérature, certains auteurs se sont plus spécifiquement interrogés sur les effets économiques de l'arrivée de retraités dans les espaces ruraux. En plus de l'apport démographique, ils montrent que ces migrations offrent des revenus supplémentaires et participent à créer des effets d'entraînement. Ils renforcent la demande locale en biens et en services (Vollet *et al.*, 2005 ; Sabau *et al.*, 2010) et contribuent au renouvellement de certaines économies locales (Blasquie-Revol *et al.*, 2011) en participant parfois à la résurgence de certains secteurs économiques (ex : construction, commerces) (Day et Barlett, 2000). À ce titre, les migrations réalisées à l'âge de la retraite, qui se sont développées au cours des dernières décennies, participent à une réelle forme de circulation des richesses et de redistribution spatiale des revenus à l'échelle nationale en direction des espaces ruraux (Talandier, 2016). Par ailleurs, les revenus des retraités sont loin d'être anecdotiques. Si, en 1962, le Rapport Laroque alertait sur la pauvreté de cette catégorie de population, aujourd'hui celle-ci demeure mais est moindre que pour la population totale (Blanchet, 2018). Les retraités ont en effet un niveau de vie légèrement supérieur à la population totale (Nortier-Ribordy et Marino, 2021) et sont, de plus, souvent propriétaires de leur logement.

Logiquement, les bourgs ruraux sont particulièrement concernés par les flux de revenus découlant des migrations lointaines à l'âge de la retraite. Ce sont sans doute les communes les plus concernées à l'échelle nationale. Peu évoqués dans les travaux sur l'économie résidentielle, les bourgs participent de surcroît à une « circulation des richesses » (Davezies, 2008) à l'échelle locale en attirant les retraités en provenance des villages voisins. À ce titre, une discussion rapportée sur l'un de nos terrains par le maire d'un bourg illustre les tensions qui peuvent découler de cette captation locale des retraités et de leurs revenus. L'édile en question souhaitait obtenir l'aide financière des communes voisines pour construire des logements pour personnes âgées dans sa commune :

« Il y a vingt ans, quand au foyer-logement on n'avait que 25 logements, je me suis dit pour équilibrer le budget de financement que j'allais demander à mes collègues maires d'aider par

rapport aux personnes de leurs villages qui venaient. Il y en a un qui m'avait dit "Tu nous fais chier, de toute façon tu n'auras rien parce que tu nous prends nos vieux" »¹⁰².

En attirant les personnes âgées des villages voisins, les bourgs ruraux les privent des retombées économiques liées à la présence de ces populations. Dans un contexte de lutte pour le maintien des commerces et services locaux, il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement local de ces différentes communes.

Les pratiques de consommation de cette catégorie de population diffèrent, de plus, de celles des actifs. Elles sont particulièrement tournées vers les services et commerces de proximité (Klein, 2010). Au sein de nos trois bourgs d'étude, tous confrontés à des logiques de vacance commerciale, le rôle des personnes âgées dans le maintien des commerces de proximité est souligné par de nombreux acteurs locaux. La présidente de l'association des commerçants de Vayrac nous indique par exemple sans hésitation à propos des consommateurs qui fréquentent les commerces de centres-bourgs : « *Alors nous ici, c'est quand même les retraités* ». ¹⁰³ Contrairement « *aux jeunes* » qui, selon elle, ne fréquentent pas ces commerces de proximité, les retraités eux « *consomment* ». Elle précise :

« Nous, on a besoin de gens qui ont un peu plus de moyens. Ceux qui ont des enfants à l'école, en études, ils mettent tout sur le studio à Toulouse ou à Bordeaux. Les retraités qui n'ont plus d'enfant à charge, ils vont consommer plus. On a besoin de gens qui consomment mieux parce qu'on n'a pas de bas prix. On fait du moyen gamme ou du plus haut de gamme »¹⁰⁴.

Comme l'indique un ex-adjoint du bourg de Vayrac : « *La présence de personnes âgées favorise l'activité commerciale* »¹⁰⁵. Le constat est le même sur nos autres terrains. Les retraités apparaissent par leurs habitudes de consommation comme les principaux clients des commerces de centres-bourgs. Parmi les éléments qui expliquent cette situation, leur faible mobilité est centrale. L'ex-adjoint le résume ainsi : « *Plus vous êtes en limitation de mobilité, plus vous allez être en proximité* »¹⁰⁶. Alors que les prix des produits de consommation sont souvent plus élevés que ceux pratiqués dans les grandes enseignes situées en périphérie du bourg ou de la petite ville voisine, la faible mobilité des personnes âgées les amène à préférer malgré tout les commerces de centres-bourgs. Le président de l'association des commerçants de Loué le détaille précisément :

¹⁰² Entretien n°41, mai 2022.

¹⁰³ Entretien n°15, mars 2022.

¹⁰⁴ Idem.

¹⁰⁵ Entretien n°7, mars 2022.

¹⁰⁶ Idem.

« Il y a une population de « papis mamies », pas forcément avec un gros pouvoir d'achat, mais avec une incapacité d'aller au Super U ou d'aller au Mans pour faire des courses, comme le font beaucoup de jeunes. [...] J'ai mon père qui habite ici [à Loué] maintenant. Lui, son petit plaisir c'est d'aller dans un magasin de proximité où il va aller payer deux fois le prix mais ce n'est pas grave. [...] Cette tranche de population fait vivre le boulanger, la fleuriste, l'opticienne, le coiffeur parce que ces gens sont en autarcie chez nous »¹⁰⁷.

Le vieillissement de la population, lorsqu'il s'accompagne d'une augmentation du nombre de personnes âgées, apparaît donc pour une grande partie des commerces de centres-bourgs comme une opportunité économique. Même les pensionnaires des EHPAD consomment auprès de ce type de commerces. Par exemple à Vayrac, certains coiffeurs travaillent occasionnellement dans la structure d'accueil des personnes âgées. Les pensionnaires peuvent également faire appel à des spécialistes du textile pour rendre des services de couture. À Loué, la directrice de l'EHPAD nous indique faire également beaucoup travailler les pharmacies, les boulangeries de la commune, certains horticulteurs, paysagistes, etc.

Le poids de la population âgée sur l'activité commerciale des centres-bourgs semble même conduire à une forme de spécialisation en direction de cette population. Parmi les commerces qui fonctionnent le mieux, la plupart des acteurs locaux interrogés évoquent par exemple ceux qui se tournent vers le « bien-être ». Les coiffeurs, esthéticiennes, les pharmacies tendent à se développer dans les centres-bourgs et ce, notamment grâce aux retraités. À Tarascon-sur-Ariège, une commerçante, élue au conseil municipal, témoigne de ces évolutions liées au vieillissement :

« Le nouveau type de commerce qui émerge et qui va effectivement très bien avec les personnes âgées, c'est le magasin d'audition, l'opticien. Il y a la mercerie aussi qui s'est implantée. Ce sont des commerces qui correspondent à la population qui est là »¹⁰⁸.

Le président de l'association des commerçants de Loué évoque quant à lui le succès de la fleuriste de la commune : « [...] elle travaille beaucoup avec les deuils et dans un village un peu vieillissant, c'est une manne »¹⁰⁹. Comme en témoignent certaines vitrines (Photographie 6), les personnes âgées représentent une ressource économique non négligeable pour de nombreuses activités de centre-bourg.

¹⁰⁷ Entretien n°45, mai 2022.

¹⁰⁸ Entretien n°22, avril 2022.

¹⁰⁹ Entretien n°45, mai 2022.

Photographie 6 : Vers une spécialisation de l'offre de commerces et de services dans les centres-bourgs en direction des personnes âgées ?



Pharmacie dans le centre-bourg, Vayrac, mars 2022, Paumelle.

Au-delà de l'activité générée pour les commerces locaux, la forte présence des personnes âgées au sein de la population habitante participe également au maintien et au développement des emplois de service à la population. Comme l'indique le directeur adjoint à l'Autonomie, du département du Lot :

« Quand on regarde des territoires comme le Haut-Ségala [région rurale au nord-est du département], c'est vraiment très rural et les seuls employeurs sont finalement les EHPAD et les services d'aide à domicile. On a aussi une forte population agricole et c'est souvent la femme qui travaille à l'EHPAD ou qui est aide à domicile et ça fait un revenu d'appoint pour le ménage, le mari étant agriculteur. Cela permet aussi finalement de maintenir des emplois agricoles sur le département »¹¹⁰.

Les travaux sur les emplois directs et indirects liés à la présence de retraités montrent leur importance et ce, en particulier dans les territoires qui bénéficient de services locaux comme les bourgs ruraux (Vollet *et al.*, 2007). Les métiers de service en direction des personnes

¹¹⁰ Entretien n°19, mars 2022.

âgées recouvrent de nombreux emplois particulièrement présents dans ce type de communes (aides à domicile, infirmières, auxiliaire de vie, etc.) Compte tenu du vieillissement de la population, il s'agit d'un véritable « gisement d'emplois » (Blasquiet-Revol *et al.*, 2011). Ces emplois constituent une partie de la *Silver Economy* décrite plus tôt. À Tarascon-sur-Ariège, à la suite des départs de certaines activités industrielles, l'EHPAD est par exemple devenu le plus gros employeur de la commune avec 120 à 130 salariés. À cela s'ajoute bien souvent, comme décrit par le directeur adjoint du département des solidarités du Lot, les nombreux emplois d'aide à la personne. Un grand nombre d'emplois au sein des bourgs ruraux est bien lié à la présence de personnes âgées. Autre exemple pour l'illustrer, à Vayrac, l'association Entraide a permis à près de 145 individus « *en difficulté de trouver de l'emploi de service* »¹¹¹ en 2021. Il s'agit d'une association phare du territoire. Elle propose essentiellement des missions d'entretien, de ménage, jardinage, chez des particuliers. Comme le précise la présidente de l'association, les principaux clients de cette association sont « *de jeunes ou moins jeunes retraités qui commencent à avoir des difficultés mais qui sont quand même assez autonomes* »¹¹².

Si les travaux sur l'économie résidentielle et sur l'apport des retraités dans le développement économique des communes, notamment rurales, ont relativement bien infusé ces dernières années, le poids des personnes âgées dans l'économie locale des bourgs ruraux est encore plus prégnant qu'ailleurs. D'une part, parce que ce sont les communes avec la plus forte part de personnes âgées au sein de leur population, d'autre part parce que leur vieillissement découle fortement de l'arrivée de nouveaux habitants. Les personnes âgées apparaissent ainsi comme des acteurs clefs dans le maintien des commerces et services locaux mais aussi dans le maintien de l'emploi local et sont loin d'être une charge économique pour ces communes (qui, par ailleurs, ne versent pas ou très peu d'aides financières destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie, contrairement aux départements).

4.3.2. Une participation essentielle à la vie sociale

Au-delà de la sphère économique, la forte présence de personnes âgées dans les bourgs ruraux participe en de nombreux points à maintenir et développer la vie sociale de ces

¹¹¹ Entretien n°16, février 2022.

¹¹² Idem.

territoires. Pour le maire de Loué, il ne fait aucun doute, l'engagement des retraités dans la sphère associative va « *au-delà de ce qu'ils apportent financièrement* »¹¹³. Pour de nombreux retraités en effet, le temps de la retraite est devenu celui du bénévolat. Une partie de ces populations souhaite demeurer socialement active et conserver un rôle d'acteur social (Guillemard, 2002). La retraite n'est plus l'envers du travail et les retraités constituent des acteurs majeurs de la participation sociale (Prouteau et Wolff, 2007 ; Petit, 2018). Sur nos trois terrains, le monde associatif est très largement « *tenu* »¹¹⁴ (maire de Tarascon-sur-Ariège) par les retraités. La quasi-entièreté des acteurs locaux interrogés souligne leur forte contribution au sein de la sphère associative. Pour le maire de Vayrac, les retraités *via* la vie associative « *s'occupent utilement au profit de la collectivité* »¹¹⁵. Ils y sont présents en nombre et sont en charge des postes à responsabilité. À Tarascon-sur-Ariège, le maire nous indique qu'au sein de la soixantaine d'associations que compte la commune, « *le président le plus jeune, à quelques rares exceptions, a 60 ans* »¹¹⁶. Par leur contribution associative, ils participent à maintenir les réseaux au sein de la commune et à développer les liens sociaux (Malet, 2009).

Parmi la population de retraités active dans la vie sociale des territoires, les nouveaux arrivants tendent à se différencier par leur investissement au sein des associations locales. À Loué par exemple, le président de l'EPCI souligne que ce sont « *souvent des gens qui arrivent* » qui vont « *créer des activités* »¹¹⁷. Dans la littérature académique, Catherine Gucher confirme cette distinction au sein des espaces ruraux et indique que cela peut constituer une stratégie d'intégration ou la volonté de défendre un projet jugé novateur par les nouveaux arrivants (Gucher, 2018).

En outre, la forte présence de retraités au sein des bourgs permet également de maintenir des services dont bénéficie une grande partie des habitants du bourg et des villages environnants. C'est par exemple le cas du cinéma de Vayrac, l'Uxello (Photographie 7). Ce cinéma associatif fonctionne depuis 1995 grâce à de nombreux bénévoles (près de 65 adhérents en 2022) et parvient à diffuser un à deux films par jour. Il est situé en centre-bourg et sa programmation est diversifiée (films pour enfants, blockbusters, films d'auteurs). Il s'agit selon le maire de la commune d'une « *vraie chance* »¹¹⁸. Si certains actifs se mobilisent pour le faire fonctionner, les retraités sont surreprésentés parmi les bénévoles et occupent les postes à

¹¹³ Entretien n°37, mai 2022.

¹¹⁴ Entretien n°21, avril 2022.

¹¹⁵ Entretien n°1, mars 2022.

¹¹⁶ Entretien n°21, avril 2022.

¹¹⁷ Entretien n°41, mai 2022.

¹¹⁸ Entretien n°1, mars 2022.

responsabilités. Le président de l'association et la vice-présidente sont par exemple des habitants de Vayrac venus s'y installer au moment de leur retraite. La commune accompagne financièrement l'association, épaulée par la région et des structures d'aides aux cinémas indépendants (ex : CNC), toutefois elle ne pourrait pas le faire fonctionner toute seule, selon un ancien maire. L'investissement des bénévoles, notamment retraités, permet le maintien de cet équipement culturel dans la commune. Or, le cinéma est présenté par les acteurs locaux interrogés comme un véritable atout. Il situe la commune de 1 300 habitants à un « *bon niveau d'équipements* »¹¹⁹ selon le maire et participe à son attractivité. Il offre un accès au cinéma à une population nombreuse de la commune et des communes environnantes.

Les exemples d'associations fonctionnant en grande partie grâce à des retraités et permettant de maintenir des services dans les espaces ruraux sont légion (musées, crèches, maisons des jeunes et de la culture, etc.) Cette catégorie de la population assure ainsi des activités essentielles dans différents secteurs (culturels, éducatifs, social, etc.) qui sont ailleurs souvent prises en charge par des professionnels (Malet, 2009). Comme l'indique la géographe Hélène Blasquie-Revol « *une grande partie des activités faisant vivre ces petites communes seraient difficilement réalisable sans les retraités* » (2018). Par ailleurs, ils sont également fortement impliqués dans la vie politique locale. Nombreux sont les membres du conseil municipal retraités. Enfin, au-delà des sphères associatives ou politiques, ils peuvent exercer une attention plus informelle, de tous les jours, envers les plus fragiles et à ce titre participer également à la vie sociale (Gucher, 2018).

¹¹⁹ Idem.

Photographie 7 : Cinéma associatif l'Uxcello en centre-bourg de Vayrac



Auteur : Paumelle, 2022. Centre-bourg de Vayrac.

4.3.3. Le même rôle à tous les âges ?

Dans l'ensemble, en plus de faire fonctionner une partie importante de la sphère économique des bourgs ruraux, les retraités sont également des acteurs clés de la vie sociale de ces territoires. Leur présence permet de maintenir des liens sociaux essentiels mais aussi des équipements, activités et services dans ces territoires par leur implication dans la vie associative. Alors que ces communes sont en proie à une tendance de réduction du nombre de services (Baudet-Michel *et al.*, 2019), ces apports apparaissent particulièrement importants. Les retraités peuvent à ce titre être considérés comme des acteurs et outils de la revitalisation de ces communes (Malet, 2009). On notera toutefois qu'une distinction en termes d'âge et surtout en termes d'autonomie est ici importante à considérer. La participation à la vie sociale des communes est davantage le fait des populations âgées les plus jeunes et les plus autonomes. La vice-présidente en charge des personnes âgées et handicapées du département du Lot l'énonce clairement : « *Les personnes retraitées au départ, à 60 ans, elles participent énormément à la vie des bourgs-centres. Elles participent énormément à la vie des associations tant qu'elles sont*

autonomes »¹²⁰. Les associations en question sont d'ailleurs parfois dirigées en direction des personnes âgées en perte d'autonomie qui vont nécessiter l'aide de professionnels de santé ou de bénévoles dans leur vie quotidienne. Bien que nous ayons vu par exemple que les EHPAD généraient des emplois et faisaient fonctionner certains commerces et services, la perte d'autonomie progressive des individus s'accompagne également d'une baisse de leur mobilité et de leur consommation (Hebel, 2010). Les bourgs ruraux accueillant une forte part de jeunes retraités autonomes semblent ainsi bénéficier davantage des effets positifs d'une augmentation du nombre de personnes âgées sur le développement social et économique de leur commune. Par ailleurs, la participation des retraités à la vie sociale mais aussi à la vie économique varie également selon l'appartenance sociale des populations de retraités.

4.4. Une diversité de profils sociaux parmi les retraités des bourgs ruraux

Alors que les catégories « personne âgée » ou « retraité » sont souvent manipulées à l'échelle nationale en excluant la diversité des groupes sociaux qui les composent, les réalités sociales du vieillissement des bourgs diffèrent selon les cas de figure. Si certaines communes rurales attirent et concentrent des personnes âgées au capital économique conséquent, les territoires ruraux font également face à la précarité d'une partie des retraités (Roche, 2016). La lecture des effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales et des enjeux locaux qui l'entourent en est de fait modifiée.

4.4.1. Typologie des bourgs ruraux selon le profil social des retraités

Pour appréhender cette diversité, nous avons tout d'abord construit une typologie simple des bourgs ruraux basée sur les catégories socio-professionnelles des personnes âgées qui y résident. Les catégories socio-professionnelles des retraités étant absentes du fichier MIGCOM, nous avons traité les données du Recensement de Population de 2016 dédiées aux ménages¹²¹.

¹²⁰ Entretien n°18, avril 2022.

¹²¹ Concernant les retraités, l'INSEE considère que la personne référence d'un ménage est l'individu le plus âgé de celui-ci.

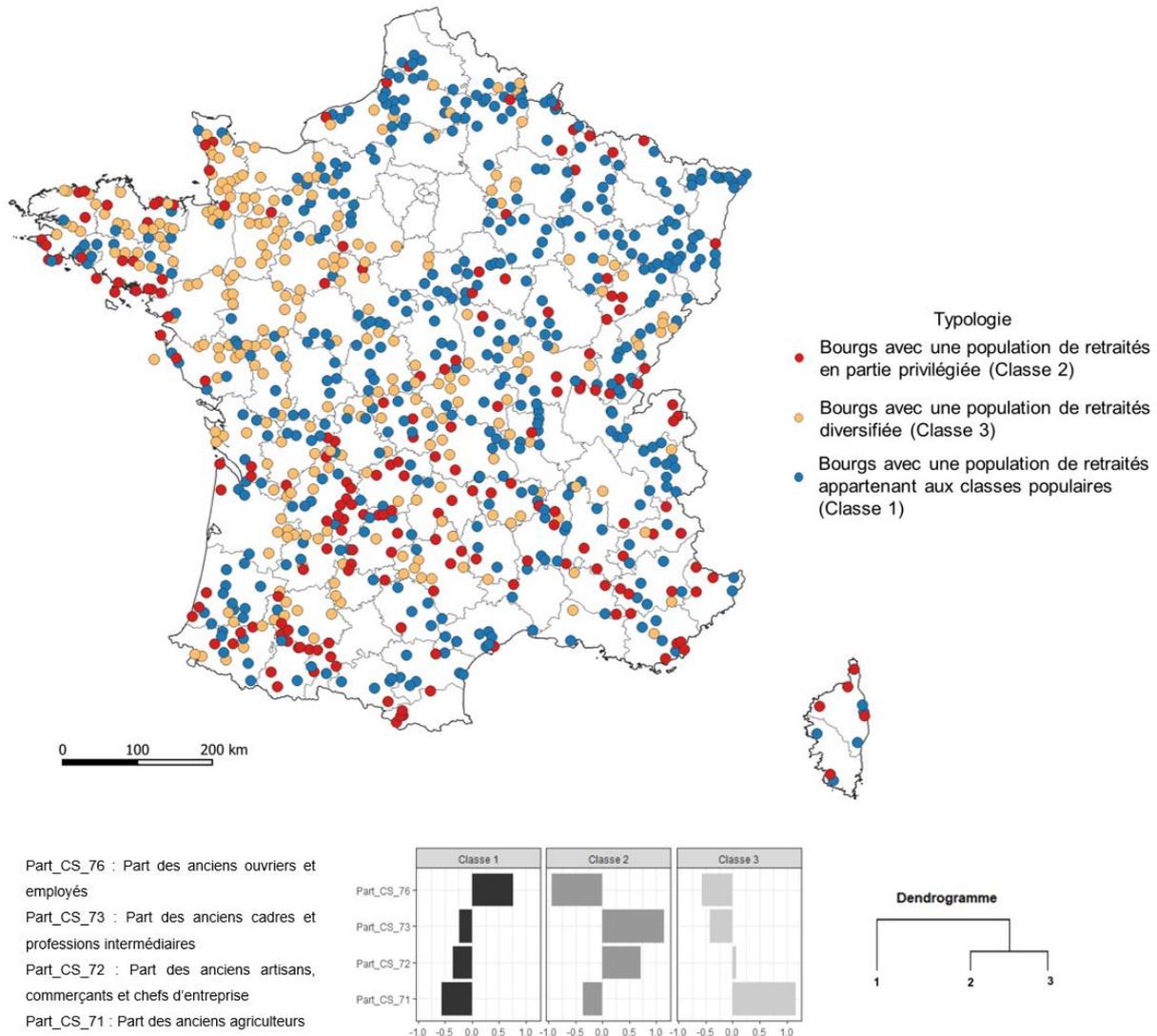
L'intérêt principal de cette base de données, rendue disponible par l'INSEE, réside dans la décomposition du groupe des retraités en quatre sous-groupes : anciens employés et ouvriers, anciens cadres et professions intermédiaires, anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise et anciens agriculteurs exploitants. Si la nomenclature n'est pas aussi détaillée que pour les actifs, elle nous offre des tendances et un indicateur pour caractériser socialement une population qui recoupe en grande partie celle des classes d'âges étudiées jusqu'à présent.

Après une classification ascendante hiérarchique (critère de Ward)¹²², on obtient ici trois classes de bourgs ruraux réparties en fonction de leur population de retraités (Carte 21) :

- **Les bourgs ruraux avec une population de retraités appartenant aux classes populaires** (classe 1, bleu). Les anciens employés ou ouvriers y représentent une très grande partie des retraités. Cette classe rassemble presque la moitié des bourgs et est présente dans la quasi-totalité du territoire français avec une concentration particulière dans les régions historiquement industrielles du nord et nord-est.
- **Les bourgs ruraux avec une population de retraités en partie privilégiée** (classe 2, rouge). Ces communes se caractérisent par une forte surreprésentation d'anciens cadres et professions intermédiaires associée à celle d'anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise et une sous-représentation d'anciens ouvriers et employés. Elles sont relativement peu nombreuses sur l'ensemble de l'échantillon (187 éléments sur 877) et se concentrent sur les littoraux et dans les régions rurales méridionales notamment.
- **Les bourgs ruraux avec une population de retraités diversifiée** (classe 3, orange). Dans ces communes, les deux catégories les plus présentes en moyenne dans les bourgs ruraux y sont sous-représentées (anciens ouvriers et employés et anciens cadres et professions intermédiaires). Elles sont caractérisées par un profil de retraités diversifié et marquées par une surreprésentation d'anciens agriculteurs exploitants. Cette classe regroupe 264 bourgs qui se répartissent notamment dans le centre et l'ouest français.

¹²² Les variables utilisées sont centrées-réduites au préalable de manière à leur offrir le même poids dans l'analyse.

Carte 21 : Typologie des bourgs ruraux selon l'ancienne catégorie socioprofessionnelle des retraités



Source : INSEE RP 2016. Auteur : Paumelle, 2023.

En plus de rendre compte de la géographie des groupes sociaux des retraités dans les bourgs ruraux, cette typologie contribue à complexifier encore un peu le phénomène de vieillissement dans ces communes et d'en montrer toute la pluralité. On notera à ce titre, que si de nombreux bourgs jeunes du nord-est de la France semblent plutôt recenser des retraités appartenant aux catégories populaires, il n'existe pas de lien évident entre la part de personnes âgées dans un bourg, son attractivité auprès de cette population et la catégorie sociale des retraités qui y habitent. Sans surprise, on retrouve, cependant, au sein des départements ruraux les plus attractifs pour les personnes âgées et les plus vieillis, des bourgs avec des retraités plutôt privilégiés. Ils bénéficient en règle générale de migrations lointaines en provenance notamment

de territoires urbains ou étrangers (Fromentin, 2021). Vayrac semble en être un bon exemple. Dans la vallée de la Dordogne, le petit bourg compte près de 39 % de plus de 65 ans dans sa population totale et 35 % d'anciens cadres et professions intermédiaires parmi ses retraités. À proximité de Rocamadour et de Martel, Vayrac profite d'un fort attrait touristique et présente un parc de résidences secondaires conséquent (près de 20 %). Cette catégorie de bourg n'est toutefois pas la seule à combiner une forte attractivité auprès des personnes âgées et une population particulièrement vieillie. De nombreux bourgs dont la population de retraités est diversifiée ou appartient aux classes populaires sont également concernés. C'est le cas par exemple de Tarascon-sur-Ariège (31 % de plus de 65 ans dans la population et 78 % d'anciens ouvriers et employés parmi les retraités). Si l'ampleur du vieillissement est comparable entre ces communes, l'appartenance et la situation sociale de leurs retraités sont très différentes et influencent l'économie locale, la vie sociale et l'appréhension de ce processus.

4.4.2. De la pauvreté à la gentrification rurale

À Tarascon-sur-Ariège, lors de notre terrain, un profil de retraité est apparu particulièrement présent dans les discours et dans nos observations : celui des femmes retraitées précaires. Le maire du bourg ariègeois, les surnomme les « *invisibles* » et en donne une description précise :

« Dans le monde ouvrier, les hommes sont morts jeunes, de cancers, de quelque chose comme ça. Tous ces hommes sont partis à 65 ans, ils n'ont jamais profité de leur retraite. Leurs femmes, oui. Ces hommes-là vivaient avec une retraite agréable. Quand ils sont partis, leurs femmes n'avaient jamais travaillé. Elles se sont retrouvées avec des pertes de pouvoir d'achat très importantes et avec des maisons qu'elles voulaient à tout prix garder parce que c'était toute leur vie. [...] C'est ce que j'ai appelé les invisibles. Quand on les croise dans la rue, elles sont toujours nickels mais elles ne mangent pas toujours à leur faim »¹²³.

Le maire de Tarascon-sur-Ariège n'est pas le seul à parler d'individus ou de situations de pauvreté invisible pour décrire les phénomènes de pauvreté au cœur des espaces ruraux. Certains chercheurs font le même constat (Hochedez et Mialocq, 2014 ; Reynes, 2018). Par ailleurs, sa description fait écho à une étude récente de l'INSEE qui souligne la persistance des « retraités » parmi les figures de la pauvreté en France. Comme le décrit le maire de Tarascon-sur-Ariège, le profil le plus concerné est celui de femmes de plus de 75 ans vivant seules et au

¹²³ Entretien n°21, avril 2022.

sein des espaces ruraux (Gerardin, 2023). En outre, il évoque à demi-mot le poids prégnant de l'interconnaissance, caractéristique de la pauvreté en milieu rural qui peut mener à des logiques de stigmatisation (Delfosse *et al.*, 2019) et freiner l'accès à certaines aides.

Plus largement, le vieillissement de la population peut coïncider avec l'augmentation du nombre de personnes âgées pauvres et poser un certain nombre d'enjeux sociaux. Parmi ceux qui sont spécifiques aux espaces ruraux, on décompte par exemple l'éloignement à des services de santé spécialisés qui peut conduire à un faible recours aux soins pour les personnes âgées les plus vulnérables dans un contexte d'augmentation du prix du carburant. Par ailleurs, la question du logement est centrale. Certaines personnes âgées bénéficiant de faibles revenus peinent à adapter leur logement à leur perte d'autonomie ou vivent dans des logements anciens et insalubres sans avoir les moyens de les rénover. La surreprésentation de personnes âgées touchées par la pauvreté dans certains bourgs, à l'instar de celui de Tarascon-sur-Ariège, entraîne la nécessité de services adaptés. Dans le bourg ariégeois, on a notamment pu constater que plusieurs associations caritatives étaient particulièrement actives, davantage que sur nos deux autres terrains. Le jour de notre entretien avec le maire, celui-ci nous raconte par exemple l'intervention de l'une d'entre elles auprès de personnes âgées le matin même :

« On a mis aussi en place avec des associations caritatives, que nous aidons beaucoup, des aides discrètes en direction de ce public. Ce matin, il y a trois personnes qui ont été accueillies à la Croix-Rouge discrètement. Parce que quand on a 85 ans aller dire qu'on n'y arrive pas, que l'on ne mange pas à sa faim, ce n'est pas beau »¹²⁴.

Dans les bourgs ruraux qui recensent un vieillissement teinté de pauvreté les acteurs institutionnels et associatifs jouent un rôle clef. Du côté institutionnel, les CCAS¹²⁵ par exemple accompagnent certaines situations difficiles. Ils octroient des aides à certaines personnes âgées qui peinent à payer des factures ou des travaux dans leur logement.

À Vayrac, la situation contraste. S'il existe bien des retraités avec des petites retraites, dans l'ensemble les élus de la commune indiquent ne pas avoir beaucoup d'habitants âgés souffrant de pauvreté. À l'inverse, on observe plutôt la présence de retraités avec des revenus importants. Pour la présidente de l'association des commerçants par exemple : « Ici, on a du monde avec un peu plus de revenus [que la petite ville ouvrière de Biars-sur-Cère] avec tous ceux qui viennent de la ville et qui ont une retraite plus confortable »¹²⁶. Dans la commune, près de 35 % des retraités sont d'anciens cadres et professions intermédiaires et ils sont

¹²⁴ Idem.

¹²⁵ Acronyme pour Centre communal d'action sociale.

¹²⁶ Entretien n°15, mars 2022.

nombreux à provenir de territoires urbains avec un capital économique important. Ils ont moins de difficultés à rémunérer des emplois de service ou à consommer dans les commerces de centres-bourgs. Par ailleurs, la présence récente d'une épicerie de producteurs locaux en cœur de bourg et la programmation du cinéma d'arts et essai de la commune pourrait apparaître comme de premiers signes de gentrification rurale liée à l'arrivée de populations retraitées mieux dotées en capital économique, social et culturel que la population habitante. Observé sur d'autres terrains français ou anglais (Richard *et al.*, 2014 ; Smith *et al.*, 2019), ce processus peut s'avérer à termes excluant pour les populations résidentes.

Si les deux communes ont une forte présence de personnes âgées et attirent des retraités, les effets du vieillissement de leur population sur le développement local sont ainsi en partie à distinguer. La forte présence de ménages retraités pauvres peut par exemple limiter le développement économique de certains bourgs ruraux alors que celle de nouveaux arrivants bénéficiant de retraites élevées peut provoquer des logiques de gentrification rurale. Plus largement, si nous avons mis en lumière les effets positifs que peut avoir une forte présence de populations âgées sur la vie économique et sociale de ces territoires, il apparaît une nouvelle fois essentiel de distinguer plusieurs cas de figure selon notamment la situation démographique et sociale des communes concernées.

4.5. Typologie de la diversité socio-économique du vieillissement des bourgs ruraux

Pour conclure ce quatrième chapitre, nous présentons une typologie du vieillissement des bourgs ruraux en France. Il s'agit par ce procédé d'offrir un éclairage synthétique de la diversité souvent mal connue de ce phénomène, en nous focalisant sur les dimensions démographiques et sociales développées dans ce chapitre et en intégrant des variables de contexte. Nous souhaitons par cette voie enrichir les typologies existantes et les actualiser. Parmi celles qui préexistent à notre travail, la plupart ont été réalisées à partir de recensements d'il y a plus d'une dizaine d'années et à partir d'un échelon intercommunal (Pistre, 2012 ; Blanchet, 2013). Aucune ne s'intéresse spécifiquement aux bourgs ou petites villes et rares sont celles à inclure des variables relatives aux dynamiques socio-démographiques des territoires concernés.

Dans ce cadre, cette dernière sous-partie introduit les choix méthodologiques opérés pour réaliser cette typologie à partir d'une classification ascendante hiérarchique puis la présente. Par l'exercice typologique, il s'agit de réduire la complexité du phénomène étudié pour en dégager une meilleure intelligibilité tout en mettant en valeur sa diversité. Contrairement à l'exercice précédent de catégorisation qui nous a conduit à définir et identifier les bourgs ruraux dans le chapitre 2, il ne s'agit pas de partir d'un idéal type pour catégoriser des données empiriques (Weber, 1965) mais plutôt de construire des catégories exclusivement à partir des données empiriques (Demazière, 2013).

4.5.1. Trois familles de variables

Pour mettre en lumière la diversité socio-démographique du phénomène de vieillissement des bourgs ruraux nous avons croisé trois types d'indicateurs (Tableau 15).

Le vieillissement est un processus démographique complexe. Le premier type de variable renvoie à nos analyses précédentes (4.1 et 4.2) et permet de différencier la structure démographique du vieillissement et une partie de ses déterminants. Plus précisément, il nous est paru important de distinguer, tout d'abord, la part de personnes âgées dans la population communale et l'évolution de cette part. Derrière ces deux indicateurs se cachent en effet des disparités et des enjeux variés. De plus, pour distinguer les bourgs connaissant un vieillissement sur place de leur population et ceux dont le vieillissement est influencé par l'arrivée de personnes âgées, nous avons pris en compte la part des nouveaux arrivants parmi les 65 ans et plus. Enfin, alors que nous pensions l'intégrer dans un premier temps, nous avons écarté une variable traduisant la variation brute du nombre de personnes âgées (gérontocroissance). S'il s'agit d'un indicateur intéressant, celui-ci est trop redondant et corrélé à l'évolution de la part des 60 ans et plus dans la commune¹²⁷. Il apparaît dès lors peu pertinent dans le cadre d'une typologie.

Ensuite, au même titre que d'autres auteurs (Pistre, 2012 ; Blanchet, 2013), nous avons intégré des variables relatives à l'appartenance sociale des habitants retraités. Renvoyant là encore à une partie précédente, il s'agit de différencier les contextes sociaux. Les enjeux et les effets relatifs au vieillissement diffèrent selon le type de groupes sociaux (4.3).

Enfin, nous avons intégré quatre variables de contexte qui traduisent la situation des bourgs ruraux sur le plan socio-démographique. Les effets du vieillissement sur les dynamiques

¹²⁷ Dans le choix de nos variables, nous avons été attentifs à leur corrélation pour qu'il n'y ait pas de redondance.

territoriales dépendent en grande partie du contexte dans lequel il s'insère. L'évolution de la population communale, le taux de chômage, la part de logements vacants et de résidences secondaires sont des indicateurs courants de diagnostic de ce type de commune. Ils offrent la possibilité de faire le lien entre le vieillissement et les dynamiques socio-économiques que connaissent les bourgs ruraux et que nous avons développées lors du chapitre précédent.

Tableau 15 : Liste des variables utilisées dans la typologie (RP, 2018)

| | |
|---|--|
| Indicateurs démographiques du vieillissement de la population | Part des 65 ans et plus au sein de la population |
| | Taux d'évolution annuel de la part des 65 ans et plus au sein de la population (2013-2018) |
| | Part des nouveaux arrivants parmi les 65 ans et plus (emménagement il y a moins de 10 ans) |
| Catégories socioprofessionnelles des retraités | Part des anciens employés et ouvriers parmi les retraités |
| | Part des anciens cadres et professions intermédiaires parmi les retraités |
| | Part des anciens agriculteurs exploitants parmi les retraités |
| | Part des anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise parmi les retraités |
| Contexte socio-économique des communes | Part des logements secondaires au sein du parc de logement |
| | Part des logements vacants au sein du parc de logement |
| | Taux d'évolution annuel de la population communale entre 2013 et 2018 |
| | Taux de chômage au sens de l'INSEE |

Source INSEE, RP 2018.

4.5.2. L'analyse en composantes principales

Avant d'introduire notre typologie, nous avons conduit une analyse en composantes principales (ACP) sur les 11 variables et les 876¹²⁸ bourgs ruraux étudiés pour dégager de premiers éléments explicatifs de l'hétérogénéité de nos bourgs ruraux et envisager les éléments les plus discriminants. Nos quatre premiers axes expriment près de 70 % de la variance (Axe 1 : 26,1 %, Axe 2 : 16,1 %, Axe 3 : 15,5 % et Axe 4 : 11,2 %). On peut donc se contenter de les retenir pour l'analyse, l'information contenue sur les six autres pouvant être considérée comme plus résiduelle (Guerrien, 2003). L'ACP révèle la structure de différenciation entre les communes au regard des combinaisons de variables (Commenges *et al.*, 2014).

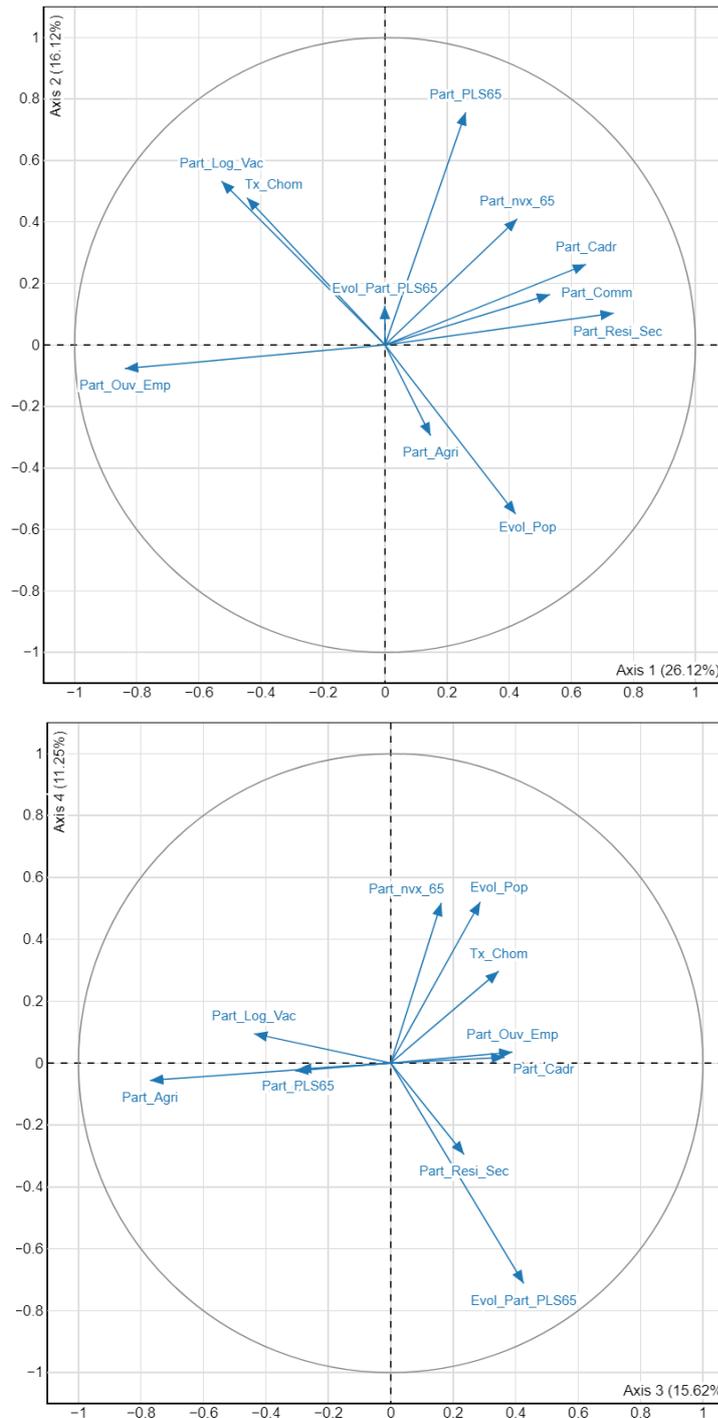
L'analyse graphique (Figure 15) de ces résultats et la lecture de ces axes met en évidence par des relations positives et négatives (proximités et oppositions sur les plans factoriels), des tendances éclairantes. Elle fait tout d'abord apparaître l'opposition structurante entre les bourgs ruraux dont la population de retraités appartient aux classes populaires et qui font face dans le même temps à de la vacance résidentielle et à du chômage, et ceux avec une surreprésentation de retraités au profil social privilégié et avec davantage de maisons secondaires (axe 1). Une première différenciation nette selon des caractéristiques socio-économiques se dégage. Ensuite, des liens entre vieillissement et difficultés socio-démographiques se dessinent. L'axe 2 présente par exemple une relation positive entre une forte surreprésentation de 65 ans et plus dans la population des bourgs et la présence de vacance résidentielle, du chômage et des pertes de population. Les variables du vieillissement tendent à se rapprocher de celles témoignant de difficultés socio-démographiques. Enfin, l'axe 3 et 4 font notamment ressortir des variables particulièrement discriminantes. La première est la forte présence d'anciens agriculteurs dans la population (axe 3). Les bourgs qui en connaissent une surreprésentation tendent à se distinguer des autres par leur vieillissement et leurs situations socio-démographiques. L'axe 4 met lui en évidence l'influence de la variable relative au vieillissement de la population (augmentation de la part de 65 ans et plus). Celle-ci tend par ailleurs à être négativement corrélée à celle de la variation de la population.

Dans l'ensemble, parmi les facteurs qui différencient le plus les bourgs ruraux entre eux dans cette ACP, on note donc l'importance des variables relatives à l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle et notamment la part des anciens ouvriers et employés parmi

¹²⁸ Un bourg a été retiré en lien avec son nombre trop faible d'habitants et la disponibilité des données : Lalanne-Trie.

les retraités ainsi que celle des anciens agriculteurs. On note aussi le poids des variables caractérisant le vieillissement de la population comme la part des 65 ans et plus et l'évolution de la part des 65 ans.

Figure 15 : Cercles de corrélation des facteurs pour les variables introduites dans l'ACP (Axes 1, 2, 3 et 4)

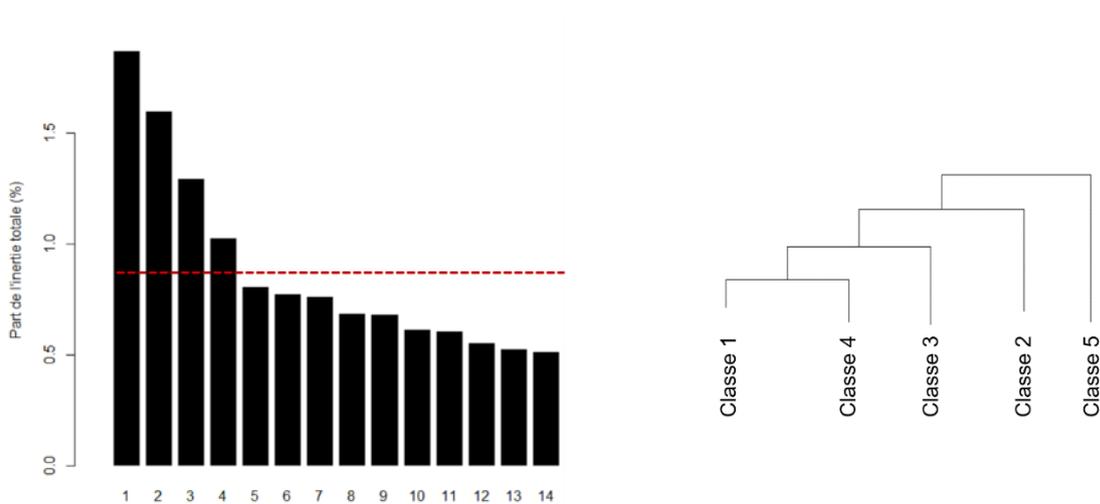


Auteur : Paumelle, 2023. Fait notamment avec le package explor sur le logiciel R.

4.5.3. Présentation de la typologie et description des classes

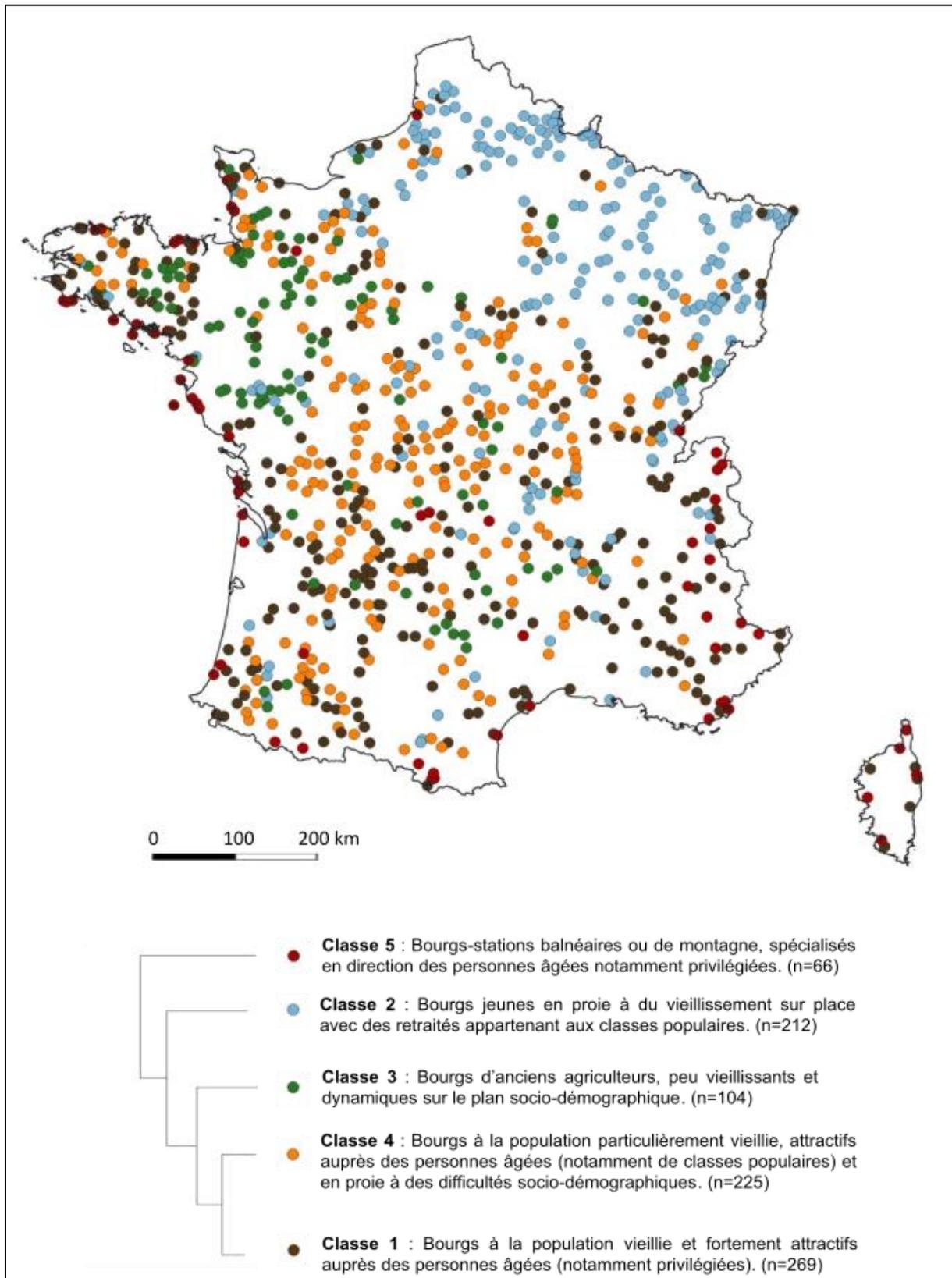
À la suite de notre ACP, nous avons construit une classification ascendante hiérarchique (distance euclidienne et méthode de Ward). La lecture du dendrogramme et des sauts d'inertie (Figure 16) nous amène à faire le choix d'une partition au quatrième indice de niveau et donc d'établir cinq classes (Carte 22).

Figure 16 : Dendrogramme et sauts d'inertie



Auteur : Paumelle, 2023. Fait notamment avec le package cluster et ggplot2 sur le logiciel R.

Carte 22 : Typologie du vieillissement des bourgs ruraux en France

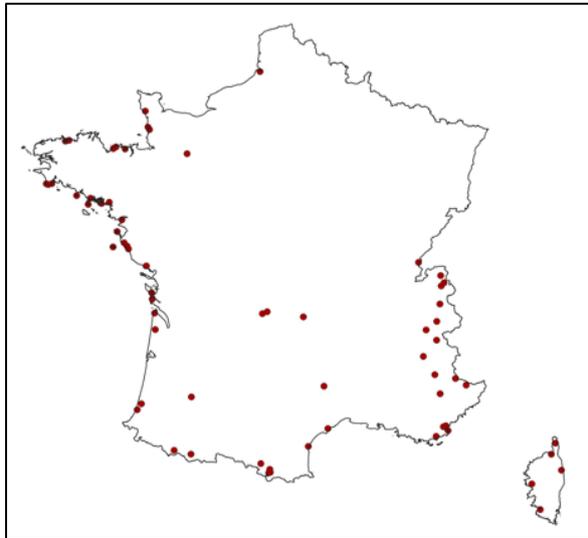


Auteur : Paumelle, 2023.

Le premier enseignement de cette typologie réside dans la constitution de la classe 5 (Carte 23). Comme l'indique le dendrogramme (Figure 16), celle-ci se distingue significativement des autres classes. Elle rassemble majoritairement de petites stations balnéaires et de montagne qui jouent un rôle de centralité locale. Ces communes, relativement peu nombreuses (n = 66), sont celles qui connaissent la plus forte surreprésentation de 65 ans et plus au sein de leur population mais aussi celles qui observent le vieillissement de leur population le plus élevé entre 2013 et 2018. Derrière ces indicateurs se cache leur très forte attractivité sur le plan résidentiel auprès notamment des retraités au profil social privilégié. Les anciens cadres et professions intermédiaires y sont très fortement surreprésentés. Contrairement à une grande partie des bourgs ruraux français, ces communes observent une quasi-absence de vacance résidentielle ainsi qu'une très forte proportion de résidences secondaires. Malgré le vieillissement très avancé de leur population, elles ont toujours tendance à croître significativement sur le plan démographique.

On retrouve ce type de communes sur le littoral atlantique et méditerranéen à l'image de la commune de Carnac, de Noirmoutier-en-île ou encore de Port-la-Nouvelle, mais aussi au cœur des espaces montagneux. C'est le cas par exemple de la petite station thermale pyrénéenne d'Ax-les-Thermes et de certaines stations de montagne pyrénéennes ou alpines (ex : Saint-Jean d'Aulps, Les Rousses). Enfin,

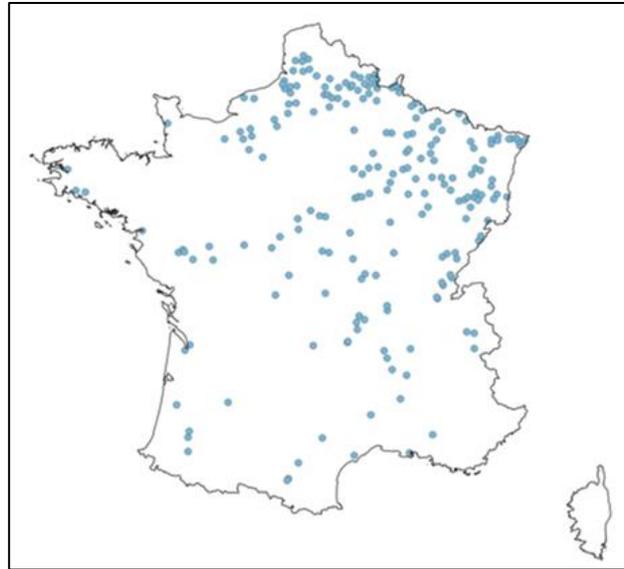
Carte 23 : Répartition de la Classe 5



quelques bourgs ruraux particulièrement touristiques et patrimonialisés comme Treignac, en Corrèze, font également partie de cette catégorie de bourgs ruraux. Encore peu évoqués dans cette thèse, ce type de communes n'est pas en proie à des logiques de dévitalisation de centre-bourg. Leurs dynamiques démographiques, sociales et économiques sont proches de celles de nombreux territoires touristiques dynamiques. Ce sont les bourgs ruraux qui connaissent la plus forte spécialisation en direction des personnes âgées, aussi bien sur le plan démographique qu'économique. Pour elles, le vieillissement de la population rime surtout avec croissance économique et démographique. Cependant, compte tenu de la pression sur les prix immobiliers et de l'attractivité de ces communes, des logiques d'exclusion des populations locales, pour qui l'accession à la propriété peut être rendue difficile, peuvent également être observées.

À l'opposé de la classe 5, les bourgs ruraux regroupés dans la classe 2 (Carte 24) sont parmi les plus jeunes de notre échantillon. Si leur population est plus âgée que celles des communes qui les environnent, ils sont relativement peu attractifs auprès des personnes âgées et connaissent surtout un fort vieillissement sur place de leur population. Les retraités sont pour la très grande majorité des anciens ouvriers et employés et les communes sont en proie à d'importantes difficultés sur le plan socio-démographique. Ainsi, ce sont les bourgs ruraux qui comptabilisent en moyenne les plus hauts taux de chômage de notre échantillon. Une grande partie rencontrent

Carte 24 : Répartition de la Classe 2



également des pertes de population significatives. Au même titre que les bourgs ruraux de la classe 5, leur répartition est marquée sur le territoire national. On les retrouve notamment dans le quart nord-est de la France, souvent au cœur des anciens bassins industriels spécialisés. On notera que leur présence s'étend au nord jusqu'aux bourgs industriels de Seine-Maritime (ex : Valmont) et au sud au sein des territoires anciennement industriels du Puy-de-Dôme. La commune industrielle de Nogent que nous avons évoquée plus tôt dans ce chapitre fait logiquement partie de cette classe, observant conjointement un important vieillissement sur place et de nombreuses difficultés socio-démographiques. On gardera à l'esprit que pour ces bourgs ruraux, peu attractifs, le vieillissement de la population apparaît majoritairement comme un signe de fragilité inscrit dans un contexte souvent défavorable. Il peut, de plus, être associé à des enjeux de précarité et de pauvreté des personnes âgées.

La classe 3 (Carte 25) fait émerger un troisième type de bourgs ruraux qui se distinguent notamment des autres par la très forte présence d'anciens agriculteurs au sein de leur population de retraités. Cette fois-ci, c'est une France de l'ouest qui se dessine. De nombreux bourgs bretons ou des Pays-de-la-Loire sont répartis dans cette classe. Ces communes sont, relativement au reste de l'échantillon, plutôt peu vieillissantes et observent des dynamiques positives sur le plan socio-démographique (croissance démographique, faible taux de chômage). À l'instar de la commune de Loué, ces bourgs ruraux semblent se distinguer par leur faible attractivité auprès des populations lointaines (peu de résidences secondaires) mais

enregistrent surtout des migrations de proximité d'anciens agriculteurs. Les bourgs ruraux concentrent localement, peut-être encore plus qu'ailleurs, les personnes âgées du territoire. Ancrées dans des contextes socio-démographiques plutôt favorables, les arrivées de retraités participent au développement local de ces communes mais jouent un rôle plus marginal que dans d'autres contextes.

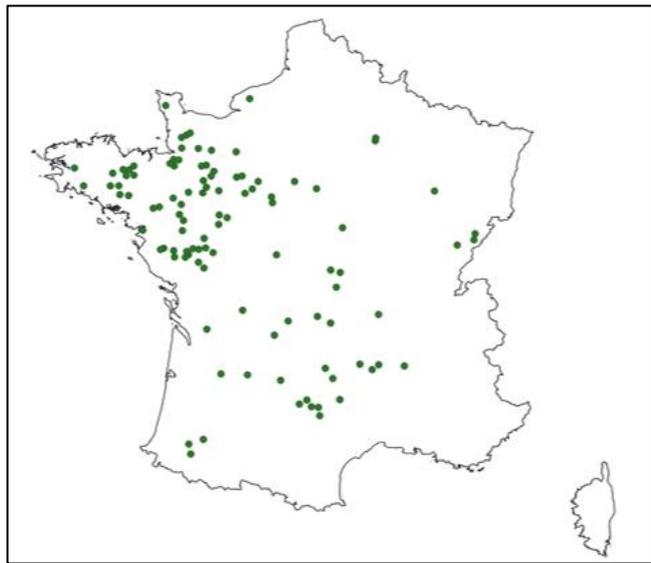
Enfin, la majorité des bourgs ruraux sont regroupés au sein des classes

1 et 4. Les caractéristiques de ces deux classes sont les plus proches de la typologie. Parmi les similitudes, on retiendra surtout que les bourgs ruraux concernés recensent une forte surreprésentation de personnes âgées dans leur population tout en étant significativement attractifs auprès d'elles. Leurs répartitions spatiales se superposent en partie. On recense par exemple de nombreux bourgs appartenant à la classes 1 ou 4 en Bretagne ou en Nouvelle-Aquitaine (Carte 26 et Carte 27).

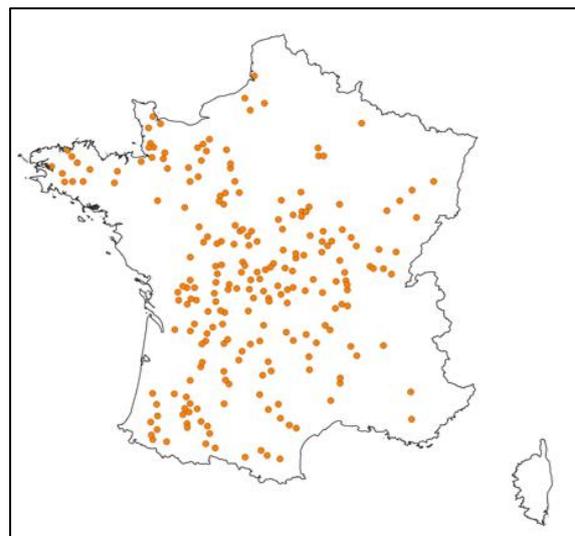
Des différences de poids justifient toutefois la distinction entre ces deux classes. Les communes de la classe 4 sont tout d'abord touchées par d'importantes difficultés socio-démographiques. Ce sont par exemple les bourgs ruraux avec les taux de vacance résidentielle les plus élevés. Ils connaissent des phénomènes de dévitalisation de leurs centres-bourg particulièrement prononcés. Parmi ces bourgs ruraux, Tarascon-sur-Ariège constitue un bon exemple. Dans ces communes, l'installation de personnes âgées participe fortement à maintenir la population et l'économie locale mais ne parvient souvent pas à stopper leur déclin. Par ailleurs, au sein de la population de retraités, les anciens ouvriers et employés sont fortement surreprésentés et les populations de retraités précarisées sont particulièrement

présentes. La plupart des migrations de retraités correspondent à des « retours au pays ». Enfin,

Carte 25 : Répartition de la Classe 3



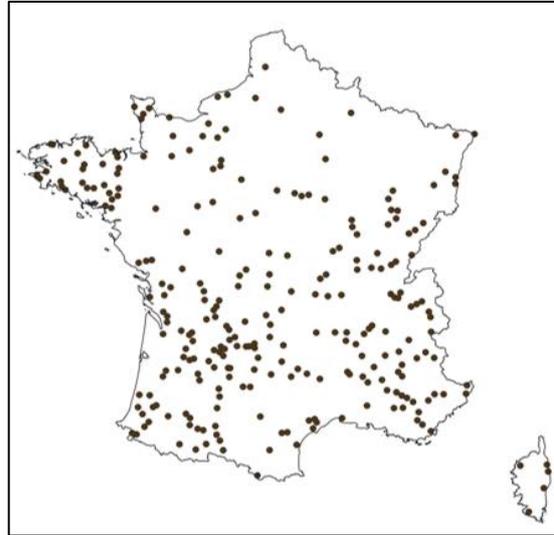
Carte 26 : Répartition de la Classe 4



au-delà des régions citées précédemment, les bourgs ruraux de la classe 4 sont aussi largement répartis dans des départements ruraux du centre et du nord de la diagonale des faibles densités, à l'instar de la Creuse ou la Nièvre, au sein de campagnes considérées comme peu attractives.

Les bourgs ruraux regroupés au sein de la classe 1 attirent encore plus de personnes âgées que leurs homologues de la classe 4. Ils captent notamment de nombreuses migrations d'agrément. Leur population de retraités est davantage composée d'anciens cadres et professions intermédiaires ainsi que d'anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise. S'ils sont souvent confrontés à des logiques de dévitalisation de centres-bourgs, ils accueillent toutefois plus de résidences secondaires et surtout observent des variations de leur population plus favorables. Les nombreuses migrations de retraités jouent un rôle particulièrement prégnant dans le développement local et peuvent permettre à la population et à l'économie locale de croître malgré le départ des jeunes et les difficultés socio-économiques, en plus de leur rôle dans la vie sociale. D'un point de vue géographique, on les retrouve notamment dans les campagnes plutôt attractives et touristiques du sud-ouest de la diagonale des faibles densités (ex : Dordogne, Lot) mais aussi du sud-est (Drôme, Alpes de Hautes-Provence, etc.).

Carte 27 : Répartition de la Classe 1



4.5.4. Apports de la typologie

En plus de synthétiser les résultats de ce chapitre, trois principaux apports ressortent de cette typologie.

En premier lieu, en dehors des bourgs-stations touristiques (classe 5), dont le vieillissement correspond à celui bien connu et documenté de ce type de territoire (Vye, 2011 ; Ghekière et Houillon, 2013 ; Bigo, 2015), ce travail donne à voir une véritable diversité de vieillissement au sein des bourgs ancrés dans des territoires ruraux français. Alors que dans la plupart des travaux académiques et des diagnostics de l'action publique sur les bourgs et petites villes, le vieillissement est indifférencié, la typologie met en lumière des différences nettes. Tous les bourgs ruraux ne voient pas leur population vieillir de la même manière. Les caractéristiques

socio-démographiques du vieillissement des bourgs ruraux industriels de l'est de la France apparaissent par exemple très éloignées de celles des bourgs ruraux agricoles de l'ouest. La structure du vieillissement, ses déterminants et ses dynamiques diffèrent tout comme les caractéristiques socio-démographiques. Par ailleurs, au-delà des différences, ce travail permet d'observer des proximités peu établies. C'est le cas par exemple entre certains bourgs ruraux particulièrement vieillis et attractifs auprès des personnes âgées situés au cœur de départements ruraux du centre et du sud français (classe 1) et ceux situés sur les littoraux et dans les montagnes touristiques (classe 5). Dans les deux cas, l'arrivée de personnes âgées s'accompagne de la surreprésentation de retraités au profil social privilégié et d'une forme de spécialisation démographique plus ou moins avancée. On peut à ce titre se demander si les premiers tendent à suivre une trajectoire en partie similaire à celle des seconds avec tous les apports (ex : développement économique) et les limites (ex : formes progressives d'exclusion d'une partie de la population locale) que cela peut comporter.

En deuxième lieu, cet exercice met en valeur les dimensions sociale et spatiale du vieillissement des bourgs ruraux, souvent peu travaillées à l'échelle nationale. Tout d'abord, la forte présence d'anciens agriculteurs, d'anciens cadres et professions intermédiaires ou encore d'anciens ouvriers et employés traduit des vieillissements de population différents. La classe 3 qui distingue les bourgs ruraux avec de nombreux anciens agriculteurs illustre bien ce point. En outre, cette typologie permet de voir émerger des logiques territoriales marquées. Schématiquement, des catégories spatiales se constituent : les bourgs de la France du nord-est, ceux de la France de l'ouest, ceux des littoraux et des montagnes touristiques et ceux du centre et du sud du pays. Une lecture régionale du phénomène de vieillissement des bourgs ruraux est dès lors complémentaire des analyses réalisées à l'échelon national.

En troisième lieu, cette typologie offre, enfin et surtout, l'opportunité d'opérer une lecture plus fine et adaptée des effets du vieillissement de la population sur les dynamiques socio-démographiques des bourgs ruraux. Cette typologie constitue un outil pour distinguer les enjeux relatifs au vieillissement de la population, selon les cas de figure. Ainsi, pour les bourgs appartenant à la classe 2 du nord-est de la France, le vieillissement est à lire plutôt comme un signe de fragilité sur le plan socio-démographique. Il illustre surtout le départ des jeunes, pèse sur les dynamiques démographiques et s'accompagne d'enjeux sociaux liés à la présence de retraités parfois précarisés. À l'inverse, notamment pour les bourgs ruraux regroupés dans les classes 1 et 5, le vieillissement de la population apparaît davantage comme un vecteur majeur du développement démographique et économique de ces communes. On peut, de plus, considérer que c'est également le cas pour les bourgs ruraux appartenant à la classe 3 et 4, dans

une moindre mesure. Pour la classe 3, les effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales semblent plus marginaux compte tenu du contexte économique et démographique favorable par ailleurs. Enfin, les bourgs ruraux au sein de la classe 4 sont dans une situation intermédiaire. Le vieillissement de la population s'accompagne d'enjeux sociaux importants et souvent de pertes de population tout en participant à maintenir la population et l'économie notamment grâce à l'installation de nouveaux habitants.

Conclusion

Quel que soit le cas de figure, l'arrivée de personnes âgées entraîne différents apports pour les bourgs ruraux. Le premier est d'ordre démographique. Dans une grande majorité de cas, l'installation de ces individus participe activement au maintien voire à l'augmentation de la population des bourgs ruraux. Malgré les difficultés structurelles qu'ils peuvent rencontrer, les répercussions du départ des jeunes et des actifs sont limitées voire complètement compensées par ces flux entrants. Naturellement, plus ces entrées sont importantes, plus les effets sur les dynamiques démographiques sont importants. Dans les campagnes attractives de l'ouest et du sud de la France, les migrations des retraités en direction des bourgs ruraux peuvent même favoriser un retour progressif de catégories d'âge jeunes. Le deuxième apport est d'ordre économique. Comme le soulignent les acteurs interrogés sur nos trois terrains, les migrations de personnes âgées et l'augmentation du nombre de retraités dans ces communes jouent un rôle majeur dans la préservation et le développement d'une partie de l'activité commerciale en centre-bourg et de l'emploi notamment de services à la population. La relativement faible mobilité de ces individus et leurs pratiques de consommation font vivre une partie significative des actifs travaillant dans les bourgs ruraux. On assiste même dans certains cas à des formes de spécialisation des commerces et services de centre-bourg en direction de ces habitants. Enfin, l'influence la plus forte des personnes âgées, et en particulier des nouveaux habitants, semble être au sein de la vie sociale. Aussi bien dans le domaine associatif que politique, ils sont en première ligne pour guider l'action publique locale et les initiatives locales de solidarité ou de loisir, essentielles au bon fonctionnement de ces territoires.

Il convient toutefois de ne pas opérer une lecture trop englobante. Les migrations résidentielles entrantes des retraités ne concernent pas de manière équivalente tous les bourgs ruraux. Il existe de fortes disparités spatiales à l'échelon national qui ont d'importantes conséquences sur les effets du vieillissement de la population dans ces communes. Certains bourgs ruraux touchés plutôt par un vieillissement sur place de leur population bénéficient par exemple peu des apports précédemment décrits. Par ailleurs, les arrivées de personnes âgées dans les bourgs ruraux s'inscrivent dans des contextes socio-démographiques variés qui

modifient en partie les enjeux associés. Par exemple, parmi les bourgs concernés par un fort vieillissement de leur population et une importante attractivité résidentielle auprès des retraités, une vraie diversité de cas de figure se dégage sur le plan social. Certains connaissent une surreprésentation de retraités plutôt privilégiés (ex : littoral breton, nord du Lot), tandis que d'autres recensent quasi-exclusivement des retraités de classes populaires (ex : Indre, Ariège). Dès lors, ces configurations convoquent des enjeux différents allant de la pauvreté à l'émergence de processus de gentrification rurale. À ce titre, la typologie réalisée dans ce chapitre se veut pouvoir être un outil de synthèse de cette diversité, laissant apparaître des logiques régionales marquées et offrant une lecture facilitée des effets du vieillissement sur le développement socio-économique des bourgs ruraux.

À l'heure où se construisent de nombreux projets de revitalisation de centres-bourgs en France, ce chapitre invite à prendre en compte les déterminants du vieillissement à l'œuvre dans les bourgs et à considérer pleinement les apports des migrations résidentielles des retraités sur les dynamiques démographiques, économiques et sociales de ces communes. Il invite, de plus, à promouvoir des politiques adaptées à la diversité des cas de figure. Pour prolonger ces conclusions, notre dernier chapitre sera justement dédié à l'action publique locale. Il s'agira de discuter les stratégies locales employées sur nos trois terrains d'étude au regard des résultats présentés ici.

**CHAPITRE 5. LUTTER CONTRE : DES
STRATEGIES LOCALES EN DECALAGE. LE
CAS DE L'ACTION PUBLIQUE DANS TROIS
DEPARTEMENTS**

Introduction

Au sein de ce dernier chapitre, nous nous interrogerons, pour finir, sur l'appréhension par l'action publique du vieillissement de la population des bourgs ruraux. Notre texte vise ici à mettre nos analyses du phénomène au regard des discours et des politiques conduites dans ces communes. Alors que l'arrivée de personnes âgées représente différents apports pour de nombreux bourgs ruraux, comment les décideurs locaux, départementaux et nationaux perçoivent-ils ce phénomène ? Dans quelle mesure, les arrivées de retraités sont-elles intégrées dans les stratégies locales de « revitalisation » à l'œuvre dans les bourgs ruraux ? La diversité du phénomène et ses structures spatiales sont-elles insérées dans les politiques menées ?

Afin de répondre à ces questions, nous nous intéresserons à l'action publique locale menée au sein de trois bourgs ruraux et leur intercommunalité : Vayrac, dans le Lot, Tarascon-sur-Ariège, en Ariège et Loué, dans la Sarthe. Nous intégrerons également dans nos analyses les politiques publiques menées à l'échelon national et des trois départements d'étude. Notre travail s'insère à ce titre au sein de discussions en géographie et aménagement sur l'action publique territoriale menée dans les petites villes et bourgs ruraux, au cœur des récentes politiques nationales et locales (Dehne *et al.*, 2023 ; Quéva *et al.*, 2023 ; Vivant *et al.*, 2023). Il accompagne, également, les travaux de plus en plus nombreux sur les politiques urbaines d'adaptation au vieillissement de la population (Moulaert et Garon, 2016 ; Buffel *et al.*, 2018), qui se sont encore peu intéressés aux contextes ruraux.

Nous reviendrons, tout d'abord, sur la place du vieillissement de la population au sein des discours et stratégies locales dans les bourgs ruraux. Nous mettrons ensuite en avant le poids des représentations du vieillissement, et celui du retrait des services publiques, sur la perception de ce phénomène par les élus locaux. Nous analyserons, enfin, l'influence des injonctions nationales et départementales relatives à l'adaptation des territoires au vieillissement et renseignerons l'existence de politiques territoriales alternatives en France et dans d'autres pays (au Japon et en Allemagne notamment).

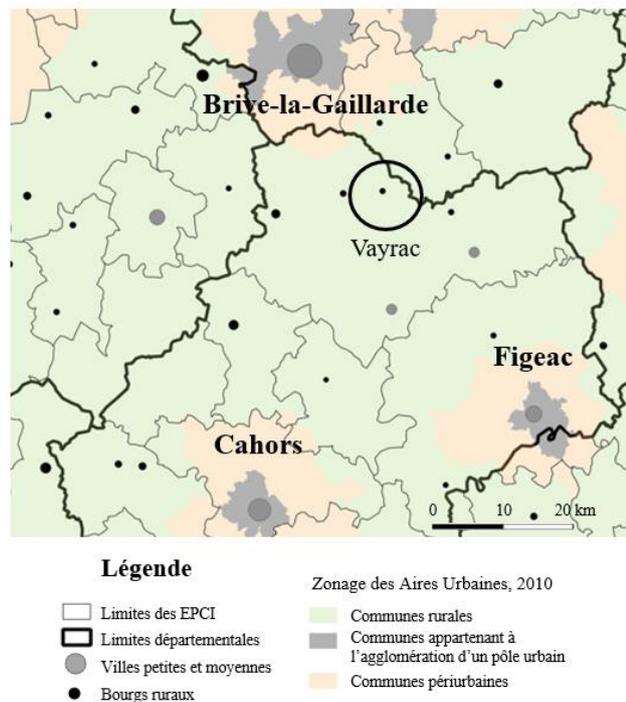
5.1. Attirer des jeunes et pas des vieux : contextes différents et discours identiques

Au sein de notre typologie du vieillissement des bourgs ruraux (chapitre 4), Vayrac, Tarascon-sur-Ariège et Loué font partie de trois classes différentes. Ils s'inscrivent dans des contextes socio-économiques distincts et font face à un vieillissement de leur population particulièrement prononcé et en partie différent. Des enquêtes de terrain successives ont permis d'y relever une série de discours d'acteurs locaux.

5.1.1. Trois communes, reflets de la diversité du vieillissement des bourgs ruraux en France

Ancien chef-lieu de canton situé dans la vallée de la Dordogne, au nord du département du Lot, Vayrac est la première étude de cas (Carte 28). Bourg agricole de 1 303 habitants, sa population se caractérise par la forte présence d'anciens cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les retraités (35 %). Du point de vue de sa démographie, la commune présente, à l'image de son bassin de vie, une population particulièrement vieillie (39 % de la population a plus de 65 ans) avec notamment une surreprésentation très importante des 65-69 ans chez les hommes et des plus de 70 ans chez les femmes par rapport à la structure par âge de la population française (Figure 17). L'indice de vieillissement¹²⁹ de la commune est par conséquent très élevé : on recense 223 habitants de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans en 2019 (pour 158 dans le Lot et 83 en France). Tout comme les communes qui

Carte 28 : Carte de localisation de Vayrac

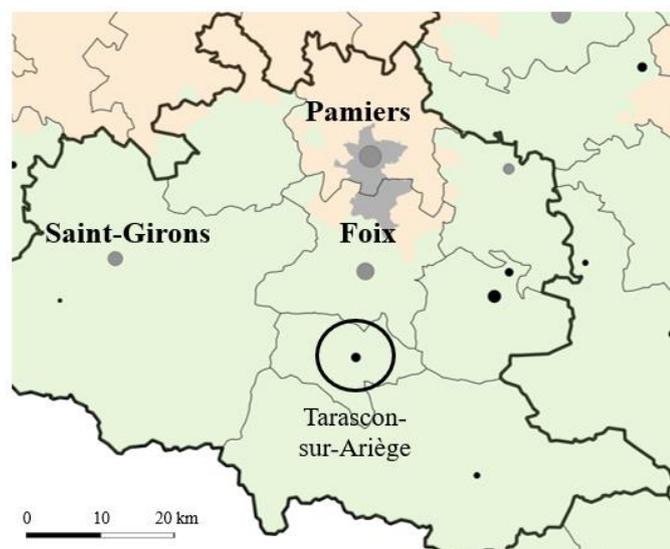


¹²⁹ L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

l'environnement, Vayrac profite d'un fort attrait touristique et d'un parc de résidences secondaires conséquent (près de 20 %). Pour autant, elle connaît une importante vacance résidentielle et commerciale. La revitalisation du centre-bourg est, à ce titre, au cœur des politiques locales depuis de nombreuses années. La commune et son intercommunalité, la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, font partie du programme Petites villes de demain et accueillent depuis peu une cheffe de projet consacrée à cette mission. Les objectifs affichés sont notamment d'améliorer la fréquentation du centre-bourg et de réinvestir le parc de logement ancien. Les conséquences sur le centre-bourg d'une prochaine déviation routière sont également au cœur des attentions et des inquiétudes.

Tarascon-sur-Ariège, le deuxième bourg étudié, est ancré dans une vallée de la Haute-Ariège et recense 3 028 habitants (Carte 29). S'il s'agit aussi d'une commune avec une forte part d'individus âgés de 65 ans et plus (30,5 %), la population de retraités appartient quasi-exclusivement aux classes populaires (78 % d'anciens employés et ouvriers). Tarascon-sur-Ariège est, de plus, particulièrement marquée par la désindustrialisation, la précarisation de sa population et la rétraction des services publics. La commune perd des habitants de manière quasi-continue depuis les années 1970. Elle comptait environ 4 200 habitants en 1975, 3 500 en 2007 et seulement près de 3 000 en 2021. En centre-bourg, la vacance commerciale et résidentielle y est très prononcée,

Carte 29 : Carte de localisation de Tarascon-sur-Ariège



Légende

- | | |
|----------------------------|---|
| Limites des EPCI | Communes rurales |
| Limites départementales | Communes appartenant à l'agglomération d'un pôle urbain |
| Villes petites et moyennes | Communes périurbaines |
| Bourgs ruraux | |

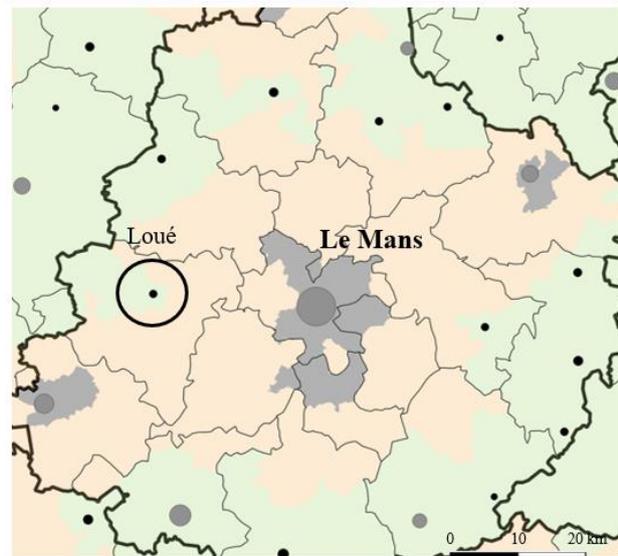
plus que dans les deux autres études de cas. Au même titre que Vayrac, la commune connaît une surreprésentation des classes d'âges de 60 ans et plus et une sous-représentation des jeunes actifs (Figure 17). Son indice de vieillissement est lui aussi particulièrement élevé (161 habitants de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans, contre 127 en Ariège et 83 en France). À Tarascon-sur-Ariège la question de la réhabilitation du centre-bourg n'est pas nouvelle. La commune a obtenu un contrat bourg-centre lancé par la région Occitanie en 2019

et fait également partie du programme Petites villes de demain avec son intercommunalité, la communauté de communes du pays de Tarascon.

Enfin, Loué, troisième et dernier cas d'étude, est un ancien chef-lieu de canton sarthois de 2 068 habitants (Carte 30), connu pour ses élevages de volailles et les appellations qui en découlent (« Volailles de Loué » et « Œufs de Loué »). La commune recense près de 30 % de 65 ans et plus dans sa population avec une très forte surreprésentation d'anciens agriculteurs (32 %) parmi les retraités. Elle se distingue des deux autres cas d'étude par son ancrage dans un territoire dynamique sur le plan économique et peu touché par le chômage. En concurrence territoriale avec le bourg voisin, Brûlon, elle présente elle aussi de la vacance résidentielle et commerciale, mais dans une moindre mesure par rapport à Vayrac et surtout à Tarascon-sur-Ariège. Son indice de vieillissement est de 133 habitants de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans (pour 83 dans la Sarthe et en France).

Parmi les priorités locales, l'arrivée de nouveaux professionnels de santé est présentée comme la plus importante. La revitalisation du centre-bourg est appréhendée avec l'intercommunalité, la communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen, dans le cadre du programme Petites villes de demain.

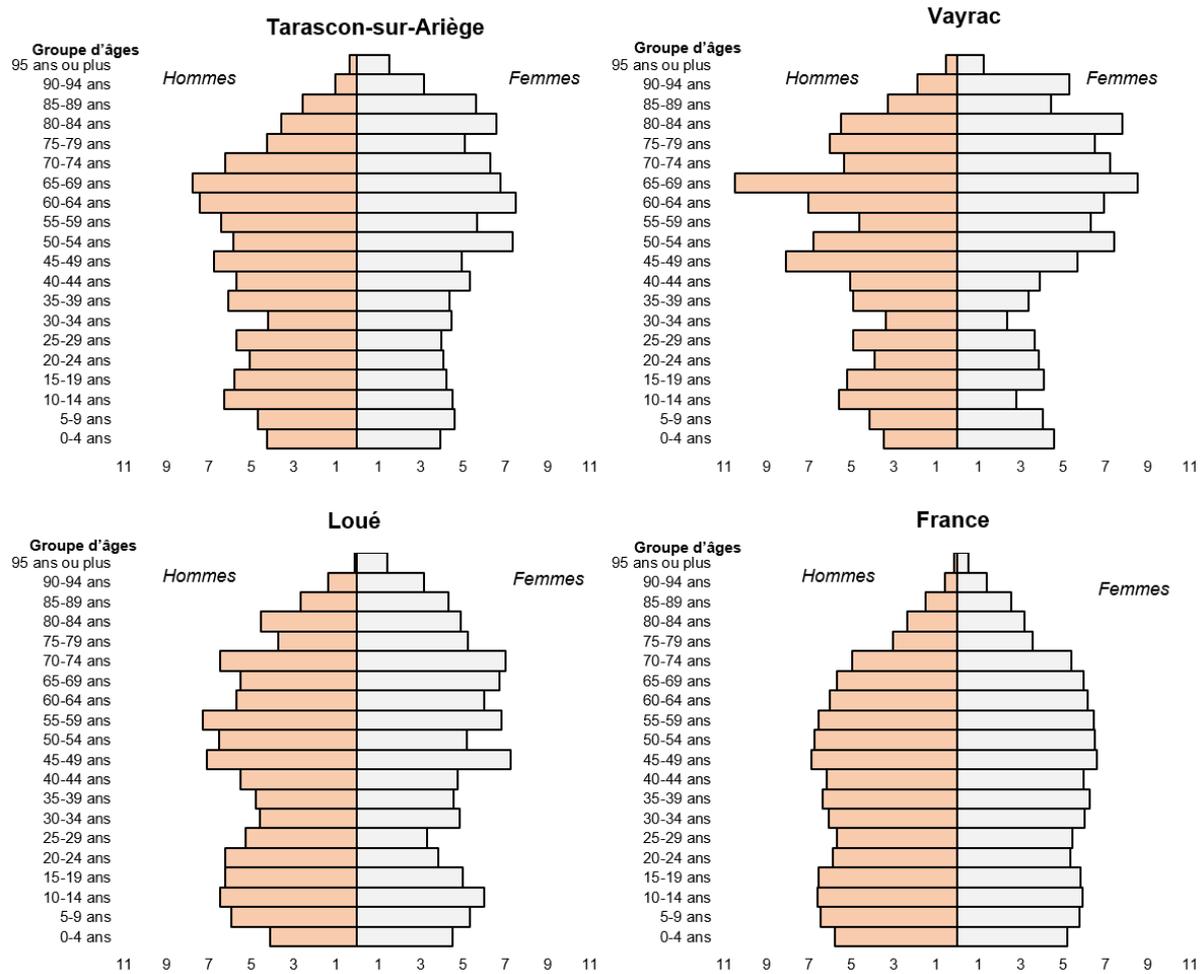
Carte 30 : Carte de localisation de Loué



Légende

- | | |
|------------------------------|---|
| □ Limites des EPCI | ■ Zonage des Aires Urbaines, 2010 |
| □ Limites départementales | ■ Communes rurales |
| ● Villes petites et moyennes | ■ Communes appartenant à l'agglomération d'un pôle urbain |
| ● Bourgs ruraux | ■ Communes périurbaines |

Figure 17 : Pyramides des âges de la population en % selon le RP 2019 (INSEE)



Source : INSEE RP2019. Auteur : Paumelle, 2022.

Au sein des trois territoires étudiés, le vieillissement de la population est bien identifié par les pouvoirs publics grâce à différents diagnostics. En revanche, les phénomènes à l'origine de celui-ci le sont peu, voire pas. A l'image d'une grande majorité des bourgs ruraux, comme nous l'avons montré précédemment, ces communes observent deux phénomènes. Vayrac, Tarascon-sur-Ariège et Loué sont, en premier lieu, peu attractives pour les étudiants et les jeunes actifs. Elles connaissent depuis plusieurs années davantage de départs que d'arrivées pour ces catégories de population. Plus précisément, selon le recensement de 2017, Vayrac et Loué comptabilisent un taux de migration interne nette négatif pour les 15-45 ans et Tarascon-sur-Ariège pour les 30-60 ans (voir chapitre 4). En second lieu, l'arrivée de retraités joue un rôle majeur dans le vieillissement de leur population. À Vayrac par exemple, selon le recensement de 2017, il y a eu 25 arrivées de 60-74 ans pour seulement un départ. Le taux de migration interne nette des 60 ans et plus est positif pour les trois communes étudiées. À

Vayrac, Tarascon-sur-Ariège et Loué, on observe ainsi l'arrivée d'individus en début, milieu et fin de retraite.

Le profil des retraités qui déménagent dans ces trois communes n'est pas identique. Au sein du bourg lotois par exemple, on recense de nombreuses migrations lointaines de personnes âgées en provenance de grandes agglomérations urbaines. Située non loin de communes particulièrement touristiques comme Martel ou Rocamadour, Vayrac attire durant l'année des vacanciers qui, pour une partie, deviennent ensuite des habitants. À Loué, on constate plutôt une part élevée de migrations de proximité. Elles sont notamment réalisées par des agriculteurs qui rejoignent le bourg le plus proche au moment de la retraite. Enfin, à Tarascon-sur-Ariège les entretiens semi-directifs font ressortir l'existence de « migrations de retour » en provenance, par exemple, de la région toulousaine. Comme nous l'avons vu précédemment, les effets de ces migrations sur les dynamiques de ces trois territoires sont également à distinguer. Dans le cas de Tarascon-sur-Ariège, le vieillissement découle de manière significative des difficultés économiques et sociales du territoire. Les arrivées de retraités ne compensent pas complètement le départ des classes d'âge les plus jeunes mais limitent seulement la décroissance démographique du territoire. À Vayrac, les arrivées de retraités ont un poids plus fort. Elles jouent un rôle particulièrement important dans le vieillissement de la population et ont permis à la commune de gagner des habitants durant plusieurs années, malgré le départ des jeunes et la dévitalisation du centre-bourg. Enfin, à Loué, le vieillissement s'inscrit dans un contexte plus favorable sur le plan socio-économique. L'attractivité de cette commune auprès des personnes âgées accompagne cette dynamique.

En résumé, nos trois études de cas font face à un vieillissement de leur population, caractéristique des bourgs ruraux français. Ils observent une très forte proportion de personnes âgées qui découle en partie du départ de populations jeunes mais aussi de l'arrivée d'une pluralité de retraités. Dans ces trois communes, l'arrivée de personnes âgées a permis d'atténuer la perte de population voire d'offrir des années de croissance démographique dans un contexte marqué pourtant par la dévitalisation plus ou moins significative de leur centre-bourg. Enfin, ils s'inscrivent dans des contextes et dynamiques socio-économiques différents qui témoignent de la diversité du vieillissement de ces communes en France.

5.1.2. Des stratégies d'attractivité résidentielle en décalage avec les dynamiques migratoires

En 2023, la Banque des Territoires publie un billet sur son site internet intitulé : « Attractivité résidentielle : la fin d'un modèle ? »¹³⁰. Dans ce texte, les auteurs s'appuient sur une synthèse produite par un réseau d'acteurs du développement local, l'Unadel (Union nationale des acteurs du développement local), et formulent le constat suivant : « *l'attractivité résidentielle n'est plus la formule magique* ». Ces propos témoignent d'un mouvement. Depuis plusieurs années, les stratégies d'attractivité résidentielle, omniprésentes au sein de l'action publique territoriale (Bouba-Olga, 2019 ; Houllier-Guibert, 2019), font l'objet de critiques d'une partie de la sphère académique et ce, notamment, lorsqu'elles sont appliquées dans des territoires en proie à des difficultés structurelles (Béal *et al.*, 2019). Sur nos trois terrains, l'attractivité résidentielle demeure toutefois l'un des maîtres-mots des politiques menées à l'échelle communale, intercommunale et départementale.

À Vayrac, Tarascon-sur-Ariège et Loué, une grande partie des projets d'aménagement est justifiée par la volonté d'attirer de nouvelles populations. Seuls certains élus de la commune de Tarascon-sur-Ariège semblent en faire une priorité moindre. Il s'agit là d'une exception sur laquelle nous reviendrons. Dans l'ensemble, l'attractivité résidentielle demeure un modèle encore dominant dans les discours et dans les documents de planification de ces trois territoires. Ce constat rejoint ceux de travaux récents sur les villes petites et moyennes (Edouard et Mainet, 2021 ; Mondain, 2021 ; Warnant, 2023). Dans un contexte de forte concurrence territoriale et de glissement progressif des fonctions productives vers des fonctions résidentielles, l'attractivité résidentielle constitue toujours l'enjeu majeur des politiques publiques menées dans les bourgs et dans une grande majorité des territoires ruraux (Edouard, 2014).

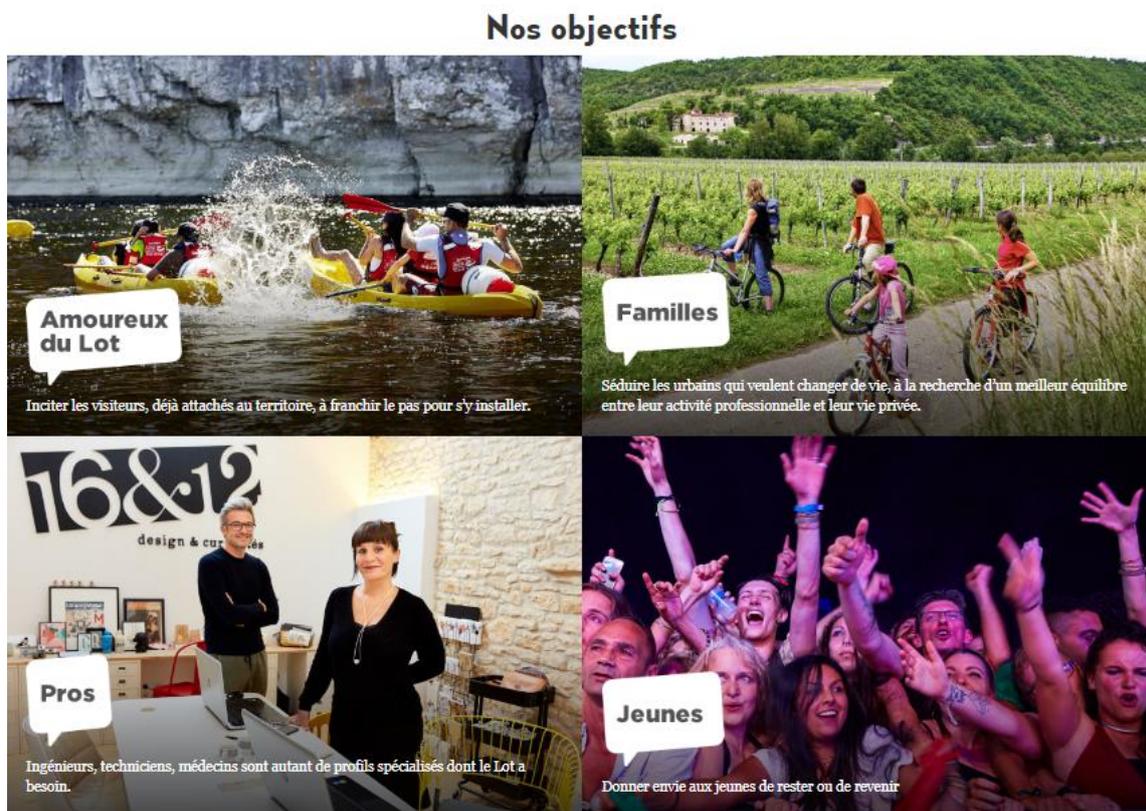
Cependant, il ne s'agit pas simplement d'attirer de nouveaux habitants. Pour la quasi-exclusivité des élus interrogés, ce sont les populations jeunes qui sont spécifiquement ciblées. À Vayrac, cette ambition est très clairement affichée à l'échelon communal, intercommunal et départemental. Ainsi, l'un des adjoints au maire ne s'en cache pas : « *L'orientation pour moi c'est la jeunesse. Le reste, très bien, mais après tout le monde s'adapte* »¹³¹. Un ancien élu de

¹³⁰Le billet est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.banquedesterritoires.fr/attractivite-residentielle-la-fin-dun-modele-0#:~:text=En%20gros%2C%20il%20s'agirait,s'assurer%20une%20habitabilit%C3%A9%20durable.>

¹³¹ Entretien n°2, mars 2022.

la commune le confirme, l'objectif est de faire venir des « *jeunes couples* »¹³². Du côté de la communauté de communes, un agent territorial signale en effet que le « *territoire est dans une optique d'attractivité pour la population jeune* »¹³³. Enfin, à l'échelle départementale, ce discours se traduit par la mise en place du programme départemental « Oh my Lot ! ». Lancée en 2019, cette initiative vise à attirer par du marketing territorial de nouveaux habitants au sein du département rural. Les objectifs affichés et les images qui les illustrent sur le site internet du programme mettent en évidence les profils visés (Figure 18). Le département affiche la volonté de faire venir des populations jeunes et des jeunes ménages (ainsi que certains actifs plutôt hautement qualifiés (médecins, ingénieurs, etc.)).

Figure 18 : Objectifs affichés du programme Oh my lot !



Source : Capture d'écran du site internet <https://oh-my-lot.fr> (onglet « programme »), consulté en janvier 2024

Le constat est le même à Loué et à Tarascon-sur-Ariège. Dans la Sarthe, le président de l'intercommunalité est par exemple très clair sur l'objectif principal à fixer pour les bourgs :

¹³² Entretien n°7, mars 2022.

¹³³ Entretien n°10, mars 2022.

« Il faut vraiment réfléchir à ce qui est important et attractif pour que les jeunes viennent chez nous »¹³⁴. Enfin, selon une élue du bourg ariègeois, la cible apparaît encore plus spécifique :

« Il faudrait attirer une population d'entrepreneurs. C'est en créant de l'emploi sur le territoire qu'on a des familles qui viendront s'installer, que l'on a des jeunes qui viendront s'installer. Il nous faut vraiment ça »¹³⁵.

En souhaitant attirer des jeunes, les acteurs locaux ne se distinguent pas beaucoup des discours renseignés dans d'autres territoires aux caractéristiques différentes (Roussel et Vollet, 2004 ; Mondain, 2021). Ces populations demeurent en effet les cibles principales de l'action publique locale d'une grande partie des territoires français. On notera, toutefois, que contrairement à d'autres communes, ces stratégies sont mises en œuvre alors que les bourgs sont particulièrement peu attractifs auprès des jeunes.

Si les arrivées de personnes âgées jouent un rôle majeur dans les dynamiques démographiques, sociales et économiques de ces trois communes, elles ne sont, quant à elles, pas le résultat d'une volonté politique. Les acteurs locaux constatent l'existence de ces migrations mais celles-ci sont loin d'être planifiées. Le président de l'EPCI de Loué, l'exprime ainsi : « On ne les attire pas, ils viennent naturellement »¹³⁶. Comme l'indique l'une des cheffes de projet du PETR de l'Ariège à propos du territoire de Tarascon-sur-Ariège : « Clairement, la politique menée est plus une politique pour ramener des gens actifs sur le territoire que des personnes du troisième âge »¹³⁷. L'âge est même le facteur le plus discriminant dans le ciblage des potentiels nouveaux arrivants. Le président de l'intercommunalité de Loué, une nouvelle fois, le résume ainsi : « On ne parle pas d'attractivité pour les personnes âgées. On pense jeunesse-petite enfance »¹³⁸.

Non seulement les stratégies locales ne privilégient pas les arrivées de retraités, mais celles-ci suscitent même particulièrement peu d'enthousiasme parmi les élus locaux. L'attrait des bourgs ruraux auprès des personnes âgées n'est, par exemple, jamais mentionné comme un objectif, une réussite ou encore comme un atout de ces communes. Pour reprendre l'expression d'un ancien maire de Vayrac : « C'est mieux que rien »¹³⁹. Ces migrations entrantes apparaissent même en partie subies. À Tarascon-sur-Ariège, le directeur général des services de l'intercommunalité constate à propos de l'arrivée de retraités dans sa commune : « on a plus

¹³⁴ Entretien n°41, mai 2022.

¹³⁵ Entretien n°22, avril 2022.

¹³⁶ Entretien n°41, mai 2022.

¹³⁷ Entretien n°25, avril 2022.

¹³⁸ Entretien n°41, mai 2022.

¹³⁹ Entretien n°6, mars 2022.

l'impression que c'est subi, que c'est une espèce de flot non maîtrisé »¹⁴⁰. Dans le même esprit, un adjoint au maire de Vayrac explique à propos de l'achat d'un logement pavillonnaire au sein de la commune : « [...] *ce sont des retraités qui ont acheté. Cela on le constate, on le subit* »¹⁴¹. Une anecdote délivrée par le maire, alors en campagne électorale, illustre bien le sentiment d'une partie des acteurs locaux autour de cette question :

« Pendant que je faisais campagne, j'ai croisé un couple de retraités. Ils étaient arrivés il y a peu de temps et venaient passer leur retraite ici. Quand ils sont venus à la mairie la première fois, ils ont à peine tourné les talons qu'ils ont entendu les secrétaires dire "Oh, encore des vieux..." »¹⁴².

Les discours d'attractivité résidentielle recensés dans ces trois bourgs ruraux font ainsi ressortir une forte attention portée à l'âge des potentiels nouveaux habitants. Cette attention apparaît plus importante que celle dédiée au profil social. Au sein de la communauté de communes de Vayrac, un agent territorial en atteste. À propos des caractéristiques des habitants à attirer dans les bourgs : « *On va quand même être sur des profils de familles [...] Ensuite, au niveau des classes socio-professionnelles, il n'y a pas trop d'objectifs à ce niveau-là* »¹⁴³. Les acteurs interrogés visent à diversifier la population communale, non pas socialement, mais en termes générationnels. Loué est le seul terrain sur lequel la question sociale occupe une place plus importante. Plusieurs élus communaux regrettent le manque de mixité sociale et souhaitent à demi-mot l'arrivée de catégories sociales supérieures. Toutefois, dans l'ensemble, cela n'est pas ressorti. Les bourgs ruraux étudiés se distinguent, à ce titre, de nombreuses villes petites et moyennes dans lesquelles la priorité est, certes, d'attirer des jeunes, mais aussi et surtout des populations de classes moyennes et supérieures (Miot *et.*, 2021 ; Mondain, 2021). Alors que Sylvie Fol et Yoan Miot (2016) mettent en évidence la mixité sociale comme mot d'ordre consensuel à la conduite de stratégies d'attractivité résidentielle dans certaines villes moyennes, c'est plutôt la mixité intergénérationnelle qui est invoquée dans nos trois terrains d'étude. C'est ce qu'indique le directeur général de l'intercommunalité de Tarascon-sur-Ariège en sous-entendant qu'il faudrait attirer plus de jeunes : « *On a essayé de diversifier la démographie de la population. Il faut pouvoir attirer toutes les catégories démographiques* »¹⁴⁴.

¹⁴⁰ Entretien n°23, avril 2022.

¹⁴¹ Entretien n°4, mars 2022.

¹⁴² Entretien n°1, mars 2022.

¹⁴³ Entretien n°10, mars 2022.

¹⁴⁴ Entretien n°23, avril 2022.

5.1.3. Les effets du décalage : des stratégies en échec

Pour mettre en place des politiques d'attractivité résidentielle en direction des jeunes, la construction de logements constitue un axe prioritaire. Les élus souhaitent, dans les trois bourgs étudiés, développer de nouvelles zones pavillonnaires. Ces projets apparaissent particulièrement importants aux yeux des élus communaux. Ils s'inscrivent dans un contexte où l'étalement urbain est rendu de plus en plus difficile. Les injonctions des SCoT¹⁴⁵ poussent à la densification des centres-bourgs et à la réduction des surfaces constructibles avec pour horizon la loi zéro artificialisation nette. À Vayrac, l'un des principaux projets des élus locaux est la mise en vente d'un lotissement communal. Les lots sont, au moment de l'enquête, à commercialiser. Ce projet fait suite, selon l'adjoint au maire à l'urbanisme, à une longue période de « rétention foncière »¹⁴⁶ durant laquelle peu de constructions ont vu le jour. La dernière mandature en a « souffert »¹⁴⁷, selon l'ancien maire. En 19 ans, il déclare n'avoir pu « créer qu'un seul lotissement », raison pour laquelle il n'a pas réussi à « retenir assez de jeunes ». Compte tenu des stratégies résidentielles décrites plus tôt, ce lotissement communal est donc perçu comme une remarquable opportunité pour mener à bien ces objectifs. Comme le rappelle le maire de Loué à propos d'un projet de lotissement semblable dans sa commune : « la cible de l'élu c'est d'aller remplir un lotissement avec des jeunes »¹⁴⁸.

Les stratégies d'attractivité résidentielle se heurtent toutefois aux réalités migratoires de leur commune. Ces trois bourgs sont avant tout attractifs auprès des personnes âgées. À Vayrac, les élus constatent un intérêt significatif de la part de retraités pour leur futur lotissement communal. Cet intérêt déplaît. Les propos d'un élu local de premier plan en témoignent : « Le lotissement n'est qu'en état de projet mais sur les demandes, on a eu deux visites : un jeune couple et... des retraités qui veulent passer leur retraite à Vayrac... »¹⁴⁹. À propos du même projet, un autre élu complète : « Je ne vais pas condamner une catégorie, dire que les vieux on devrait... »¹⁵⁰. Même son de cloche dans l'intercommunalité de Loué de la part d'un acteur du même rang : « Le dernier lotissement : surprise. Ce sont des personnes âgées qui ont acheté. Cela m'avait un peu énervé »¹⁵¹. Une tension se dessine ici entre les objectifs

¹⁴⁵ Acronyme pour Schéma de cohérence territoriale, document d'urbanisme qui détermine les grandes orientations de développement d'un territoire.

¹⁴⁶ Entretien n°4, mars 2022.

¹⁴⁷ Entretien n°5, mars 2022.

¹⁴⁸ Entretien n°37, mai 2022.

¹⁴⁹ Entretien n°1, mars 2022.

¹⁵⁰ Entretien n°4, mars 2022.

¹⁵¹ Entretien n°41, mai 2022.

d'attractivité affichés par la collectivité et la population attirée par le territoire. Si l'arrivée des retraités dans ces communes n'est pas perçue positivement, elle l'est encore moins dans des logements pensés comme particulièrement adaptés à l'accueil de populations jeunes. À propos d'un couple de retraités qui vient d'acheter une maison auparavant occupée par une famille, un élu semble même regretter le manque de législation permettant de prioriser certaines populations : « *On ne peut pas faire un règlement disant que c'est interdit aux retraités d'acheter...* »¹⁵².

En dehors des projets relatifs aux logements, les stratégies d'attractivité résidentielle influencent d'autres types de politiques locales. C'est le cas par exemple de l'aménagement des espaces et équipements publics. Des projets de rénovation peuvent être réalisés en direction des populations jeunes pour les attirer. Toutefois, dans des communes en proie à un vieillissement très important de leur population, certains de ces projets peuvent s'avérer particulièrement en décalage avec les dynamiques démographiques et migratoires des territoires concernés. À Vayrac, la municipalité projette par exemple de réaliser une extension de l'école élémentaire et de créer une nouvelle aire de jeux pour enfants, malgré la baisse structurelle du nombre d'enfants dans la commune. Il s'agit pour le maire d'émettre localement « *un signe fort* »¹⁵³ pour attirer des familles. Cette politique interroge un conseiller municipal de l'opposition : « *Ok, il faut rénover l'école, agrandir la cantine mais est-ce que dans cinq ou dix ans cela ne sera pas devenu aberrant ?* »¹⁵⁴. À Loué, on retrouve un projet aux aspects similaires. La rénovation du groupe scolaire est présentée comme le « *gros dossier* »¹⁵⁵ du mandat par l'équipe municipale. Les travaux devraient en effet coûter plus de 800 000 euros à la commune, un budget particulièrement conséquent à l'échelle du territoire. Celui-ci s'inscrit dans un contexte démographique délicat. En 2024, une nouvelle fermeture de classe vient d'être annoncée malgré les travaux de rénovation. C'est la cinquième (écoles maternelle et primaire comprises) en dix ans. Dans la presse locale, le constat est amer : « *Une nouvelle salle de classe se retrouverait ainsi vide alors que la rénovation du groupe scolaire va avoir lieu prochainement* »¹⁵⁶.

¹⁵² Entretien n°4, mars 2022.

¹⁵³ Entretien n°1, mars 2022

¹⁵⁴ Entretien n°7, mars 2022

¹⁵⁵ Propos du maire cités dans un article paru dans *Le Maine Libre*, intitulé : « Dans ce groupe scolaire sarthois, 1,3 million d'euros seront investis », publié en ligne le 06 février 2024 : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loue-72540/dans-ce-groupe-scolaire-sarthois-1-3-million-deuros-seront-investis-60332656-c427-11ee-a679-f5e19f323758>

¹⁵⁶ Extrait d'un article paru dans *Les Nouvelles - L'écho Fléchois* intitulé : « Fermeture d'une classe à Loué : les parents vont poursuivre la mobilisation », publié en ligne le 21 février 2024 : https://actu.fr/pays-de-la-loire/loue_72168/fermeture-dune-classe-a-loue-les-parents-vont-poursuivre-la-mobilisation_60725655.

Les stratégies d'attractivité résidentielle mises en place dans nos trois communes font ainsi face à deux limites. Elles se heurtent à la réalité migratoire et à la réalité démographique des bourgs ruraux. D'une part, elles peinent à remplir leurs objectifs en termes d'arrivées de population. Ce sont surtout des retraités qui s'installent dans les bourgs ruraux, même dans des logements perçus et conçus pour les jeunes. D'autre part, les aménagements réalisés pour attirer une population jeune s'inscrivent en réalité dans un contexte de forte présence de personnes âgées et de vieillissement de la population. Ils peuvent dès lors s'avérer inadaptés. Un écart se dessine entre les populations visées par ces projets urbains et la population sur place. Certains élus souhaitent ainsi aménager les bourgs ruraux pour de jeunes ménages, alors même que ce sont les communes qui comptent, en moyenne, la proportion de retraités la plus importante du pays.

Nos enquêtes de terrain ont tout de même fait ressortir l'existence de politiques de logement en direction des personnes âgées, peu mises en valeur dans les discours. Les trois communes participent au développement d'une offre spécialisée en direction des personnes âgées en accompagnant des porteurs de projets. À Vayrac, pour reprendre une nouvelle fois les termes d'un ancien maire : « *C'est mieux que rien* »¹⁵⁷. Deux projets d'habitats spécialisés en direction des personnes âgées, portés par des acteurs privés, sont en cours dans la commune. Le premier, une résidence privée située en cœur de bourg et le second, des chalets à quelques minutes à pied du centre. L'un d'eux va permettre, en plus d'attirer de la population et de créer de l'emploi, de réhabiliter une friche en centre-bourg. Il s'agit pour les élus d'opportunités, faute de mieux. « *On est très sollicité par le secteur privé qui s'empare de l'hébergement [des personnes âgées]* »¹⁵⁸ note le maire. Dans le même esprit, Loué et Tarascon-sur-Ariège souhaitent accueillir un habitat inclusif en lieu et place de logements vacants de centre-bourg. L'un des projets pourrait être soutenu par le programme Petites villes de demain. Toutefois, ces initiatives en phase avec les dynamiques migratoires de ces communes témoignent moins d'un changement de regard que d'opportunités saisies dans un contexte démographique perçu comme difficile. Par ailleurs, ces nouveaux logements sont en partie présentés comme une possibilité de « *laisser de la place aux jeunes* »¹⁵⁹. Au sein de l'intercommunalité de Vayrac par exemple, le directeur de l'agence dédiée à la dynamique économique défend cette idée :

¹⁵⁷ Entretien n°6, mars 2022.

¹⁵⁸ Entretien n°1, mars 2022.

¹⁵⁹ *Idem*.

« Si les personnes âgées quittent cette planète ou vont dans des résidences seniors, mécaniquement ça libère du logement. Souvent, ils sont dans des logements qui ne sont pas adaptés [pour eux] en termes de fonctionnalités ni en termes de taille et ces logements seraient parfaitement adaptés à des jeunes familles, c'est dommage »¹⁶⁰.

Ainsi, si l'action publique territoriale s'empare des enjeux relatifs à la dévitalisation des centres-bourgs, l'étude des stratégies d'attractivité résidentielle à Vayrac, Tarascon-sur-Ariège et Loué pointe une forme de décalage. Alors que l'attractivité migratoire qu'exercent ces communes auprès des personnes âgées joue un rôle de premier plan dans leurs dynamiques socio-économiques, elle n'est pas planifiée par l'action publique locale. Au contraire, elle apparaît même comme subie dans les discours d'une partie des élus locaux. Elle n'est en tout cas pas perçue comme une forme d'attractivité. Les discours recueillis, quel que soit le contexte territorial, sont tournés presque exclusivement vers les jeunes ménages au même titre que dans de nombreuses villes petites et moyennes (Cauchi-Duval *et al.*, 2016 ; Berroir *et al.*, 2019). Par ailleurs, contrairement à d'autres territoires, l'âge des nouveaux habitants apparaît comme le facteur le plus discriminant dans les stratégies d'attractivité résidentielle. Derrière le mot d'ordre de « mixité intergénérationnelle » se cache l'ambition d'œuvrer à des migrations résidentielles sélectives par l'âge. Malgré les caractéristiques différentes de nos trois bourgs, les discours y sont sur ce point quasiment identiques. Une divergence apparaît entre les populations visées par les stratégies locales et les réalités migratoires observées. Elle interroge l'efficacité des politiques mises en place et leur adéquation avec les dynamiques démographiques et migratoires spécifiques des bourgs ruraux. De fait, sur nos trois terrains, les politiques locales qui visent à attirer des jeunes ménages peinent à s'avérer efficaces. L'action publique locale semble suivre des modèles standards d'attractivité que l'on retrouve dans des contextes très différents (par exemple dans les villes moyennes et grandes). Les spécificités des bourgs ruraux n'ont, en outre, pas fait émerger de stratégies d'attractivité résidentielles plus adaptées.

¹⁶⁰ Entretien n°9, mars 2022.

5.2. Le poids du retrait des services publics et des représentations négatives du vieillissement

Des travaux ont déjà renseigné l'inadéquation des stratégies locales d'attractivité dans certains contextes urbains, notamment dans des villes petites et moyennes en décroissance (Berroir *et al.*, 2019 ; Chouraqui, 2023 ; Quéva *et al.*, 2023). Ils ont notamment mis en évidence le rôle de la circulation des modèles d'attractivité standard (Dubeaux, 2017 ; Gourdon, 2021) mais aussi de la compétitivité territoriale. Il est évident que ces facteurs jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques décrites plus tôt. Ce ne sont toutefois pas les seuls. Dans le cas des bourgs ruraux, les stratégies locales et leur décalage avec les dynamiques démographiques et migratoires sont également largement influencées par des facteurs plus spécifiques, à commencer par le poids du retrait de certains services publics.

5.2.1. « *Quand l'école meurt dans une commune, c'est la commune qui meurt* »¹⁶¹

En France, le maillage territorial des services publics est relativement fin et hiérarchisé. Il témoigne d'une ambition ancienne d'égalité territoriale (Ozouf-Marignier et Verdier, 2013 ; Fijalkow et Taulelle, 2020). Dans les années 1960, l'implantation de certains services publics est par exemple en partie pensée dans les politiques d'aménagement du territoire selon des objectifs de rééquilibrage vis-à-vis de la capitale parisienne (Laborie, 2008 ; Baudet-Michel *et al.*, 2019b). Toutefois, depuis plusieurs décennies, et notamment depuis les années 2000, cette présence territoriale particulière est progressivement remise en cause (Chouraqui, 2020). Sous l'effet de plusieurs réformes de l'État visant à optimiser les dépenses et à réduire les investissements publics (ex : la Révision générale des politiques publiques en 2007), les bourgs ruraux et petites villes ont vu leur nombre de services publics baisser progressivement (Barczak et Hilal, 2017).

La rétraction de certains services publics et ses conséquences sont tangibles au sein de nos trois bourgs ruraux. Le maire de Tarascon-sur-Ariège le confirme : « *Il y a un désengagement de l'État qui est clair* »¹⁶². La commune ariégeoise a par exemple vécu en quelques années la fermeture de son hôpital (unité de soins longue durée) en 2018 et celle de

¹⁶¹ Entretien n°25, avril 2022.

¹⁶² Entretien n°21, avril 2022.

sa trésorerie en 2022. Elle a également constaté une réduction significative du nombre d'enseignants au sein de ses établissements scolaires. L'impact de ces tendances en termes d'emplois et d'accès aux services pour les habitants est « *direct* »¹⁶³, pour reprendre les paroles du maire. L'unité de soin longue durée la plus proche est aujourd'hui à plus de 20 km de Tarascon-sur-Ariège. À Vayrac, la trésorerie est, elle aussi, partie. L'un des adjoints au maire évoque avec émotion la baisse drastique du nombre de facteurs : « *Avant, il y avait 15-20 facteurs, ça faisait la différence pour les commerces. Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule personne dans ce bureau* »¹⁶⁴. Les horaires d'ouverture ne sont plus les mêmes non plus. Ils ont été largement restreints. Le cas de la poste est emblématique. La réduction de sa présence dans les territoires ruraux est particulièrement visible et remarquée par les habitants. Elle illustre bien les effets sur la vie quotidienne que peut occasionner la « rationalisation » des services publics mise en place par l'État (Fijalkow et Taulelle, 2012). Dans le bourg lotois, la fermeture de la gare en 2017 a également marqué les esprits et constitue un autre symbole fort du retrait progressif de la puissance publique. Loin de son activité historique, la gare n'accueille plus de guichet. Elle est devenue une « halte aux voyageurs » desservie par seulement deux trains par semaine. Face à ce constat, un ancien maire de la commune se rappelle avec nostalgie qu'il y a encore quelques décennies, la gare accueillait quotidiennement « *un train le matin, un train le midi et un train le soir* »¹⁶⁵. Elle occupait une place significative dans la vie locale et constituait un facteur d'attrait non négligeable. Aujourd'hui, elle symbolise dans le paysage de la commune, le progressif retrait des équipements (Photographie 8).

¹⁶³ *Idem.*

¹⁶⁴ Entretien n°4, mars 2022.

¹⁶⁵ Entretien n°6, mars 2022.

Photographie 8 : Ancienne gare de Vayrac devenue une halte aux voyageurs



Auteur : Trémoulet, 2018. Source : <http://mes.gares.free.fr>

Enfin, tout comme à Loué, le bourg de Vayrac a perdu son statut de chef-lieu de canton lors du redécoupage cantonal de 2013. Cette perte est moins anecdotique que l'on pourrait le penser. Malgré l'absence de compétences attachées à ce maillage, les chefs-lieux bénéficient toujours d'un poids politique et symbolique important localement. Ce statut peut par exemple peser dans des discussions à l'échelle nationale, régionale, départementale ou intercommunale, sur la localisation de certains équipements et leur potentiel maintien. Grâce à leur statut, les chefs-lieux de canton ont ainsi souvent bénéficié de la présence d'un collège ou d'une structure d'accueil pour les personnes âgées. Plus récemment, durant le mouvement des gilets jaunes, le Président de la République a affirmé sa volonté de créer dans chaque canton « *un lieu où sont regroupés l'accueil pour le public des services de l'État* »¹⁶⁶. Le Chef de l'État s'est alors engagé à faire des chefs-lieux de canton l'un des points de ré-ancrage de l'État en dehors des villes. Les « Maisons France services » ont vu le jour. Elles permettent notamment de réaliser des démarches administratives auprès de différents organismes publics (France Travail, la caisse nationale d'assurance maladie, la caisse nationale des allocations familiales, etc.). Celles-

¹⁶⁶ Allocution du Président de la République, Paris, 25 avril 2019.

ci se sont, toutefois, très majoritairement installées dans les petites villes, et peu dans des bourgs. Les effets du redécoupage cantonal sont directs. Il a, dans ce cas précis, privé Vayrac et de nombreuses autres communes de ce nouvel équipement public.

L'action publique locale des bourgs ruraux s'inscrit donc dans un contexte de vaste retrait des services publics au sein des espaces ruraux. Il s'agit là d'une dimension importante, qui est fortement ressortie lors de nos entretiens. Comme l'indiquent Fijalkow et Taulelle (2020) : « *Sur ces territoires, l'attachement aux services publics se mêle à un sentiment de délaissement* ». Au sein du mouvement des gilets jaunes, le sentiment d'abandon a par exemple été mis au premier plan par les habitants des espaces ruraux et par les chercheurs spécialistes des mondes ruraux (Bruneau *et al.*, 2018 ; Depraz, 2019). Le recul et la privatisation des services publics ont fait partie des vecteurs de la mobilisation. Ils sont toujours omniprésents chez les élus. Dans les bourgs ruraux, ils revêtent une dimension peut-être encore plus symbolique qu'ailleurs. Le retrait des services publics participe, en effet, directement à la fragilisation des fonctions historiques de cette catégorie de communes. Il affaiblit leur capacité à demeurer des centralités locales. Sans gare, sans trésorerie, sans statut de chef-lieu de canton, sans centre de santé, les bourgs tendent à devenir des communes rurales relativement banales. Les propos d'un adjoint de Vayrac témoignent de ce sentiment de perte de centralité, associé ici à au statut de chef-lieu de canton :

« Dans le cadre de la réforme, Vayrac a perdu le statut de chef-lieu de canton... Mais avant de le perdre, Vayrac s'était pas mal étioilé en termes de rayonnement. C'était une place marchande. Autour de ça, il y avait des foires avec de l'alimentaire mais aussi de la fripe. C'était énorme. Cela attirait tous les gens du canton. Les foires ont décliné. [...] Tout cela a engendré un gros déclin pour Vayrac.¹⁶⁷ »

Plus que la perte d'un nombre d'habitants, la perte de centralité et le maintien des équipements est au centre des actions menées par une grande partie des élus locaux. La fermeture de l'un de ces équipements est à chaque fois vécue violemment. De nombreux mouvements de mécontentement recensés sur nos terrains en témoignent. À Tarascon-sur-Ariège, la fermeture de l'hôpital a, par exemple, créé de très fortes tensions localement et de longs mois de protestations. Dans la presse régionale, le président de l'intercommunalité qualifie avec des mots durs cette fermeture : « *une aberration humaine ; une aberration territoriale parce que cette décision valide la délocalisation d'un service public de proximité indispensable à*

¹⁶⁷ Entretien n°4, mars 2022.

l'attractivité du territoire [...] »¹⁶⁸. De nombreuses actions d'ampleur menées notamment par des élus locaux (Photographie 9) ont tenté ces dernières années de lutter contre cette fermeture, en vain.

Photographie 9 : Mobilisations des élus de l'intercommunalité de Tarascon-sur-Ariège face à la fermeture de l'unité de soin de longue durée relayées par la presse régionale



Source : Extrait du site internet du journal La Dépêche, articles intitulés : « PCF : "Oui à l'Ehpad mais pas à la place d'un hôpital" » publié le 29/03/2023 et « Hôpital : la suppression de l'USLD ne passe pas » publiés le 25/05/2018.

¹⁶⁸ Article paru dans *La Dépêche* intitulé : « Hôpital : la suppression de l'USLD ne passe pas », publié le 25 mai 2018 : <https://www.ladepeche.fr/article/2018/05/25/2804271-hopital-la-suppression-de-l-usld-ne-passe-pas.html>

Les stratégies locales d'attractivité s'inscrivent ainsi dans une lutte politique plus large visant à préserver les équipements et le rôle historique des bourgs au sein des espaces ruraux. Elles sont notamment planifiées pour maintenir un type d'équipement en particulier : les établissements scolaires. Derrière la volonté d'attirer des jeunes, les élus locaux rencontrés évoquent quasiment tous cet objectif. Une vice-présidente du département de l'Ariège le résume ainsi : « *Les élus locaux, c'est simple. Ils veulent construire des pavillons pour avoir des jeunes et donc garder leurs écoles* »¹⁶⁹. Dans le Lot, cela apparaît comme l'enjeu politique le plus important. Selon, un agent territorial de premier plan de l'intercommunalité :

« Le grand défi c'est le maintien des écoles. C'est ça qui va être le principal moteur pour les communes, le maintien des écoles, le maintien des équipements. [...] Attirer des familles ou avoir des naissances sur le territoire est très important pour les communes parce que ça permet de maintenir leurs équipements »¹⁷⁰.

Le constat est le même dans la Sarthe. Les stratégies locales mises en place se font en grande partie dans cette optique. Comme l'indique le président de l'intercommunalité de Loué, lui-même maire d'un bourg : « *J'ai fait un lotissement pour qu'il y ait des jeunes dans les écoles. Ça, c'est clair* »¹⁷¹. Bien davantage que pour des considérations démographiques, la préservation des infrastructures scolaires émerge comme le facteur clé expliquant le souhait d'attirer des jeunes ménages. Cette volonté détermine également les réactions peu enthousiastes recueillies à l'évocation de l'arrivée de retraités dans la commune. Dans l'esprit des élus, ces catégories de population n'aideront pas à maintenir les équipements en question. Au contraire, elles prennent la place des jeunes et de leurs potentiels enfants. À Vayrac, pour l'un des adjoints, cela est relativement clair : « *Ce n'est pas avec eux [les personnes âgées], c'est triste à dire, que l'on va remplir la crèche* »¹⁷².

De la crèche au collège, les établissements scolaires occupent ainsi une place à part aux yeux des acteurs locaux. Pour le maire de Vayrac, ils sont bien plus que des équipements, ce sont « *le cœur d'une vie* »¹⁷³. Lorsqu'ils disparaissent, ce n'est pas uniquement l'accès à ce service qui est fragilisé, c'est également la vie sociale de la communauté. Le combat pour leur maintien témoigne d'une lutte contre le sentiment de déclin de la vie locale et des fonctions historiques qu'assurent les bourgs pour les villages environnants. Nous rejoignons ici

¹⁶⁹ Entretien n°35, mai 2022.

¹⁷⁰ Entretien n°10, mars 2022.

¹⁷¹ Entretien n°21, avril 2022.

¹⁷² Entretien n°4, mars 2022.

¹⁷³ Entretien n°1, mars 2022

pleinement les analyses de Fijalkow et Taulelle (2020) qui considèrent que l'école, la poste ou la gare occupent dans les espaces ruraux le statut d'« emblèmes identitaires » pour la collectivité habitante. Le poids de leur disparition progressive est donc, à ce titre, omniprésent dans les politiques locales.

5.2.2. Le vieillissement de la population, un vecteur d'incertitude

Parmi les objectifs affichés par les élus des bourgs ruraux, la lutte contre le phénomène de vieillissement occupe également une place de choix. Il ne faut pas « *aggraver la pyramide des âges* »¹⁷⁴, selon un agent territorial de la communauté de communes lotoise. À Vayrac, on retrouve cette idée inscrite dans le PADD¹⁷⁵ du PLUIH¹⁷⁶ qui dicte les politiques d'aménagement en cours. Il faut « *enrayer le vieillissement de la population en fidélisant et en attirant des jeunes ménages* »¹⁷⁷. Il s'agit d'une priorité dans les discours et dans les politiques menées. L'ambition est d'attirer des jeunes pour maintenir les écoles mais aussi pour lutter contre le vieillissement. C'est également pour cette raison que des politiques d'attractivité à destination des personnes âgées ne sont pas envisagées.

Sur nos trois terrains, le vieillissement de la population préoccupe les acteurs. Il est quasi-systématiquement perçu comme une fragilité. Pour un ancien maire, à propos de la forte présence de personnes âgées, cela ne fait pas de doute : « *c'est plus une fragilité qu'un atout. C'est bête à dire mais ils sont près de s'en aller et c'est plus difficile aujourd'hui de les remplacer* »¹⁷⁸. Au sein de l'intercommunalité, le discours est le même. Il s'agit, selon un responsable de l'urbanisme, d'une fragilité « *majeure* »¹⁷⁹. Rares ont été les exceptions au moment de détailler les atouts et les fragilités de leur commune. À Tarascon-sur-Ariège, le maire évoque le vieillissement comme une « *préoccupation* »¹⁸⁰. Dans les documents d'urbanisme et de diagnostics, il est très clairement affiché comme un problème à résoudre. En 2019, le contrat cadre du dispositif « Bourg-centre » établi entre la région Occitanie et la commune de Tarascon-sur-Ariège mentionne par exemple explicitement la population « *vieillissante* » parmi les « *faiblesses* » du territoire. C'est également le cas des nouveaux habitants âgés qui « *accentuent les contrastes* » (Figure 19). Malgré leurs nombreux apports

¹⁷⁴ Entretien n°11, mars 2022.

¹⁷⁵ Projet d'Aménagement et de développement durable.

¹⁷⁶ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat.

¹⁷⁷ *Projet d'Aménagement et de développement durable*, CAUVALDOR, 2018, p. 10.

¹⁷⁸ Entretien n°5, mars 2022.

¹⁷⁹ Entretien n°10, mars 2022.

¹⁸⁰ Entretien n°21, avril 2022.

détaillés dans le chapitre précédent, ces arrivées sont mal perçues en raison de leur contribution au vieillissement de la population.

Figure 19 : Extrait d'un diagnostic réalisé lors de la mise en place d'un contrat régional « Bourg centre »

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES – UN POLE DE SERVICE CONCENTRANT DES MENAGES MODESTES ET VIEILLISSANT

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| ✓ Ville centre avec un rôle polarisant : forte présence de services et de commerces | ✓ Un parc de logement inadapté aux demandes actuelles (taille, espaces extérieurs, parkings...) |
| ✓ Un pôle d'emploi important de la haute Ariège | ✓ Présence importante d'un parc de logements anciens et potentiellement indigne |
| ✓ Indicateur de concentration de l'emploi important : Tarascon offre plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs | ✓ Un nombre de logements vacants conséquents |
| ✓ Un parc locatif social public occupé (très peu de vacance) / commune demandée | ✓ Un parc énergivore |
| ✓ Peu de résidences secondaires | ✓ Concurrence de la périphérie proposant des logements neufs |
| ✓ Un territoire carrefour qui bénéficie d'une bonne desserte (routes/ rail/ numérique) | ✓ Perte d'habitant sur la commune et sur le territoire intercommunal |
| ✓ Un territoire avec un pôle commercial relais (répondant aux besoins quotidiens et occasionnels) | ✓ Un taux élevé de personnes vivant sous le seuil de pauvreté / un revenu médian faible notamment dans le centre-ancien |
| ✓ Un territoire disposant de fonctions associées à un chef-lieu de canton (institutions, éducations, santé...) | ✓ Une population vieillissante |
| ✓ Un maillage du territoire avec des pôles d'hyper proximité identifiées | ✓ Beaucoup de personnes seules |
| | ✓ Les nouveaux arrivants accentuent les contrastes (faible revenus, personnes âgées...) |

Source : Contrat-Bourg centre Tarascon-sur-Ariège, Région Occitanie, 12 septembre 2019, p. 19.

Dans l'ensemble, les acteurs locaux indiquent surtout ne pas souhaiter que leur bourg devienne « *une ville de vieux* »¹⁸¹ pour reprendre l'expression d'une élue. À l'évocation d'une potentielle spécialisation démographique en direction des personnes âgées, le maire de Vayrac a lui aussi repris cette formule et s'en est amusé : « *Ville de vieux, c'est ça ? Vayrac, ville de vieux ? Je vais pouvoir refaire le slogan (rire). Non, non, non* »¹⁸².

Le vieillissement de la population est associé à une fragilité parce qu'il génère une forme d'incertitude concernant l'avenir des territoires. Les élus ont le sentiment qu'il n'est pas gage d'une perspective durable. Pour le maire de Vayrac « *le vieillissement, c'est préoccupant parce qu'il y a besoin d'un renouvellement* »¹⁸³. Pour un ancien élu, la forte présence de personnes

¹⁸¹ Entretien n°22, avril 2022.

¹⁸² Entretien n°1, mars 2022.

¹⁸³ *Idem.*

âgées peut être « *un atout que si on est sûr qu'il y a la relève derrière. S'il n'y a pas de relève derrière...* »¹⁸⁴. Au sujet du vieillissement de la population, le maire de Tarascon-sur-Ariège nous confie pour résumer : « *je m'inquiète pour l'avenir* »¹⁸⁵. Cette inquiétude semble traduire une incertitude quant aux effets à moyen et long termes que le vieillissement de la population pourrait avoir sur ces communes. De ce point de vue, même l'arrivée de nouvelles personnes âgées est mal perçue, car elle ne dissipe pas ces doutes. La situation démographique des bourgs ruraux est, en effet, en partie inédite en France. Peu d'acteurs locaux parviennent à appréhender les évolutions qui en découleront, ce qui génère de l'inquiétude.

La crainte exprimée par les élus locaux est en partie liée à la méconnaissance des facteurs explicatifs du vieillissement de leur population. S'ils observent généralement des arrivées de personnes âgées, le vieillissement de la population est plutôt perçu comme relevant du départ des jeunes. À Vayrac, par exemple, on peut lire dans le rapport de présentation d'un précédent PLUI datant de 2014 : « *Parce que ce territoire est attractif et doit le rester. L'apport migratoire permet de renouveler la population et de contrecarrer le vieillissement naturel* »¹⁸⁶. Le lien, pourtant étroit, entre attractivité résidentielle et vieillissement n'est pas fait. Au-delà de cet exemple, dans les documents de diagnostic réalisés par les agents territoriaux ou par des bureaux d'étude, les facteurs explicatifs du vieillissement de la population ne sont jamais mentionnés. L'importance des migrations entrantes de personnes âgées et leurs effets ne sont pas renseignés. Certains acteurs ignorent même l'existence de ce phénomène. C'est le cas par exemple du directeur adjoint à l'Autonomie au sein du département du Lot : « *Ce phénomène de migration, vous voyez, je ne l'avais pas du tout en tête* »¹⁸⁷. Dès lors, intuitivement, le vieillissement est perçu comme relevant de dynamiques négatives. Ce manque d'information semble témoigner de deux éléments. Le premier tient au manque d'ingénierie dont sont victimes ces communes et intercommunalités rurales (Bombenger, 2011). Les budgets de ces petites collectivités limitent leur capacité à produire de la connaissance sur leur territoire. Les études dont bénéficient les acteurs locaux pour mettre en place leurs politiques sont rares et peu détaillées. Sur ce point, la différence avec les collectivités locales de villes plus grandes est considérable. Pour reprendre l'expression de l'architecte et historien René Borruéy, ce sont des « *territoires en souffrance de connaissance* »¹⁸⁸. Sur nos trois terrains, cette dimension est

¹⁸⁴ Entretien n°5, mars 2022.

¹⁸⁵ Entretien n°21, avril 2022.

¹⁸⁶ *Rapport de présentation du plan Local d'Urbanisme Intercommunal (1/2)*, Communauté de communes Haut-Quercy Dordogne, 2014, p. 253.

¹⁸⁷ Entretien n°19, avril 2022.

¹⁸⁸ Expression utilisée lors d'une table-ronde intitulée « Marcel Roncayolo, une trajectoire » le 26 mars 2024 à Marseille, EHESS.

apparue clairement. Les acteurs locaux ont régulièrement souligné leur étonnement face à l'intérêt que nous pouvions avoir pour leur territoire. Ils ont systématiquement marqué un réel enthousiasme à l'idée qu'une étude approfondie puisse être réalisée, regrettant leur faible nombre. Le second point expliquant la méconnaissance du processus de vieillissement tient plus largement au faible nombre d'analyses existant sur cette question dans la littérature académique et dans la littérature grise.

Enfin, la lutte orchestrée localement contre le vieillissement de la population est, une fois encore, à appréhender sous l'angle du retrait des services dans les bourgs ruraux et en particulier, des services de soin. À Loué, le manque de médecins généralistes dans la commune « *est une grande inquiétude pour la population et notamment pour les personnes âgées* » selon une adjointe au maire de la commune. Tout comme la grande majorité des bourgs ruraux, nos trois cas d'étude font, en effet, face à des formes de désertification médicale. Dans le bourg sarthois, le nombre de médecins généralistes est passé en moins de dix ans de quatre à deux. Comme le relate une élue municipale : « *il reste deux médecins et ils sont mari et femme. Quand ils partent en vacances ou en week-end, il n'y a souvent plus de médecin sur le territoire* »¹⁸⁹. De surcroît, ces deux médecins étaient au moment de notre enquête sur le point de prendre leur retraite. La santé fait donc localement état d'« *urgence absolue* »¹⁹⁰, selon le président de la communauté de communes. À Tarascon-sur-Ariège, les médecins généralistes sont encore quatre mais trois devraient prendre leur retraite dans les prochaines années « *avec aucune perspective de renouvellement aujourd'hui* »¹⁹¹, d'après la coordinatrice du contrat local de santé de l'intercommunalité. La situation est comparable à Vayrac. Il s'agit là d'un mouvement national (Chevallard *et al.*, 2018). Face à une population vieillissante, la demande en soin augmente naturellement. Le manque de médecin inquiète d'autant plus les élus. À Loué, une élue infirmière indique en effet que « *nos personnes âgées ont besoin de soin. Sans médecin, on ne va pas pouvoir les soigner correctement et elles vont aller aux urgences* »¹⁹². On notera qu'au-delà des médecins généralistes, une grande partie des métiers de soin sont en tension dans ces territoires (aides à domicile, infirmières, etc.) La volonté des décideurs locaux de lutter contre le vieillissement de la population s'inscrit également dans cette perspective. L'inquiétude face au vieillissement tient donc aussi au risque perçu de saturation de la demande de soins à court et moyen termes dans ces territoires.

¹⁸⁹ Entretien n°38, mai 2022.

¹⁹⁰ Entretien n°41, mai 2022.

¹⁹¹ Entretien n°23, avril 2022.

¹⁹² Entretien n°38, mai 2022.

5.2.3. L'omniprésence des métaphores organicistes

Pour comprendre le choix des catégories de population ciblées par l'action publique locale, un détour par le langage et les représentations s'avère également éclairant. Interrogés, tout d'abord, sur les éventuels éléments positifs associés à la surreprésentation de retraités dans leur commune, les acteurs locaux identifient presque systématiquement deux apports. Le premier est relatif à leur rôle dans le maintien des commerces de centre-bourg. Le temps libre, l'attrait pour les commerces de proximité et la baisse de la motorisation font des personnes âgées, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des clients réguliers et précieux pour les commerçants du centre-bourg. Les acteurs de l'action publique locale insistent aussi particulièrement sur l'importance des retraités pour le tissu associatif. Pour rappel, selon le maire de Loué, l'engagement des retraités dans la sphère associative va « *au-delà de ce qu'ils apportent financièrement* »¹⁹³. Pour autant, la forte présence de personnes âgées reste, malgré tout, majoritairement considérée comme une fragilité par les enquêtés.

Au-delà de l'incertitude liée aux effets du vieillissement démographique, un lien étroit est projeté par de nombreux acteurs locaux entre l'évolution de l'âge des habitants et le dynamisme socio-économique de leur commune. Par exemple, pour le maire de Loué, l'objectif est clair, il faut « *rajeunir la commune pour la redynamiser* »¹⁹⁴. Il en va de même à Tarascon-sur-Ariège. Pour le maire, lui-même retraité : « *ce n'est pas avec les gens de ma génération que l'on va créer du dynamisme* »¹⁹⁵. La plupart du temps, ce qui est entendu par dynamisme n'est pas précisé. Un adjoint de Vayrac détaille toutefois la relation qu'il perçoit entre vieillissement de la population et dynamisme territorial :

« Les jeunes c'est l'avenir. Si on fait une grande maison de retraite, très bien mais ça ne sert à rien. [...] S'il y a des jeunes, il y aura de la dynamique, c'est sûr. Il y aura des commerces, des cafés, des restaurants, tout un tas de choses »¹⁹⁶.

Plus largement, dans le langage employé par de nombreux élus, les bourgs semblent prendre de l'âge en même temps que leur population. On retrouve dans les discours des acteurs locaux un usage répété de la métaphore organiciste pour décrire les effets du vieillissement de la

¹⁹³ Entretien n°37, mai 2022.

¹⁹⁴ *Idem*.

¹⁹⁵ Entretien n°21, avril 2022.

¹⁹⁶ Entretien n°2, mars 2022.

population sur leur territoire. Les bourgs sont régulièrement assimilés à des corps vieillissants. La commune de Vayrac est considérée par exemple par un élu comme « *moins vivante* »¹⁹⁷ à cause de la forte présence de personnes âgées. À Tarascon-sur-Ariège, pour le directeur de l'intercommunalité, la présence de populations jeunes est nécessaire pour avoir un « *territoire qui vit* »¹⁹⁸. Enfin, à Loué, le maire use généreusement de cette métaphore pour justifier ses politiques d'attractivité en direction des jeunes :

« L'école c'est le cœur d'une vie. Ce sont des mouvements dans la société. Vous avez quatre flux dans la journée. L'entrée, la sortie cantine, la reprise de l'après-midi et la sortie du soir. Ça fait que vous avez un village qui vit. De fait, quand vous avez des écoles, vous avez un tissu associatif qui vit autour. La fête des écoles. L'association qui va faire des actions parce qu'elle a besoin de sous. Cela vous amène donc de la vie. Là où vous avez des services, vous attirez de la population. Il faut avoir des services pour tout le monde et donc il faut tout faire pour maintenir son école. Si vous voulez avoir des jeunes couples actifs et que vous voulez que votre bourg continue à vivre avec des activités qui bougent, c'est ultra important. Typiquement, vous n'allez pas faire vivre un bar jusqu'à minuit avec des anciens »¹⁹⁹.

Le « cœur » du territoire et sa « vie » seraient ainsi directement liés à la présence de populations jeunes. Suivant cette logique, face à une population vieillissante, certains élus craignent un risque de « mort » de la commune. Pour le maire de Loué, il faut donc attirer des actifs pour éviter que « *la commune crève* »²⁰⁰.

L'usage de la métaphore organiciste pour évoquer les évolutions et dynamiques territoriales n'est pas nouveau. Cette pratique est répandue depuis longtemps dans le langage des urbanismes et aménageurs (Rossi, 2018 ; Warnant et Ozouf-Marignier, 2024). On la retrouve dans les politiques actuelles de « revitalisation » des centres-bourgs. L'objectif annoncé est de redonner de la « vitalité » à un territoire (Lansmans, 2021). Elle est également présente dans l'exercice du « diagnostic » territorial, dont l'expression est empruntée au champ lexical médical. Il s'agit d'établir un état des lieux d'un territoire avec ses forces et ses fragilités comme un médecin le ferait sur un patient. Une friche industrielle au cœur d'un centre-bourg peut y être qualifiée de « verrue »²⁰¹ et le vieillissement de la population est bien souvent considéré comme un « symptôme » de « dévitalisation ».

¹⁹⁷ Entretien n°7, mars 2022.

¹⁹⁸ Entretien n°23, avril 2022.

¹⁹⁹ Entretien n°37, mai 2022.

²⁰⁰ *Idem*.

²⁰¹ Expression employée à propos des friches industrielles en centre-bourg par la cheffe de projet Petites villes de demain de l'intercommunalité de Loué (Entretien 42, mai 2022).

La métaphore organiciste est également présente dans la littérature académique en aménagement et en géographie. Les travaux récents autour de la notion de métabolisme territorial insistent par exemple sur l'énergie et les matières que consomment, transforment et excrètent les territoires (Dillenseger, 2020). Au Japon, certains auteurs font même le parallèle entre le vieillissement de la population et le vieillissement des territoires. La notion de *double ageing* désigne ainsi le vieillissement conjoint de la population et du bâti (Hirai, 2022 ; Buhnik, 2022). Dans certaines villes nipponnes, l'entretien des équipements et des logements est, en effet, altéré par le manque de populations jeunes. Alors que les personnes âgées sont plus sensibles à l'environnement bâti que les autres groupes d'âge (Ghani *et al.*, 2018), celui-ci peut se détériorer progressivement et les mettre en difficulté dans leur quotidien (Hirai, 2022). On retrouve ici l'idée qu'avec une population vieillissante, les territoires se dégradent comme un corps, dans leur matérialité.

Le mode de pensée métaphorique bénéficie d'un fort pouvoir heuristique et pédagogique (Bouveresse, 1999). Il permet de rendre plus intelligibles les phénomènes étudiés en faisant appel à des domaines plus familiers. Il est à ce titre particulièrement parlant et efficace. Toutefois, comme le rappelle le sociologue Giovanni Busino (2003), ce transfert d'un domaine à un autre est « lourd de nombreux paralogsimes ». Il conduit à réaliser de faux raisonnements. D'une part, la métaphore réalise une importante réduction de la complexité et génère du flou dans le langage. D'autre part, elle fait appel à l'imagination et à la sensibilité plutôt qu'à la rationalité (Berdoulay, 1982). Elle possède par conséquent un grand pouvoir d'adhésion mais celui-ci ne s'appuie pas sur une démonstration scientifique. Si l'usage de la métaphore peut donc constituer un procédé illustratif efficace, il n'apporte aucun fondement au raisonnement. Ainsi, lorsqu'il est utilisé pour démontrer, il peut mener à de mauvaises pistes. De nombreux auteurs en ont fait la critique (Bouilloud, 2003). Vincent Berdoulay (1982) rappelle ainsi que, dès 1925, le géographe Camille Vallaux préconise de bannir tout simplement l'utilisation de la métaphore organiciste de la démarche géographique à cause des erreurs qu'elle amène à produire (Vallaux, 1925). Giovanni Busino (2003) cite quant à lui le cardinal Jacques Davy du Perron pour illustrer son propos. En 1579, celui-ci écrit : « *La métaphore est une petite similitude, il faut qu'elle passe vite, il ne faut pas s'y arrêter, quand elle est trop continue, elle est vicieuse et dégénère en énigme* » (Davy du Perron, 1579, cité par Busino, 2003).

Dans le cas du vieillissement des bourgs ruraux, l'usage répété de la métaphore organiciste conduit à des surinterprétations et à une image faussée du phénomène. Contrairement au lien que tisse naturellement cette métaphore, la forte présence de personnes

âgées n'est pas nécessairement un signe de difficulté pour ces territoires. Comme nous l'avons montré précédemment, ces populations participent activement aux dynamiques socio-économiques de ces communes. À la différence du contexte japonais, elles contribuent par exemple à maintenir l'état du bâti. De nombreux retraités rénovent voire réhabilitent des logements anciens de centres-bourgs et jouent un rôle de premier plan dans l'entretien des infrastructures et des espaces publics par leur investissement dans la vie sociale, associative et politique. Contrairement aux visions précédemment décrites, la forte présence de personnes âgées peut ainsi participer grandement à la « vitalité » ou au « dynamisme » des bourgs ruraux. Par ailleurs, l'arrivée de jeunes ménages d'actifs n'est *a contrario* pas mécaniquement synonyme d'apports du même ordre. Ces catégories de population tendent par exemple à moins consommer dans les commerces de centres-bourgs et à bénéficier de peu de temps libre pour s'investir dans la vie citoyenne et associative.

En résumé, le décalage observé entre les stratégies locales d'attractivité résidentielle et les dynamiques migratoires et démographiques découle du contexte dans lequel s'insère l'action publique locale. La volonté de maintenir des équipements scolaires joue un rôle central. Elle témoigne d'un fort attachement pour les équipements et services publics élémentaires (école, poste, etc.) dans un contexte de retrait de certains d'entre eux dans les espaces ruraux (Baudet-Michel *et al.*, 2019 ; Fijalkow et Taulelle, 2020) et de perte de centralité des bourgs ruraux. Par ailleurs, ces stratégies attestent de la dimension négative des représentations que portent les acteurs locaux sur le vieillissement de la population et sur l'arrivée de personnes âgées. Le lien fréquemment établi dans les discours entre vitalité de la commune et jeunesse de la population, quel que soit le contexte territorial, conduit à brouiller les politiques. On retrouve ici le poids des représentations sociales majoritairement négatives autour des personnes âgées (Rennes, 2020), de l'étiquetage ancien de cette catégorie de population en problème par la politique vieillesse (Ennuyer, 2020) ainsi que l'influence de l'usage de la métaphore organiciste chez les aménageurs. Au même titre qu'au début du XXe siècle, le vieillissement de la population demeure un motif d'angoisse. Enfin, cette inquiétude traduit également une méconnaissance des facteurs explicatifs et des effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales. Rares sont les études spécifiques sur le vieillissement de ces territoires qui permettent de déconstruire ces représentations négatives.

5.3. L'émergence du « Bien vieillir » en centre-bourg : vers un changement de modèle ?

Dans un contexte marqué par l'émergence de la notion de « Bien vieillir » et les politiques de prévention au sein de la politique vieillesse, les bourgs ruraux apparaissent comme des territoires favorables à l'expérience du vieillissement des personnes âgées. Dans la littérature académique, de nombreuses études mettent en évidence le rôle central du milieu résidentiel dans cette expérience (Lord *et al.*, 2017). Parmi les facteurs contribuant à faciliter le quotidien des personnes âgées, la proximité et l'accessibilité des commerces et des services revêtent une importance particulière (Brachet, 2024). De même, un environnement urbain propice aux déplacements actifs, comme la marche, et qui est bien desservi par les transports en commun, joue un rôle clef (Negron-Poblete, 2015). Enfin, la présence de lieux de sociabilisation, d'équipements publics et de logements adaptés est déterminante (Lord et Després, 2011 ; Kent et Thompson, 2014). Dans ce contexte, au sein des espaces ruraux, les bourgs présentent donc de nombreuses conditions favorables au vieillissement, notamment en comparaison avec les villages. Si l'action publique locale des bourgs ruraux ne vise pas à attirer des populations âgées, l'action publique nationale et départementale considère de plus en plus ces communes comme des lieux propices au « Bien vieillir » dans les espaces ruraux, ce qui pourrait participer à faire évoluer les stratégies locales décrites plus tôt.

5.3.1. Des injonctions à vieillir dans les centres-bourgs

Selon la cheffe du pôle Prospective-Veille-Innovation de l'ANCT interrogée en 2021, l'adaptation des territoires au vieillissement de la population n'a pendant longtemps bénéficié que de « *peu d'intérêt* »²⁰² de la part des élus malgré les projections démographiques. Il existait « *un blocage sur ce sujet* »²⁰³. Toutefois, depuis quelques années, sous l'impulsion de la ministre Jacqueline Gourault et des rapports Broussy, cette question a, selon elle, émergé. Depuis 2020, il existe notamment dans le programme Petites villes de demain une démarche dédiée au « Bien vieillir ». L'objectif affiché est, pour rappel, de territorialiser les politiques

²⁰² Entretien n°48, septembre 2021.

²⁰³ *Idem.*

vieillesse et d'accompagner les projets qui visent à améliorer les conditions de vie des habitants en perte d'autonomie au sein des communes lauréates du programme.

Dans le même temps, le « Bien vieillir » fait également son apparition au sein de l'action départementale. Comme le résume le directeur de la maison départementale de l'autonomie de la Sarthe, au-delà des enjeux liés à la dépendance des personnes âgées, l'un des objectifs de l'action départementale est d'« assurer le maintien d'un rôle social [des personnes âgées] »²⁰⁴. Les départements tentent d'améliorer l'expérience du vieillissement des habitants. Ainsi, alors qu'ils possèdent parmi leurs compétences le versement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la gestion des EHPAD et résidences autonomie, ils pilotent également depuis 2019 une « conférence des financeurs » dont la mission est de « définir des stratégies territoriales en matière de « Bien vieillir » et d'habitat pour les personnes âgées ou en situation de handicap »²⁰⁵. Si les départements mènent avant tout des politiques sociales en direction des personnes âgées dépendantes, cette nouvelle responsabilité témoigne d'une tendance à la diversification mais aussi à la territorialisation de leurs actions.

Au sein du programme Petites villes de demain, les politiques soutenant le « Bien vieillir » se traduisent majoritairement par des aides à la mise en place d'habitats inclusifs. Pour rappel, l'habitat inclusif désigne un mode d'habitation regroupé, comprenant des locaux communs et un projet de vie sociale et partagée, à destination de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Un important appel à manifestation d'intérêt a notamment été diffusé autour de ce type de logement. Il a permis la concrétisation de 500 projets en centre-bourgs. Sur l'une des illustrations diffusées pour promouvoir ce dispositif, on peut remarquer la présence d'une personne âgée au premier plan en train de faire ses courses à pied en centre-bourg (voir Figure 20). L'accent est mis sur le « bien vivre et vieillir en bonne santé » (en haut à droite de l'image) dans un environnement avec des services (comme l'école) et qui permet les déplacements actifs et l'accès aux commerces de proximité : le centre-bourg.

²⁰⁴ Entretien n°47, juin 2022.

²⁰⁵ Définition donnée ici par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en ligne (consulté le 21/05/2014) : <https://www.cnsa.fr/outils-methodes-et-territoires/conference-des-financeurs>

Figure 20 : Illustration du programme Petites villes de demain pour l'appel à manifestation d'intérêt Habitat inclusif en 2021



Source : agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Du côté des départements, la conférence des financeurs vise également à développer l'offre d'habitats inclusifs. Parmi les acteurs rencontrés au sein des services départementaux, il apparaît clairement que ces logements ne peuvent pas être localisés n'importe où. Pour la cheffe du service Personnes âgées et Personnes handicapées du département du Lot, la présence en centre-bourg est essentielle pour éviter l'isolement des personnes âgées :

« Si la structure [l'habitat inclusif] est loin du centre-bourg, ça ne permettra pas de faire qu'elle soit insérée dans la vie sociale et qu'il y ait de l'intergénération entre les personnes du bourg et les personnes résidentes en structure »²⁰⁶.

En Ariège, la vice-présidente du conseil départemental déléguée aux Solidarités indique de son côté avoir « intégré dans l'habitat inclusif la notion de centre-bourg »²⁰⁷. Il s'agit, en fait, d'une condition pour obtenir le soutien du département. Plus largement, comme le rappelle le directeur de la maison départementale de l'autonomie, « l'accès au centre-bourg »²⁰⁸ est un élément central de l'inclusion des personnes âgées. On peut, en effet, lire au sein d'un guide technique pour l'installation d'habitats inclusifs produit par le département sarthois :

²⁰⁶ Entretien n°20, avril 2022.

²⁰⁷ Entretien n°35, mai 2022.

²⁰⁸ Entretien n°47, juin 2022.

« Une attention particulière sera donc portée à la situation géographique de l'habitat inclusif, à l'accès au soin, à l'aide et l'accompagnement, à la présence sociale. Afin de faciliter la participation sociale et citoyenne de ses habitants, l'habitat inclusif doit être implanté en proximité des services de transports, des commerces, des services publics et des services sanitaires, sociaux et médicosociaux »²⁰⁹.

Au sein de nos trois terrains enquêtés, les bourgs ruraux émergent clairement comme des communes privilégiées pour l'implantation de ces logements. Comme l'indique la cheffe du service Personnes âgées et Personnes handicapées du département du Lot, « *effectivement, avec l'arrivée de la dépendance, c'est plus simple à gérer en centre-bourg qu'en habitat dispersé* »²¹⁰.

L'exemple de l'habitat inclusif permet de constater que dans un contexte d'intérêt national croissant pour l'adaptation des territoires ruraux au vieillissement, les bourgs sont perçus comme des lieux favorables au « Bien vieillir ». Au-delà de ce nouveau type de logement, l'ANCT tente d'encourager les politiques locales à suivre ce mouvement. Il existe au sein du programme Petites villes de demain un club thématique dédié au « Bien vieillir » dont le but est d'aider à former les élus et à partager des expériences autour de ces enjeux. Une semaine a également été consacrée en décembre 2021 à l'adaptation des territoires au vieillissement de la population. Ouverte aux chefs de projet Petites villes de demain et aux élus locaux, elle a donné lieu par exemple à la tenue d'un webinaire sur la mise en place d'un environnement urbain favorable aux personnes âgées dans les centres-bourgs en présence de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la ministre déléguée au logement et de la ministre déléguée à l'autonomie. D'autres conférences et tables-rondes se sont succédées et ont abordé des aspects plus opérationnels (outils disponibles pour la réalisation des projets). Elles ont été en partie animées par le réseau francophone « Villes amies des aînées » dont l'une des missions est d'accompagner les collectivités locales dans cette direction. L'objectif affiché tout au long de la semaine par l'ANCT était donc d'encourager les communes et intercommunalités à mettre à l'agenda l'adaptation du territoire au vieillissement. Enfin, elle a été par la suite prolongée par la mise en avant et la diffusion « d'exemples inspirants » et la conduite d'un atelier sur ces questions en Charente-Maritime. Les pistes et les injonctions de l'ANCT et ses partenaires (CNAV²¹¹, Anah²¹², Banque des territoires, Réseau francophone des villes amies des aînés, etc.) mènent

²⁰⁹ *Guide technique départemental de l'habitat inclusif*, Le département Sarthe, 2023, p. 7.

²¹⁰ Entretien n°20, avril 2022.

²¹¹ La Caisse nationale d'assurance vieillesse.

²¹² Agence nationale de l'habitat

notamment, au-delà de l'habitat inclusif, vers l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie, l'ouverture de lieux de vie pour personnes âgées, le développement de l'aide au numérique, le renforcement des actions de prévention et de développement du lien social, l'accentuation des systèmes de transport à la demande et des mobilités douces, le réaménagement des espaces publics pour favoriser leur accessibilité, etc.

5.3.2. Une préoccupation secondaire pour les élus locaux

Les élus locaux rencontrés sont rarement opposés à l'idée de rendre l'environnement de leur commune plus favorable aux habitants âgés. Plusieurs indiquent par exemple que des politiques d'aménagement devraient être menées pour faciliter la vie des personnes âgées. Certaines initiatives sont conduites pour favoriser l'insertion sociale de ces habitants. Au sein de l'intercommunalité lotoise par exemple, un service dédié aux personnes âgées existe depuis de nombreuses années pour favoriser le lien social et lutter contre leur solitude. Des activités de loisir et de prévention sont notamment organisées dans un centre social et culturel dédié. De leurs côtés, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale proposent, au sein de nos trois terrains, des initiatives pour favoriser le maintien à domicile des habitants comme le portage de repas, l'aide à l'accès en soins infirmiers à domicile, la mise en place d'animations, etc.

Dans nos entretiens avec les acteurs locaux, l'adaptation au vieillissement de leur commune n'est toutefois pas présentée comme une priorité. À Vayrac par exemple, en dehors des actions sociales, les élus affirment ne pas mener spécialement de politiques de ce type. Ils se reconnaissent dans les propos du maire pour qui « *les évolutions de la commune que l'on souhaite apporter, elles sont pour tout le monde* »²¹³. Il existe bien un projet de piétonisation du centre-bourg pour favoriser son accessibilité mais celui-ci n'est pas spécifiquement envisagé en direction des personnes âgées. À Loué, les discours sont identiques. Il n'émerge pas de volonté politique d'adaptation spécifique du territoire aux personnes âgées. Seuls certains élus de la commune de Tarascon-sur-Ariège évoquent ce type d'initiatives mais ils font l'objet de fortes critiques localement.

Parmi les acteurs locaux interrogés, certains considèrent que mener des politiques en direction des personnes âgées entrerait en conflit avec leurs stratégies d'attractivité résidentielle. À Vayrac un adjoint refuse pour cette raison d'entendre parler de ce type de

²¹³ Entretien n°1, mars 2022.

projets : « Si on fait ça, on va cerner qu'une seule partie de la population. Les jeunes ils vont se dire : "nous, on ne va pas là, il y a que des vieux ". Il n'y aura que des vieux »²¹⁴. Le risque perçu est donc de rendre les centres-bourgs encore moins attractifs auprès des jeunes. Il s'agit là d'un blocage important à la mise en place de politiques locales favorables à ces populations. La cheffe de projet Petites villes de demain de la commune précise le dilemme auquel font face les élus sur cette question :

« Ce n'est pas avec ça que l'on va garder l'école ouverte. Donc, il y a les deux enjeux. Les élus savent qu'il y a cet enjeu-là [d'adaptation du territoire au vieillissement] et qu'il faut le prendre en compte, mais c'est aussi pour ça que ce n'est pas central. Ce qui est central pour les élus, c'est d'attirer des nouvelles populations, des ménages jeunes [...]. L'enjeu c'est d'en tenir compte, mais tout en essayant... d'aller à l'opposé, chercher les jeunes ménages »²¹⁵.

Si les élus locaux semblent en partie conscients des défis posés en termes d'adaptation au vieillissement de leur commune, la priorité demeure donc, en particulier à Vayrac et à Loué, d'attirer des populations jeunes. Comme l'ont également montré Quéva *et al.* (2023), les enjeux liés au vieillissement tendent à être pris en compte par les acteurs locaux mais la plupart des projets demeurent tournés vers des logiques d'attractivité.

Les injonctions émises par le programme Petites villes de demain et les départements autour du « Bien vieillir » semblent, de plus, trouver peu d'écho sur nos terrains. Si à Tarascon-sur-Ariège aucun recrutement lié à Petites villes de demain n'avait encore été réalisé au moment de notre enquête, à Vayrac et à Loué les deux cheffes de projet du programme suivent la même ligne que les élus locaux. Dans la commune sarthoise, la représentante du programme déclare par exemple être surprise de notre intérêt pour la thématique du vieillissement sur son territoire. Celui-ci est plutôt considéré comme « familial »²¹⁶ (la part de 65 ans et plus représente pourtant 30 % de la population). Le vieillissement ne constitue donc pas un enjeu de premier plan. À Vayrac, malgré une proportion record de personnes âgées parmi les habitants (39 %), la cheffe de projet indique également que l'adaptation au vieillissement n'est pas une question spécifiquement travaillée :

« Oui, les espaces publics, il faut qu'ils soient adaptés... Après, je ne vous cache pas que non, on n'a pas pensé spécifiquement au vieillissement. Ce n'est pas un axe. On est conscients qu'il

²¹⁴ Entretien n°2, mars 2022.

²¹⁵ Entretien n°11, mars 2022.

²¹⁶ Entretien n°42, mai 2022.

va falloir y répondre, parce que ces personnes-là font partie de celles qui consomment [...] mais ce n'est pas central dans la réflexion »²¹⁷.

Les deux cheffes de projet expliquent accompagner avant tout la mise en place des politiques locales. Leur rôle n'est pas, selon elles, d'impulser de nouveaux projets mais plutôt de répondre aux attentes des décideurs locaux qui manquent d'ingénierie. Si le programme national communique beaucoup sur ses formations et webinaires pour promouvoir le « Bien vieillir », ces ressources semblent, en réalité, peu suivies. Les deux cheffes de projets ne cachent pas d'ailleurs ne pas être très assidues à ce type de rendez-vous. À Vayrac par exemple, la cheffe de projet nous informe que le temps peut lui « manquer »²¹⁸ pour s'y consacrer. À Loué, la représentante du programme est plus catégorique : « *je vous avouerai que les formations, pour le coup, je n'ai pas vraiment l'occasion* »²¹⁹. L'influence de l'ANCT et les injonctions du ministère semblent ainsi relativement limitées sur les politiques locales. Les documents produits et diffusés sont plutôt consultés lorsqu'il y a un besoin. Toujours à Loué, la cheffe de projet Petites villes de demain détaille à ce propos : « *On va chercher les formations sur des projets identifiés et ce ne sont pas les formations qui vont avoir une influence sur les projets que l'on va mener* »²²⁰. Dans son cas, aucun projet spécifique ne concerne le vieillissement de la population sur les trois communes du programme dont elle a la charge. Elle ne s'est donc pas intéressée précisément à la question.

Les liens entre l'État et les représentants du programme dans les territoires semblent également relativement faibles. À Vayrac, la cheffe de projet nous confie avoir un référent à la Direction départementale des Territoires. Celui-ci peut être consulté notamment dans le cadre d'« *échanges vraiment techniques* »²²¹ autour du périmètre de la convention-cadre, la façon de rédiger un diagnostic, etc. S'il représente l'État, il n'intervient toutefois pas dans les choix des orientations poursuivies au sein des projets territoriaux. Dans leur quotidien, les cheffes de projet travaillent avec une multitude de partenaires (CAUE, établissements publics fonciers, etc.) mais sont avant tout en contact avec les communes et les intercommunalités. Pour la cheffe de projet à Loué, l'action publique nationale apparaît ainsi vraiment lointaine : « *moi, je ne me sens pas investie par l'État mais alors pas du tout* »²²².

²¹⁷ Entretien n°11, mars 2022.

²¹⁸ *Idem.*

²¹⁹ Entretien n°42, mai 2022.

²²⁰ *Idem.*

²²¹ Entretien n°11, mars 2022.

²²² Entretien n°42, mai 2022.

Si l'ANCT peine à ce que les communes de Vayrac et Loué mènent par elles-mêmes des politiques d'adaptation des territoires au vieillissement de la population, le relatif succès de l'habitat inclusif montre que l'un des facteurs prédominants demeure les financements. Comme l'indique clairement la cheffe de projet en charge de Loué :

« Une politique nationale, elle n'a d'influence que si, derrière, il y a des financements. C'est-à-dire, si vous avez des appels à projets qui sortent ou des lignes financières qui vont sortir... Tous les financements restent le nerf de la guerre »²²³.

Sur ce point, plusieurs élus locaux regrettent le manque de moyens alloués au programme national. Au-delà de l'aide d'ingénierie, les financements pour mettre en place des projets visant à revitaliser les centres-bourgs de ces communes sont en effet limités. Les politiques locales ne sont dès lors pas bouleversées par l'arrivée du programme.

Du côté des départements, là encore, si la question de l'adaptation des territoires au vieillissement semble progressivement se faire une place dans les discours, peu d'actions en découlent encore concrètement dans les bourgs ruraux. Le principal facteur pour le comprendre tient aux compétences des collectivités départementales. Elles leur permettent peu d'intervenir sur ces enjeux. La plupart de leurs actions en direction des personnes âgées sont sociales et peu territorialisées. Sur le plan territorial, ils s'occupent surtout de la répartition des logements et structures publiques spécialisés en direction des personnes âgées. Le maillage des EHPAD et des résidences autonomie est, cependant, peu flexible. Il n'existe pas de projet de création ou de déplacement d'établissement dans les départements enquêtés, en dehors de l'habitat inclusif. Dans le Lot, la logique d'implantation a longtemps suivi le découpage cantonal. Chaque chef-lieu de canton a bénéficié d'une structure d'accueil pour personnes âgées qui depuis perdure largement.

De plus, la priorité des départements en termes de politique vieillesse reste le maintien à domicile. La vice-présidente du département de l'Ariège déléguée aux Solidarités l'affirme sans détour : « *La politique de maintien à domicile, qui est vraiment mise en œuvre depuis 30 ans sur le département se poursuit* »²²⁴. Malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, en particulier dans les territoires ruraux les plus isolés, le directeur général des services le confirme : « *l'objectif a été de favoriser le plus possible l'aide à domicile* »²²⁵ même s'il admet qu'« *aujourd'hui, on lève le tabou du maintien à domicile en disant que ce n'est pas forcément*

²²³ *Idem.*

²²⁴ Entretien n°35, mai 2022.

²²⁵ Entretien n°34, mai 2022.

la solution »²²⁶. Les principales politiques menées suivent cette direction, quelles que soient les communes concernées. Parmi les projets en cours pour faciliter le vieillissement des personnes âgées, les départements financent notamment des services d'aide à domicile, des dispositifs de lutte contre l'isolement et la solitude (ex : dispositif Monalisa²²⁷), des mesures de soutien aux aidants, etc. En d'autres mots, si les acteurs départementaux interrogés reconnaissent que les bourgs ruraux sont des territoires favorables au vieillissement dans les espaces ruraux, ils ne mènent pas spécifiquement de politiques pour encourager les personnes âgées du territoire à s'y installer.

En résumé, dans les bourgs ruraux des initiatives pour favoriser le vieillissement des habitants existent mais elles ne sont pas la priorité des acteurs locaux, plutôt tournés vers les politiques d'attractivité vers les jeunes renseignées précédemment. Hormis les projets d'habitats inclusifs, l'influence des injonctions du programme national Petites villes de demain et des services départementaux semble par ailleurs encore limitée. Parmi les éléments explicatifs de ce constat, la difficile collaboration entre les différentes collectivités locales est aussi à prendre en compte. Comme le note la cheffe du service personnes âgées et personnes handicapées du département du Lot :

« [Concernant] la transversalité, l'association avec d'autres échelons territoriaux ou des services de l'État, on a avancé mais malgré tout, on est encore sur des modes de fonctionnement très cloisonnés [...]. Ça reste difficile de travailler ensemble »²²⁸.

Au sein même des collectivités locales le manque de transversalité entre les différents services joue également un rôle important dans la difficile prise en compte des enjeux liés à l'adaptation du territoire au vieillissement. Le vieillissement de la population demeure un thème privilégié de l'action sociale aussi bien à l'échelon communal, intercommunal que départemental. Si, comme nous l'avons vu, l'inscription du « Bien vieillir » au sein du programme Petites villes de demain bouscule un peu les lignes et témoigne d'un changement de regard, la présence de personnes âgées apparaît encore peu dans les politiques d'aménagement et de développement économique. Enfin, l'omniprésence des logiques de compétitivité territoriale et d'attractivité dans les stratégies locales, observée sur de nombreux autres terrains depuis de nombreuses

²²⁶ *Idem.*

²²⁷ Monalisa est l'acronyme de Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés. Le dispositif national, lancé en 2014, vise à lutter contre l'isolement social des personnes âgées par la mobilisation de bénévoles, d'associations et de collectivités locales.

²²⁸ Entretien n°20, avril 2022.

années (Bouba-Olga, 2019 ; Houillier-Guibert, 2019), demeure le frein principal. Malgré le fait que les bourgs ruraux en France comptent la plus forte proportion de personnes âgées et qu'ils offrent des conditions favorables au vieillissement de ces populations, ces paradigmes dominants continuent de les empêcher de mettre en œuvre des politiques adaptées aux besoins de leurs habitants.

5.3.3. Les habitants en priorité, le cas d'une politique différente à Tarascon-sur-Ariège

À Tarascon-sur-Ariège, les orientations de la municipalité diffèrent de celles relevées à Vayrac et à Loué. Elles se distinguent également de celles promues par l'intercommunalité et un grand nombre d'acteurs locaux ariégeois. Le cas de ce bourg rural offre un éclairage intéressant sur une autre manière de faire. Sans pour autant se revendiquer comme alternatives, les politiques municipales priorisent davantage les besoins des habitants et notamment des plus âgés. Même si le maire affirme vouloir attirer des populations jeunes, les projets les plus importants de la commune sont donc plutôt tournés vers les personnes âgées. Une agent du CLIC (Centre local d'information et de coordination) de Tarascon-sur-Ariège, dont la mission est notamment de faciliter l'accès des personnes âgées à leurs droits, souligne ces actions. Tarascon-sur-Ariège présente, selon elle, des aménagements relativement adaptés à ces populations et cela découle de politiques récentes ayant nécessité des financements conséquents. Elle précise que c'est loin d'être le cas partout. Alors que le manque d'accessibilité aux espaces publics et aux commerces peut « isoler les personnes »²²⁹, elle met ainsi en lumière les politiques conduites par la municipalité :

« Sur les dernières années, Tarascon a vraiment souhaité axer sur l'aménagement extérieur pour faciliter l'accessibilité aussi bien aux personnes de 70 ans, qu'aux mamans âgées de 25 ans, parce que c'était vraiment compliqué avant. Donc je sais qu'il y a eu beaucoup de travaux de faits dans ce sens-là »²³⁰.

En effet, une partie des trottoirs de Tarascon-sur-Ariège a été abaissée, rendant les déplacements plus aisés pour les personnes âgées particulièrement présentes dans le centre-bourg en journée (Photographie 10). Les mobilités réduites sont significativement facilitées dans plusieurs zones de la commune. Le déplacement de personnes âgées en fauteuil roulant

²²⁹ Entretien n°27, avril 2022.

²³⁰ *Idem.*

motorisé illustre bien ce point (voir à droite de la Photographie 10). Contrairement à de nombreux bourgs ruraux, leur présence dans l'espace public est rendue en partie possible grâce à des aménagements adaptés.

Photographie 10 : Aménagements de centre-bourg et accessibilité des personnes âgées



Auteur : Paumelle, avril 2022 à Tarascon-sur-Ariège

Tous les quartiers de Tarascon-sur-Ariège ne sont toutefois pas adaptés à la présence grandissante de personnes âgées. Dans le cadre d'une politique de revitalisation du centre-bourg accompagnée notamment par la région, le maire souhaite donc porter un autre projet d'ampleur allant dans ce sens. Son objectif est de faire construire un ascenseur de ville qui puisse permettre aux personnes âgées situées dans la partie haute du centre-bourg d'accéder plus facilement aux commerces et aux services qui se situent, pour l'essentiel, plus bas. En effet, une partie des habitants de la commune doit quotidiennement descendre des rues pentues et anciennes pour s'y rendre. Il est fréquent d'observer des personnes âgées les emprunter avec difficulté (Photographie 11). Alors que ces allers-retours représentent des moments importants de la vie

quotidienne des habitants âgés, l'incapacité progressive à les réaliser peut devenir un facteur d'isolement pour une partie de ces populations, déjà en perte d'autonomie.

Photographie 11 : Aménagements de centre-bourg et accessibilité des personnes âgées



Auteur : Paumelle, avril 2022 à Tarascon-sur-Ariège

Le maire détaille son projet :

« Dans mon projet, il y a quelque chose qui fait rire parfois, mais pas moi, c'est l'accessibilité. Donc je vais créer un ascenseur qui va partir juste derrière le pont et qui va arriver au pied du castella. Cela va permettre de desservir la partie haute [...]. La rue du Barri étant beaucoup trop abrupte et à partir d'un certain âge, elle devient très compliquée. Du moins, on peut la faire une fois mais pas trois. Quand il y aura un ascenseur cela sera beaucoup plus facile. [...] C'est très important [...] Les personnes âgées qui habitent là-bas sont souvent isolées »²³¹.

Alors que ce projet n'était pas encore engagé au moment de notre enquête de terrain, il représentait un budget particulièrement conséquent pour la commune quels que soient les co-

²³¹ Entretien n°21, avril 2022.

financements dont elle pourrait bénéficier. Il s'agit à ce titre d'une orientation politique majeure réalisée en direction des populations habitantes.

Enfin, la municipalité de Tarascon-sur-Ariège accompagne de manière significative les associations qui viennent en aide aux personnes marginalisées ou âgées du territoire. Il s'agit d'un enjeu au cœur de leur politique. Bien que très critique à l'égard de l'action municipale, une élue de l'opposition reconnaît cette qualité au maire « *son gros point fort, c'est son côté humaniste et cela se ressent dans la ville* »²³². Si ce n'est pas forcément évident à première vue dans les discours, les politiques sociales et territoriales menées par la mairie de Tarascon-sur-Ariège s'avèrent donc particulièrement tournées vers les habitants de la commune et les personnes âgées. En cela, elles diffèrent de nos autres cas d'étude et des politiques locales majoritaires, et offrent un autre modèle. Celui-ci semble toutefois encore loin de faire l'unanimité.

Localement, l'action du maire fait l'objet de très nombreuses critiques et en particulier de la part des acteurs de l'intercommunalité. Le directeur général des services de la communauté de communes du pays de Tarascon résume bien les reproches qui peuvent lui être adressés :

« Une politique ne peut pas être orientée que vers une catégorie de population aujourd'hui. Clairement, depuis 20 ans, la population favorisée est la population qui est traitée parce qu'électoralement c'est quelque chose d'intéressant. Elle a une très grande qualité, c'est qu'elle n'aime pas le changement donc au gré des élections, il y a un maintien d'un bloc électoral mais ce n'est pas très glorieux. [...] Merci de m'emmener sur le problème de fond de Tarascon, c'est qu'il n'y a aucune vision de politique générale. Il n'y a rien de pire en politique que de ne pas avoir un projet. Alors, il pourrait être bon ou mauvais mais au moins il faut avoir un projet de développement. Il n'y a aucun projet de développement. 20 ans d'une attitude comme ça ont provoqué le vieillissement de la population »²³³.

Les politiques en direction des personnes âgées peuvent ainsi être perçues comme des stratégies électoralistes. Elles sont surtout considérées comme allant à l'encontre du développement de la commune. Là encore, on retrouve l'idée structurante que celui-ci ne peut s'opérer que *via* des stratégies d'attrait de populations jeunes. De l'aveu du maire et d'une série d'acteurs locaux, son orientation politique tend à l'esseuler. Si d'autres points de désaccord rendent les collaborations entre l'équipe municipale et intercommunale particulièrement difficiles à

²³² Entretien n°22, avril 2022.

²³³ Entretien n°23, avril 2022.

Tarascon-sur-Ariège, cet exemple témoigne d'un frein supplémentaire à la mise en place prioritaire de politiques d'adaptation au vieillissement. Loin de faire consensus, ces politiques communales alternatives peuvent être soumises aux pressions et à l'opposition d'intercommunalités aux compétences renforcées (Bideau, 2019).

Tarascon-sur-Ariège n'est cependant pas la seule commune à conduire des politiques de ce type. Il existe en France d'autres bourgs qui priorisent les actions permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Le cas de Xertigny est à cet égard intéressant. Les stratégies locales de la commune sont renseignées dans un ouvrage publié par le programme POPSU par Freichel *et al.*, (2023) et ressemblent quelque peu à celles observées à Tarascon-sur-Ariège. Situé dans les Vosges, considéré comme un bourg périurbain dans notre base, et en proie à des difficultés en termes d'emploi et de population, Xertigny a axé sa politique locale en direction des personnes âgées et de leur bien-être. La municipalité a par exemple pour projet de créer différents logements spécifiques pour ces catégories de population. Un nouvel EHPAD est en discussion ainsi qu'une résidence autonomie et ce, dans le cadre de politiques visant à revitaliser le centre-bourg. Dans leurs discours, les élus affirment prioriser les habitants et souhaiter offrir un parcours résidentiel adapté aux personnes âgées avec une offre de logement diversifiée (Freichel *et al.*, 2023).

Les cas de Tarascon-sur-Ariège et de Xertigny permettent de nuancer l'omniprésence des politiques d'attractivité en direction des jeunes. Ils offrent des modèles alternatifs qui paraissent plus appropriées aux enjeux qui découlent de la forte présence de personnes âgées dans ces territoires. Bien que, dans ces deux communes, les paradigmes d'attractivité et de compétitivité territoriale ne soient pas absents des discours, leurs actions pourraient témoigner d'un changement progressif de regard. Sur ce point, on notera que les politiques conduites par Xertigny sont d'ailleurs mises en avant par le programme Petites villes de demain dans le cadre de sa démarche « Bien vieillir ».

Au-delà d'être des bourgs faisant face au vieillissement de leur population, Tarascon-sur-Ariège et Xertigny partagent aussi le fait d'être des communes particulièrement touchées par des pertes de populations et des difficultés sur les plans social et économique. Plusieurs travaux postulent que ce sont des contextes favorables aux initiatives innovantes (Lacquement et Quéva, 2016) et aux stratégies locales alternatives (Beaurain et De Rocher Chembessi, 2019 ; Béal *et al.*, 2019). Dans d'autres pays, certains territoires en décroissance ont par exemple fait le choix de ne plus lutter contre leur dépeuplement, de l'accepter et de se tourner exclusivement vers les populations sur place (Hospers, 2014) en menant par exemple des politiques « *age-*

friendly ». Ils dessinent également d'autres modèles qui pourraient inspirer certains bourgs français.

5.3.4. Rendre les bourgs « *age-friendly* » pour les revitaliser ? Perspectives allemandes et japonaises

Le cas des bourgs ruraux français fait écho à d'autres contextes nationaux dans le monde. Parmi eux, l'Allemagne et le Japon, particulièrement renseignés par la littérature académique, offrent des perspectives intéressantes pour conclure ce chapitre. Les deux pays recensent une part de 65 ans et plus significativement plus importante que celle de la France depuis les années 2000. Ils font, par ailleurs, face depuis de nombreuses décennies à des phénomènes de décroissance démographique de grande ampleur (Buhnik, 2015 ; Lecuyer, 2022). De nombreuses petites villes japonaises et allemandes sont ainsi concernées par des phénomènes conjoints de dépeuplement et de vieillissement de leur population. Parmi elles, certaines ont remis en cause les stratégies classiques d'attractivité résidentielle en direction des jeunes ménages et se sont tournées, de manière encore plus significative qu'à Tarascon-sur-Ariège et Xertigny, vers les personnes âgées.

En Allemagne, le vieillissement de la population touche plus particulièrement les *Länder* de l'est et du nord du pays. Ces régions tendent à avoir une faible natalité et à être particulièrement peu attractives auprès des populations jeunes depuis la Réunification (Lecuyer, 2022). Parmi les petites villes qui maillent les espaces ruraux de ces territoires, une grande partie connaît des difficultés socio-économiques (Gourdon *et al.*, 2019 ; Lecuyer, 2022). Cependant, comme dans le cas des bourgs ruraux français, elles observent, malgré tout, l'arrivée d'une diversité de personnes âgées (Steinführer et Grossmann, 2021). Ce phénomène n'est pas toujours connu par les acteurs locaux, confrontés eux-aussi à un manque d'ingénierie. L'action publique de ces municipalités semble proche de celle observée en France. Elle demeure majoritairement axée sur l'attractivité résidentielle auprès de populations jeunes. La littérature académique allemande renseigne toutefois des exceptions notoires.

Certaines municipalités portent un regard positif sur les migrations entrantes de retraités. C'est le cas par exemple de plusieurs petites stations thermales présentées par le travail de Weidinger et Kordel (2015). Les décideurs locaux voient dans ces arrivées un moyen de lutter contre la vacance résidentielle qui s'y développe. Les retraités sont également perçus comme une solution pour maintenir des services et équipements (notamment de soin). Face aux

difficultés socio-économiques rencontrées, un changement de regard sur les personnes âgées s'y est progressivement opéré, même si le vieillissement demeure un vecteur d'inquiétude. Dans d'autres petites villes du nord-est du pays, les personnes âgées sont même devenues la priorité des politiques locales (Steinführer et Grossmann, 2021). Des stratégies sont mises en place pour capter les migrations de ces populations. Alors qu'elles perdent des habitants, certaines petites villes souhaitent ainsi apparaître comme des lieux de retraite agréables. Une petite ville en Basse-Saxe se fait par exemple appeler la « ville des générations » (Kohring 2018, cité par (Steinführer et Grossmann, 2021). Une fois par an, elle organise des visites gratuites de son territoire pour donner envie aux personnes âgées de s'y installer. Des bus font le tour des municipalités voisines pour affréter les potentiels visiteurs et futurs habitants. Un autre exemple est développé par les auteures, le cas d'une petite ville en Thuringe. Cette municipalité mise notamment sur les acteurs privés du logement pour personnes âgées. Elle les contacte activement afin d'accueillir de nouveaux projets et lutter ainsi contre les pertes de population. Elle fournit par ailleurs des aides financières significatives aux clubs de seniors et au conseil des seniors pour favoriser leur inclusion et afficher un visage accueillant pour ces populations (Kluge *et al.* 2018, cité par Steinfurher et Grossmann, 2021).

Les stratégies d'attractivité résidentielle en direction des personnes âgées demeurent alternatives en Allemagne. Elles offrent toutefois la preuve qu'un changement de perception des acteurs locaux sur les arrivées de retraités est possible. Elles font également écho à des discussions présentes dans la sphère académique allemande autour des politiques favorables aux personnes âgées dans les municipalités en proie à des difficultés socio-économiques. Certains auteurs évoquent par exemple la possibilité que ces municipalités puissent miser sur leurs atouts et devenir des « *green retirement cities* » (Nefs *et al.*, 2013). En plus d'opérer des politiques adaptées aux profils des individus qui y habitent et souhaitent y habiter, cela permettrait de penser ces territoires en phase avec les transitions environnementales et démographiques en cours.

Le Japon offre encore un autre éclairage. Le vieillissement de la population y est d'une ampleur inédite à l'échelle mondiale et de nombreux territoires mènent des stratégies d'attractivité résidentielle en direction des personnes âgées (Buhnik, 2015). Ces politiques ne sont pas considérées comme alternatives dans l'archipel. Du côté des petites villes et espaces ruraux, elles sont notamment apparues suite aux échecs répétés des stratégies d'attractivité en direction des jeunes. Elles ont également découlé des dynamiques démographiques et migratoires du pays. D'une part, alors que la population nationale nippone allait commencer à décroître, le nombre de personnes âgées était, lui, voué à augmenter. D'autre part, cette

catégorie de population demeurerait la plus susceptible d'être attirée par les régions non-métropolitaines (Feldoff, 2011). Il a toutefois fallu un changement de regard. Considérées d'abord comme un fardeau pour l'économie locale, les personnes âgées ont progressivement été perçues comme des ressources démographiques et économiques par ces territoires (Murakami *et al.*, 2009).

Parmi les politiques locales mises en place pour attirer les retraités dans certaines petites villes japonaises, plusieurs sont renseignées au tournant des années 2010 à Hokkaidō, dans le nord du pays. Cette région est plutôt rurale et particulièrement en proie au vieillissement et à la décroissance de sa population. Alors que la génération du baby-boom est sur le point d'arriver à la retraite, de nombreuses municipalités initient des stratégies pour les attirer. Elles se focalisent notamment sur les jeunes retraités au capital économique élevé et développent d'importants projets d'adaptation de leur territoire au vieillissement. L'objectif est de rendre ces territoires « *age-friendly* » et propices au vieillissement dans de bonnes conditions. Thomas Feldoff (2011) évoque par exemple le cas instructif de la municipalité de Date. La petite ville a mené une série de politiques locales en direction des personnes âgées pour lutter contre son déclin démographique. Elle a, tout d'abord, conduit des actions dans le domaine du soin. Les investissements privés dans ce secteur ont été largement encouragés et les services communautaires pour faciliter le maintien à domicile fortement soutenus. En quelques années, les services d'aide à la nutrition, d'aide à l'accès aux soins et aux activités sportives se sont significativement développés. La ville a également repensé les mobilités des personnes âgées. Un service de taxi communautaire à bas prix pour les personnes de plus de 60 ans a notamment été instauré (Feldoff, 2011). Une attention particulière a aussi été apportée à la localisation des services publics pour qu'ils soient situés à proximité des logements et accessibles à la marche par le plus grand nombre. Enfin, plus largement, dans la région d'Hokkaidō, de nombreuses politiques locales de logement ont été orientées vers les personnes âgées. Des habitations et structures spécifiques se sont multipliées dans les cœurs des villes à proximité des commerces et services (Murakami *et al.*, 2009). À Date, selon Feldoff (2011), ces stratégies ont été une réussite sur deux plans. Elles ont, d'une part, permis d'attirer de nouveaux habitants et d'enrayer les pertes de populations dans un contexte régional de dépeuplement général. Elles ont, d'autre part, entraîné la création de nouvelles activités économiques notamment autour des services d'aides et de soin pour personnes âgées. Selon l'auteur, l'émergence de nouveaux emplois a même permis l'arrivée de populations jeunes. On notera, toutefois, qu'au regard des données de recensement récentes, ces politiques n'ont pu maintenir la population qu'un temps. La ville de Date s'est progressivement remise à perdre des habitants.

Les stratégies d'attractivité résidentielle japonaises ne sont pas épargnées par une série de limites. Elles s'avèrent, tout d'abord, socialement sélectives dans les cas développés. Elles risquent d'être, à ce titre, en partie excluantes pour les populations âgées les plus pauvres. Ensuite, elles s'inscrivent dans une logique de compétitivité territoriale. Elles tendent dès lors à renforcer des inégalités socio-spatiales au sein des régions, entre les municipalités attractives et celles qui le sont moins. Enfin, peu d'études renseignent les résultats de ces politiques sur le long terme. Leurs effets sont donc encore particulièrement difficiles à évaluer. Ces stratégies locales présentent toutefois deux avantages majeurs. Elles apparaissent, en premier lieu, en phase avec la réalité migratoire de ces municipalités et se sont ainsi débarrassées d'une partie des représentations négatives qui entourent le vieillissement démographique. Elles s'inscrivent, en second lieu, au sein d'un mouvement plus large d'adaptation des territoires au vieillissement de la population au Japon. Ainsi, sur l'archipel nippon, de nombreuses initiatives locales visent à rendre les environnements urbains « *age-friendly* » et à améliorer la qualité de vie des populations âgées dans un contexte de post-croissance (Picard, 2023 ; Kubo *et al.*, 2020).

Les expériences allemandes et japonaises offrent des éléments de réflexions intéressants. Elles ouvrent le regard vers une autre manière de faire face au vieillissement et aux difficultés socio-économiques que peuvent rencontrer les bourgs et petites villes. En Allemagne et surtout au Japon, les représentations autour des arrivées de retraités dans ces municipalités semblent avoir évolué. Si en Allemagne, elles demeurent encore ambiguës (Weidinger et Kordel, 2015), au Japon elles ont changé face au contexte démographique de l'archipel. Les stratégies locales d'attractivité en direction des jeunes ménages ont pu être dépassées lorsqu'elles ne fonctionnaient pas, ce qui peine à être le cas en France. Ces exemples étrangers, bien qu'inscrits dans des contextes politiques et socio-économiques différents, pourraient pousser les bourgs ruraux vers des stratégies locales plus adaptées aux profils de leur population. Comme l'indiquent Miot et Dubeaux (2023), l'offre de logements pourrait par exemple être plus en phase avec les demandes résidentielles réelles pour gagner en efficacité. On pourrait notamment souhaiter une meilleure prise en compte des migrations de personnes âgées dans l'élaboration de cette offre. En dehors des logements, les équipements, les services, les espaces publics pourraient également être davantage tournés vers ces populations, afin d'améliorer leur qualité de vie. Certains projets locaux menés dans les bourgs et petites villes japonaises et allemandes pourraient à ce titre apparaître comme de riches sources d'inspiration.

Conclusion

En conclusion, alors que l'action publique territoriale s'empare des enjeux relatifs à la dévitalisation des centres-bourgs, l'étude des stratégies locales menées à Vayrac, Tarascon-sur-Ariège et Loué pointe une forme de décalage. Malgré ces nombreux apports, l'arrivée de personnes âgées apparaît subie par une grande partie des élus locaux. Elle n'est pas perçue comme une forme d'attractivité. Par ailleurs, les discours recueillis, quel que soit le contexte territorial, sont tournés presque exclusivement vers l'attractivité des jeunes ménages et ce, alors que Vayrac, Loué et Tarascon-sur-Ariège sont des bourgs structurellement répulsifs pour ces catégories de population. Un décalage entre le public visé par les stratégies locales d'attractivité résidentielle et les réalités migratoires observées apparaît. Celui-ci a des conséquences. Sur nos trois terrains, les politiques locales qui visent à attirer des jeunes ménages peinent à s'avérer efficaces.

Parmi les éléments explicatifs de l'orientation de ces stratégies locales, la volonté de maintenir des équipements scolaires joue un rôle central. Elle témoigne du très fort attachement local pour les équipements et services publics élémentaires (école, poste, etc.) dans un contexte de retrait de certains d'entre eux dans les espaces ruraux (Baudet-Michel *et al.*, 2019 ; Fijalkow et Taulelle, 2020). Ce n'est toutefois pas la seule explication. Ces stratégies attestent également du manque d'ingénierie au sein de ces communes et intercommunalités mais aussi de la dimension négative des représentations que portent les acteurs locaux sur le vieillissement de la population de leur commune et l'arrivée de personnes âgées. Le lien fréquemment établi dans les discours entre vitalité de la commune et jeunesse de la population, quel que soit le contexte territorial, l'illustre. On retrouve ici sans doute le poids des représentations sociales majoritairement négatives autour des personnes âgées (Rennes, 2020) et de l'étiquetage ancien de cette catégorie de population en problème par la politique vieillesse (Ennuyer, 2020).

Pour finir, des politiques d'adaptation des territoires au vieillissement tendent malgré tout à se développer. Elles pourraient participer à rendre les bourgs encore plus attractifs aux personnes âgées, au regard des injonctions existantes à l'échelon national et départemental, même si celles-ci demeurent pour l'heure limitées. Enfin, certaines politiques alternatives

conduites en France et surtout dans d'autres pays permettent d'entrevoir la possibilité d'un changement des représentations autour du vieillissement et la mise en place de projets qui pourraient s'avérer plus adaptés au vieillissement de la population à l'œuvre dans ces territoires mais aussi aux enjeux qui découlent de la transition environnementale.

CONCLUSION GENERALE

Alors que les bourgs ruraux connaissent une série de difficultés structurelles, l'ambition de cette thèse était d'analyser le processus de vieillissement de leur population. À partir d'une approche multiscalaire et d'une méthodologie mixte, notre travail propose une profonde relecture de ce phénomène démographique et interroge par conséquent les politiques menées en direction de ces communes. Cinq principaux résultats ressortent.

Le bourg rural, une catégorie pertinente pour les sciences sociales

Peu travaillé, le bourg rural est une catégorie ancrée dans le quotidien de nombreux Français. Elle est, à ce titre, présente dans le langage courant. On « se rend au bourg » dans les espaces ruraux pour faire ses courses, pour aller chez le médecin, etc. Dans une grande partie des travaux académiques, seules les notions de villages et de petites villes sont, pourtant, mobilisées. Situés entre ces deux grandes catégories, les bourgs ruraux apparaissent difficiles à définir et à distinguer. Ils sont toujours victimes d'un « flou sémantique » (Jousseume, 1998) qui participe à les invisibiliser au sein de la littérature académique.

Le premier apport de notre recherche est de proposer des critères de définition renouvelés pour identifier les bourgs ruraux en France métropolitaine. Après avoir montré que les différenciations établies à partir d'un seuil et d'un critère démographique étaient inadéquates, notre approche se fonde sur la présence de services précis et sur la diversité de l'offre commerciale au sein des communes. Elle fait ressortir 877 bourgs ruraux français. Nos critères de définition ont été construits en étant fortement attentif à la diversité des espaces

ruraux. Ils offrent ainsi l'opportunité de différencier nettement les bourgs ruraux des villages ruraux et des petites villes dans l'ensemble des départements français. Tout en s'inspirant largement des principales approches fonctionnelles existantes (Jousseume et Talandier, 2016 ; Hilal *et al.*, 2020), notre proposition méthodologique s'avère particulièrement opérante dans l'ensemble des différents contextes ruraux (Chapitre 1).

Ce travail de définition permet de mettre en lumière la pertinence du bourg rural en tant que catégorie pour les sciences sociales. Par des traitements statistiques à l'échelle nationale, notre étude fait ainsi ressortir l'existence de dynamiques propres à ce type de communes. Par leur positionnement à la lisière du rural et de l'urbain, ils ont par exemple pu profiter sur le plan démographique de la fin de l'exode rural dans les années 1960 et 1970, contrairement aux villages ruraux, et ont aussi tiré parti des reprises démographiques au sein des espaces ruraux dans les années 2000, contrairement à un grand nombre de petites villes. De plus, comme nous l'avons vu en détail, ils sont devenus, de loin, la catégorie de communes avec la part la plus importante de personnes âgées en France (Chapitre 3). Alors que les espaces ruraux demeurent « en souffrance de connaissance »²³⁴, cette démarche méthodologique offre la possibilité d'affiner notre compréhension de ces territoires, en intégrant les bourgs ruraux aux côtés des petites villes et des villages ruraux dans les analyses qui leurs sont consacrées. Elle participe aussi pleinement aux discussions, régulièrement renouvelées, sur la définition des différentes catégories du bas de la hiérarchie urbaine en géographie et aménagement (Edouard, 2008 ; Mainet, 2008 ; Demazière, 2017).

L'élaboration d'une définition opérante à l'échelle nationale permet, enfin, d'entrevoir précisément les transformations qu'observent les bourgs ruraux sur les plans démographique, social et économique et de les visibiliser. Alors qu'ils font l'objet d'une attention renouvelée de la part de l'action publique, ce sont par exemple les communes qui font face au taux de vacance résidentiel le plus élevé en France (Chapitre 3). Cette définition ouvre, de surcroît, la voie à des comparaisons au sein du territoire national. Notre typologie du vieillissement des bourgs ruraux en est l'une des illustrations (Chapitre 5). Plus largement, notre proposition méthodologique vise à encourager les études sur cette catégorie de communes. À cet effet, notre base de données des communes françaises selon leur catégorie d'appartenance sera rendue disponible librement pour inciter d'autres travaux à s'en saisir²³⁵.

²³⁴ Expression utilisée par René Borruyey lors d'une table-ronde intitulée « Marcel Roncayolo, une trajectoire » le 26 mars 2024 à Marseille, EHESS.

²³⁵ La base de données des bourgs ruraux sera rendue disponibles sur Github.com.

Une profonde relecture du vieillissement de la population des bourgs ruraux

En France, les représentations sociales du vieillissement de la population sont historiquement négatives (Feller, 1997). Le vieillissement demeure appréhendé comme un problème dans la plupart des projets de lois et des rapports (Ennuyer, 2020) et l'action publique le perçoit encore majoritairement comme un symptôme de dévitalisation, voire comme une menace pour de nombreux territoires (Chapitre 5). Le vieillissement est même considéré comme une fragilité dans la plupart des travaux académiques sur les petites villes et les *left behind places* (MacKinnon *et al.*, 2022 ; Pike *et al.*, 2023) (Chapitre 2).

À rebours d'une grande partie des représentations, notre thèse révèle que le vieillissement sans précédent de la population des bourgs ruraux est en partie lié à leur attractivité résidentielle. Si ces communes voient le départ des catégories d'âge jeunes, et en particulier les 15-19 ans, elles captent aussi de nombreuses migrations de personnes âgées. Par leur dimension intermédiaire, entre le village et la ville, les bourgs ruraux accueillent, d'une part, des migrations en partie lointaines réalisées en début de retraite (entre 55 et 74 ans). Il peut s'agir alors de migrations de « retour » au sein du territoire de naissance (de Lapasse et Pilon, 2017), de migrations dites de « confort » en direction d'espaces avec des aménités rurales perçues comme attractives (Nowik et Thalineau, 2010), ou encore de migrations « au bourg le plus proche » entreprises par des habitants de villages environnants (Chapitre 3). D'autre part, ils captent des migrations de proximité entreprises à des âges plus élevés (75 ans et plus). Ces mobilités sont réalisées par des individus souhaitant se rapprocher des commerces, des services (notamment de soin), et d'une offre diversifiée de logements au sein des espaces ruraux. Le vieillissement de la population des bourgs ruraux apparaît ainsi pour partie comme le résultat d'une forme attractivité résidentielle. Particulièrement peu documenté par l'action publique et la littérature académique, il s'agit là d'un phénomène silencieux qui recompose largement ces territoires et tend, par ailleurs, à s'accroître. Malgré les difficultés structurelles que traversent ces communes, les migrations entrantes de ces populations sont, en effet, de plus en plus nombreuses depuis les années 1990.

Outre ce premier constat, notre étude montre également que l'arrivée des personnes âgées constitue un atout majeur pour les bourgs ruraux, *a minima* sur trois plans. Tout d'abord, dans une grande majorité des cas, l'installation de ces individus participe activement au maintien voire à l'augmentation de la population. Les départs des jeunes et des actifs sont

majoritairement compensés par ces flux entrants. Ensuite, l'arrivée des personnes âgées joue un rôle prédominant dans la préservation et le développement d'une partie de l'activité commerciale et de l'emploi (notamment de service) au sein de ces communes. La faible mobilité quotidienne des personnes âgées et leurs pratiques de consommation font vivre une partie significative des actifs travaillant dans les bourgs ruraux. Enfin, aussi bien dans le domaine associatif que politique, les retraités sont en première ligne pour accompagner l'action publique locale et participer aux initiatives de solidarité ou de loisirs, essentielles au bon fonctionnement de ces territoires (Chapitre 4).

Au regard de ces analyses, les stratégies locales menées au sein des bourgs ruraux apparaissent en décalage. L'arrivée des retraités est souvent vécue comme un phénomène subi, non-souhaité par les acteurs locaux. Le vieillissement de la population est, quant à lui, perçu comme une fragilité (Chapitre 5). À l'heure où se construisent de nombreux projets de revitalisation de bourgs ruraux en France, notre travail invite donc à une profonde relecture du vieillissement de ces communes aussi bien au sein de l'action publique que d'une partie de la littérature académique. Il prolonge, à ce titre, des travaux de ruralistes qui mettent également en lumière les apports des populations de retraités sur les dynamiques socio-économiques de certains territoires ruraux (Vollet *et al.*, 2013 ; Pistre, 2016b ; Gucher, 2018).

Des structures régionales du vieillissement prononcées et invisibilisées

Tous les bourgs ruraux ne voient pas leur population vieillir de la même manière. La structure du vieillissement, ses déterminants et ses dynamiques peuvent différer significativement d'une région à l'autre. Les arrivées de personnes âgées dans les bourgs ruraux s'inscrivent, de plus, dans des contextes socio-démographiques variés qui modifient les enjeux associés au vieillissement de la population. Ce phénomène est, pour autant, régulièrement appréhendé par l'action publique et la littérature académique comme un processus homogène à l'échelle nationale, dont seule l'ampleur varie. L'une des principales contributions de cette thèse est qu'elle documente aussi spatialement le vieillissement de la population de ces communes et sa grande diversité.

Synthétiquement, une typologie construite à partir de nos analyses fait émerger cinq types de vieillissement des bourgs ruraux à l'échelle nationale qui sont associés à des logiques

régionales. En premier lieu, pour les bourgs du nord-est de la France, le vieillissement constitue plutôt un signe de fragilité sur le plan socio-démographique. Il n'est pas forcément très prononcé, illustre surtout le départ des jeunes, et peut être accompagné d'enjeux relatifs à la présence de retraités précarisés. À l'inverse, en deuxième lieu, pour de nombreux bourgs ruraux littoraux ou de montagne situés dans des territoires touristiques, le vieillissement participe largement au dynamisme économique et démographique de ces communes. Il est très prononcé et découle d'une forte attractivité résidentielle tout en allant de pair avec un risque d'exclusion des populations locales précaires. En troisième lieu, les bourgs ruraux situés dans les campagnes plutôt attractives du sud-ouest de la diagonale des faibles densités (ex : Dordogne, Lot) mais aussi du sud-est (Drôme, Alpes de Hautes-Provence, etc.) tendent à observer, eux aussi, un vieillissement de la population qui résulte largement des arrivées de retraités. Alors qu'ils connaissent souvent une dévitalisation de leur centre-bourg, le vieillissement y apparaît comme vecteur majeur du développement démographique et économique. En quatrième lieu, pour une grande partie des bourgs ruraux des départements du centre et du nord de la diagonale des faibles densités notamment (Creuse, Nièvre, etc.), les arrivées de personnes âgées sont moins nombreuses et s'inscrivent dans un contexte socio-économique plus défavorable que dans les deux classes précédentes. Enfin, en dernier lieu, pour certains bourgs ruraux de l'ouest français (ex : Sarthe, Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine), les effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales semblent plus marginaux et sont ancrés dans des contextes socio-démographiques relativement favorables (Chapitre 4).

Notre travail sur la diversité du processus de vieillissement des bourgs ruraux et sa spatialisation, peu renseignée jusque-là, participe au renouvellement des études autour des effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales (Hochstenbach, 2019 ; Sabater et Finney, 2022). Il questionne de plus, là encore, les politiques conduites en direction des bourgs ruraux. En effet, les stratégies locales qui entourent le vieillissement de la population semblent très peu différer selon le contexte territorial. Il n'existe pas non plus d'approche régionale du vieillissement de la population adaptée à la diversité du phénomène et à ses structures spatiales en France (Chapitre 5). Or, comme nous l'avons montré, les enjeux qui découlent du vieillissement peuvent être très variés et par conséquent les réponses à apporter aussi. La construction d'une typologie a en partie été pensée comme un outil pour combler ce manque. Elle est ainsi vouée à être diffusée le plus largement possible.

L'émergence d'un nouveau rôle des bourgs ruraux...

En résumé, si une partie importante des bourgs ruraux fait face à des difficultés socio-économiques, notre thèse montre que leur positionnement entre les villages et les villes leur offre également de nombreux atouts. Nous nous inscrivons donc fortement à l'encontre de l'idée selon laquelle les bourgs ruraux relèveraient d'un « ordre territorial obsolète » (Estèbe, 2018). Notre travail tend plutôt à documenter, au contraire, le renouvellement d'une partie de leur rôle dans les espaces ruraux à l'heure des enjeux démographiques et environnementaux contemporains.

Dans un contexte de vieillissement général de la population française, les bourgs ruraux semblent, en effet, assumer progressivement un rôle d'accueil des personnes âgées dans les espaces ruraux. Tout au long de notre recherche, ils sont apparus comme des lieux particulièrement favorables à ces populations. Leur ancrage dans les espaces ruraux et la présence de commerces et services (notamment de soin), d'un tissu associatif dense, d'une offre de logements diversifiée (maisons, appartements, habitats inclusifs, EHPAD), de professionnels du soin, etc., en font des environnements propices à l'expérience de vieillissement. Leur attractivité renouvelée auprès des retraités témoigne, de plus, de leur capacité à correspondre aux aspirations et besoins spécifiques de ces populations. (Chapitres 3 et 5). Ces résultats font écho à de récents travaux allemands pour qui les centres ruraux apparaissent dorénavant comme des lieux adaptés à une étape précise du cycle de vie : celle de la vieillesse (Steinführer et Grossman, 2021).

Ce nouveau rôle pourrait, par ailleurs, s'avérer précieux dans les années et décennies à venir. Tout d'abord, les défis relevant du vieillissement de la population devraient être prégnants dans les espaces ruraux, compte tenu des projections démographiques actuelles. Dans ces territoires, les personnes âgées peuvent notamment faire face à d'importantes difficultés liées à l'éloignement aux services et aux commerces et être confrontées à des formes marquées d'isolement social. La densité du réseau de bourgs ruraux constitue, à ce titre, une ressource essentielle pour ces populations. Elle se présente même comme un élément clef dans la perspective de politiques d'adaptation de ces territoires au vieillissement. Ensuite, face aux contraintes grandissantes qui pèsent sur les mobilités individuelles, qu'elles soient économiques ou écologiques, ce nouveau rôle pourrait se révéler également bénéfique pour l'ensemble des habitants des espaces ruraux. Comme nous l'avons vu, la forte présence de personnes âgées

pourrait permettre de maintenir voire de développer les activités économiques, les services et les commerces de ces centres ruraux. Alors que les bourgs ruraux constituent toujours en France un échelon important du maillage territorial, l'accueil des personnes âgées pourrait ainsi contribuer à préserver les fonctions historiques de ces communes.

...combattu par l'action publique

Face au renouvellement d'une partie du rôle des bourgs ruraux, notre travail montre toutefois, que les politiques publiques accompagnent peu, voire ont tendance à lutter contre cette évolution structurelle. Un grand nombre de stratégies locales demeurent ancrées dans des logiques d'attractivité résidentielle en direction de jeunes ménages et semblent suivre des modèles standards d'attractivité que l'on retrouve dans des contextes très différents (par exemple au sein des villes moyennes et grandes). Comme nous l'avons vu, un décalage apparaît nettement entre les populations visées par les politiques locales et les populations réellement attirées. Les conséquences sont multiples. D'une part, certains projets locaux sont mis en échec. D'autre part, les politiques d'adaptation du territoire en direction des personnes âgées peinent à être enclenchées. En résumé, la lutte contre le vieillissement de la population de ces communes constitue encore souvent une priorité, malgré les éléments mentionnés précédemment.

Trois éléments expliquent notamment ce positionnement de l'action publique. Tout d'abord, les politiques d'attractivité en direction des jeunes résultent fréquemment de la volonté de maintenir des équipements, notamment scolaires. Le contexte de retrait de certains d'entre eux dans les espaces ruraux (Baudet-Michel *et al.*, 2019 ; Fijalkow et Taulelle, 2020) joue ainsi un rôle de premier plan. Ensuite, la lutte contre le vieillissement découle largement d'une méconnaissance des facteurs et des effets de ce phénomène sur les territoires. On retrouve ici le poids du manque structurel d'ingénierie au service des territoires ruraux. Enfin, les représentations négatives du vieillissement occupent une place centrale dans ces stratégies locales. Le lien fréquemment établi dans les discours entre vitalité de la commune et jeunesse de la population demeure par exemple très ancré et, au même titre qu'au début du XXe siècle, le vieillissement de la population reste un motif d'angoisse et d'incertitude (Chapitre 5).

Pour œuvrer à des politiques adaptées au vieillissement de la population dans ces territoires, il semble donc nécessaire de dépasser ces trois points. On notera qu'un changement progressif de regard semble, à ce titre, se manifester. Des initiatives pour améliorer l'expérience de vieillissement des habitants émergent et tendent à être encouragées par l'action publique nationale et départementale. Certains modèles de stratégies alternatives en France ou à l'étranger ouvrent également de nouvelles voies d'action inspirantes pour les années et décennies à venir (Chapitre 5).

Limites et prolongements

Les différents résultats de cette thèse présentent quelques limites. Pour conclure ce propos, nous reviendrons ici sur certaines d'entre elles avant de dresser les contours des perspectives principales de cette recherche.

Pour commencer, la plupart des limites de cette thèse émanent du choix des terrains d'enquête et de leur nombre. Contraint par la durée et les moyens de ce travail doctoral, nos départements et communes d'étude ne représentent que trois types de vieillissement de bourgs ruraux sur cinq possibles au sein de notre typologie. Il aurait été, pourtant, intéressant de poser nos questionnements de manière approfondie sur d'autres contextes. Une étude menée par exemple au sein d'un bourg rural du nord-est de la France (ex : dans les Ardennes ou en Haute-Marne) aurait été éclairante. Le vieillissement y serait apparu avant tout comme un signe de fragilité et les discours des élus auraient peut-être été différents de ceux relevés dans la thèse. Face à la précarité d'une part importante des personnes âgées, nous aurions sans doute pu aussi renseigner l'existence d'initiatives locales menées par le secteur associatif en direction de ces populations voire de politiques locales alternatives non-documentées. Par ailleurs, notre travail aurait été étoffé en poursuivant notre enquête dans un bourg quasi-spécialisé en direction des personnes âgées (ex : station balnéaire ou station thermale). Premièrement, nous aurions pu interroger précisément les effets sur l'emploi et l'activité économique d'une très forte présence de personnes âgées dans ces communes. Deuxièmement, nous aurions pu évaluer plus finement les conséquences sur les populations habitantes, notamment jeunes et précaires, de l'arrivée nombreuses de personnes âgées privilégiées. Enfin, cette étude de cas supplémentaire nous

aurait permis de renseigner des discours et des politiques locales peut-être explicitement dirigées vers les personnes âgées.

Notre travail rencontre également de limites inhérentes aux bases de données utilisées et aux traitements réalisés. Nos analyses des migrations résidentielles à l'œuvre dans les bourgs ruraux ont par exemple été contraintes par les informations disponibles au sein de la base de MIGCOM, produite et rendue librement disponible par l'INSEE. Malgré sa richesse, elle ne nous renseigne notamment pas sur l'ancienne catégorie socio-professionnelle des retraités migrant dans les bourgs ruraux. La catégorie socio-professionnelle des individus n'est détaillée qu'en 8 postes, au sein desquels la diversité des groupes sociaux qui composent les retraités n'est pas exposée²³⁶. Or, il aurait été particulièrement instructif de pouvoir distinguer les migrations résidentielles de ces populations sous cet angle. Cela nous aurait offert l'opportunité d'affiner significativement nos analyses et de voir émerger des logiques propres à chacun de ces groupes sociaux. Les mobilités résidentielles des anciens cadres sont sans nulle doute très différentes de celles des anciens ouvriers par exemple. De plus, l'accès à ce type d'informations aurait ouvert la voie à une approche plus fine des recompositions sociales à l'œuvre dans les bourgs ruraux. Dans quelle mesure l'arrivée de retraités participe-t-elle à une transformation de la structure sociale de ces communes ? Parmi les autres limites de base MIGCOM, celle-ci ne nous renseigne pas non plus sur la commune de naissance des individus qui opèrent des migrations. Ces informations nous auraient permis d'envisager plus précisément les déterminants des mobilités résidentielles réalisées en direction des bourgs ruraux et notamment de distinguer celles qui coïncident avec un « retour au pays » entrepris à l'âge de la retraite, des autres. L'ensemble des points soulevés ici aurait pu être investigués si nous avions bénéficié des fichiers « Individu » de l'exploitation complémentaire du recensement de la population. L'accès à ces fichiers aurait, toutefois, nécessité d'obtenir, outre une habilitation du Comité du Secret Statistique, des financements conséquents et davantage de temps.

Enfin, une série d'autres limites aurait pu être citée. On peut par exemple penser à l'absence de projections démographiques localisées dans notre travail. Ces traitements nous auraient sans doute permis d'évaluer le poids des migrations des personnes âgées et du solde naturel sur les trajectoires démographiques futures des bourgs ruraux. On peut également évoquer, pour différents résultats, le manque de mises en regard avec des contextes étrangers. L'ensemble de ces éléments auraient, cependant, nécessité, encore une fois, davantage de temps pour se former à des méthodes, pour approfondir des lectures et pour arpenter d'autres terrains.

²³⁶ . Ces informations sont par exemple disponibles lorsque les catégories socio-professionnelles des individus sont présentées en 42 postes.

Ils constituent aussi bien les limites de ce travail que de potentielles sources stimulantes de prolongements.

En conclusion de notre thèse, et en plus des éléments déjà énoncés, notre étude mène à de larges perspectives de recherche qui seront au cœur de nos intérêts et travaux pour les années qui s'ouvrent.

Parmi les apports de notre travail, il ressort que le vieillissement de la population joue un rôle de premier plan dans les recompositions démographiques, sociales, spatiales et économiques de certains territoires. Ce constat incite à approfondir ces réflexions émergentes et à étendre nos analyses à une grande diversité de territoires, au-delà des bourgs ruraux. De nombreuses questions de recherche particulièrement motivantes se déploient dès lors.

Du point de vue des recompositions sociales, tout d'abord, alors que certaines franges périurbaines observent un vieillissement très important de leur population ces dernières années, il pourrait être opportun d'étudier précisément les effets socio-spatiaux de ce phénomène sur ces territoires. Observe-t-on des logiques de ségrégation résidentielle en fonction de l'âge ? Dans quelle mesure l'arrivée de personnes âgées peut-elle participer à une montée en gamme de certains d'entre eux, à l'exclusion de populations plus jeunes et/ou à des logiques de gentrification ? À l'inverse, alors que de nombreux retraités font face à des logiques de pauvreté, comme c'est le cas, par exemple, pour de nombreuses femmes âgées vivant seules ou de personnes âgées issus de l'immigration dans certains quartiers populaires (Cotterel *et al.*, 2024), qu'en est-il de leur répartition spatiale et de leurs (im)mobilités résidentielles dans ces territoires ?

Du point de vue des recompositions démographiques et économiques orchestrées par le vieillissement de la population, alors que comme nous l'avons vu ce phénomène peut jouer un rôle dans le développement de certains bourgs ruraux, qu'en est-il dans les villes petites et moyennes en décroissance ? Dans quelle mesure, le vieillissement peut-il, au contraire, constituer un frein au développement pour certains territoires ruraux ? Par ailleurs, quelles sont les implications (sur les services, les commerces, les mobilités, etc.) d'une spécialisation démographique en direction des personnes âgées à moyen et long terme pour ces territoires ?

Enfin, du point de vue des enjeux en termes de développement local et d'urbanisme, notre travail invite à s'intéresser de plus près aux territoires qui se positionnent en tant que « villes amies des aîné.e.s » (*age friendly cities*) et qui conduisent des politiques locales en direction des personnes âgées (Phillipson et Buffel, 2020). Dans un contexte de montée en puissance des politiques néolibérales (Hackworth, 2007), dans quelle mesure ces politiques

s'inscrivent-elles en opposition ou en adéquation avec des stratégies d'attractivité résidentielle ? En outre, face à la tendance au désinvestissement de l'Etat et à la rétraction de certains services publics, quelles stratégies sont déployées pour faire face aux besoins croissants liés à l'augmentation des personnes âgées et à l'adaptation de ces territoires au vieillissement ?

Ce travail reste donc à poursuivre sur de nombreux plans et ouvre, à nos yeux, de très enthousiasmantes perspectives.

BIBLIOGRAPHIE

- ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e éd., Paris, Imprimerie nationale, 1992.
- ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, 7^e éd., Paris, Librairie de Firmin-Didot & cie, 1878.
- ACADIE et Magali TALANDIER, *Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires »*, ANCT, 2023.
- ALVAREZ Stéphane, « Émergence et évolutions de la prévention dans les politiques de la vieillesse », *La Revue de l'Ires*, vol. 1, n° 88, 2016, p. 33-61.
- ALVAREZ Stéphane, *Prévention et vieillissement : l'expérience individuelle du vieillissement face à la norme contemporaine du « bien vieillir »*, Thèse de doctorat, Grenoble, Université de Grenoble, 2014.
- ANDRE Viviane et Marion ILLE-ROUSSEL, « Les politiques d'adaptation de l'habitat des seniors en France et en Allemagne », *Gérontologie et société*, vol. 43, n° 165, 2021, p. 85-106.
- ANDREWS Gavin J., Malcolm CUTCHIN, Kevin MCCRACKEN, David R. PHILLIPS et Janine WILES, « Geographical Gerontology: the constitution of a discipline », *Social Science & Medicine*, vol. 65, n° 1, 2007, p. 151-168.
- AOUICI Sabrina et Laurent NOWIK, « Mobilité résidentielle et vieillissement : pour le meilleur et contre le pire », *Retraite et société*, vol. 2, n° 86, 2021, p. 21-45.
- ARAGAU Claire, « Les campagnes périurbaines face au vieillissement en France métropolitaine », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 96, n° 4, 2019, p. 555-567.
- ARGOUD Dominique, « La parole des vieux est-elle mieux entendue à l'heure des pratiques inclusives ? », *Gérontologie et société*, vol. 44, n° 167, 2022, p. 117-129.
- ARGOUD Dominique, « Territoires et vieillissement : vers la fin de la politique vieillesse ? », *Lien social et Politiques*, n° 79, 2017, p. 17-34.
- ASKENAZY Philippe et Philippe MARTIN, « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire », *Notes du conseil d'analyse économique*, vol. 20, n° 1, 2015, p. 1-12.
- AUTHIER Jean-Yves et Catherine BIDOU-ZACHARIASEN, « Éditorial. Ces villes dont on ne parle pas », *Espaces et sociétés*, vol. 168-169, n° 1, 2017, p. 9-16.

- AVDEEV Alexandre, Tatiana EREMENKO, Patrick FESTY, Joëlle GAYMU, Nathalie LE BOUTELLEC et Sabine SPRINGER, « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) », *Population*, vol. 66, n° 1, 2011, p. 9-133.
- AVELINE-DUBACH Natacha, *Vieillesse et déprise urbaine au Japon : les nouveaux défis de l'aménagement*, Paris, La Documentation Française, coll. « En détails », 2015.
- BACCAÏNI Brigitte, *Les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux*, Paris, CGET, coll. « En détails », 2019.
- BAILLEUL Hélène, Guy BAUDELLE et Jean-Pascal JOSSELIN, « Editorial : Les petites villes européennes comme enjeu d'équité territoriale », *Belgeo*, n° 3, 2019.
- BAIROCH Paul, Jean BATOU et Pierre CHEVRE, *Population des villes européennes de 800 à 1850 : banque de données et analyse sommaire des résultats*, Genève, Librairie Droz, 1988.
- BALAVOINE Angélique, *Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées*, Drees, coll. « Etudes et résultats », 2022.
- BARCZAK Aleksandra et Mohamed HILAL, « Quelle évolution de la présence des services publics en France ? », dans Thibault Courcelle, Fijalkow Ygal et Taulelle François, *Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », 2017, p. 31-66.
- BAUD Pascal, Serge BOURGEAT et Catherine BRAS, *Dictionnaire de géographie*, 4e éd, Paris, Hatier, coll. « Initial », 2008.
- BAUDELLE Guy, Joachim BURDACK et Louis-Thibault BURON, « Quelles dynamiques pour les petites villes en Europe ? Une étude comparée Saxe-Bretagne (1990-2015) », *Belgeo. Revue belge de géographie*, n° 3, 2019, 23 p.
- BAUDET-MICHEL Sophie, Sylvie FOL et Christophe QUEVA, *Villes petites et moyennes, évolutions et stratégies d'action. Évolutions nationales et analyses quantitatives*, Paris, Caisse des Dépôts et Consignations - CGET, 2019.
- BAUDET-MICHEL Sophie et Nicolas LEBRUN, « La France des petites villes : des espaces en marge des dynamiques fonctionnelles ? Le cas du commerce de détail », dans Étienne Grésillon, Frédéric Alexandre et Bertrand Sajaloli, *La France des marges*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Horizon : histoire géographie », 2016, p. 312-318.
- BEAL Vincent, Paul CARY, Sylvie FOL et Max ROUSSEAU, « Introduction. Les villes en décroissance à la croisée des chemins », *Géographie, économie, société*, vol. 21, n° 1-2, 2019, p. 5-22.
- BEAL Vincent, Nicolas CAUCHI-DUVAL et Max ROUSSEAU, *Déclin urbain*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2021.

- BEAURAIN Christophe et Chedrak DE ROCHER CHEMBESSI, « L'écologie industrielle et territoriale : une politique alternative pour la gestion de la décroissance urbaine ? Le cas de Dunkerque », *Géographie, économie, société*, vol. 1-2, n° 21, 2019, p. 45-66.
- BECK Simon, Marie-Pierre DE BELLEFON, Jocelyn FOREST, Mathilde GERARDIN et David LEVY, *La grille communale de densité à 7 niveaux*, INSEE, 2022.
- BERDOULAY Vincent, « La métaphore organiciste », *Annales de géographie*, vol. 91, n° 507, 1982, p. 573-586.
- BERGER Martine, « Vers un deuxième âge périurbain ? L'exemple de l'ouest francilien », *Espace populations sociétés*, n° 2019/2, 2019.
- BERGER Martine, Claire ARAGAU et Lionel ROUGE, « Vers une maturité des territoires périurbains ? », *EchoGéo*, n° 27, 2014.
- BERGER Martine, Lionel ROUGE, Sandra THOMANN et Christiane THOUZELLIER, « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », *Espace populations sociétés*, n° 2010/1, 2010, p. 53-67.
- BERROIR Sandrine, Sylvie FOL, Christophe QUEVA et Frédéric SANTAMARIA, « Villes moyennes et dévitalisation des centres : les politiques publiques face aux enjeux d'égalité territoriale », *Belgeo*, n° 3, 2019.
- BERRY Brian J. L., *Géographie des marchés et du commerce de détail*, Paris, Armand Colin, 1971.
- BERRY Helen, « Demographic ageing and rural population change », dans Mark W. Skinner, Rachel Winterton et Kieran Walsh, *Rural Gerontology. Towards Critical Perspectives on Rural Ageing*, London, Routledge, coll. « Perspectives on rural policy and planning », 2021, p. 17-28.
- BETEILLE Roger, *La France du vide*, Paris, Librairie technique, 1981.
- BIDEAU Gabriel, « Les communes nouvelles françaises (2010-2019) : une réforme territoriale silencieuse », *Annales de géographie*, vol. 4, n° 728, 2019, p. 57-85.
- BIGO Mathilde, *Les pratiques des femmes âgées sur les promenades balnéaires en Bretagne*, Thèse de doctorat, Rennes, Université Rennes 2, 2015.
- BILLE Michel et Didier MARTZ, *La tyrannie du « Bien vieillir »*, Toulouse, Érès, 2018.
- BLANCHET Mickaël, « Gérontocroissance et territoires : quel potentiel pour la silver économie ? », *Population & Avenir*, vol. 4, n° 739, 2018, p. 4-7.
- BLANCHET Mickaël, « Le vieillissement des campagnes : éléments d'introduction démographique et géographique », *Gérontologie et société*, vol. 36, n° 146, 2013, p. 21-38.
- BLANCHET Mickaël, Christian PIHET et Pierre-Marie CHAPON, « Vieillissement et territoires : cadres théoriques et enjeux empiriques », *Retraite et société*, vol. 76, n° 1, 2017, p. 19-41.

- BLASQUIET-REVOL Hélène, Marion GUILLOT, Julie CHERCHELAY, Charlotte QUERNET et Marianne VALLEIX, « Ces retraités qui participent à la dynamique locale en milieu rural », *Pour*, vol. 1, n° 233, 2018, p. 71-79.
- BLASQUIET-REVOL Hélène, Clovis SABAU, Pauline LE HUIDOUX et Jean-François MAMDY, « Les services aux retraités en milieu rural : un gisement d'emplois entre logique providentielle et logique concurrentielle », *Pour*, vol. 1, n° 208, 2011, p. 165-171.
- BOMBENGER Pierre-Henri, *L'urbanisme en campagne. Pratiques de planification des sols et d'aide à la décision dans des communes rurales françaises*, Thèse, Tours, Université François-Rabelais de Tours et Université du Québec, 2011.
- BONERANDI Emmanuelle, « Les pays ont dix ans ... retour sur expérience », *Géococonfluences*, 2005, 19 p.
- BONNET Carole, Emmanuelle CAMBOIS et Roméo FONTAINE, « Dynamiques, enjeux démographiques et socioéconomiques du vieillissement dans les pays à longévité élevée », *Population*, vol. 76, n° 2, 2021, p. 225-325.
- BONNET Florian, Hippolyte D'ALBIS et Aurélie SOTURA, « Income Inequality across French Departments over the Last 100 Years », *Economie et Statistique*, n° 526-527, 2021, p. 49-69.
- BONTRON Jean-Claude, « L'accès aux soins des personnes âgées en milieu rural : problématiques et expériences », *Gérontologie et société*, vol. 36, n° 146, 2013, p. 153-171.
- BONVALET Catherine, Jim OGG, Ferial DROSSO, Francine BENGUIGUI et Phuong Mai HUYNH, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, Documentation Française, 2007.
- BOUBA-OLGA Olivier, *Pour un nouveau récit territorial*, La Défense, Plan Urbanisme Construction Architecture, coll. « Les conférences POPSU », 2019.
- BOUBA-OLGA Olivier et Michel GROSSETTI, « Le récit métropolitain : une légende urbaine », *L'Information géographique*, vol. 83, n° 2, 2019, p. 72-84.
- BOUILLOUD Jean-Philippe, « Les frontières de la métaphore », *Revue internationale de psychosociologie*, IX, n° 21, 2003, p. 27-37.
- BOURDEAU-LEPAGE Lise et Jean-Marie HURIOT, « La métropolisation : thème et variations », dans Marie-Andrée Buisson et Dominique Mignot, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, coll. « Économie, Société, Région », 2005, p. 39-64.
- BOURGEOIS Elodie et Annabelle BOUTET, *Dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville. Résultats de la Fabrique Prospective*, ANCT, coll. « Comprendre », 2023.

- BOUTET Annabelle, Julie CHOURAQUI et Marion MAUVOISIN, *Petites centralités. Entre desserrement urbain et dynamiques macro-régionales*, Paris, CGET, 2019.
- BOUVART Coline et Olivier BOUBA-OLGA, « Exode urbain : une mise au vert timide », *La note d'analyse de France Stratégie*, vol. 122, n° 7, 2023, p. 1-8.
- BOUVERESSE Jacques, *Prodiges et vertiges de l'analogie : de l'abus des belles-lettres dans la pensée*, Paris, Raisons d'agir, 1999.
- BRACHET Angèle, « Vieillir dans les territoires ruraux et périurbains : des ajustements dans les pratiques d'approvisionnement face aux évolutions territoriales », *Le vieillissement dans les campagnes françaises*, Journée d'étude, Clermont-Ferrand, février 2024.
- BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France : espace et histoire*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, vol. 1/3.
- BRETAGNOLLE Anne, *Villes et réseaux de transport : des interactions dans la longue durée (France, Europe, États-Unis)*, Habilitation à Diriger des Recherches, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2009.
- BRETAGNOLLE Anne, Marianne GUEROIS et Antonin PAVARD, « European small cities and towns: a territorial contextualization of vulnerable demographic situations (1981-2011) », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4, 2019, p. 643-671.
- BROUARD-SALA Quentin, *Déclin et attractivité des bourgs et des petites villes dans les espaces ruraux de Galice, de Normandie et du Sud-Ouest de l'Angleterre*, Thèse de doctorat, Caen, Université Normandie, 2021.
- BROUSSY Luc, *80 propositions pour un nouveau pacte entre générations*, Rapport interministériel, 2021.
- BROUSSY Luc, *L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : France : Année zéro !*, Rapport d'une mission interministérielle, 2013.
- BRUN Jérémie, *Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne*, Thèse de doctorat, Dijon, Bourgogne Franche-Comté, 2018.
- BRUNEAU Ivan, Julian MISCHI et Nicolas RENAHY, « Les Gilets Jaunes en campagne – une ruralité politique », dans « *Gilets jaunes* » : *hypothèses sur un mouvement*, Paris, La Découverte, coll. « AOC Cahier », 2018, p. 89-94.
- BRUNET Roger, Robert FERRAS et Hervé THERY, *Les mots de la géographie*, 3e éd., Montpellier, RECLUS la Documentation française, coll. « Collection Dynamiques du territoire », 2005.
- BRUNET Roger, Robert FERRAS et Hervé THERY, *Les mots de la géographie*, Montpellier, RECLUS la Documentation française, coll. « Collection Dynamiques du territoire », 1992.

- BUFFEL Tine, « Social research and co-production with older people: Developing age-friendly communities », *Journal of Aging Studies*, vol. 44, 2018, p. 52-60.
- BUFFEL Tine, Sophie HANDLER et Chris PHILLIPSON, *Age-friendly cities and communities: a global perspective*, Bristol, Policy press, coll. « Ageing in a global context », 2018.
- BUFFEL Tine et Chris PHILLIPSON, *Ageing in place in urban environments: critical perspectives*, London, Routledge, 2023.
- BUFFEL Tine et Chris PHILLIPSON, « A Manifesto for the Age-Friendly Movement: Developing a New Urban Agenda », *Journal of Aging & Social Policy*, vol. 30, n° 2, 2018, p. 173-192.
- BUHNIK Sophie, « Understanding the spatial patterns of gerontogrowth in Japan through the concept of double ageing », *UGI - Centennial Congress*, Communication, Paris, Juillet 2022.
- BUHNIK Sophie, « Vieillissement en ville et villes en vieillissement », *L'Information géographique*, vol. 83, n° 2, 2019, p. 122-139.
- BUHNIK Sophie, *Métropole de l'endroit et métropole de l'envers. Décroissance urbaine, vieillissement et mobilités dans les périphéries de l'aire métropolitaine d'Osaka, Japon*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2015.
- BUSINO Giovanni, « La place de la métaphore en sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, XLI-126, 2003, p. 91-101.
- CAGE Julia et Thomas PIKETTY, *Une histoire du conflit politique : élections et inégalités sociales en France, 1789-2022*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Éco-histoires », 2023.
- CAPUANO Christophe, « La notion de vieillissement de la population ? Une représentation négative de l'allongement de la vie », *Silomag*, n° 9, 2019.
- CARADEC Vincent, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, 4^e éd., Paris, Armand Colin, coll. « 128. Sociologie », 2015.
- CARADEC Vincent, « Transitions du vieillissement et épreuve du grand âge », dans Isabelle Mallon, Cornelia Hummel et Vincent Caradec, *Viellesses et vieillissements : Regards sociologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2014, p. 273-288.
- CARADEC Vincent, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillissement de la population et habitat » », *Espace, populations, sociétés*, n° 2010/1, 2010, p. 29-40.
- CARADEC Vincent, Aline CHAMAHIAN, Patrik MARIER et Anne-Marie SEGUIN, « Introduction : Les territoires du vieillissement », *Lien social et Politiques*, n° 79, 2017, p. 4-16.
- CAUCHI-DUVAL Nicolas, « Les mutations du processus de décroissance urbaine en France », dans Vincent Béal, Nicolas Cauchi-Duval et Max Rousseau, *Déclin urbain. La France dans une*

- perspective internationale*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2021, p. 163-188.
- CAUCHI-DUVAL Nicolas, Vincent BEAL et Max ROUSSEAU, « La décroissance urbaine en France : des villes sans politique », *Espace, populations, sociétés*, 2015/3-2016/1, 2016.
- CAUCHI-DUVAL Nicolas, Frédérique CORNUAU et Mathilde RUDOLPH, « La décroissance urbaine en France : les effets cumulatifs du déclin », *Métropolitiques*, 2017.
- CHAZE Milhan, « Les petites villes : pôles commerciaux en déclin ou centralités d'avenir ? », *Territoire en mouvement*, n° 33, 2017, 14 p.
- CHEVALIER Pascal et Marc DEDEIRE, « Dynamiques endogènes et exogènes contemporaines de la « renaissance rurale » : un essai typologique des régions françaises, espagnoles et italiennes », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 61, n° 174, 2017, p. 529-551.
- CHEVILLARD Guillaume, Véronique LUCAS-GABRIELLI et Julien MOUSQUES, « “Déserts médicaux” en France : état des lieux et perspectives de recherches », *L'Espace géographique*, vol. 4, n° 47, 2018, p. 362-380.
- CHOURAQUI Julie, *Les villes moyennes françaises : diversité, spécificités et action publique en contexte de déprise urbaine*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2023.
- CHOURAQUI Julie, « Les réformes et l'État et la transformation des services publics : des tendances internationales au local, quels effets pour les territoires ? », *Annales de géographie*, vol. 2, n° 732, 2020, p. 5-30.
- CIOBANU Ruxandra Oana et Alistair HUNTER, « Older migrants and (im)mobilities of Ageing: An introduction », *Population, Space and Place*, vol. 23, n° 5, 2017, 16 p.
- CLAVAL Paul, *La Nouvelle géographie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 1693, 1981.
- CLEMENT Serge et Jean MANTOVANI, « Les déprises en fin de parcours de vie », *Gérontologie et société*, vol. 22, n° 90, 1999, p. 95-108.
- CLERC François et C. DECOMBE, « La politique des pays », dans Jean-Paul Laborie, *Les petites villes*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1979, p. 133-142.
- CLERC Pascal, Florence DEPREST, Guilhem LABINAL et Didier MENDIBIL, *Géographies : épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, Paris, Armand Colin, coll. « CNED-SEDES », 2012.
- COGNARD Françoise, « Les migrations résidentielles des Britanniques et des Néerlandais », *Espace, populations, sociétés*, n° 2011/3, 2011, p. 509-520.

- COGNARD Françoise, « *Migrations d'agrément* » et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. L'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais, Thèse de doctorat, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2010.
- COMBY Jean-Baptiste et Julie PAGIS, « Introduction : Politiques de catégorisation du monde social », *Politiques de communication*, n° 10, n° 1, 2018, p. 5-26.
- COQUARD Benoît, *Ceux qui restent : faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019.
- COTTERELL Natalie, Tine BUFFEL, James NAZROO et Pamela QUALTER, « Loneliness among older ethnic minority people: exploring the role of structural disadvantage and place using a co-research methodology », *Ethnic and Racial Studies*, 2024, p. 1-23.
- COUDROY DE LILLE Lydia, Anne RIVIERE-HONEGGER, Lisa ROLLAND et Anaïs VOLIN, « Notion en débat : transition », *Géococonfluences*, février 2017.
- CRIBIER Françoise et Alexandre KYCH, « Les migrations de retraite des citoyens en France », *Espace, populations, sociétés*, vol. 11, n° 3, 1993, p. 489-501.
- CROIX Nicole, *Des campagnes vivantes : un modèle pour l'Europe ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle et Sylvie FOL, « Shrinking cities in France and Great Britain: a silent process? », dans Karina Pallagst, Jasmin Aber, Yvonne Audirac, Emmanuèle Cunningham-Sabot, Sylvie Fol, Cristina Martinez-Fernandez, Sergio Moraes, Helen Mulligan, Jose Vargas-Hernandez, Thorsten Wiechmann et Tong Wu, *The future of shrinking cities: problems, patterns and strategies of urban transformation in a global context*, Berkeley, University of California, 2009, p. 17-25.
- DATAR, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Paris, La Documentation Française, 2003.
- DAVEZIES Laurent, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, coll. « La République des Idées », 2008.
- DAVEZIES Laurent et Thierry PECH, *La nouvelle question territoriale*, Terra Nova, 2014.
- DAY Frederick A. et Jon M. BARLETT, « Economic Impact of Retirement Migration on the Texas Hill Country », *Journal of Applied Gerontology*, vol. 1, n° 19, 2000, p. 78-94.
- DEDEIRE Marc, Lala RAZAFIMAHEFA, Pascal CHEVALIER et Maud HIRCZAK, « Dynamiques des espaces ruraux en France : Vers un modèle des trajectoires démographiques ? », *Espace, populations, sociétés*, n° 2011/3, 2011, p. 521-537.

- DEHNE Peter, Jens HOFFMANN, Hélène ROTH et Hélène MAINET, « Stratégies et urbanisme dans les villes petites et moyennes en Allemagne et en France », dans Evelyn Gustedt, Ulrike Grabski-Kieron, Christophe Demazière et Didier Paris, *Villes et métropoles en France et en Allemagne*, Hanovre, ARL - Academy for Territorial Development in the Leibniz Association, 2023, p. 106-133.
- DELAGE Matthieu, Sophie BAUDET-MICHEL, Sylvie FOL, Sophie BUHNIK, Hadrien COMMENGES et Julie VALLÉE, « Retail decline in France's small and medium-sized cities over four decades. Evidences from a multi-level analysis », *Cities*, vol. 104, 2020, 24 p.
- DELANCE Pauline et Benjamin VIGNOLLES, « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », dans Anne Laferrère, Erwan Pouliquen et Catherine Rougerie, *Les conditions de logement en France*, INSEE, coll. « Dossier - La mobilité résidentielle », 2017, p. 55-74.
- DELFOSSÉ Claire, Mathilde FERRAND, Geneviève GANIVET et Patrick GRIMAULT, « La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 96, n° 4, 2019, p. 688-711.
- DEMAZIERE Christophe, « Le traitement des petites et moyennes villes par les études urbaines », *Espaces et sociétés*, vol. 168-169, n° 1, 2017, 17 p.
- DEMAZIERE Didier, « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, vol. 4, n° 3, 2013, p. 333-347.
- DESROSIERES Alain, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1993.
- DILLENSEGER Clément, « Métabolisme territorial, métabolisme urbain », *Géoconfluences*, 2020.
- DOIGNON Yoann, *Le vieillissement démographique en Méditerranée : convergences territoriales et spatiales*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille, 2016.
- DOUGUEDROIT Annick, « Et fut lancé le Groupe Dupont (1971-2016)... », *Bulletin de l'association de géographes français*, vol. 95, n° 3, 2018, p. 333-336.
- DUBEAUX Sarah, *Les utilisations intermédiaires des espaces vacants dans les villes en décroissance : transferts et transférabilité entre l'Allemagne et la France*, Paris, Université Paris Sciences et Lettres, 2017.
- DUBOIS Vincent, « La sociologie de l'action publique, de la socio-histoire à l'observation des pratiques », *Presses Universitaires de France*, 2003, p. 347-364.
- DUBUC Sylvie, « Dynamisme rural : l'effet des petites villes », *L'Espace géographique*, vol. 33, n° 1, 2004, p. 69-85.

- DUGRAND Raymond, *Le réseau urbain du Languedoc méditerranéen*, Paris, Presses universitaires de France, 1963.
- DUMONT Gérard-François, « Vieillesse de la population de la France : les trois causes de son accentuation », *Population & Avenir*, vol. 2, n° 732, 2017, p. 17-19.
- DUMONT Gérard-François, « Vieillesse de la population : quatre types de dynamique territoriale », *Revue Politique et Parlementaire*, n° 1081, 2016, p. 51-59.
- DUMONT Gérard-François, « La géographie des territoires gérontologiques », *Gérontologie et société*, vol. 132, n° 33, 2010, p. 47-62.
- DUMONT Gérard-François, Pierre CHAUNU, Jean LEGRAND et Alfred SAUVY, *La France ridée : échapper à la logique du déclin*, Paris, Librairie Générale française, coll. « Le Livre de poche », 1979.
- DUPINEY DE VOREPIERRE Jean-François-Marie Bertet, *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle*, Paris, Michel Lévy Frères, 1847.
- EDOUARD Jean-Charles, « L'attrait des petites villes, une chance pour redynamiser leur centralité ? », *Belgeo. Revue belge de géographie*, n° 3, 2019.
- ÉDOUARD Jean-Charles, « L'action publique dans les petites villes françaises », *Métropolitiques*, 2014.
- ÉDOUARD Jean-Charles, « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin », *Annales de géographie*, vol. 683, 2012, p. 25-42.
- EDOUARD Jean-Charles, « La petite ville : contexte scientifique et enjeux de développement/aménagement », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 85, n° 1, 2008, p. 3-12.
- ÉDOUARD Jean-Charles et Hélène MAINET, « L'attractivité et sa mesure dans les territoires périphériques », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 66, n° 186, 2021, p. 299-317.
- EGGERICKX Thierry et Jean-Paul SANDERSON, « Migrations résidentielles, ségrégation sociale et vieillissement démographique : le cas de l'espace périurbain bruxellois », *Espace, populations, sociétés*, n° 2019/2, 2019.
- EL KHOMRI Myriam, *Grand âge et autonomie. Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge*, Ministère des solidarités et de la santé, 2019.
- ENNUYER Bernard, « La discrimination par l'âge des « personnes âgées » : conjonction de représentations sociales majoritairement négatives et d'une politique vieillesse qui a institué la catégorie « personnes âgées » comme posant problème à la société », *La Revue des droits de l'homme*, n° 17, 2020.

- ENNUYER Bernard, « À quel âge est-on vieux ? La catégorisation des âges : ségrégation sociale et réification des individus », *Gérontologie et société*, vol. 34, n° 138, 2011, p. 127-142.
- ESTEBE Philippe, « Petites villes et villes moyennes : une leçon de choses », *Tous urbains*, vol. 21, n° 1, 2018, p. 30-35.
- ETTOUATI Samuel et Alexandra SCHAFFAR, « Localisation et mobilité résidentielle des étrangers en France : Mythes et réalités », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4, 2020, p. 743-769.
- FELDHOFF Thomas, « Retirement Migration and the (Re) population of Vulnerable Rural Areas: A Case Study of Date City (Hokkaidō, Japan) », *Critical Planning*, n° 18, 2011, p. 32-49.
- FELLER Élise, *Vieillesse et société dans la France du premier XXe siècle : 1905-1953*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris Diderot, 1997.
- FENG Zhixin et David R. PHILLIPS, « Geographical Gerontology », dans Danan Gu et Matthew E. Dupre, *Encyclopedia of Gerontology and Population Aging*, Cham, Springer International Publishing, 2021, p. 2078-2092.
- FERAUD Jean-François, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Moussy, 1787, vol. 1.
- FERNANDEZ Beatriz, « Paris, une capitale qui vieillit ? », *Métropolitiques*, 2024.
- FERNANDEZ Beatriz et Maxwell HARTT, « Growing shrinking cities », *Regional Studies*, vol. 56, n° 8, 2022, p. 1308-1319.
- FIJALKOW Ygal et François TAULELLE, « Les mobilisations en faveur du maintien des services publics : La colère des territoires ruraux de faible densité », *Géographie et cultures*, n° 114, 2020, p. 17-35.
- FIJALKOW Ygal et François TAULELLE, « La Poste en milieu rural : une gestion entre rentabilité et aménagement du territoire », *Sciences de la société*, n° 86, 2012, p. 34-49.
- FINLAY Jessica M. et Brandon M. FINN, « Geography's blind spot: the age-old urban question », *Urban Geography*, vol. 42, n° 8, 2020, p. 1061-1078.
- FITZGERALD Francis G. et Kelly G. CARO, *International Perspectives on Age-Friendly Cities*, New York, Routledge, 2015.
- FOL Sylvie et Yoan MIOT, « Ancrage, mobilités et régénération urbaine : les limites des injonctions politiques », dans Sylvie Fol, Yoan Miot et Cécile Vignal, *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Le regard sociologique », 2014, p. 211-228.
- FONTICELLI Claire, *Construire des immeubles au royaume des maisons. La densification des bourgs périurbains franciliens par le logement collectif : modalités, intérêts et limites*, Thèse de doctorat, Paris, Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, 2018.

- FREICHEL Johan, Frédéric BALARD et Elsa MARTIN, *Habiter et vieillir : trajectoires résidentielles à Xertigny (Vosges)*, Paris, Flammarion, coll. « Autrement », 2022.
- FREMONT Armand, *Atlas et géographie de la Normandie*, Paris, Flammarion, 1977.
- FROMENTIN Julie, *Parcours singuliers, campagnes plurielles*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2021.
- GALLOU Rémi, Sabrina AOUICI et Laurent NOWIK, « Avant-propos », *Retraite et société*, vol. 86, n° 2, 2021, p. 9-19.
- GAUTHIER Hervé et Joëlle GAYMU, « Le vieillissement démographique », *Gérontologie et société*, vol. 26, n° 107, 2003, p. 13-31.
- GEHRING Anoeska, « Pensioners on the Move: a “Legal Gate” Perspective on Retirement Migration to Spain », *Population, Space and Place*, vol. 23, n° 5, 2017, p. 1-11.
- GEORGE Pierre, « L’illusion quantitative en géographie », dans *La pensée géographique française contemporaine, Mélanges offerts au Professeur A. Meynier*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de France, 1972, p. 121-131.
- GERARDIN Mathilde, *Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural*, INSEE, 2023.
- GESTIN Agathe, « Les personnes âgées actrices du développement des territoires ruraux », *Pour*, n° 223, 2018, p. 123-130.
- GHANI Fatima, Jerome N. RACHELE, Venurs HY LOH, Simon WASHINGTON et Gavin TURRELL, « Do differences in built environments explain age differences in transport walking across neighbourhoods ? », *Journal of Transport & Health*, vol. 9, 2018, p. 83-95.
- GHEKIERE Jean-François, « Formes spatiales du vieillissement démographique et aménagement des villes françaises, l’exemple des aires urbaines de Lyon, Toulouse, Bordeaux et Nantes », *Hommes et Terres du Nord*, vol. 2, n° 1, 2003, p. 11-22.
- GHEKIERE Jean-François et Vincent HOUILLOIN, « Le vieillissement démographique des communes côtières en France : un phénomène uniforme ? », *Espace, populations, sociétés*, n° 1-2, 2013, p. 59-93.
- GIL-ALONSO Fernando, Jenniffer THIERS-QUINTANA, Jordi BAYONA-I-CARRASCO et Isabel PUJADAS-RUBIES, « La population des villes est-elle ségréguée en fonction de l’âge ? Quartiers vieillissants et quartiers rajeunis dans les grandes métropoles espagnoles », *Espace, populations, sociétés*, 2020/3-2021/1, 2021.
- GILLI Frédéric, « Une histoire du conflit politique sans géographie », *Métropolitiques*, 2023.
- GLITA Ivan, *Les villes françaises en décroissance dans le temps long (1968-2017) : une typologie des trajectoires en fonction des composantes démographiques, des spécialisations économiques*

- et de la diversité des contextes territoriaux*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2023.
- GLITA Ivan, « Trajectoires démographiques et décroissance urbaine : une typologie des agglomérations françaises à partir d'une base de données harmonisées (1962-2017) », *L'Espace géographique*, vol. 50, n° 1-2, 2021, p. 2-23.
- GONIN Alexis, « Enseigner la/les transition(s). Du mot-valise à une notion opératoire pour une géographie du changement systémique », *Historiens & Géographe*, n° 456, 2021, p. 109-113.
- GOURDON Paul, *La coopération entre villes européennes : convergences dans l'action publique urbaine par la circulation transnationale de modèles*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021.
- GOURDON Paul, Anne BRETAGNOLLE, Marianne GUEROIS et Antonin PAVARD, « Des petites villes davantage touchées par la décroissance ? Comparaison des trajectoires démographiques à l'échelle européenne (1961-2011) », *Belgeo*, n° 3, 2019.
- GRAND Alain, « Du rapport Laroque à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement : cinquante-cinq ans de politique vieillesse en France », *Vie sociale*, vol. 15, n° 3, 2016, p. 13-25.
- GRASLAND Claude, « Les mécanisme démographiques de la décroissance : trois boucles de rétroaction », dans Myriam Baron, Emmanuèle Cunningham-Sabot, Claude Grasland, Dominique Rivière et Gilles Van Hamme, *Villes et régions européennes en décroissance*, Paris, Lavoisier, 2010, p. 97-116.
- GRENIER Amanda et Christopher PHILLIPSON, « Precarious Aging: Insecurity and Risk in Late Life », *Hastings Center Report*, vol. 48, n° S3, 2018, p. 15-18.
- GROSSMANN Katrin, Marco BONTJE, Annegret HAASE et Vlad MYKHENKO, « Shrinking cities: Notes for the further research agenda », *Cities*, vol. 35, 2013, p. 221-225.
- GROSSMANN Katrin et Alan MALLACH, « The small city in the urban system: complex pathways of growth and decline », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 103, n° 3, 2021, p. 169-175.
- GUCHER Catherine, « La participation sociale des retraités : Un atout pour les territoires ruraux », *Pour*, vol. 1, n° 233, 2018, p. 163-169.
- GUERAUT Élie, *Ascension et fragilisation d'une petite bourgeoisie culturelle : une enquête ethnographique dans une ville moyenne en déclin*, Thèse de doctorat, Sorbonne Paris Cité, 2018.
- GUERIN Serge, *La société des seniors*, Paris, Michalon, 2009.
- GUERIN Serge, *Le grand retour des seniors*, Paris, Eyrolles Société, 2002.

- GUERIN-PACE France, *Deux siècles de croissance urbaine : la population des villes françaises de 1831 à 1990*, Paris, Anthropos diff. Économica, coll. « Villes », 1993.
- GUILLEMARD Anne-Marie, « Dynamiques des politiques de la vieillesse en France depuis 1945. Construction du problème et formation d'une politique publique », dans Vincent Caradec, Isabelle Mallon et Cornelia Hummel, *Vieillesse et vieillissements : Regards sociologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2014, p. 23-39.
- GUILLEMARD Anne-Marie, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire », *Gérontologie et Société*, n° 62, 2002, p. 53-66.
- GUSTAFSON Per, « Transnationalism in retirement migration: the case of North European retirees in Spain », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 31, n° 3, 2008, p. 451-475.
- HACKWORTH Jason R., *The neoliberal city: governance, ideology, and development in American urbanism*, Ithaca, Cornell University Press, coll. « Cornell paperbacks », 2007.
- HAGGETT Peter, *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1973.
- HARTT Maxwell, Samantha BIGLIERI, Mark W. ROSENBERG et Sarah E. NELSON, *Aging people, aging places: experiences, opportunities and challenges of growing older in Canada*, Bristol, Policy Press, 2021.
- HEBEL Pascale, « La consommation de services par les seniors et le poids des contraintes socio-économiques », *Gérontologie et société*, vol. 4, n° 33, 2011, p. 37-53.
- HERVIEU Bertrand et Jean VIARD, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, 1996.
- HILAL Mohamed, Aleksandra BARCZAK, François-Pierre TOURNEUX, Yves SCHAEFFER, Marie HOUDART et Dominik CREMER-SCHULTE, *Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM)*, DATAR, 2011.
- HILAL Mohamed, Emmanuelle LE BRIS, Gilles TOUTIN et Max BARBIER, *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?*, Dijon, ANCT et INRAE (CESAER), coll. « Etudes », 2020.
- HIRAI Taro, « “Double Ageing” in the High-Rise Residential Buildings of Tokyo », *Urban Planning*, vol. 7, n° 4, 2022.
- HIRCZAK Maud, Pascal CHEVALIER, Marc DEDEIRE et Lala RAZAFIMAHEFA, « Dynamiques rurales et trajectoires démographiques : comparaison France, Italie, Espagne », *L'Information géographique*, vol. 75, n° 2, 2011, p. 68-87.
- HOCHEDÉZ Camille, David LESSAULT et Pierre PISTRE, « Enquêter les migrations internationales dans des espaces de faible densité. Retours réflexifs sur l'articulation d'approches statistiques et d'approches de terrain plurielles », *Annales de géographie*, n° 755, 2024, p. 25-51.

- HOCHEDÉZ Camille et Madeleine MIALOCQ, « Précarités et marginalités en milieu rural : Introduction », *Pour*, vol. 225, 2015, p. 19-25.
- HOCHSTENBACH Cody, « The age dimensions of urban socio-spatial change: The age dimensions of urban change », *Population, Space and Place*, vol. 25, n° 2, 2019, 16 p.
- HORN Vincent et Cornelia SCHWEPPE, *Transnational Aging: Current Insights and Future Challenges*, London/New York, Routledge, 2016.
- HOSPERS Gert-Jan, « Policy Responses to Urban Shrinkage: From Growth Thinking to Civic Engagement », *European Planning Studies*, vol. 7, n° 22, 2014, p. 1507-1523.
- HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 1, 2019, p. 153-175.
- HUNTER Alistair, « Theory and practice of return migration at retirement: the case of migrant worker hostel residents in France », *Population, Space and Place*, vol. 17, n° 2, 2011, p. 179-192.
- IFOP, *Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie*, IFOP et Familles rurales, 2018.
- ILLE-ROUSSEL Marion, *L'offre de logements et de services à destination des seniors dans les stratégies d'adaptation des bailleurs de logements sociaux à la transformation du secteur du logement social : une comparaison France, Allemagne et Angleterre*, Thèse de doctorat, Nanterre, Université Paris-Nanterre, 2023.
- INSEE, *Méthode de construction de la grille communale de densité*, 2020.
- JESUITES DE TREVOUX, *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, La Compagnie des libraires associés, 1704.
- JOUSSEAUME Valérie, « Des bourgs aux petites villes », *Cahiers Nantais*, n° 50, 1998, p. 125-130.
- JOUSSEAUME Valérie, *L'ombre d'une métropole : les bourgs-centres de Loire-Atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Collection Espace et territoires », 1998.
- JOUSSEAUME Valérie, *Les bourgs-centres à l'ombre d'une métropole : l'exemple de la Loire-Atlantique*, Thèse de doctorat, Université de Nantes, 1996.
- JOUSSEAUME Valérie et Magali TALANDIER, « Bourgs-centres et petites villes en France : méthode pour une base harmonisée de l'armature urbaine française », *Territoire en mouvement*, n° 32, 2016.
- KASHNITSKY Ilya, Joop DE BEER et Leo VAN WISSEN, « Unequally ageing regions of Europe: Exploring the role of urbanization », *Population Studies*, vol. 2, n° 75, 2021, p. 221-237.
- KAYSER Bernard, *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, coll. « U sociologie », 1990.
- KAYSER Bernard, Geneviève SCHEKTMAN-LABRY et Marcel BARREAU, *Les bourgs ruraux sur les pistes du développement*, Paris, Ministère de l'Agriculture, coll. « Travaux du Réseau-Bourg », 1993.

- KLEIN Tristan, « Le vieillissement : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? », dans Virginie Gimbert et Clélia Godot, *Vivre ensemble plus longtemps : enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française*, Paris, La Documentation Française, coll. « Rapports et documents », n° 28, 2010.
- KLEPPER Lorette, « Attentes des seniors en matière d'habitat dans les bourgs et petites villes d'Auvergne : quels enseignements pour les aménageurs et bailleurs sociaux ? », Journée d'étude, Clermont-Ferrand, février 2024.
- KRUGMAN Paul, « Increasing Returns and Economic Geography », *Journal of political economy*, vol. 99, n° 3, 1991, p. 483-499.
- KUBO Tomoko, Nobuhiko KOMAKI et Kensaku TANAKA, « Challenges in enabling aging-in-place initiatives in aging and shrinking Japanese cities: a case of the Gifu suburbs », *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*, n° 87, 2020.
- LABIT Anne, « Habiter en citoyenneté et solidarité pour mieux vieillir », *Gérontologie et société*, vol. 38, n° 149, 2016, p. 141-154.
- LABORIE Jean-Paul, « Les petites villes face aux fermetures des services publics », dans Yves Jean et Martin Vanier, *La France, aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, coll. « U-Géographie », 2008, p. 225-241.
- LABORIE Jean-Paul, *Les Petites villes*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1979.
- LACQUEMENT Guillaume et Christophe QUEVA, « Introduction. Innovations sociales et développement des territoires dans les campagnes européennes », *Norois*, n° 241, 2016, p. 7-13.
- LALIVE D'EPINAY Christian et Stefano CAVALLI, *Le quatrième âge ou la dernière étape de la vie*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « Savoir suisse », 2013.
- LANSMANS Alexandre, « L'idée de « vie » dans les discours sur la ville », *Les migrations interdiscursives : Penser la circulation des idées*, coll. « Cahiers ReMix », 2021.
- DE LAPASSE Benoît et Catherine PILON, « Le vieillissement dans les territoires : un phénomène multiforme », *Retraite et société*, vol. 1, n° 76, 2017, p. 125-133.
- DE LAPASSE Benoît et Élisabeth PREVOST, « La mobilité des retraités à tous les âges », *Retraite et société*, vol. 2, n° 86, 2021, p. 211-228.
- LE MEE René, « Population agglomérée, population éparse au début du XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, n° 8, 1971, p. 455-510.
- LE ROBERT, *Le Robert poche*, Paris, 2019.

- LECUYER Joséphine, *Contrer la périphérisation. Action publique et stratégies de développement local dans les espaces ruraux de l'est de l'Allemagne (Mecklembourg-Poméranie-Occidentale)*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2022.
- LEENHARDT Hélène, « Les formes alternatives d'habitat pour les personnes âgées, une comparaison Allemagne-France », *Gérontologie et société*, vol. 39, n° 152, 2017, p. 187-206.
- LEFEVRE Laurent et Hugues LERMECHIN, *Dans une région jeune, une forte concentration des 15-29 ans autour de Lille et Amiens*, INSEE, coll. « Analyses », 2018.
- LEPETIT Bernard, « Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle », *Genèses*, vol. 13, n° 1, 1993, p. 118-138.
- LEPETIT Bernard, *Les villes dans la France moderne : 1740-1840*, Paris, Albin Michel, 1988.
- LEPETIT Bernard, « Les petites villes françaises sous le Premier Empire. Les enquêtes sur la population agglomérée revisitées », dans Philippe Loupès et Jean-Pierre Poussou, *Les petites villes du Moyen-Age à nos jours : colloque international, Bordeaux*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1987, p. 459-471.
- LEPETIT Bernard, « L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France (1650-1850) », *URBI*, n° 2, 1979, p. 99-107.
- LESTHAEGHE Ron, « The second demographic transition: A concise overview of its development », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 111, n° 51, 2014, p. 18112-18115.
- LIBAULT Dominique, *Concertation. Grand âge, le temps d'agir*, Ministère des solidarités et de la santé, 2019.
- LITRE Emile, *Dictionnaire de la langue française*, Librairie Hachette, Paris, 1873.
- LORD Sébastien et Carole DESPRES, « Vieillir en banlieue nord-américaine. Le rapport à la ville des personnes âgées », *Gérontologie et société*, vol. 34, n° 136, 2011, p. 189-204.
- LORD Sébastien, Florent JOERIN et Marius THERIAULT, « Évolution des pratiques de mobilité dans la vieillesse : un suivi longitudinal auprès d'un groupe de banlieusards âgés », *Cybergeo: European Journal of Geography*, 2009.
- LORD Sébastien, Paula NEGRON-POBLETE et Michel DESPRES, « Vieillir chez soi dans la diversité des formes urbaines et rurales du Québec, Canada. Une exploration des enjeux d'aménagement des territoires vus par leurs habitants », *Retraite et société*, vol. 1, n° 76, 2017, p. 43-66.
- LORD Sébastien et Denise PICHE, *Vieillesse et aménagement : Perspectives plurielles*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2018.
- LORIAUX Michel, « Du vieillissement démographique à l'intégration des âges : la révolution de la géritude », *Population*, vol. 50, n° 6, 1995, p. 1611-1625.

- LOUPES Philippe et Jean-Pierre POUSSOU, *Les petites villes du Moyen-Age à nos jours : colloque international, Bordeaux*, Paris, France, Éditions du C.N.R.S, 1987.
- MACKINNON Danny, Louise KEMPTON, Peter O'BRIEN, Emma ORMEROD, Andy PIKE et John TOMANEY, « Reframing urban and regional 'development' for 'left behind' places », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, vol. 15, n° 1, 2022, p. 39-56.
- MACLAREN Andrew S, Lorna J PHILIP et Mags CURRIE, « Editorial Introduction: Diverse Geographies of Rural Ageing », *AGER: Journal of Depopulation and Rural Development Studies*, n° 27, 2019, p. 9-15.
- MADRY Pascal, *Ville et commerce à l'épreuve de la déterritorialisation*, Thèse de doctorat, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2016.
- MAILLOCHON Florence, « Catégorie », dans Serge Paugam, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 27 p.
- MAINET Hélène, « Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexions à partir d'études de cas », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 85, n° 1, 2008, p. 13-22.
- MALET Jacques, « Les associations, source de vitalité du milieu rural ? », *Pour*, vol. 3, n° 201, 2009, p. 97-102.
- MALLON Isabelle, « Le milieu rural isolé isole-t-il les personnes âgées ? », *Espace, populations, sociétés*, n° 2010/1, 2010, p. 109-119.
- MARGETIC Christine, Michaël BERMOND et Valérie JOUSSEAUME, *Atlas des campagnes de l'Ouest*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », 2014.
- MARTINEZ-FERNANDEZ Cristina, Ivonne AUDIRAC, Sylvie FOL et Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, « Shrinking Cities: Urban Challenges of Globalization », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 36, n° 2, 2012, p. 213-225.
- MEIDANI Anastasia et Stefano CAVALLI, « Vivre le vieillir : autour du concept de déprise », *Gérontologie et société*, vol. 40, n° 155, 2018, p. 9-23.
- MEMBRADO Monique, « Introduction », dans Monique Membrado et Alice Rouyer, *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, Toulouse, Érès, coll. « Pratiques du champ social », 2013, p. 7-22.
- MIOT Yoan et Sarah DUBEAUX, « La revitalisation des centres-bourgs en Livradois Forez, des projets d'urbanisme singularisés par le contexte d'intervention rural ? », *Territoire en mouvement*, n° 59, 2023.
- MIOT Yoan et Sarah DUBEAUX, « Les mobilités résidentielles dans les petites villes et les bourgs-centres en décroissance au prisme des enjeux de revitalisation. Le cas du Livradois-Forez », *Espace, populations, sociétés*, n° 2023/1, 2023.

- MIOT Yoan, Christelle Morel JOURNAL et Valérie Sala PALA, « La difficile invention de politiques de l'habitat pour les villes en décroissance : les cas de Châlons-en-Champagne », dans Vincent Béal, Nicolas Cauchi-Duval et Max Rousseau, *Déclin urbain. La France dans une perspective internationale*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2021, p. 191-222.
- MISCHI Julian, Nicolas RENAHY et Abdoul DIALLO, « Les classes populaires en milieu rural », dans Stéphane Blancard, Cécile Détang-Dessendre et Nicolas Renahy, *Campagnes contemporaines*, Versailles, Editions Quæ, 2016, p. 23-33.
- MONDAIN Marie, *Les organismes HLM à l'épreuve de la décroissance urbaine*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2021.
- MOULAERT Thibault et Suzanne GARON, *Age-Friendly Cities and Communities in International Comparison: Political Lessons, Scientific Avenues, and Democratic Issues*, Cham, Springer International Publishing, coll. « International Perspectives on Aging », 2016.
- MOULAERT Thibault et Geneviève HOUIOUX, « Vieillesse, territoire et action publique : quand la Wallonie se lance dans la démarche des “Villes et communautés amies des aînés” », *Cahiers de démographie locale*, vol. 2013/14, 2016, p. 289-327.
- MURAKAMI Kayo, Rose GILROY et Jane ATTERTON, « The Benefits of an Ageing Population: Case Studies from Rural Hokkaido, Japan », *Local Economy*, vol. 6-7, n° 24, 2009, p. 555-567.
- NEFS Merten, Susana ALVES, Ingo ZASADA et Dagmar HAASE, « Shrinking Cities as Retirement Cities? Opportunities for Shrinking Cities as Green Living Environments for Older Individuals », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 6, n° 45, 2013, p. 1455-1473.
- NEGRON-POBLETE Paula, « Se déplacer en banlieue lorsqu'on est une femme âgée : une mobilité sous contraintes », dans Sébastien Lord, Paula Negron-Poblete et Torres Juan, *Mobilité et exclusion, quelles relations ?*, Québec, Presses de l'université Laval, 2015, p. 193-224.
- NORTIER-RIBORDY Frédérique et Anthony MARINO, *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Paris, Conseil d'orientation des retraites, 2021.
- NOWIK Laurent et Alain THALINEAU, « La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : Un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales », *Espace, populations, sociétés*, n° 2010/1, 2010, p. 41-51.
- OGER Bruno, *Les bourgs-centres de Vendée, détermination, fonctions, évolutions des pôles urbains primaires dans un espace rural dynamique*, Thèse de doctorat, Université de Nantes, 1996.

- OGG Jim, Sylvie RENAUT, Sarah HILLCOAT-NALLETAMBY et Catherine BONVALET, « L'articulation des politiques publiques du vieillissement et du logement en France et au Royaume-Uni », *Espace, populations, sociétés*, n° 2010/1, 2010, p. 15-27.
- OGG Jim, Sylvie RENAUT, Sarah Hillcoat NALLETAMBY et Catherine BONVALET, « Vieillir chez soi : une comparaison franco-britannique des adaptations de l'habitat et du logement », dans Monique Membrado et Alice Rouyer, *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, Toulouse, Érès, coll. « Pratiques du champ social », 2013, p. 225-243.
- OLIVEAU Sébastien et Yoann DOIGNON, « Les dynamiques démographiques des espaces ruraux français : 50 ans de divergence », dans Gabriel Wackermann, *Les espaces ruraux en France*, Paris, Ellipses Editions, 2018, p. 115-125.
- ORAIN Olivier, « La géographie française face à la notion d'échelle. Une approche par les significations et les contenus épistémologiques », dans Marie-Claire Robic, *Echelles et temporalités en géographie, seconde partie*, CNED, 2004, p. 2-24.
- OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, « Conclusion », dans Yann Lagadec, Jean-François Tanguy et Jean Le Bihan, *Le canton, un territoire du quotidien ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2009, p. 337-339.
- OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic et Nicolas VERDIER, « Les mutations des circonscriptions territoriales françaises. Crise ou mutation? », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, n° 125-2, 2013.
- PADDISON Andrew et Eric CALDERWOOD, « Rural retailing: a sector in decline? », *International Journal of Retail & Distribution Management*, vol. 35, n° 2, 2007, p. 136-155.
- PAILLAT Paul, « Le vieillissement de la campagne française : phénomène démographique géographique et social », *Espace, populations, sociétés*, n° 1, 1983, p. 39-44.
- PAILLAT Paul, « Le vieillissement de la campagne française. », *Population*, vol. 35, n° 1, 1980, p. 167-171.
- PAULUS Fabien, *Coévolution dans les systèmes de villes : croissance et spécialisation des aires urbaines françaises de 1950 à 2000*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2004.
- PAUMELLE Anton, « Exploring the evolutions of historical very small towns in rural change: A focus on their socio-spatial reconfigurations in Pays de Caux, France (1960-2020) », *AGER: Journal of Depopulation and Rural Development Studies*, n° 32, 2021, p. 15-38.
- PAUMELLE Anton et Nicolas VERDIER, « Interroger les limites de l'urbanité : entre ville et village », dans Jacques Brun, Guy Burgel, Laurent Coudroy de Lille, Gilles Montigny et Marie-Vic

- Ozouf-Marignier, *Marcel Roncayolo : sur les pas d'un géographe singulier*, Marseille, Parenthèses, 2023, p. 171-198.
- PETIT MéliSSa, « Les retraités : une ressource pour la France », *Pour*, vol. 1, n° 233, 2018, p. 131-138.
- PHILIPONA Angélique, *Adaptation de la société française au vieillissement : vieillir aujourd'hui dans une Ville Amie des Aînés : intégration, discrimination et rôles des politiques publiques*, Thèse de doctorat, Dijon, Université de Bourgogne Franche-Comté, 2019.
- PHILLIPSON Chris et Tine BUFFEL, « Developing Age-friendly Cities: Policy Opportunities and Challenges », *Journal of Elder Policy*, vol. 1, n° 1, 2020.
- PICARD Camille, *Le Japon face aux enjeux démographiques : politiques publiques et innovations sociales en faveur du maintien à domicile des personnes âgées*, Thèse de doctorat, Champs-sur-Marne, Université Paris-Est, 2023.
- PIKE Andy, Vincent BÉAL, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Rachel FRANKLIN, Nadir KINOSSIAN, Thilo LANG, Tim LEIBERT, Danny MACKINNON, Max ROUSSEAU, Jeroen ROYER, Loris SERVILLO, John TOMANEY et Sanne VELTHUIS, « 'Left behind places': a geographical etymology », *Regional Studies*, vol. 58, n° 6, 2023, p. 1167-1179.
- PINSON Gilles, « Penser par cas, penser par comparaison. Études urbaines et pratique des monographies comparées », dans Jean-Yves Authier, Vincent Baggioni, Cousin Bruno, Yankel Fijalkow et Lydie Launay, *D'une ville à l'autre*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2019, p. 43-66.
- PISTRE Pierre, « En temps de crise(s) : populations rurales et peuplement en France métropolitaine depuis les années 1990 », *Populations, peuplement et territoires en France*, Journée d'étude, Paris, janvier 2023.
- PISTRE Pierre (b), « Géographies des groupes socioprofessionnels retraités en France métropolitaine : structures spatiales, migrations et trajectoires résidentielles », *Cahiers de démographie locale*, vol. 2013/2014, 2016, p. 21-49.
- PISTRE Pierre (a), « Recensements de la population pour l'étude des reprises démographiques et des migrations résidentielles dans l'espace peu dense (1975-2011) », *Economie et Statistique*, n° 483-485, 2016, p. 151-178.
- PISTRE Pierre, *Renouveaux des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recomposition sociales*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris Diderot, 2012.
- PISTRE Pierre et Frédéric RICHARD, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », *Géocofluences*, 2018, 14 p.
- PLAN Odile, « Vieillir actifs à la campagne », *Pour*, vol. 1, n° 233, 2018, p. 21-25.

- POUZENC Michaël, « Les grandes surfaces alimentaires contre le territoire... tout contre », *Pour*, vol. 215-216, n° 3-4, 2012, p. 255-261.
- POWE Neil A. et Trevor HART, « Market towns: understanding and maintaining functionality », *Town Planning Review*, vol. 79, n° 4, 2008, p. 347-370.
- PROUTEAU Lionel et François-Charles WOLFF, « Hors thème : La participation associative et le bénévolat des seniors », *Retraite et société*, vol. 1, n° 50, 2007, p. 157-189.
- PUMAIN Denise, « Bourg », dans Denise Pumain, Thierry Paquot et Richard Kleinschmager (éd.), *Dictionnaire, la ville et l'urbain*, Paris, Economica Anthropos, coll. « Villes », 2006, p. 35-36.
- PUMAIN Denise, « Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques ? », *Revue de géographie alpine*, vol. 87, n° 2, 1999, p. 167-184.
- PUMAIN Denise et Marie-Claire ROBIC, « Le rôle des mathématiques dans une “révolution” théorique et quantitative : la géographie française depuis les années 1970 », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 123-144.
- PUMAIN Denise et Thérèse SAINT-JULIEN, « Fonctions et hiérarchie des villes françaises », *Annales de géographie*, vol. 85, n° 470, 1976, p. 385-440.
- QUERE Louis, « Présentation », dans Bernard Fradin, Louis Quéré et Jean Widmer, *L'enquête sur les catégories : de Durkheim à Sacks*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « Raisons pratiques », n° 5, 1994, p. 8-37.
- QUEVA Christophe, Anaïs BEJI, Marie DUCHENE, Félicie MORTIER, Antoine TORRE et Martin VALCKE, « La vulnérabilité sociale et territoriale des centres des petites villes : quels enjeux pour l'action publique et associative ? », *Espace, populations, sociétés*, n° 2023/1, 2023.
- RANDIER Robert, « L'Aménagement du territoire rural : Intégrer le monde rural dans la nation (l'expérience française) », *Présence Africaine*, vol. 48, n° 4, 1963, p. 84-93.
- RENAHY Nicolas, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.
- RENARD Jean, *Les campagnes nantaises : un demi-siècle de révolutions sociales et paysagères, 1960-2010*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- RENARD Jean, « Les bourgs ruraux », dans Jean-Paul Laborie et Jean Renard, *Bourgs et petites villes*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1997, p. 13-20.
- RENNES Juliette, « Conceptualiser l'âgisme à partir du sexisme et du racisme : Le caractère heuristique d'un cadre d'analyse commun et ses limites », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 6, 2020, p. 725-745.
- REYNES Jean, « Géographie de la pauvreté et de la précarité dans les zones rurales de moyenne montagne », *L'Espace géographique*, vol. 1, n° 47, 2018, p. 71-81.

- RICHARD Frédéric, Julien DELLIER et Greta TOMMASI, « Migration, environnement et gentrification rurale en Montagne limousine », *Revue de géographie alpine*, n° 102-3, 2014, 15 p.
- RISHWORTH Andrea et Susan J. ELLIOTT, « Global environmental change in an aging world: The role of space, place and scale », *Social Science & Medicine*, vol. 227, 2019, p. 128-136.
- ROCHE Agnès, *Des vies de pauvres : les classes populaires dans le monde rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Essais », 2016.
- ROCHE Agnès et Clément REVERSE, « Introduction. Des inégalités, des discriminations et des ruralités », *Cahiers de la LCD*, vol. 14, n° 3, 2020, p. 11-18.
- ROCHEFORT Michel, *L'organisation urbaine de l'Alsace*, Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- RONCAYOLO Marcel, « Population agglomérée, villes et bourgs en France : réflexions sur les enquêtes de 1809-1811 », *Publications de l'École Française de Rome*, vol. 96, n° 1, 1987, p. 201-220.
- ROSSI Michela, « La métaphore biologique dans la définition de l'urbanisme moderne : nouveaux paradigmes et stratégies argumentatives autour de l'espace de la ville », dans Fanny Domenec et Catherine Resche, *La Fonction argumentative de la métaphore dans les discours spécialisés*, Berne, Peter Lang, coll. « Aspects linguistiques et culturels des discours spécialisés », 2018, p. 1-22.
- ROTH Hélène, « Du déclin à la périphérisation : quand les courants constructivistes et critiques revisitent les différenciations spatiales en Allemagne », *Cybergeo: European Journal of Geography*, 2016, 10 p.
- ROTH Hélène, « Les « villes rétrécissantes » en Allemagne », *Géocarrefour*, vol. 86, n° 2, 2011, p. 75-80.
- ROUSSEL Véronique et Dominique VOLLET, « Les retraités, une chance pour les espaces ruraux ? », *Pour mémoire*, n° 182, 2004, p. 223.
- ROUX Jean-Michel, « Crise des quartiers centraux, dans les villes petites et moyennes », *Tous urbains*, vol. 21, n° 1, 2018, p. 36-41.
- ROYOUX Dominique et Laurent RIEUTORT, « Acteurs et populations des petites villes en mouvement », *Espace, populations, sociétés*, n° 2023/1, 2023.
- SABATER Albert et Nissa FINNEY, « Age segregation and housing unaffordability: Generational divides in housing opportunities and spatial polarisation in England and Wales », *Urban Studies*, vol. 60, n° 5, 2023, p. 941-961.
- SABATER Albert, Elspeth GRAHAM et Nissa FINNEY, « The spatialities of ageing: Evidencing increasing spatial polarisation between older and younger adults in England and Wales », *Demographic Research*, vol. 36, 2017, p. 731-744.

- SABAU Clovis, Hélène BLASQUIET-REVOL et Marie-Anne LENAIN, « Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service », *Gérontologie et société*, vol. 33, n° 135, 2010, p. 239-258.
- SANDERS Léna, « Introduction. Un projet collectif et interdisciplinaire sur les transitions dans les systèmes de peuplement », dans Léna Sanders, *Peupler la terre : De la préhistoire à l'ère des métropoles*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives Villes et Territoires », 2017, p. 21-30.
- SANTAMARIA Frédéric et Emmanuel ROUX, « Introduction - Petites villes, aménagement et développement des territoires », *L'Information géographique*, vol. 88, n° 2, 2024, p. 11-13.
- SASSEN Saskia, *The global city: New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton university press, 1991.
- SERFATY-GARZON Perla, « Habiter sa vieillesse, habiter sa maison : de la transformation du sens aux stratégies », dans Sébastien Lord et Denise Piché, *Viellissement et aménagement : Perspectives plurielles*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2018, p. 39-54.
- SERVILLO Loris, Rob ATKINSON, Ian SMITH, Antonio RUSSO, Luděk SÝKORA, Christophe DEMAZIÈRE et Abdelillah HAMDouch, *TOWN, small and medium sized towns in their functional territorial context*, Luxembourg, ESPON, 2014.
- SKINNER Mark W., Denise CLOUTIER et Gavin J. ANDREWS, « Geographies of ageing: Progress and possibilities after two decades of change », *Progress in Human Geography*, vol. 39, n° 6, 2015, p. 776-799.
- SKINNER Mark William, Gavin J. ANDREWS et Malcolm P. CUTCHIN, *Geographical gerontology: perspectives, concepts, approaches*, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, coll. « Routledge studies in human geography », n° 74, 2018.
- SKINNER Mark William, Gavin J. ANDREWS et Malcolm P. CUTCHIN, *Geographical gerontology: perspectives, concepts, approaches*, New York, Routledge, 2017.
- SMITH Darren P., Martin PHILLIPS, Hannah BROOKING, Mara DUER et Chloe KINTON, « The Dynamics of Rural Gentrification and the Effects of Ageing on Gentrified Rural Places », *Ager: Revista de Estudios sobre Despoblación y Desarrollo Rural*, n° 27, 2019, p. 129-157.
- STEINFÜHRER Annett et Katrin GROSSMANN, « Small towns (re)growing old. Hidden dynamics of old-age migration in shrinking regions in Germany », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 3, n° 103, 2021, p. 176-195.
- STEINFÜHRER Annett et Annegret HAASE, « Demographic change as a future challenge for cities in east central europe », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 89, n° 2, 2007, p. 183-195.

- TALANDIER Magali, « Retraites et développement territorial », *Pour*, vol. 1, n° 233, 2018, p. 80-87.
- TALANDIER Magali, *Mutations des systèmes territoriaux. Vers un modèle résidentio-productif*, Habilitation à diriger des recherches, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2016.
- TALANDIER Magali, « Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus », *Géocarrefour*, vol. 83, n° 4, 2008, p. 259-267.
- TALANDIER Magali, *Un nouveau modèle de développement hors métropolisation : le cas du monde rural français*, Thèse de doctorat, Marne-La-Vallée, Université Paris XII Val de Marne, 2007.
- TOMMASI Greta, Frédéric RICHARD et Gabrielle SAUMON, « Introduction – Le capital environnemental pour penser les dynamiques socio-environnementales des espaces emblématiques », *Norois*, n° 243, 2017, p. 7-15.
- TOPALOV Christian, Brigitte MARIN, Laurent COUDROY DE LILLE, Jean-Charles DEPAULE, Christine LAMARRE et Scarlett BEAUVALET, « Bourg », dans *L'aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2010, p. 165-169.
- VALLAUX Camille, *Les sciences géographiques*, Paris, Éditions Félix Alcan, 1925.
- VAN DE KAA Dirk, « Europe's second demographic transition », *Population Bulletin*, vol. 41, n° 1, 1987, p. 1-59.
- VAN LEEUWEN Eveline, *Towns today: contemporary functions of small and medium-sized towns in the rural economy*, Thèse de doctorat, Amsterdam, Vrije Universiteit, 2008.
- VANLIERDE Annick et Geneviève HOUIOUX, « La participation citoyenne des aînés dans les politiques municipales : évaluation du processus « Ville amie des aînés » », *Pensée plurielle*, vol. 1, n° 53, 2021, p. 140-157.
- VELARD Béatrice, « Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain ? Aménagement rural et recherche géographique », dans Jacqueline Bonnamour et Béatrice Vélard, *Chronologie d'une politique à travers la présentation des décisions prises et des organismes responsables*, Lyon, ENS Éditions, 1996, p. 105-158.
- VELTZ Pierre, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Économie en liberté », 1996.
- VERDIER Nicolas, « Quelques aperçus sur l'histoire des villes », dans Enrico Iachello, *I saperi della città*, Palermo, L'Epos, 2006, p. 37-46.
- VERDIER Nicolas et Ludovic CHALONGE, « La question des échelles en géohistoire. Les bureaux de la poste aux lettres du XVIIIe siècle à nos jours », *Cybergeog*, 2018.
- VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, Thibault MOULAERT, Marion SCHEIDER, Suzanne GARON et Mario PARIS, « Adaptation des territoires au vieillissement : politiques publiques et formes

- d'agencement démocratique. Les exemples de la France et du Québec », *Retraite et société*, vol. 1, n° 79, 2018, p. 17-41.
- VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, Christian PIHET et Pierre Marie CHAPON, *Les défis territoriaux face au vieillissement*, Paris, Documentation Française, 2011.
- VIVANT Elsa, Yoan MIOT et Maryvonne PREVOT, « Quel urbanisme dans/pour les espaces ruraux ? », *Territoire en mouvement*, 2023.
- VOLLET Dominique, « Estimating the direct and indirect impact of residential and recreational functions on rural areas: An application to five small areas of France », *European Review of Agricultural Economics*, vol. 25, n° 4, 1998, p. 528-549.
- VOLLET Dominique, Jean-Marc CALLOIS et Véronique ROUSSEL, « Impact of Retirees on Rural Development: Some Observations from the South of France », *Journal of Regional Analysis and Policy*, vol. 2, n° 35, 2005, p. 54-67.
- VOLLET Dominique, Carl GAIGNE, Catherine GUCHER, Jean-Yves PINEAU, Marc MOUSLI et Magali TALANDIER, « L'Europe vieillit : une seconde jeunesse pour la campagne ? », *Gérontologie et société*, vol. 36, n° 146, 2013, p. 39-56.
- VOLLET Dominique, Véronique ROUSSEL et Serge HERVIU, « Les retraités : quel impact socio-économique sur les territoires ? Illustration à partir de la zone de Bourgneuf dans la Creuse », *Région et Développement*, vol. 26, 2007, p. 207-223.
- VYE Didier, « « La Ruée vers l'Ouest ? » : Une analyse de l'attraction résidentielle du littoral atlantique à partir du recensement », *Espace, populations, sociétés*, n° 2011/3, 2011, p. 603-616.
- WAGNER Madeleine et Anna GROWE, « Research on Small and Medium-Sized Towns: Framing a New Field of Inquiry », *World*, vol. 2, n° 1, 2021, p. 105-126.
- WARNANT Achille, *Le « problème des villes moyennes » : l'action publique face à la décroissance urbaine à Montluçon, Nevers et Vierzon (1970-2020)*, Thèse de doctorat, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2023.
- WARNANT Achille et Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, « Que reste-t-il de Paris et le désert français ? », *Métropolitiques*, 2024.
- WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, Julien Freund (trad.), Paris, Plon, coll. « Recherches en sciences humaines », n° 19, 1965.
- WEIDINGER Tobias et Stefan KORDEL, « German spa towns as retirement destinations: How (pre)retirees negotiate relocation and locals assess in-migration », *Dve Domovini*, n° 42, 2015, p. 37-53.

- WEIL Joyce, « Relationship to Place for Older Adults in a New York City Neighborhood Undergoing Gentrification: A Discourse Analysis », *City & Community*, vol. 18, n° 4, 2019, p. 1267-1286.
- WIECHMANN Thorsten et Karina M. PALLAGST, « Urban shrinkage in Germany and the USA: A Comparison of Transformation Patterns and Local Strategies », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 36, n° 2, 2012, p. 261-280.
- WINKLER Richelle, « Research Note: Segregated by Age: Are We Becoming More Divided ? », *Population Research and Policy Review*, vol. 32, n° 5, 2013, p. 717-727.
- WIRTH Peter, Volker ELIS, Bernhard MÜLLER et Kenji YAMAMOTO, « Peripheralisation of small towns in Germany and Japan: dealing with economic decline and population loss », *Journal of Rural Studies*, vol. 47, 2016, p. 62-75.
- WOLFF Manuel, Sylvie FOL, Hélène ROTH et Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, « Shrinking Cities, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France », *Cybergeo: European Journal of Geography*, vol. 661, coll. « Regional and Urban Planning », 2013.
- WOLFF Manuel et Thorsten WIECHMANN, « Urban growth and decline: Europe's shrinking cities in a comparative perspective 1990–2010 », *European Urban and Regional Studies*, vol. 25, n° 2, 2018, p. 122-139.
- ZIMMERMAN Bénédicte, « Éléments pour une socio-histoire des catégories de l'action publique », dans Pascale Laborier et Danny Trom, *Historicités de l'action publique*, Presses universitaires de France, Paris, 2003, p. 241-258.

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des entretiens et enquêtes

| Entretien n° | Date | Échelon | Terrain | Activité |
|--------------|---------|---------|--|--|
| 1 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Maire, membre du bureau communautaire |
| 2 | mars-22 | (L) | Vayrac | Adjoint au maire |
| 3 | mars-22 | (L) | Vayrac | Adjointe au maire |
| 4 | mars-22 | (L) | Vayrac | Adjoint au maire |
| 5 | mars-22 | (L) | Vayrac | Ancien maire/agent immobilier |
| 6 | mars-22 | (L) | Vayrac | Ancien maire |
| 7 | mars-22 | (L) | Vayrac | Ancien adjoint communal, conseiller municipal (opposition) |
| 8 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Directrice du PETR Figeac-Quercy |
| 9 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Directeur général du développement économique de l'EPCI |
| 10 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Chargé de mission PLUIH et urbanisme de l'EPCI |
| 11 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Cheffe de mission Petites villes de demain |
| 12 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Agent de l'intercommunalité chargé de l'habitat |
| 13 | mars-22 | (L) | Vayrac - CC Cauvaldor | Agent de l'intercommunalité chargé de la vie sociale et des séniors |
| 14 | mars-22 | (L) | Vayrac | Médecin coordinateur de l'EHPAD |
| 15 | mars-22 | (L) | Vayrac | Présidente de l'association des commerçants, artisans et professions libérales |
| 16 | févr-22 | (L) | Vayrac | Président d'une association de services aux habitants |
| 17 | mars-22 | (L) | Vayrac | Président d'une association culturelle et conseiller municipal |
| 18 | avr-22 | (D) | Lot | Vice-présidente en charge des personnes âgées et des personnes handicapées |
| 19 | avr-22 | (D) | Lot | Directeur adjoint à l'Autonomie |
| 20 | avr-22 | (D) | Lot | Cheffe du service Personnes âgées et Personnes handicapées |
| 21 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège - CC du Pays de Tarascon | Maire, vice-président de l'EPCI |
| 22 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Conseiller municipal (opposition) |
| 23 | avr-22 | (L) | | Directeur général des services de l'EPCI |

| | | | | |
|-----------|--------|-----------|--|--|
| | | (L) | Tarascon-sur-Ariège - CC du Pays de Tarascon | Chargée de mission urbanisme et habitat de l'EPCI |
| | | (L) | | Coordnatrice du contrat local de santé de l'EPCI |
| 24 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège - CC du Pays de Tarascon | Agent de l'EPCI |
| 25 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège - CC du Pays de Tarascon | Cheffe de projet " au sein du PETR de l'Ariège |
| 26 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège - CC du Pays de Tarascon | Directrice du syndicat mixte du SCOT de la vallée de l'Ariège |
| 27 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Agent du Centre Local d'Information et de Coordination |
| 28 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Aide à domicile |
| 29 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Agent immobilier |
| 30 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Agent immobilier |
| 31 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Présidente de l'association des commerçants |
| 32 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Agent de "France-Service" |
| 33 | avr-22 | (L) | Tarascon-sur-Ariège | Directeur de l'EHPAD |
| 34 | mai-22 | (D) | Ariège | Directeur général des services du département |
| 35 | mai-22 | (D) | Ariège | Vice-Présidente en charge des solidarités |
| | | (D) | | Directrice du service dédié aux solidarités du département |
| | | (D) | | Directeur adjoint du service dédié à l'autonomie du département |
| 36 | mai-22 | (D) | Ariège | Agent du service Aménagement urbain et déchets du département |
| | | (D) | | Agent du service Aménagement urbain et déchets du département |
| 37 | mai-22 | (L) | Loué - CC LBN | Maire, vice-président de l'EPCI |
| 38 | mai-22 | (L) | Loué - CC LBN | Adjointe au maire, vice-président de l'EPCI |
| 39 | mai-22 | (L) | Loué - CC LBN | Conseiller communal délégué aux affaires sociales à la mairie, conseillère communautaire de l'EPCI |
| 40 | mai-22 | (L) | Loué | Ancienne élue municipale |
| | | (L) / (D) | Loué - CC LBN - Sarthe | Conseillère communale (opposition), conseillère communautaire et conseillère départementale |
| 41 | mai-22 | (L) | Loué - CC LBN | Président de l'EPCI |
| | | (L) | | Directrice générale des services de l'EPCI |
| 42 | mai-22 | (L) | Loué - CC LBN | Cheffe de projet Petites villes de demain |

| | | | | |
|-----------|---------|-----------|---------------|--|
| 43 | mai-22 | (L) | Loué - CC LBN | Agent du service urbanisme de l'EPCI |
| 44 | mai-22 | (L) | Loué | Directrice d'EHPAD |
| 45 | mai-22 | (L) | Loué | Président de l'association des commerçants |
| 46 | mai-22 | (L) / (D) | Sarthe | Conseiller départemental, Président d'un EPCI sarthois |
| 47 | juin-22 | (D) | Sarthe | Directeur de Sarthe Autonomie, service rattaché au conseil départemental |
| 48 | sept-21 | (N) | - | Chargée de prospective et d'innovation, ANCT |
| | | (N) | | Cheffe du pôle prospective, veille et innovation à l'ANCT |
| 49 | sept-21 | (N) | - | Cheffe de projet du programme France Service, ANCT |

CC = Communauté de communes

CC Cauvaldor = Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne

CC LBN = Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen

(L) = Local

(D) = Départemental

(N) = National

GLOSSAIRE

ACP : Analyse en Composantes Principales

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Anah : Agence nationale de l'habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (ex-PSD)

BPE : Base Permanente des Equipements

CCAS : Centre Communale d'Action Sociale

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

INED : Institut National d'Etudes Démographiques

IGN : Institut National de l'Information Géographique et forestière

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IUT : Institut Universitaire de Technologie

ONU : Organisation des Nations Unies

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCS : Professions et Catégories Socio-professionnelles

PLUIH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat

POPSU (programme) : Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

PSD : Prestation Spécifique Dépendance (actuelle APA)

PVD : Petites Villes de Demain

RP : Recensement de Population

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

UFR : Unité de Formation et de Recherche

Unadel : Union nationale des acteurs du développement local

TABLES

Table des figures

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Nombre de commerces par commune dans l'arrondissement de Foix (Ariège)..... | 54 |
| Figure 2 : Distribution des bourgs ruraux selon leur taille..... | 60 |
| Figure 3 : Évolution de la part des individus de 65 ans et plus en France (1950-2021) | 81 |
| Figure 4 : Évolution de la part des personnes de 65 ans et plus en France (1950-2060)..... | 83 |
| Figure 5 : Part des 65 ans et plus en % projetée en France et en Europe (2022-2050)..... | 85 |
| Figure 6 : Dynamiques démographiques à l'échelle nationale des catégories du bas de la hiérarchie urbaine depuis 1968 | 118 |
| Figure 7 : Évolution de la moyenne de la part des personnes de 65 ans et plus depuis 1968 | 129 |
| Figure 8 : Pyramides des âges (%) de la population selon le RP 2018 | 131 |
| Figure 9 : Migrations résidentielles, structures par âge et catégories de communes selon le RP 2018..... | 135 |
| Figure 10 : Arrivées et départs des personnes âgées dans les bourgs ruraux selon le RP2018 | 138 |
| Figure 11 : Arrivées et départs des personnes âgées dans les petites villes selon le RP 2018 | 139 |
| Figure 12 : Arrivées et départs des personnes âgées dans les villages ruraux selon le RP 2018 | 141 |
| Figure 13 : Types des logements en % dans lesquels emménagent les migrants en direction des bourgs ruraux à partir de 55 ans, selon le RP 2017..... | 151 |
| Figure 14 : Migrations résidentielles, structures par âge et catégories de communes selon le RP de 1999 | 155 |
| Figure 15 : Cercles de corrélation des facteurs pour les variables introduites dans l'ACP (Axes 1, 2, 3 et 4)..... | 202 |
| Figure 16 : Dendrogramme et sauts d'inertie..... | 203 |
| Figure 17 : Pyramides des âges de la population en % selon le RP 2019 (INSEE)..... | 219 |
| Figure 18 : Objectifs affichés du programme Oh my lot !..... | 222 |
| Figure 19 : Extrait d'un diagnostic réalisé lors de la mise en place d'un contrat régional « Bourg centre » | 236 |
| Figure 20 : Illustration du programme Petites villes de demain pour l'appel à manifestation d'intérêt Habitat inclusif en 2021 | 245 |

Table des cartes

| | |
|--|-----|
| Carte 1 : Exemple de catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon une approche démographique à partir du RP 2019..... | 40 |
| Carte 2 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime à partir de l'approche par la densité de population de l'INSEE (2022) | 42 |
| Carte 3 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon l'approche fonctionnelle de Jousseume et Talandier (2016) à partir du RP 2019..... | 45 |
| Carte 4 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon l'approche fonctionnelle de Hilal et al., (2020) | 48 |
| Carte 5 : Catégorisation des communes de la Seine-Maritime selon notre approche | 58 |
| Carte 6 : Taille en population des bourgs ruraux en France..... | 61 |
| Carte 7 : Répartition des bourgs ruraux en France..... | 63 |
| Carte 8 : Répartition des bourgs ruraux et petites villes en France..... | 64 |
| Carte 9 : Répartition du bâti et des bâtiments de commerces et de services au sein des communes de Vayrac, Loué et Tarascon-sur-Ariège | 67 |
| Carte 10 : Des centres-bourgs anciens et des périphéries récentes ? Le cas des centres-bourgs de Vayrac, Loué et Tarascon-sur-Ariège | 69 |
| Carte 11 : La part des habitants de 65 ans et plus en % au sein des États européens (UE 27) | 85 |
| Carte 12 : Part des 65 ans et plus au sein des EPCI en France (2017)..... | 87 |
| Carte 13 : Une répartition comparable des personnes âgées selon les classes d'âge (2017) ... | 87 |
| Carte 14 : La répartition en pourcentage des habitants de 65 ans et plus dans l'EPCI Loué-Brûlon-Noyen selon le RP2018..... | 165 |
| Carte 15 : Surreprésentation et sous-représentation des personnes de plus de 65 ans dans les bourgs ruraux par rapport à leur EPCI d'appartenance selon le RP de 2017..... | 167 |
| Carte 16 : Typologie du vieillissement de la population des bourgs ruraux en France | 169 |
| Carte 17 : Géographie des migrations réalisées à l'âge de la retraite (60-75 ans) en direction des bourgs ruraux à l'échelon départemental | 173 |
| Carte 18 : Géographie des migrations réalisées à partir de 75 ans en direction des bourgs ruraux à l'échelon départemental..... | 175 |
| Carte 19 : Synthèse des migrations réalisées par les personnes âgées direction des bourgs ruraux à l'échelon régional | 176 |
| Carte 20 : Part des nouveaux arrivants parmi les 65 ans et plus dans les bourgs ruraux | 177 |

| | |
|--|-----|
| Carte 21 : Typologie des bourgs ruraux selon l'ancienne catégorie socioprofessionnelle des retraités | 195 |
| Carte 22 : Typologie du vieillissement des bourgs ruraux en France | 204 |
| Carte 23 : Répartition de la Classe 5 | 205 |
| Carte 24 : Répartition de la Classe 2 | 206 |
| Carte 25 : Répartition de la Classe 3 | 207 |
| Carte 26 : Répartition de la Classe 4 | 207 |
| Carte 27 : Répartition de la Classe 1 | 208 |
| Carte 28 : Carte de localisation de Vayrac | 216 |
| Carte 29 : Carte de localisation de Tarascon-sur-Ariège | 217 |
| Carte 30 : Carte de localisation de Loué | 218 |

Table des photographies

| | |
|--|-----|
| Photographie 1 : Logements vacants de centre-bourg | 121 |
| Photographie 2 : Commerces vacants dans les bourgs ruraux | 122 |
| Photographie 3 : Le marché, lieu de sociabilité des populations les plus âgées | 148 |
| Photographie 4 : L'EHPAD de Tarascon-sur-Ariège..... | 149 |
| Photographie 5 : Le vieillissement s'affiche sur les murs..... | 184 |
| Photographie 6 : Vers une spécialisation de l'offre de commerces et de services dans les centres-bourgs en direction des personnes âgées ? | 188 |
| Photographie 7 : Cinéma associatif l'Uxcello en centre-bourg de Vayrac | 192 |
| Photographie 8 : Ancienne gare de Vayrac devenue une halte aux voyageurs | 231 |
| Photographie 9 : Mobilisations des élus de l'intercommunalité de Tarascon-sur-Ariège face à la fermeture de l'unité de soin de longue durée relayées par la presse régionale | 233 |
| Photographie 10 : Aménagements de centre-bourg et accessibilité des personnes âgées..... | 253 |
| Photographie 11 : Aménagements de centre-bourg et accessibilité des personnes âgées..... | 254 |

Table des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Récapitulatif du profil des enquêtés | 17 |
| Tableau 2 : Recension des critères démographiques utilisés comme borne inférieure de la petite ville dans des publications scientifiques | 38 |
| Tableau 3 : Critères pour distinguer les différentes catégories selon Jousseaume et Talandier (2016) | 43 |
| Tableau 4 : Critères pour distinguer différentes catégories de peuplement selon Hilal et al., (2020) | 47 |
| Tableau 5 : Proposition de critères fonctionnels pour distinguer les villages, bourgs et petites villes | 55 |
| Tableau 6 : Part en moyenne des logements vacants en % selon la catégorie de communes et en France | 119 |
| Tableau 7 : Recomposition de la population d'actifs résidents (25-54 ans) | 124 |
| Tableau 8 : Part des personnes âgées en pourcentage par catégorie de communes selon le RP 2018..... | 127 |
| Tableau 9 : Distances en kilomètres des migrations résidentielles en direction des bourgs ruraux réalisées par des individus âgés de 55 à 74 ans et de 75 ans et plus | 147 |
| Tableau 10 : Taux annuel de migration interne nette par classe d'âge des bourgs ruraux selon les RP 1999, 2008 et 2018..... | 156 |
| Tableau 11 : Taux annuel de migration interne nette par classe d'âge des bourgs ruraux selon les RP 2013 et 2018..... | 158 |
| Tableau 12 : Taux de migration interne nette par tranche d'âge selon le recensement de 2017 à Tarascon-sur-Ariège..... | 180 |
| Tableau 13 : Taux de migration interne nette par tranche d'âge selon le recensement de 2017 à Vayrac | 180 |
| Tableau 14 : Indicateurs démographiques de la commune de Vayrac | 181 |
| Tableau 15 : Liste des variables utilisées dans la typologie (RP, 2018) | 200 |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Sommaire | 7 |
| Introduction générale | 9 |
| Questionnements de recherche | 14 |
| Articuler les échelles et les méthodes | 15 |
| Structure de la thèse | 19 |
| Chapitre 1. Construction d'un objet d'étude : le bourg rural | 21 |
| Introduction | 23 |
| 1.1. Les contours flous d'une catégorie située entre ville et village | 25 |
| 1.1.1. Une catégorie difficile à circonscrire | 25 |
| 1.1.2. Des communes peu investies par l'action publique nationale..... | 27 |
| 1.1.3. Un objet d'étude à la marge de la géographie urbaine..... | 29 |
| 1.1.4. Les ruralistes et le moment du Réseau-Bourgs | 31 |
| 1.1.5. Aux limites de l'urbain : la définition des bourgs vue par les historiens | 32 |
| 1.2. Le choix d'une approche historique et fonctionnelle | 35 |
| 1.2.1. Évolutions et stabilité des définitions du bourg | 35 |
| 1.2.2. L'approche par seuils de population | 37 |
| 1.2.3. L'approche par la densité et le nombre d'habitants (INSEE, 2022) | 41 |
| 1.2.4. L'approche par l'offre de commerces, services et équipements sélectionnée <i>a priori</i> (Jousseau et Talandier, 2016)..... | 42 |
| 1.2.5. Approche par la diversité de l'offre de commerces, services et équipements (Hilal <i>et al.</i> , 2020) | 46 |
| 1.3. Identifier les bourgs français : proposition méthodologique..... | 49 |
| 1.3.1. Choix de la maille communale..... | 49 |
| 1.3.2. Une approche par l'offre de services structurants sélectionnés <i>a priori</i> | 50 |
| 1.3.3. Rendre compte de la centralité commerciale à l'aide d'une approche mixte... 52 | |

| | | |
|---|--|-----|
| 1.3.4. | L'ajout d'un critère morphologique | 55 |
| 1.3.5. | Les apports et limites de notre approche | 57 |
| 1.4. | Quelques caractéristiques des bourgs ruraux : taille, maillage et morphologie | 59 |
| 1.4.1. | Des caractéristiques démographiques proches de celles des représentations .. | 59 |
| 1.4.2. | La répartition inégale des bourgs ruraux en France | 62 |
| 1.4.3. | Les centres-bourgs au cœur des bourgs ruraux | 65 |
| | Conclusion..... | 71 |
| Chapitre 2. Pour une étude des effets du vieillissement sur les dynamiques territoriales | | |
| | | 73 |
| | Introduction | 75 |
| 2.1. | Le vieillissement de la population en France : une transition majeure pour une diversité de territoires..... | 77 |
| 2.1.1. | Qu'est-ce qu'une personne âgée ?..... | 77 |
| 2.1.2. | Transition démographique et vieillissement de la population..... | 80 |
| 2.1.3. | Une grande diversité de territoires concernés | 86 |
| 2.2. | Une territorialisation récente et tardive des politiques nationales de vieillesse | 89 |
| 2.2.1. | Une politique vieillesse sous l'angle économique, social puis médico-social | 89 |
| 2.2.2. | Le « Bien vieillir » : l'affirmation de politiques plus territoriales | 91 |
| 2.2.3. | L'action publique nationale face au vieillissement des bourgs ruraux | 93 |
| 2.3. | Une perception du vieillissement de la population qui varie selon l'objet de recherche | 96 |
| 2.3.1. | Une représentation du vieillissement historiquement négative en France | 96 |
| 2.3.2. | Un symptôme de déclin dans les études urbaines sur les petites villes..... | 98 |
| 2.3.3. | Le vieillissement, moteur du renouveau rural ? Le regard positif des ruralistes.. | 101 |
| 2.4. | Le vieillissement et l'analyse des recompositions socio-spatiales contemporaines ... | 104 |
| 2.4.1. | Une géographie du vieillissement en développement ? | 104 |
| 2.4.2. | Des publications majoritairement axées sur le vécu des personnes âgées dans leurs environnements | 105 |

| | |
|--|------------|
| 2.4.3. L'émergence de travaux sur les politiques territoriales d'adaptation au vieillissement | 107 |
| 2.4.4. Lire les recompositions territoriales par le prisme du vieillissement : une voie féconde | 108 |
| Conclusion..... | 112 |
| Chapitre 3. Le vieillissement inédit des bourgs ruraux en France, un signe d'attractivité résidentielle | 113 |
| Introduction | 115 |
| 3.1. Des centres-bourgs dévitalisés, des bourgs ruraux fragilisés | 116 |
| 3.1.1. Regain ou recul démographique ? | 116 |
| 3.1.2. Des centres-bourgs face à la vacance résidentielle et commerciale | 119 |
| 3.1.3. D'une surreprésentation de notables ruraux à celle des classes populaires | 123 |
| 3.2. La catégorie de communes la plus en proie au vieillissement de la population..... | 125 |
| 3.2.1. Une surreprésentation de la population âgée de 65 ans et plus | 125 |
| 3.2.2. Un vieillissement de la population sans équivalent | 127 |
| 3.2.3. Une structure par âge en conséquence | 129 |
| 3.3. Derrière le vieillissement de la population : le départ des jeunes... et l'arrivée des retraités | 132 |
| 3.3.1. Présentation de la base MIGCOM | 132 |
| 3.3.2. Migrations entrantes : des individus plus âgés s'installent dans les bourgs ruraux | 134 |
| 3.3.3. L'arrivée des retraités : un facteur explicatif déterminant du vieillissement des bourgs ruraux..... | 136 |
| 3.3.4. Des facteurs explicatifs du vieillissement de la population différents dans les petites villes et villages ruraux | 138 |
| 3.4. Des communes attractives auprès de personnes âgées aux profils différents | 142 |
| 3.4.1. « <i>Un lieu de retraite</i> » | 143 |
| 3.4.2. Finir sa vie au bourg | 146 |
| 3.5. Une attractivité croissante depuis les années 1990 | 152 |

| | |
|--|-----|
| 3.5.1. Analyse des migrations résidentielles à partir de la base MIGCOM depuis 1999 | 152 |
| 3.5.2. Une attractivité déjà établie dans les années 1990 | 153 |
| 3.5.3. Des communes de plus en plus attractives auprès des retraités | 155 |
| Conclusion..... | 159 |
| Chapitre 4. Les effets du vieillissement sur le profil socio-économique des bourgs ruraux | |
| | 161 |
| Introduction | 163 |
| 4.1. Des bourgs ruraux au vieillissement pluriel..... | 164 |
| 4.1.1. La forte présence de personnes âgées, un caractère distinctif des bourgs ruraux à l'échelle locale..... | 164 |
| 4.1.2. Des disparités régionales marquées..... | 167 |
| 4.1.3. L'effet déterminant des migrations résidentielles des personnes âgées | 172 |
| 4.2. Une ressource démographique inégalement répartie..... | 176 |
| 4.2.1. Un vieillissement sur place, souvent synonyme de décroissance démographique | 177 |
| 4.2.2. Des arrivées permettant le maintien voire la croissance de la population | 179 |
| 4.2.3. Vers une dépendance démographique aux arrivées des personnes âgées ? | 182 |
| 4.3. Impacts sur le développement économique et sur la vie associative et citoyenne | 183 |
| 4.3.1. Un rôle déterminant dans le maintien des commerces, services et emplois | 184 |
| 4.3.2. Une participation essentielle à la vie sociale..... | 189 |
| 4.3.3. Le même rôle à tous les âges ?..... | 192 |
| 4.4. Une diversité de profils sociaux parmi les retraités des bourgs ruraux..... | 193 |
| 4.4.1. Typologie des bourgs ruraux selon le profil social des retraités | 193 |
| 4.4.2. De la pauvreté à la gentrification rurale | 196 |
| 4.5. Typologie de la diversité socio-économique du vieillissement des bourgs ruraux..... | 198 |
| 4.5.1. Trois familles de variables | 199 |
| 4.5.2. L'analyse en composantes principales | 201 |
| 4.5.3. Présentation de la typologie et description des classes | 203 |

| | |
|--|-----|
| 4.5.4. Apports de la typologie | 208 |
| Conclusion..... | 211 |
| Chapitre 5. Lutter contre : des stratégies locales en décalage. Le cas de l'action publique dans trois départements | 213 |
| Introduction | 215 |
| 5.1. Attirer des jeunes et pas des vieux : contextes différents et discours identiques | 216 |
| 5.1.1. Trois communes, reflets de la diversité du vieillissement des bourgs ruraux en France | 216 |
| 5.1.2. Des stratégies d'attractivité résidentielle en décalage avec les dynamiques migratoires..... | 221 |
| 5.1.3. Les effets du décalage : des stratégies en échec | 225 |
| 5.2. Le poids du retrait des services publics et des représentations négatives du vieillissement | 229 |
| 5.2.1. « <i>Quand l'école meurt dans une commune, c'est la commune qui meurt</i> »..... | 229 |
| 5.2.2. Le vieillissement de la population, un vecteur d'incertitude..... | 235 |
| 5.2.3. L'omniprésence des métaphores organicistes | 239 |
| 5.3. L'émergence du « Bien vieillir » en centre-bourg : vers un changement de modèle ? | 243 |
| 5.3.1. Des injonctions à vieillir dans les centres-bourgs | 243 |
| 5.3.2. Une préoccupation secondaire pour les élus locaux..... | 247 |
| 5.3.3. Les habitants en priorité, le cas d'une politique différente à Tarascon-sur-Ariège | 252 |
| 5.3.4. Rendre les bourgs « <i>age-friendly</i> » pour les revitaliser ? Perspectives allemandes et japonaises | 257 |
| Conclusion..... | 261 |
| Conclusion générale | 263 |
| Le bourg rural, une catégorie pertinente pour les sciences sociales..... | 263 |
| Des structures régionales du vieillissement prononcées et invisibilisées | 266 |
| L'émergence d'un renouveau du rôle des bourgs ruraux... .. | 268 |

| | |
|--|-----|
| ...combattu par l'action publique..... | 269 |
| Limites et prolongements | 270 |
| Bibliographie | 275 |
| Annexe | 303 |
| Glossaire | 307 |
| Tables | 309 |
| Table des figures | 311 |
| Table des cartes | 313 |
| Table des photographies..... | 315 |
| Table des tableaux | 317 |
| Table des matières | 319 |

Le vieillissement de la population, un renouveau pour les bourgs ruraux français ? Dynamiques socio-économiques et action publique

En France, les bourgs ruraux sont les communes qui recensent en moyenne la part la plus importante de personnes âgées. Ils se distinguent des villages et des villes. Cette thèse s'attache à interroger les déterminants et les effets du vieillissement de la population sur les dynamiques territoriales des bourgs ruraux. Elle propose pour cela une définition renouvelée de cette catégorie de communes à partir d'une approche fonctionnelle attentive à la diversité des espaces ruraux français. L'articulation de méthodes mixtes (traitements statistiques et enquêtes de terrain) permet d'opérer une relecture profonde du vieillissement de ces communes. À rebours des représentations, cette recherche révèle que ce phénomène d'une ampleur inédite est en partie lié à l'attractivité résidentielle des bourgs ruraux auprès d'une grande diversité de retraités. Ce travail montre, de plus, le rôle clef des personnes âgées dans le maintien de la population, des équipements, des activités économiques et de la vie sociale de ces centres ruraux. Il met, par ailleurs, en lumière la diversité socio-économique du vieillissement des bourgs ruraux à l'échelle nationale. Au regard de ces résultats, notre thèse fait apparaître un décalage entre les stratégies locales menées dans ces communes et les dynamiques socio-économiques observées. Elle questionne, plus largement, l'émergence d'un nouveau rôle des bourgs dans les espaces ruraux et son adéquation avec les politiques menées par l'action publique.

Mots clefs : bourgs – vieillissement – action publique – dynamiques socio-économiques – migrations résidentielles

The Ageing Population, a Renewal for French Very-small towns? Socio-economic Dynamics and Public Action

In France, very small towns have become municipalities with the highest proportion of elderly people, much more than villages and cities. Our study aims to investigate the factors and effects of population ageing on the territorial dynamics of very small towns. It proposes a renewed definition of these municipalities based on a functional approach that takes into account the diversity of French rural areas. Thank to mixed methods (statistical analyses and field studies), the findings show a reinterpretation of the ageing phenomenon in these municipalities. Contrary to popular belief, ageing of very small towns is partly due to their residential attractiveness to a wide variety of retirees. Furthermore, this work highlights the key role of elderly people in maintaining the population, facilities, economic activities, and social life of these rural centers. It also highlights the socio-economic diversity of ageing in these municipalities on a national scale. Finally, this thesis reveals a gap between public policies and socio-economics dynamics observed. It questions the emergence of a new role for very small towns in rural areas and its alignment with public policies.

Key words: very small towns - ageing - public action - socio-economic dynamics - residential migration



Géographie-cités
UMR 8504

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES